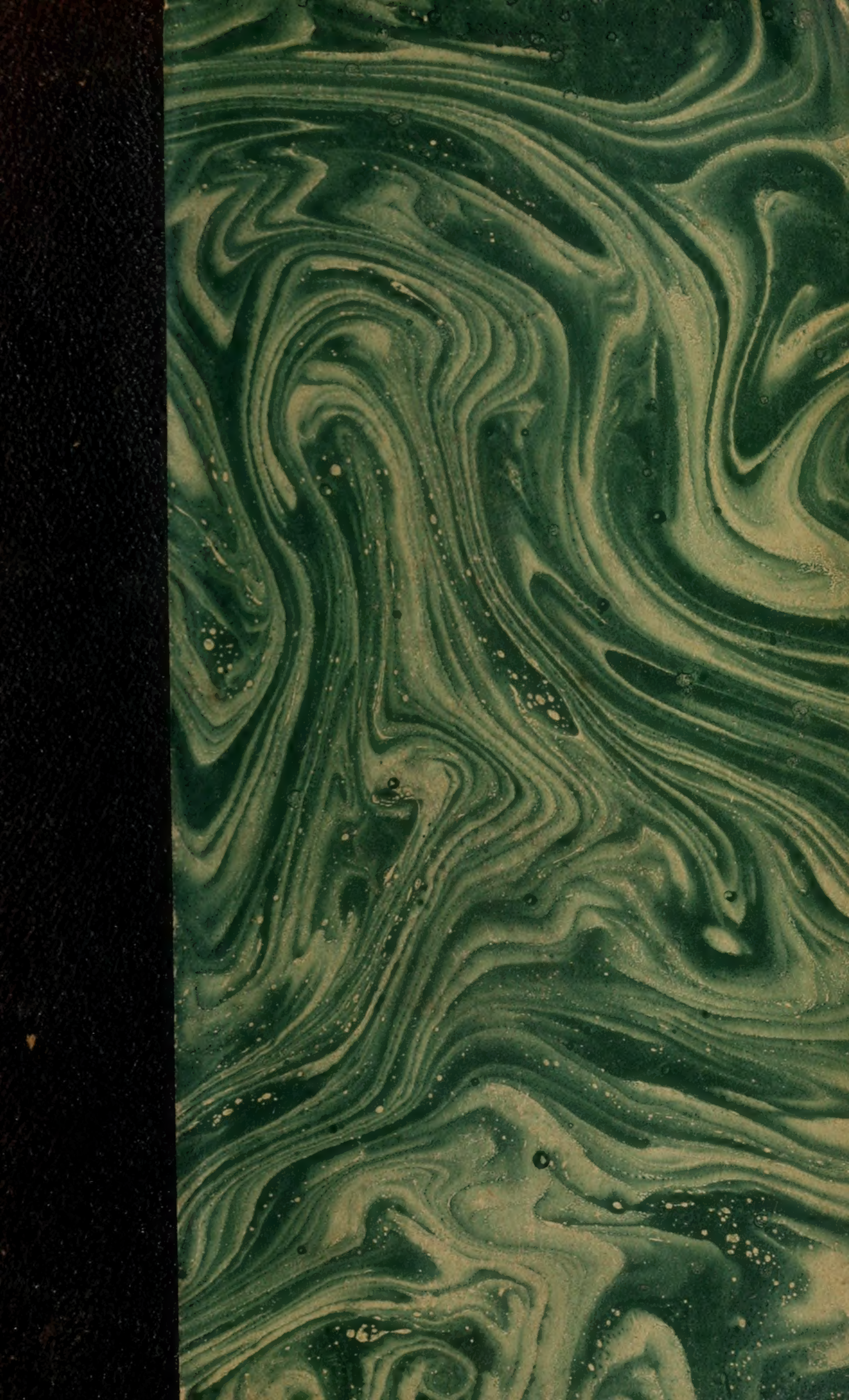






Il a été tiré de cet ouvrage

25 exemplaires sur papier d'alfa Outhenin-Chalandre,
numérotés de 1 à 25.

LE GOUVERNEMENT
DE M. THIERS
1870-1873

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

Études diplomatiques. **La Politique de l'Équilibre** (1907-1911). Un vol. in-16 .... 7 fr.

La Guerre des Balkans et l'Europe (1912-1913). Un vol. in-16 .... 7 fr.

Pendant la Grande Guerre. Un vol. in-16 .... 7 fr.

Le Traité de Versailles du 28 juin 1919. *L'Allemagne et l'Europe.* Un volume in-8° .... 12 fr.

La Bataille de la Marne (25 août-13 septembre 1914). Deux volumes in-8° avec deux cartes hors texte, dix-huit croquis et quatorze cartes d'état-major. Les deux vol. 30 fr.

DANS LA BIBLIOTHEQUE PLON

Jeanne d'Arc. Un vol. in-16, sous couvert. illustrée. 3 fr.

EN COURS DE PUBLICATION

SOUS LA DIRECTION DE M. GABRIEL HANOTAUX

HISTOIRE DE LA NATION FRANÇAISE

Des origines préhistoriques jusqu'à nos jours (1920)

Quinze volumes in-4° (29 × 24) de 550 à 600 pages.
Illustrés dans le texte par les meilleurs artistes.
Cent quatre-vingts hors-texte en couleurs.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur en 1925.

HISTOIRE DE LA FONDATION
DE LA
TROISIÈME RÉPUBLIQUE

LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS

1870-1873

PAR

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

II

NOUVELLE ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE - 6e

HISTOIRE DE LA FONDATION
DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

LE GOUVERNEMENT DE M. THIERS

(1870-1873)

CHAPITRE VI

VERS LA LIBÉRATION

Bilan général de la guerre. — L'emprunt de deux milliards. — Premiers paiements de l'indemnité de guerre. — M. Pouyer-Quertier à Berlin. — Les conventions du 12 octobre 1871. — Commencement de l'évacuation des troupes allemandes. — Discussion et vote des nouveaux impôts. — Les élections aux conseils généraux, du 8 octobre 1871. — La politique de M. de Bismarck ; rapprochement de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. — Les entrevues d'Ischl, de Gastein et de Salzbourg, entre les deux empereurs d'Autriche et d'Allemagne.

I

Le paiement de l'indemnité. — Il ne suffisait pas que le sang eût coulé, il ne suffisait pas que le territoire fût démembré et que la famille fût dispersée : il fallait, maintenant, que la vieille loi germanique s'appliquât dans sa rigueur et que le *wehrgeld* fût payé. La richesse représente l'accumulation des efforts humains : il fallait que

cette riche France fût frappée dans son épargne, c'est-à-dire dans son passé, et que, par l'emprunt, elle engageât son avenir. Le vainqueur prétendait perpétuer sa victoire dans l'appauvrissement du vaincu.

Le conflit qui avait ébranlé l'Europe allait donc se terminer par un débat d'affaires. Ces autres manieurs d'hommes, les rois de l'argent, entraient en scène.

M. de Bismarck, lui-même, au cours de la négociation de Versailles, les avait introduits. Il avait présenté, à M. Thiers et à M. Favre, MM. Bleichrœder et de Henckel :

Deux de nos financiers considérables, avait-il dit, ont étudié une combinaison, moyennant laquelle ce tribut si lourd en apparence (il s'agissait alors de six milliards) sera payé par vous sans que vous vous en aperceviez. Si leur concours est agréé par vous, nous aurons déjà résolu une grosse question ; les autres le seront sans peine.

M. de Bismarck et l'indemnité. — Grande avait été la surprise, et non moins grand le mécontentement de M. de Bismarck, quand les plénipotentiaires français crurent devoir décliner ces offres si obligeantes (1).

M. Thiers comptait sur la France, sur les ressources d'un pays qu'il connaissait mieux que personne. Ajoutons qu'il se fiait, avec une assurance singulière, à sa propre habileté, à sa compétence, à ses lumières. S'il consultait les financiers français, il les étonnait eux-mêmes par la rapidité de ses conceptions et la sûreté de son jugement.

Homme d'affaires, plus encore qu'homme d'État, il connaissait la forces de résistance des populations fran-

(1) Jules FAVRE, *Gouvernement de la Défense nationale*, t. III, p. 96. Cf. une lettre de M. de Saint-Vallier du 19 août 1871 : « M. de Manteuffel m'a également parlé des ouvertures faites, en ce moment, par des banquiers allemands pour le paiement des trois derniers milliards avant le 1er janvier 1873, entraînant l'évacuation totale de notre territoire au 1er janvier 1872 *(sic)* : il y a lieu de croire qu'il y a eu un accord préalable entre le chancelier et ces banquiers. Mais il ne sait pas de détails plus circonstanciés. » M. THIERS, *Occupation, etc.*, t. I, p. 55.

çaises ; jamais son optimisme entêté ne fut mieux fondé et plus secourable au pays.

Liquidation de la situation financière. — Parmi ces graves préoccupations financières, la *libération*, si urgente pourtant, ne venait, elle-même, qu'en seconde ligne. Avant tout, il fallait faire face aux dépenses engagées pendant la guerre, et la première opération était la *liquidation.*

Personne ne pouvait savoir ce que la guerre avait coûté : les dépenses de l'Empire, les dépenses de la Défense nationale, les dépenses de la Commune, c'était un gouffre où l'on pouvait désespérer, en vérité, de faire jamais la lumière. Pendant près d'une année, sur toute l'étendue du territoire, des millions d'hommes avaient vécu, s'étaient dépensés et avaient dépensé pour la cause publique ; pendant ce temps, tout le monde avait, peu ou prou, réquisitionné, au nom de la France, au nom de la Prusse, au nom de la Commune. Au fort de la crise, le 19 décembre 1870, M. Laurier télégraphiait à M. Gambetta : « La question financière acquiert un degré de gravité extraordinaire. J'ai vu M. de Roussy — le directeur général de la comptabilité publique — absolument désespéré... » Et M. Gambetta télégraphiait le 23 décembre : « Je suis résolu à tout. Nous briserons la Banque, s'il le faut, et nous émettrons du papier d'État... »

M. de Freycinet, élevé cependant dans les pratiques minutieuses de l'administration, approuvait : « Je reçois à l'instant vos dépêches sur les finances. A la bonne heure ! voilà du bon Gambetta !... » Et M. Laurier, à son tour, à la même date : « Il faut créer l'abondance. Le salut est là. Si la Banque ne cède pas, nous passerons outre... Je ferai approuver mon projet de milliard que je tiendrai tout prêt (1)... »

(1) Voici l'explication de ce mot « projet de milliard » : Dans sa déposition devant la commission d'enquête sur les actes du Quatre-Septembre (emprunt Morgan, séance du 30 juillet 1872), M. Laurier

On n'en était pas venu jusqu'aux mesures révolutionnaires. La Banque s'était inclinée devant la nécessité suprême qu'invoquaient les chefs de la Défense. Elle avait fait les avances réclamées. On avait vécu. Mais, au moment où la guerre s'achevait, le trésor était vide et l'immense passé confus encombrait les voies de la liquidation et du crédit.

Premier examen. — Il fallut faire une première ventilation et aviser au plus pressé. M. Thiers s'y employa, singulièrement secondé dans cette tâche par son ministre des Finances, M. Pouyer-Quertier, dont le calme, la bonne humeur, le sens pratique lui furent d'un secours continuel. Cependant, M. Pouyer-Quertier lui-même, « tour à tour confiant à l'excès et inquiet sans motifs, » ressentait, à ses heures, un trouble et une hésitation, que, parfois même, il communiquait à M. Thiers (1).

Ils furent aidés, aussi, par l'active collaboration de l'administration des finances, dont les chefs, et notamment M. Dutilleul, directeur du mouvement des fonds, consacrèrent un dévouement anonyme et insuffisamment reconnu, à préparer les éléments de la vaste enquête d'après laquelle les hommes d'État eurent à se prononcer. On ne peut que résumer ces travaux, qui, si on les considérait dans leur ensemble, apparaîtraient comme un monument de la science financière au dix-neuvième siècle.

Charges créées par la guerre. — Les charges créées par la guerre se décomposaient ainsi :

1° Les dépenses militaires proprement dites, c'est-à-dire les sommes payées pour l'entretien, l'armement et les besoins des armées françaises ; les sommes payées à

dit : « Gambetta se fit faire le compte de ce que la guerre coûtait par jour. Cela faisait entre 8 et 10 millions. Partant de la, il établissait le calcul suivant : il faut que je puisse tenir au moins trois mois. A 10 millions par jour, cela fait *un milliard.* » V. rapport de M. BOREAU-LAJANADIE à l'Assemblée nationale sur l'emprunt Morgan, p. 142 et suiv.

(1) *Notes et Souvenirs* de M. THIERS, p. 193.

l'Allemagne pour l'indemnité de guerre, pour l'entretien de ses troupes, ainsi que les sommes représentant les frais que ces deux sources de dépenses ont occasionnés;

2° Les frais d'emprunt et les primes allouées aux porteurs des titres émis pour ceux-ci;

3° Les dépenses de travaux publics et autres, effectuées pour la réparation des dégâts et destructions de toute nature et pour dédommagements divers;

4° Les sommes payées aux départements, aux communes et aux particuliers, victimes de dommages provenant du fait de la guerre;

5° Les pertes subies par l'État, en dehors des sommes payées par le trésor;

6° Les dommages éprouvés par les communes et les perticuliers et non réparés par l'État.

Une récapitulation fournit les chiffres suivants (1) :

Le bilan de la guerre.

NATURE DES CHARGES	MONTANT
Tribut à payer aux Allemands.....	5 000 000 000 »
Intérêts de ce tribut..............	301 145 078 44
Frais des emprunts...............	275 564 203 56
Déficit des années 1870 et 1871......	2 762 109 591 81
Dépenses de la guerre acquittées par les budgets postérieurs à 1871....	103 254 600 37
Dépenses se rapportant à l'invasion acquittées par les budgets postérieurs à 1871.........................	49 471 394 71
A reporter...............	8 491 544 868 89

(1) Ces chiffres sont empruntés à l'ouvrage de M. AMAGAT, *la Gestion conservatrice et la Gestion républicaine*, p. 776. Pour le contrôle, il est utile de lire l'ouvrage de M. MATHIEU-BODET, ancien ministre des Finances, *les Finances françaises de* 1870 *à* 1878, t. II, p. 328, et la publication de M. Léon SAY, *les Finances françaises*, t. Ier, p. 363.

NATURE DES CHARGES	MONTANT	
Report	8 491 544 868	89
Déficit des années 1872-73-74, conséquence de la guerre.............	191 264 128	18
Premier compte de liquidation.......	829 341 479	27
Second compte de liquidation........	1 104 161 086	01
Dédommagement aux départements envahis non inscrits aux comptes de liquidation.....................	340 531 639	»
Canalisation de l'Est................	89 500 000	»
Perte de l'ancien matériel de guerre...	369 000 000	»
Prime des emprunts..............	1 678 167 031	46
Dédommagement à la Compagnie de l'Est.........................	100 000 000	»
Perte matérielle de l'Alsace-Lorraine..	1 659 750 000	»
Pertes non réparées des départements envahis.................	400 000 000	»
Ressources créées par les communes pour solder les dépenses de guerre..	107 413 281	34
Total	15 360 673 514	15

Ce qu'a coûté la Commune. — A ce total, il convient d'ajouter les dommages causés par l'insurrection de Paris et qui comprennent : les indemnités allouées aux habitants et celles payées aux compagnies de chemin de fer ; la dépense pour la reconstruction de l'hôtel de M. Thiers et des monuments incendiés ou détruits par la Commune, le Palais-Royal, la bibliothèque du Louvre, le pavillon de Marsan, la colonne Vendôme, le Palais de Justice, la Caisse des dépôts et consignations et le Palais de la Légion d'honneur.

Il faut ajouter encore à ce compte : la perte que représentent la destruction du Palais d'Orsay, des Tuileries et de l'Hôtel de Ville ; les frais de reconstitution des actes de l'état civil ; les frais de l'instruction des poursuites contre les insurgés et de la déportation des condamnés ;

les sommes saisies chez divers comptables du trésor ; les réquisitions de la Commune à la Banque de France. Sans y comprendre les rentes viagères accordées aux veuves et aux enfants des victimes de l'insurrection, on arrive à un total de 231 794 626 francs.

Bilan général de la guerre. Pertes en argent. — Le bilan général de la guerre et de la Commune se solde donc par une charge de 15 592 468 140 francs.

Dans ce chiffre, figure le rétablissement des grandes voies de communication dans la région de l'Est, interceptées par la nouvelle frontière.

Les lois du 10 août 1872 et du 24 mars 1874 ont autorisé, dans cette intention, la canalisation de la Moselle ; la canalisation de la Meuse, à partir de la frontière belge et son raccordement avec le canal de la Marne au Rhin vers Oussey ; la jonction de la Meuse à la Moselle et à la Saône, et l'amélioration de la partie du canal de la Marne au Rhin empruntée par la nouvelle voie ; le raccordement du canal du Rhône au Rhin avec le canal de l'Est ; la nouvelle route de Longwy à Pont-à-Mousson.

D'autres grands travaux publics ont été également entrepris à la suite de la guerre, notamment pour développer le réseau des chemins de fer et celui des voies navigables.

Dans le chiffre total de plus de 15 milliards et demi, ne sont pas comprises les pertes causées à l'agriculture, au commerce et à l'industrie par la suspension des travaux. Il résulte, de ce chef, un préjudice considérable, mais qu'il est imposible d'évaluer. La somme de 15 milliards et demi ne comprend que ce qu'il est possible d'appeler la charge liquide.

Pertes en hommes. — Il est un autre compte, non moins lourd que les précédents, et qu'il serait non moins difficile de dresser exactement : c'est celui des victimes de la guerre et de la perte en hommes éprouvée par la France.

Quelles ont été les conséquences démographiques de l'ensemble des événements?

Les rapports du service de santé de l'armée n'ont pas été fournis pour les années 1870 et 1871. Il faut donc s'en tenir à certaines évaluations de détail. C'est ainsi qu'on estime le nombre des tués à Wissembourg à 230 pour mille pour la division Douai, c'est-à-dire à près d'un quart. A Wœrth, les pertes furent de 210 pour mille, soit de plus d'un cinquième. A Metz, sur un effectif de moins de 168 000 hommes, avant la capitulation, on avait perdu 25 généraux, 2 099 officiers et 40 339 hommes ; au total, 42 463 décédés, c'est-à-dire plus d'un quart de l'effectif.

Après Sedan, M. L. Créteur dut détruire, par le pétrole, les corps des soldats tués, enterrés dans 1 886 fosses, alors que M. Michel, ingénieur, et M. Drouet employaient d'autres moyens de désinfection pour plus de 879 tumuli et près de 350 fosses contenant plus de dix mille cadavres.

Au total, pendant toute la durée de la guerre, d'après un calcul, certainement de beaucoup inférieur à la réalité, il y aurait eu 139 000 morts et 143 000 blessés dans les armées françaises. On évalue, en outre, à 339 421 le nombre des hommes entrés dans les hôpitaux pour maladies diverses (1).

La différence entre les recensements de 1866 et de 1872 donne, d'ailleurs, des indications assez précises.

(1) Du côté allemand, dans l'étude qu'il a consacrée aux pertes de l'armée dans la guerre contre la France, le conseiller intime, docteur Engel, directeur du bureau des statistiques, à Berlin, après avoir indiqué 913 967 hommes comme chiffre de l'effectif des armées d'invasion, fixe à 127 897 hommes, dont 5 254 officiers et médecins, le nombre des tués, des blessés ou des disparus. D'après le même travail, le total seul des tués serait de 44 890 hommes, officiers ou soldats.

D'autres statistiques allemandes estiment de 175 à 180 000 hommes le nombre des tués et des blessés des armées alliées.

Aucun des chiffres ne comprend les malades évacués sur les hôpitaux de l'Allemagne. Cf. *Rapport au Conseil de la Société française de secours aux blessés des armées de terre et de mer... pendant la guerre de* 1870-71, 2 vol. in-4°, 1874 ; et *Notice sur les pertes de l'armée allemande pendant la guerre de* 1870-71. *Recueil des traités, etc.*, t. V, p. 265.

Outre la perte de 1 597 228 habitants résultant de l'annexion de l'Alsace-Lorraine, la population de la France a subi une diminution de 491 915 habitants (1).

En outre, si l'on tient compte du fait que, de 1861 à 1866, la population française avait présenté l'accroissement annuel, faible d'ailleurs, de 36 sur dix mille, « on peut supposer que, si la France n'avait pas eu à subir les désastreux événements de 1870-1871, la population se serait accrue, comme dans la période précédente de 1861-1866, de 130 650 habitants par an, et pour six ans, de 783 900 (2). »

Perte de population. — Ce défaut d'accroissement, joint à la perte absolue de 491 915 habitants, semblerait donc autoriser à attribuer à la guerre, en plus de la perte de la population d'Alsace-Lorraine, un déficit de 1 275 815 habitants.

La guerre s'étant entièrement déroulée sur le territoire national, les pertes n'ont pas uniquement porté sur l'armée, mais tous les habitants ont été plus ou moins atteints par les privations et par les maladies.

Alors qu'il n'avait éte que de 21 656 en 1869, l'excédent des décès masculins sur les décès féminins a été, en 1870, de 59 165 et de 113 456 en 1871, et il porte, pour une grosse part, sur l'âge où, normalement, la mortalité est peu élevée :

Au lieu de 34 816 décès de vingt à trente ans en 1869, il y en eut 148 472 en 1871. Au lieu de 52 160 décédés de trente à quarante ans en 1869, on en compta 102 826 en 1871. S'occupant de cette question, la *Statistique officielle de la France* constate que la « mortalité de l'année 1871 dépasse, dans son énormité, tout ce que nous savons des périodes les plus douloureuses de l'histoire ».

De son côté, M. Levasseur, dans un travail sur la popu-

(1) En 1866, 38 192 064 habitants contre 36 102 921 en 1872.
(2) *Statistique de la France*, 2e série, t. XXI.

lation française, remarque que la guerre franco-allemande fit descendre le taux des mariages et le nombre des naissances au chiffre le plus bas qu'ait vu la France au dix-neuvième siècle.

Telles sont, insuffisamment groupées et exposées, les charges infligées à la France par la guerre de 1871 et par ses suites funestes. Telle était la situation en présence de laquelle se trouvaient M. Thiers et ses ministres.

Divers systèmes pour le paiement de l'indemnité de guerre. — Revenons à la question d'argent. Comment la France fit-elle face à la somme énorme qu'elle devait payer dans un si court espace de temps, si elle voulait libérer rapidement son territoire et supprimer la charge qui, du fait de l'occupation, pesait sur elle?

On eût pu admettre le système d'un règlement immédiat, par voie de diminution proportionnelle du capital national. Il pouvait paraître juste que la génération qui avait assumé la responsabilité de la guerre et qui n'avait pas su obtenir la victoire, supportât les charges de la défaite. Dans d'autres pays, et notamment en Angleterre les dépenses de cette nature sont dans la mesure du possible, mises à la charge de l'impôt, le principe admis étant que chaque époque doit porter la responsabilité de ses actes.

La souscription publique. — Des sentiments analogues se firent jour en France, après les désastres de 1870-71. On eut l'idée de recourir à une souscription publique volontaire : elle échoua (1).

(1) M. Leroy affirme que l'idée de la souscription nationale serait née à Nancy. Elle fut peu encouragée par le gouvernement. Elle produisit une somme totale de 6 850 000 francs qui furent versés dans les caisses du Trésor. V. Leroy, *Nancy au jour le jour.* — Selon M. Athanase Coquerel, l'initiative serait venue de Mulhouse où « quinze personnes réunies autour d'une table ont souscrit un million pour la libération du sol français avec la clause expresse que cette somme est donnée *à la France républicaine* (*Revue bleue* du 2 mars 1872,

La réduction proportionnelle du capital national. — Des systèmes plus efficaces furent soumis à l'Assemblée nationale. MM. de Carayon-Latour, Philippoteaux, le général Chanzy, demandèrent que le capital mobilier et immobilier de tous les Français fût frappé d'un impôt extraordinaire, jusqu'à concurrence du montant de l'indemnité de cinq milliards. « Ils évaluaient le capital de la France à une somme de 100 à 150 milliards : un sacrifice de 3 et demi à 5 pour cent sur la fortune de chacun aurait suffi pour assurer la libération complète de nos charges. » On recula devant les difficultés de la perception et devant les conséquences d'un déplacement immédiat et direct de sommes aussi considérables.

D'autres propositions, s'inspirant du même esprit, furent écartées, et, après quelque hésitation, on en vint au système de l'emprunt en rentes perpétuelles, système qui grève l'avenir, qui dissimule la charge en la répartissant sous une forme relativement supportable, système qui, tout compte fait, punit l'avenir plus que le présent, surtout s'il n'est pas corrigé par l'organisation d'un puissant et rapide amortissement.

M. Thiers et ses conseillers, entraînés par la préoccupation d'agir avec sécurité, avec promptitude et avec éclat, ne crurent même pas devoir s'arrêter à d'autres projets qui furent proposés : soit emprunt sous forme d'émission d'obligations remboursables en quatre-vingt-dix-neuf ans, du type des obligations de chemins de fer, soit emprunt sous forme d'obligations avec primes et lots remboursables en trente-deux ans. (Proposition J. Brame.)

Ces combinaisons paraissaient à la fois moins onéreuses

p. 841). Le gouvernement déclara à l'Assemblée de Versailles que la souscription ne devait pas être encouragée officiellement, que l'emprunt seul avait le caractère d'une souscription nationale. Cf. une lettre de Taine du 9 février 1872 dans GIRAUD, *Essai sur Taine*. p. 253. Et encore HANSEN, *les Coulisses de la diplomatie*, p. 253. Sur l'affectation définitive des souscriptions, v. *Recueil des traités*, t. V, p. 525.

et plus sages. Mais eussent-elles donné des résultats complets et prompts? Sans le concours des grandes maisons de banque, et peut-être avec leur opposition, ces divers procédés eussent-ils assuré immédiatement les sommes considérables dont on avait besoin?

L'emprunt en rentes perpétuelles. — Pour obtenir ces sommes, pour accomplir les grands déplacements d'argent prévus, on pensa « que le concours des capitalistes de toute l'Europe était nécessaire ». On se décida donc à recourir à la forme d'emprunt la plus simple et la seule qui soit admise sur toutes les places : l'emprunt public en rentes perpétuelles.

D'ailleurs, le principe était adopté. Déjà, le gouvernement impérial avait, par la loi du 12 août 1870 et par le décret du 19 août suivant, ouvert un emprunt en rentes perpétuelles, en vue de faire face aux dépenses de la guerre. Cet emprunt avait produit une première somme de 804 500 000 francs ; pour le service des arrérages, une somme de 39 830 000 francs avait été inscrite au Grand-Livre.

Emprunts déjà affectés aux dépenses de guerre. — Le gouvernement de la Défense nationale, d'autre part, avait contracté, en Amérique, par voie de souscription en partie publique, par l'intermédiaire de la maison Morgan et Cie, un emprunt de 250 millions de francs, sur lequel il n'avait encaissé, d'ailleurs, que 200 millions. Cet emprunt, négocié à Londres par M. Laurier et M. de Germiny, délégué du conseil des finances, avait été très onéreux. En tenant compte des primes, des escomptes et des avantages divers faits aux intermédiaires et aux souscripteurs, la charge annuelle de l'emprunt ressortait environ à 8 pour 100.

Les relations avec la Banque de France. — Pour les autres dépenses de la guerre, le gouvernement impérial et le gouvernement de la Défense nationale avaient emprunté à la Banque de France, jusqu'à concurrence

de 895 millions. Le gouvernement de M. Thiers, à son tour, vivant aussi au jour le jour, alimentait le trésor par des emprunts faits à la Banque et dont le total (y compris les emprunts des deux gouvernements antérieurs) devait monter, au 31 décembre 1871, à la somme de un milliard 485 millions. La Banque prêtait, d'abord, au taux de 3 pour 100, taux qui, sur les observations très judicieuses de M. Henri Germain, fut ramené à 1 pour 100.

On avait atteint la limite de ce qu'on pouvait demander au grand établissement national de crédit. Il fallait liquider cette situation. La Banque fut autorisée à étendre son émission fiduciaire de 2 milliards 400 millions à 2 milliards 800 millions. Cependant, il y avait lieu de faire face aux échéances nouvelles.

Ainsi, de partout, M. Thiers était amené à l'urgente nécessité d'un emprunt.

L'emprunt de 2 milliards. — Le 6 juin 1871, le gouvernement déposa, sur le bureau de l'Assemblée, une demande d'autorisation pour un emprunt de 2 milliards 500 millions qu'il ramena bientôt à une somme de 2 milliards. L'Assemblée résolut de laisser toute latitude au gouvernement en ce qui concernait les modalités de l'opération,

M. Thiers présenta lui-même l'exposé des conditions, dans un discours qu'il prononça, le 20 juin 1871. Après une discussion assez vive, la loi fut votée, à l'unanimité de 547 votants. Par un arrêté du chef du pouvoir exécutif, daté du 23 juin, il fut décidé que les rentes seraient émises, le 27 juin suivant, à 82 fr. 50.

Tout était à improviser... On installa hâtivement la direction du mouvement des fonds au Louvre, et les guichets de souscription au Palais de l'Industrie. Les bureaux des finances campèrent. Le 26, on était prêt, tant bien que mal, et, dès le 27 au matin, les souscripteurs affluèrent aux guichets (1).

(1) *Notes et Souvenirs* de M. THIERS, p. 195.

Succès de l'opération. — Le nombre des souscripteurs fut de 331 906. Le capital souscrit s'éleva à 4 milliards 897 millions ; il fut réduit à 2 milliards 225 millions. Les arrérages annuels à la charge du budget étaient de 134 908 730 francs, ce qui représente 6,06 pour 100 du produit brut de l'emprunt.

Le gouvernement, en choisissant le type de 5 pour 100, réservait, pour l'avenir, la possibilité de la conversion. Mais le capital nominal, — c'est-à-dire celui qui serait dû aux créanciers, au cas où le gouvernement opérerait le remboursement de la dette, — était de 2 milliards 698 millions de francs.

En somme, l'emprunt était onéreux. Tout le monde est d'accord pour penser que le crédit de la France lui eût permis, même alors, d'obtenir les sommes nécessaires, à des conditions plus avantageuses, peut-être au cours de 87 ou de 88 francs. Mais, encore une fois, le gouvernement ne voulait, à aucun prix, courir le risque d'un échec. Ayant besoin de tous les concours, il consentit à les rémunérer largement.

Le résultat de ce premier emprunt fut accueilli avec joie. Il donnait au pays le sentiment de son crédit, sinon de sa fortune. La déclaration de M. Pouyer-Quertier annonçant le résultat de l'émission fut accueillie, par l'Assemblée, aux cris de : « Vive la France ! »

On pensa généralement, au dire de M. Mathieu-Bodet, que « la souscription, qui atteignit près de 5 milliards, produirait, pour le crédit et le relèvement de la France, un effet heureux qui compensait largement la perte de capital dont le trésor avait dû faire le sacrifice. »

Versement des premiers termes de l'indemnité. — Le gouvernement s'étant assuré, dès lors, les sommes nécessaires pour les premiers versements de l'indemnité, il fallait procéder à une autre opération, non moins importante et en tout cas plus compliquée, celle qui consistait

à transporter, des caisses françaises dans les caisses allemandes, les sommes qui allaient constituer les différents versements. Elle était des plus difficiles. Il ne manqua pas en France, à l'étranger, voire même en Allemagne, d'économistes ou de financiers qui jugèrent impossible d'acquitter, à bref délai, une dette pareille. Un professeur d'économie politique à l'université de Berlin, M. Ad. Wagner, après avoir évalué les dépenses de l'Allemagne, dans la guerre de 1870-1871, à un milliard 100 millions, s'exprime ainsi, à propos du chiffre de l'indemnité de guerre fixé par les préliminaires de paix : « La contribution frappée devait, par son énormité, exercer une pression sur les finances et sur l'économie entière de la France ; elle appliquait à ce pays la peine d'une confiscation partielle des ressources nationales (1). »

Conditions du paiement. — La rigueur de ces dispositions se trouvait singulièrement accrue par les conditions du paiement, telles qu'elles avaient été stipulées par la paix de Francfort.

M. de Bismarck, fâché, peut-être, que l'on n'eût pas accueilli l'intermédiaire onéreux des banquiers allemands, avait exigé que les paiements fussent tous effectués dans les principales villes de commerce de l'Allemagne, exclusivement en métal, or ou argent, en billets des Banques d'Angleterre, de Prusse, des Pays-Bas, de Belgique (à l'exclusion des billets de la Banque de France), en billets à ordre ou en lettres de change négociables de premier ordre, valeur comptant, acceptés par les experts allemands. Il y avait donc à accomplir une immense opération de change qui devait compliquer singulièrement l'opération même du versement. Il fut convenu que toutes les sommes seraient centralisées à Strasbourg.

Comment l'Allemagne fut payée. — Pour donner une

(1) V. Professor docteur Adolphe WAGNER, *Das Reichsfinanzwesen*. Berlin, 1874.

idée de la complication matérielle du travail, il suffit de dire que l'on ne pouvait compter, en numéraire, plus de 800 000 francs par jour. En outre, on devait rencontrer les plus minutieuses exigences dans l'examen des valeurs offertes par le trésor français

M. Thiers s'explique, d'ailleurs, en termes lumineux, dans l'exposé qu'il fit à l'Assemblée nationale, en septembre 1871 :

Savez-vous où est la difficulté de l'opération? Elle est dans le transport de ces valeurs énormes hors de Paris. Si nous voulions les transporter en numéraire, — nous avons à la Banque 600 ou 700 millions de numéraire, — nous produirions, sur-le-champ, une crise monétaire effroyable. Nous ne pouvons les transporter en marchandises ; cela ne dépend pas de nous ; nous ne faisons pas le commerce. Nous ne pouvons nous servir que des résultats du commerce, de ce qu'on appelle des traites de place à place. Or, ces traites représentent, quoi? Le commerce réel. Nous vendons aux Allemands ; ils nous vendent à nous ; nous vendons aux Anglais ; ils nous vendent à nous ; et le papier qu'on appelle traites et qui sert à porter les valeurs d'un pays dans un autre doit reposer sur un commerce réel et sérieux.

Croyez-vous que nous avons, avec l'Allemagne, un commerce suffisant pour trouver 12 ou 1 500 millions de traites? Non ; nous nous servons du crédit, et non seulement du crédit qui repose sur le commerce de la France avec l'Allemagne ; mais nous avons été obligés de nous servir du crédit, par exemple, de la France sur l'Angleterre et de l'Angleterre sur l'Allemagne. Nous trouvons du papier sur Londres pour trouver à Londres du papier sur Berlin.

Agences financières spéciales. — On le voit : les institutions financières de la France eussent difficilement suffi. Il fallait élargir la base de l'affaire et y faire concourir, en réalité, toute la banque européenne. C'est pourquoi il avait été fait si largement appel aux capitalistes étrangers. On établit, en outre, sur les principales places de l'Europe, et notamment à Londres, des agences spéciales

chargées de « racoler », comme on l'a dit, tout le papier de commerce qui pouvait entrer en ligne de compte dans les versements à faire à l'Allemagne.

On procéda, pendant deux ans, à une sorte de mobilisation de toute l'activité banquière de l'Europe. Les avantages accordés de ce chef aux grandes maisons européennes furent considérables. Mais, par contre, elles contribuèrent largement au succès des emprunts émis par le gouvernement de M. Thiers ; leur concours, assuré par de fortes primes, permit de faire face, avec une rapidité et une sécurité sans exemple, aux engagements si rigoureux que les négociateurs de la paix de Francfort avaient dû prendre. Nous donnerons, en exposant la fin de l'opération, un tableau complet des valeurs de toute nature qui furent centralisées pour l'accomplir. Il suffit de mentionner, dès maintenant, l'incroyable surcroît d'activité et de travail qu'elle imposait au gouvernement, parmi tant d'autres soucis dont il était alors accablé.

Les versements s'opérèrent avec une régularité qui surprit d'abord et, bientôt, inquiéta les vainqueurs. Les dates des échéances avaient été fixées dans les conditions suivantes par le traité de paix définitif : 500 millions dans les trente jours après le rétablissement de l'autorité du gouvernement français dans la ville de Paris ; un milliard dans le courant de 1871, et un demi-milliard le 1er mai 1872 ; les trois derniers milliards le 2 mars 1874. Les intérêts des trois derniers milliards, fixés à 5 pour 100, étaient exigibles le 3 mars de chaque année. Les frais d'alimentation des troupes étrangères étaient à la charge de la France. Par contre, il était convenu que l'occupation serait limitée à six départements de l'Est, lorsque les deux premiers milliards auraient été versés et que l'armée allemande serait alors réduite à 50 000 hommes.

Dès le mois de juin 1871, M. Thiers se déclara en mesure de payer 500 millions. Cinq versements, en effet, atteignant cette somme, eurent lieu à Strasbourg, du

1er juin au 31 juillet. Jusque dans le détail, on rencontra de la part de l'Allemagne, la rigueur la plus extrême. On discuta longtemps sur les modalités du comptage.

Commencement de l'évacuation. — Il fallut, plusieurs fois, l'intervention du général de Manteuffel et même de l'empereur Guillaume, pour que l'évacuation se réalisât conformément aux engagements. Cependant, à partir du 22 juillet, l'armée allemande commence le mouvement de retraite qui devait libérer le sol national. Les départements de la Normandie furent évacués d'abord.

A la fin de septembre 1871, un milliard 500 millions étaient soldés, et douze départements seulement restaient occupés, sur lesquels six devaient être libérés par le paiement du quatrième demi-milliard et six devaient rester aux mains de l'Allemagne jusqu'à l'acquittement complet de la dette.

M. Thiers offrit d'anticiper sur le paiement suivant, en réclamant, par contre, l'évacuation des forts de Paris, des départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de l'Oise. M. Pouyer-Quertier prépara même, à ce sujet, à Compiègne, avec le général de Manteuffel, une convention soumise à ratification (premiers jours d'août 1871). Mais la colère de M. de Bismarck rompit cette sage combinaison. C'est à cette occasion que le chancelier eut, le 12 août, avec M. de Gabriac, l'entretien, si plein de méfiance hautaine, que nous avons rapporté ci-dessus. Le général de Manteuffel fut désavoué.

Paris dut donc attendre la bonne volonté de Berlin. D'ailleurs, le stock des lettres de change était épuisé. Un déplacement d'espèces trop considérable provoqua, en octobre, une crise monétaire qui eût pu devenir redoutable (1).

(1) V. un article consacré à la crise monétaire d'octobre 1871 dans la *Revue de France*, 1871, t. II, p. 629. Les causes de la crise sont énumérées et examinées successivement dans l'ordre suivant : Paiement de l'indemnité de guerre ; Souscription aux emprunts ; Mauvais état de la récolte de 1871 ; Spéculation ; Panique. On évaluait

Le régime économique de l'Alsace-Lorraine. — Cependant, l'Allemagne avait, à son tour, besoin de la France. Le régime transitoire accordant aux produits d'Alsace-Lorraine l'entrée en franchise sur le territoire français arrivait à échéance le 21 septembre. L'Allemagne du Sud appréhendait vivement la concurrence des produits alsaciens. Elle réclamait une prorogation que l'Alsace-Lorraine sollicitait également.

M. Thiers, comprenant qu'il pouvait y avoir un certain parti à tirer de cette situation, se décida à envoyer, à Berlin, M. Pouyer-Quertier, ministre des Finances, dont M. de Bismarck avait apprécié la compétence et la rondeur. Le général de Manteuffel, averti de cette intention de M. Thiers, ne garda aucune rancune de l'échec récent du projet de convention de Compiègne.

M. Pouyer-Quertier à Berlin. — Au contraire, il prit la peine d'indiquer lui-même au négociateur français les précautions à prendre auprès du prince-chancelier. M. de Saint-Vallier écrivait de Compiègne, le 15 août, à M. Thiers :

M. de Manteuffel a deux recommandations de la plus haute importance à adresser à M. Pouyer-Quertier, si c'est à Gastein que M. de Bismarck lui donne rendez-vous : c'est de prendre bien garde, au cas où il serait reçu par le roi, de ne rien dire à Sa Majesté, en dehors des choses dont il aurait parlé au chancelier et sur lesquelles il serait d'accord avec lui, de veiller attentivement à ne pas fournir, à ce dernier, un grief de cette nature, car il ne le pardonnerait pas, et son influence sur son souverain est trop solidement établie pour qu'on puisse se flatter d'obtenir du roi une concession qu'aurait refusée le ministre. En second lieu, il faut éviter soigneusement d'aborder plusieurs questions ou des négociations différentes : outre le danger d'offrir quelque échappatoire commode à M. de Bismarck, on risquerait de faire échouer l'affaire qu'il est essentiel de mener aujourd'hui à bonne fin...

alors le numéraire existant en France à 4 milliards de francs. Au fort de la crise, on craignit une catastrophe. Chacun se fit une réserve métallique et accumula pièce sur pièce et l'argent disparut.

Ces conseils que M. de Manteuffel donnait à M. Pouyer-Quertier, par l'intermédiaire de M. de Saint-Vallier, se terminaient par cette phrase qui exprimait, en somme, le désir de M. de Bismarck : « Vous devez, avant tout, inspirer confiance, et vous y parviendrez en payant *vite* et *beaucoup.* »

A Berlin, M. Pouyer-Quertier sut profiter des indications qui lui avaient été fournies et des bonnes dispositions que lui témoignaient le chancelier et la cour. Ses négociations portèrent sur quatre points principaux : le paiement du quatrième demi-milliard, ayant pour contre-partie, l'évacuation de six départements français ; la convention douanière relative à l'Alsace-Lorraine ; certains détails de délimitation de la nouvelle frontière, relatifs aux deux villages de Raon et à la région d'Igney et d'Avricourt, et enfin les prix fixés pour l'entretien des troupes allemandes pendant la durée de l'occupation.

Il s'explique lui-même, avec une grande clarté, sur les conditions qu'il obtint, après une courte discussion avec M. de Bismarck et M. Delbrück, dans une dépêche télégraphique, datée de Berlin et adressée à M. Thiers, le 13 octobre 1871 :

Convention du 12 *octobre* 1871. — *Berlin, le* 13 *octobre* 1871. — Tout est signé, convention financière, convention douanière et territoriale.

Cette dernière doit être soumise au parlement et ne pourra être ratifiée qu'après le vote de cette assemblée. La convention financière sera ratifiée immédiatement à Versailles ; elle nous donne l'évacuation immédiate des six départements, qui doit être terminée dans les quinze jours de la ratification. Nous ne donnons aucun titre comme garantie ; on se contente de la signature de M. Thiers et de celle du ministre des Finances.

Nous payons 80 millions par quinzaine, à partir du 15 janvier. Je crois que ce résultat va inspirer une nouvelle confiance dans les affaires, et que la Bourse de Londres et l'escompte vont se rassurer.

Nous n'avons donc plus besoin de la garantie des banquiers ;

nous les retrouverons pour nos paiements dans trois mois.

Pour la convention douanière, elle reste ce qu'elle était avant notre départ, avec quelque légère amélioration ; mais nous avons pu obtenir peu de ce côté. La convention expirera donc le 31 décembre, aux conditions que vous connaissez.

Il est bien entendu que, si le parlement n'accepte pas la convention territoriale et douanière, les six départements n'en resteraient pas moins évacués. Au contraire, si le gouvernement français n'exécutait pas cette convention, le gouvernement allemand pourrait réoccuper les territoires évacués. J'ai aussi traité la question des changes, et j'ai obtenu que le jour de versement serait considéré comme le jour du paiement, en observant certaines mesures d'ordre et de sûreté convenues entre nous. Les traites appartenant à la Banque de France lui seront intégralement remises : c'est entendu.

J'ai aussi terminé avec l'Allemagne pour l'entretien et la nourriture des 50 000 hommes restants. Nous paierons 1 fr. 50 par homme au lieu de 1 fr. 75, économie de 21 500 francs par jour. Nous paierons 1 fr. 75 par cheval, au lieu de 2 fr. 25, ce qui fait une économie de 9 000 francs par jour. Total, 31 000 francs par jour d'économie.

Telles sont les meilleures conditions que j'ai pu obtenir après bien des efforts. Je reste convaincu que la prolongation des négociations actuelles, quelque étendues qu'elles aient été, n'aurait jamais produit des résultats plus favorables pour la France. Aussi j'ai cru le moment venu, aujourd'hui, de signer définitivement et de m'empresser de retourner près de vous pour l'évacuation des six départements.

L'empereur m'a fait renouveler, aujourd'hui, ses compliments, en m'assurant que nous trouverons son gouvernement prêt à s'entendre avec empressement sur toutes les questions qui pourraient s'élever entre les deux pays. Par discrétion, m'a-t-il fait dire, il ne m'a pas fait demander une seconde visite ; mais il reste convaincu que mon voyage à Berlin laissera des traces favorables et utiles aux deux pays, et l'on me charge d'en exprimer toute sa confiance au gouvernement français. On m'assure que, sur les ordres du roi, on s'occupe de renvoyer les prisonniers qui sont encore en Allemagne pour délits commis depuis la fin de la guerre.

Les deux conventions porteront également la date du 12 octobre.

Une lutte homérique. — C'est au cours de ces négociations que se produisirent, entre le chancelier de fer et notre ministre des Finances, ces fameuses luttes de fourchette et de verre, devenues légendaires.

Bien que M. Pouyer-Quertier eût seul les pleins pouvoirs du gouvernement, raconte M. de Gabriac, alors chargé d'affaires de France à Berlin, dans ses *Souvenirs diplomatiques*, il me pria néanmoins d'être présent à la signature de la convention, à laquelle assistèrent seulement le prince de Bismarck et le comte d'Arnim. Le soir, nous dînâmes tous chez le chancelier. Dans ces deux entrevues, je fus témoin de la constante harmonie qui régna entre eux, et à laquelle il est certain que le caractère sympathique de notre ministre des Finances ne fut pas étranger. Les deux convives se firent mutuellement honneur, et je dus reconnaître que, dans cette nouvelle passe d'armes, renouvelée des héros d'Homère, où chacun d'eux cherchait à *dominer* son adversaire, le prince de Bismarck et lui conservèrent merveilleusement *leur position*.
La lutte se continua entre eux, le lendemain, chez M. Bleichröder avec un égal succès et aucun des deux antagonistes ne dut s'avouer vaincu. J'en eus la preuve, le soir même, à l'Opéra, où M. Pouyer-Quertier entra, d'un pas *très ferme*, dans la loge où nous l'avions prié de venir entendre le ténor Niemann, qui jouait dans *le Prophète* (1).

Avantages de la convention financière. — La convention financière du 12 octobre était réellement avantageuse pour la France.

L'évacuation prochaine des six départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, compensait largement l'anticipation du paiement des 650 millions restant dus sur les quatre demi-milliards.

L'armée d'occupation était réduite de cinq cent mille

(1) Marquis DE GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques*, p. 163.

hommes et de cent cinquante mille chevaux à cinquante mille hommes et à dix-huit mille chevaux. La réduction du prix de la journée de l'homme et du cheval produisait également une réduction sensible.

La franchise douanière, accordée par la France aux produits manufacturés de l'Alsace-Lorraine, était prolongée jusqu'au 31 décembre 1871. Du 1er janvier au 30 juin 1872, ils paieraient seulement un quart des droits. Du 1er juillet au 31 décembre 1872, la moitié, de façon à faire cesser le régime de faveur le 1er janvier 1873.

Paiement des deux premiers milliards. — Le paiement des deux premiers milliards s'effectua par deux compensations et seize versements qui s'échelonnèrent ainsi qu'il suit, du 1er juin 1871 au 6 mars 1872 :

PAIEMENTS	MONTANT
	francs.
Dans le mois de juin 1871, en trois paiements	125 000 000 »
Dans le mois de juillet, en deux paiements	375 331 938 74
Dans le mois d'août	175 059 770 11
En septembre et octobre	510 006 825 36
En janvier 1872, en deux paiements	161 123 519 58
En février, en trois paiements	257 912 703 49
En mars, en trois paiements	82 367 438 89
Total en capital	1 686 802 196 17
Pour les intérêts échus le 3 mars seizième versement))	150 058 171 26
Total des versements effectués au mois de mars 1872 en capital et intérêts	1 836 860 367 43

Les deux compensations (valeur du chemin de fer de l'Est et la prise en compte du solde redû par l'Allemagne à la ville de Paris, se sont élevées à 325 millions pour

les lignes de l'Est et 98 400 francs pour la somme redue à Paris, soit en tout : 325 098 400 francs. L'opération porta donc sur une somme totale de 2 161 958 767 fr. 43 (1).

Il y avait une légère avance sur les dates convenues, celle du versement du dernier terme des deux milliards étant fixée au 1er mai 1872.

Par contre, à cette date, l'ennemi n'occupait plus, en France, que les départements de la Marne, de la Haute-Marne, des Ardennes, des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et le territoire de Belfort.

II

L'augmentation des impôts. — Il ne suffisait pas de voir clair dans l'arriéré énorme laissé par une guerre désastreuse : il fallait organiser les budgets futurs. Il ne suffisait pas d'emprunter, il fallait gager les emprunts ; il ne suffisait pas de réorganiser, il fallait faire face aux dépenses nouvelles qui allaient s'inscrire successivement dans les budgets.

Ainsi, par une suite logique et inévitable, on aboutissait à l'extrême conséquence des faits qui s'étaient précipités depuis un an : l'augmentation des impôts.

Pour le règlement des dépenses exceptionnelles, conséquence directe de la guerre, M. Thiers proposa d'ouvrir un « Compte général de liquidation », qui ne fut réglé que par la suite. Il en a expliqué ainsi l'économie : « Ce compte n'avait rien de commun avec l'ancien budget extraordinaire de l'Empire. Je ne devais y porter que des dépenses qui, une fois faites, ne se renouvelleraient plus, telles que les réparations de nos places fortes, le rétablissement de notre matériel de guerre, perdu, usé ou suranné, l'en-

(1) *Rapport sur le payement de l'indemnité de guerre et sur les opérations de change qui en ont été la conséquence*, présenté à l'Assemblée nationale, le 5 août 1874, par M. Léon Say.

tretien de l'armée d'occupation, les indemnités à certaines localités maltraitées par la guerre comme Paris, par exemple (1). »

Mais, pour rétablir la marche de ses affaires, il fallait, en même temps, apporter, à l'Assemblée, les budgets annuels en équilibre.

Le dernier budget normal de l'Empire, celui de 1869, avait atteint, ou peu s'en faut, si on fait entrer tous les comptes qui doivent y figurer effectivement, une somme de près de deux milliards de francs, exactement : un milliard 879 millions aux dépenses et un milliard 824 millions aux recettes, avec un déficit de 55 millions (2).

Les déficits budgétaires. — Le budget estimatif de 1870 avait été établi sur la base de un milliard 834 millions aux dépenses et un milliard 799 millions aux recettes, avec un déficit de 35 millions. Enfin, les prévisions pour 1871 avaient été arrêtées, par la loi du 27 juillet 1870, à la somme totale de un milliard 852 millions.

Naturellement, tous ces chiffres avaient été bouleversés par les événements. D'après une première évaluation de M. Thiers, le budget ordinaire de 1870 se trouvait en déficit de 649 millions ; on sut, plus tard, lors du règlement définitif, que le déficit réel fut de 858 millions. En comprenant le budget extraordinaire, le déficit total fut de un milliard 481 millions.

Quant au budget de 1871, M. Thiers accusait un déficit de 987 millions, qui, en réalité, d'après la loi du 23 juillet 1885, portant règlement définitif de l'exercice 1871, était de un milliard 90 millions.

On fit face à ces arriérés énormes avec une partie de l'emprunt de 700 millions, décidé par l'Empire, avec les fonds disponibles de l'emprunt Morgan, avec les sommes empruntées à la Banque de France, avec une partie des

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 190.
(2) V. AMAGAT, *les Emprunts et les Impôts de la rançon de* 1871, p. 12.

deux emprunts dits de 2 milliards et de 3 milliards, émis par le gouvernement de M. Thiers ; en partie, enfin, avec les ressources affectées au compte de liquidation.

Budget rectificatif de 1871. — On ne pouvait, cependant, revenir à une situation normale qu'en soumettant d'abord à l'Assemblée nationale un budget rectificatif pour l'année 1871 qui était encore en cours. C'est ce que fit M. Pouyer-Quertier, dès le 15 avril 1871. Tel fut le point de départ des grands débats financiers qui allaient bientôt introduire, dans les dépenses annuelles de la France, le témoignage permanent des événements de 1870-1871.

Première évaluation des surcharges budgétaires. — A quel chiffre s'élèverait la surcharge qu'il était nécessaire d'inscrire dans les futurs budgets? M. Thiers, par une première évaluation, d'ailleurs bien insuffisante, présentée au cours d'un exposé de la situation financière, à l'occasion de la loi de l'emprunt de deux milliards, fixait cette surcharge à 556 millions par an, se décomposant ainsi :

Trente millions pour la part d'intérêts, non encore assurée, de l'emprunt de guerre contracté sous l'Empire ;

Quinze millions pour le service de l'emprunt émis à Tours (emprunt Morgan) ;

Dix millions pour les pensions militaires, autrefois servies par les rentes de l'armée, et dont on s'était emparé dans l'urgence ;

Quinze millions d'intérêts pour le prêt consenti par la Banque de France ;

Seize millions à verser à la compagnie des chemins de fer de l'Est, à titre d'indemnité annuelle, pour la partie de son réseau annexée par la Prusse ;

Cent vingt millions pour les intérêts de l'emprunt de deux milliards ;

Cent cinquante millions au moins pour les intérêts de l'emprunt des trois derniers milliards.

Et dans ces chiffres, M. Thiers ne comptait pas :

L'indemnité à distribuer aux départements envahis, pour les pertes subies pendant la guerre ;

L'entretien de l'armée allemande d'occupation, qui coûtait plus d'un million par jour ;

La réorganisation de l'armée, avec un matériel à créer et la construction de nouvelles forteresses.

Quand on en vint à faire des comptes précis, on trouva qu'il fallait plus de 750 millions de nouvelles recettes annuelles pour faire face aux charges de la guerre. C'était un impôt supplémentaire annuel de plus de vingt francs par chaque habitant.

Comment se procurer ces ressources?

Deux systèmes d'impôts. — Deux systèmes étaient en présence : 1° Procéder à une refonte générale de notre législation financière ; faire appel à des ressources nouvelles ; créer tout un système fiscal, s'inspirant des nécessités extrêmes où l'on se trouvait ;

2° Ou bien s'attacher au système existant : accroître les impôts qui paraissaient pouvoir supporter une augmentation ; procéder, par mesures de détail et par une revision minutieuse de toute l'organisation ancienne, en lui faisant rendre l'ensemble des ressources dont on avait besoin.

Maintien du système antérieur. — M. Thiers et le gouvernement se prononcèrent pour ce dernier système. Ils eussent craint de se livrer à des expériences, dans une situation aussi critique.

Après quelque hésitation, l'Assemblée les suivit. Elle se borna à compléter les lois en vigueur ; à frapper des revenus ou des consommations qui, jusqu'alors, avaient échappé à toute contribution aux charges publiques ; à réprimer plus vigoureusement la fraude ; enfin, à ajouter des centimes additionnels au principal de plusieurs impôts directs ou indirects.

Discussions fiscales. — Ce résultat ne fut pas atteint sans des discussions passionnées, qui occupèrent de

longues séances, au cours des années 1871, 1872 et 1873.

N'est-il pas naturel, en effet, qu'au moment où l'on procédait à un ensemble de mesures qui auraient, sur la situation du pays en général et de chaque citoyen en particulier, un contre-coup si marqué, les intérêts se soient énergiquement défendus? Comment s'étonner que ces rivalités si naturelles aient donné naissance à des polémiques, à des dissentiments qui allèrent même jusqu'à mettre en péril l'existence du gouvernement?

A considérer l'ensemble des débats et l'efficacité des mesures qui furent prises, ce qui se dégage, en somme, c'est un vif sentiment d'admiration pour le calme relatif, la résignation, l'abnégation, avec lesquels l'Assemblée sut imposer et le pays accepter la charge si lourde dont un gouvernement disparu était responsable.

M. Thiers, après avoir fait adopter, comme principe, le respect du système fiscal antérieur, n'eut pas de peine à en faire prévaloir un autre, auquel il était également attaché.

De tout temps, il avait pensé que l'agriculture est une des bases inébranlables de la prospérité française : il s'était toujours effrayé du libéralisme économique hardi qui, sous l'Empire, avait ouvert le marché français à la concurrence des produits étrangers. Dans des interventions fameuses, il avait combattu la politique du libre-échange et des traités de commerce. Voici, d'ailleurs, ses sages paroles à ce sujet :

Je considérais comme une grande imprudence, de grever la terre de nouveaux centimes additionnels. La terre est un souffre-douleur continuel ; elle paye toutes les folies locales et celles des gouvernements. Un impôt sur le sel, facile à percevoir, il est vrai, aurait été, comme l'impôt sur la terre, supporté par le peuple des campagnes (1).

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 189.

Accroissement des impôts indirects. — Il fit accepter ces idées en déclarant, tout d'abord, qu'il se refusait à aggraver le poids des contributions directes. Restreignant encore le champ où il comptait se mouvoir, il écartait également l'idée des nouveaux impôts sur les valeurs mobilières, par la crainte évidente d'inquiéter le marché financier, au moment où il avait besoin de son concours.

Ainsi, il était amené, par voie d'élimination, à porter son principal effort sur les contributions indirectes, sur les douanes, et, en général, sur les impôts atteignant la consommation.

En principe, l'Assemblée nationale était d'accord avec M. Thiers. Elle partageait ses tendances protectionnistes. On n'éprouva donc que peu de difficultés à établir une première liste d'impôts nouveaux.

Suivant les propositions du gouvernement, l'Assemblée vota un impôt sur les créances hypothécaires ; des décimes furent ajoutés aux droits d'enregistrement et aux frais de timbre ; des surtaxes furent établies sur les sucres, les cafés, les alcools, le papier et sur les affranchissements postaux ; des droits frappèrent la circulation des voyageurs et des marchandises par chemins de fer ; on éleva, d'abord, les droits sur les allumettes, et, plus tard, on organisa le monopole de ce produit. On frappa d'un timbre de dix centimes les quittances et reçus quelconques, au-dessus de dix francs ; on créa, au bénéfice de la marine marchande, une surtaxe de pavillon et d'entrepôt.

Si importantes que fussent les charges nouvelles imposées aux contribuables, elles étaient loin de suffire. Même en tenant pour exactes les premières évaluations de M. Thiers, il fallait créer d'autres ressources pour une somme de plus de cent millions.

Ces grandes discussions relatives aux questions financières occupèrent la fin de la session qui, commencée à Bordeaux en février 1871, avait vu la conclusion de la

paix, la répression de la Commune, et s'achevait à Versailles par le vote de la loi Rivet.

Des débats bien plus complexes encore furent abordés au cours de la session d'hiver.

Les vacances parlementaires de septembre 1871. — En septembre 1871, le gouvernement et l'Assemblée pensèrent que l'heure était propice pour suspendre les travaux parlementaires. D'ailleurs, il fallait appliquer la loi départementale, récemment promulguée (10 août 1871), et procéder aux élections cantonales pour la désignation des conseillers généraux. Il s'agissait de mettre à l'épreuve la nouvelle organisation, entreprise non moins intéressante que celle qui s'accomplissait à Versailles.

Le lien social, en effet, se fait sentir surtout au point où il touche les populations, c'est-à-dire dans l'administration des départements, des cantons et des communes. Sous l'Empire, le préfet tenait, d'une poigne solide, le bataillon des maires et, par lui, les masses dociles de la démocratie. Il fallait régler maintenant les rapports des trois forces mises en présence : l'administration préfectorale, le conseil général réorganisé, les maires élus par le conseil municipal ou désignés par le gouvernement. Le jeu devenait plus libre, mais, aussi, plus délicat.

On pouvait craindre que les assemblées départementales, munies d'attributions plus importantes, ne se trouvassent pas en complet accord avec le pouvoir central et qu'elles n'entrassent parfois en lutte avec lui ; on pouvait craindre que les tendances divergentes de certaines provinces ne s'exagérassent, dans chacun de ces corps sans lien entre eux, et que l'unité morale de la nation n'en souffrît ; on pouvait craindre, enfin, que la constitution, dans chacun de nos départements, d'une sorte de petit parlement, ne développât, à l'excès, le goût de la polémique stérile et l'ingérence encombrante des partis dans la marche normale des affaires publiques.

Comment le préfet, dont l'autorité était affaiblie, prendrait-il contact avec une assemblée nommée directement et librement par le suffrage des populations? Telle était la question qui allait se poser dans les quatre-vingt-six départements.

Le message de clôture. — Dans le message qu'il adresse à l'Assemblée, le 13 septembre 1871, M. Thiers rappelle l'œuvre accomplie. Il n'hésite pas à aborder les problèmes constitutionnels ; surtout, il signale l'intérêt de cette première consultation générale du suffrage universel pour les élections cantonales :

Vous êtes réunis depuis près de huit mois, dit-il, et ces huit mois, vous le savez, ont été aussi remplis que des années : Conclure la paix, ressaisir les rênes du gouvernement, éparses ou brisées, transporter toute l'administration de Bordeaux à Versailles, dompter la plus terrible insurrection qui fut jamais, rétablir le crédit, payer notre rançon à l'ennemi, veiller sur les incidents de l'occupation étrangère pour en prévenir les suites quelquefois très inquiétantes, entreprendre une nouvelle constitution de l'armée, rétablir nos relations commerciales par des négociations avec tous nos voisins, arriver, enfin, à la libération du sol qui, chaque jour, s'avance, et essayer de rétablir l'ordre dans les pensées après l'avoir rétabli dans les actes : voilà, depuis près de huit mois, ce que nous faisons ensemble ; et vous savez que, dans ce travail, si votre part est bien grande, la nôtre ne l'est pas moins.

Monarchie ou république. — Maintenant, la question constitutionnelle :

Parlons, messieurs, en toute franchise et avouons ce que du reste, il est permis d'avouer, que nous sommes émus, profondément émus ! Comment ne le serions-nous point? Il s'agit, en ce moment, pour le pays, des plus grands intérêts imaginables : il s'agit de régler son sort présent et futur. Il s'agit de savoir si c'est d'après la tradition du passé, tradition glorieuse de mille ans, qu'il doit se constituer, ou si, s'abandonnant au torrent qui précipite, aujourd'hui, les sociétés

humaines vers un avenir inconnu, il doit revêtir une forme nouvelle, afin de poursuivre paisiblement ses nouvelles destinées.

Ce pays, objet de l'attention passionnée de l'univers, sera-t-il république ou monarchie? Adoptera-t-il l'une ou l'autre de ces deux formes de gouvernement qui divisent aujourd'hui tous les peuples? Quel problème plus grand fut jamais posé devant une nation, dans les termes où il se pose maintenant devant nous?

Et M. Thiers conclut :

Ainsi, messieurs, vous allez vous séparer quelques semaines pour veiller à la réorganisation départementale de la France, pour en reprendre ou en modifier, s'il le faut, la tradition, vous mettre en tête-à-tête avec le pays pour régler vos pensées sur les siennes, pendant que le gouvernement emploiera le temps que vous lui laisserez à préparer vos nouveaux travaux.

L'Assemblée nationale se sépara le 18 septembre 1871. Aussitôt la campagne s'ouvrit en vue des prochaines élections pour les conseils généraux. C'était une véritable mobilisation du personnel politique provincial; c'était une vaste sélection qui se produisait, pour la première fois, sur la totalité du territoire : chacune des organisations cantonales embryons de la vie publique, allait avoir à se prononcer et à désigner ses chefs.

Les élections cantonales. — Les élections eurent lieu le 8 octobre. Sur 2 860 conseillers à élire, les deux tiers environ appartinrent à l'opinion républicaine, avec une nuance conservatrice très marquée. Là où ne triomphèrent pas les républicains, les orléanistes furent élus à l'exclusion des légitimistes. On constata aussi la rentrée en scène d'un certain nombre de personnages bonapartistes. MM. Rouher, Dugué de la Fauconnerie, de Cassagnac père et fils furent nommés. Par contre, deux anciens ministres de l'empire, MM. Forcade de la Roquette et Jérôme David, échouèrent. Le prince Jérôme Napoléon

fut élu, en Corse, et on fit quelque bruit autour de cette élection.

Le prince Napoléon. — Muni d'un passeport, le prince se rendit dans l'île et fut, durant le voyage, l'objet de manifestations hostiles. Il espérait être choisi comme président du Conseil général ; mais son élection fut annulée, le prince n'ayant pu justifier de son inscription au rôle des contributions dans le département. Il communiqua aux journaux le discours qu'il aurait prononcé et dans lequel il réclamait un plébiscite qui aurait à trancher entre la république, la royauté ou l'empire.

M. Thiers n'était pas sans inquiétude sur les manifestations auxquelles donnait lieu la présence du prince Napoléon en Corse. Il avait adressé des instructions très énergiques au préfet, M. Charles Ferry, et envoyé la flotte mouiller en rade d'Ajaccio. Après son échec, le prince se hâta de regagner Prangins, par l'Italie. C'était un premier mouvement bonapartiste qui allait, bientôt, se développer.

D'une manière générale, la manifestation en faveur des institutions républicaines était éclatante. M. Gambetta, qui ne manquait jamais une occasion de prouver que le parti républicain était un parti de gouvernement, adresse au docteur Cornil, conseiller général de l'Allier, une lettre qui peut être considérée comme une sorte d'instruction directrice pour les assemblées départementales.

Conseils de M. Gambetta. — Il insiste, en premier lieu, sur la portée des élections, au point de vue des institutions républicaines ; puis, se mettant dans l'hypothèse où il eût reçu lui-même un mandat de conseiller général, il ajoute :

Tout d'abord, je m'interdirais sévèrement toute ingérence sur le terrain de la politique générale... Nommé comme républicain, je ne croirais pas devoir altérer la nature et la compétence du conseil. Plus que jamais, je chercherais à séparer l'administration de la politique. Je me garderais de confondre

les attributions et de transformer les conseils généraux en assemblées législatives au petit pied... Je ne réclamerais donc ni la dissoluation de l'Assemblée de Versailles, ni la proclamation de la République, ni toute autre mesure de politique générale... Je concentrerais tous mes efforts sur le terrain de l'administration et des intérêts locaux... Donnez, dans les conseils généraux, l'exemple du travail ; démontrez votre compétence dans le maniement des affaires publiques, répandez vos idées et vos principes, et le pays saura bien vous appeler à les mettre en pratique...

Ainsi, peu à peu, sous la conduite de chefs sages et écoutés, la République prenait vie et figure, le personnel nouveau s'habituait à ses devoirs et aux responsabilités du gouvernement.

Le 23 octobre s'ouvrit la première session des conseils généraux, qui dura jusqu'à fin novembre. Sur 86 présidents, il y eut 56 conservateurs, 18 républicains et 12 radicaux.

III

L'automne de 1871. — Les vacances se passèrent dans le calme. Le pays reprenait le sentiment de son existence et de sa force, à la suite des cruelles épreuves que, depuis une année, il avait subies. Cependant, le spectacle des événements récents était encore présent partout.

Paris commençait à replacer les pavés arrachés pour la construction des barricades. On disposait des clôtures, — que l'on croyait provisoires, — autour des monuments publics incendiés ou abandonnés, au Louvre, aux Tuileries, à la Cour des Comptes, au Palais de la Légion d'honneur, à l'Hôtel de Ville. Là où les maisons particulières avaient été surtout atteintes, rue du Bac, rue de Lille, rue de Rivoli, à la Croix-Rouge, on procédait lentement au déblaiement. Les maisons incendiées étaient

encore chancelantes et noires ; les persiennes battaient aux fenêtres ; la nuit, ces coins, mal éclairés, faisaient comme des taches sombres.

Les quartiers populaires, décimés, désunis par les passions toujours latentes de l'émeute et de la bataille, gardaient un aspect farouche. On parlait à voix basse chez les marchands de vin et dans les endroits publics ; on croyait voir partout soit des communards, soit des espions. Les prisons étaient pleines. A Versailles, les tribunaux poursuivaient l'œuvre de la répression. La masse du peuple, frappée ou menacée, attendait, avec anxiété, une parole d'amnistie et d'oubli. Jusque dans les salles d'hôpitaux, où les blessés et les malades des deux partis étaient réunis, la méfiance régnait : des mourants se dénonçaient réciproquement. Les médecins durent intervenir pour protéger des souffrances et des agonies.

Dans les maisons, beaucoup d'appartements restaient vides ou étaient occupés par des locataires de passage, dont on ne savait pas toujours le nom réel. Les concierges exerçaient une inquisition parfois redoutable. Dans les rues, des patrouilles fréquentes circulaient.

Les environs de Paris étaient déserts. Il n'y avait plus d'arbres au bois de Boulogne ; il n'y avait plus de canotiers à Bougival. Meudon était abandonné. Saint-Cloud, où toutes les fureurs s'étaient succédé, était détruit comme par un tremblement de terre ; les ruines couvraient toute la colline ; le Mont-Valérien dressait sa silhouette militaire en haut du coteau décharné et se dressait sinistre, le soir, sur les couchers de soleil sanglants.

Paris reprend sa physionomie normale. — La vie reprenait dans le centre, aux Halles, sur les boulevards. L'été, on vit reparaître, par les rues, les marchands des quatre saisons, et ce fut une joie pour les Parisiens, de goûter, en plein air, aux premieres cerises et aux premières pêches.

L'activité industrielle et commerciale, suspendue depuis un an, prenait, par suite des événements eux-mêmes, un prodigieux essor. Les stocks d'approvisionnement étant épuisés, il fallait les reconstituer rapidement. Beaucoup de situations difficiles s'étaient liquidées dans le désastre général. Du dedans et du dehors, les commandes affluaient. La province envoyait sans cesse les blés, les animaux de boucherie sur Paris, dont la consommation se développait. Chez tous ceux qui n'avaient pas été frappés directement, on devinait une confiance, une joie d'être, un besoin instinctif de réparer les pertes et de combler les vides. Sous ces ruines, que la poussée des premières herbes recouvrait à peine, on sentait courir la vie.

L'automne de cette année terrible s'écoula donc entre les dernières tristesses et les premières espérances. Cependant, la foi en l'avenir l'emportait et tous les indices d'une renaissance rapide s'affirmaient. Ils ne pouvaient échapper à l'attention de M. de Bismarck.

La renaissance rapide de la France inquiète l'Allemagne. — Dès le mois d'avril 1871, l'Assemblée avait entrepris l'étude d'une nouvelle loi militaire qui devait reconstituer et accroître la force du pays. Elle se donnait à cette tâche avec passion.

Le sentiment général était favorable au service personnel et obligatoire pour chaque citoyen. On voulait obtenir l'instruction militaire du peuple tout entier. Une grande commission, nommée par l'Assemblée, se mit immédiatement à l'œuvre. Ses travaux ne durèrent pas moins de quatorze mois. Mais les discussions fécondes qui se produisaient dans cette commission avaient leur retentissement au dehors.

Ces premiers faits, minutieusement recueillis, parfois grossis par les agents et par les attachés militaires allemands, étaient dénaturés, en tout cas, par des polé-

miques de presse, très vives en Allemagne et en France. De part et d'autre, c'était un déchaînement de haines « qui faisait craindre un retour vers la barbarie ». M. de Bismarck était atteint alors d'une maladie nerveuse qui se manifestait par un état d'irritation presque permanent. On racontait plaisamment, à Berlin, qu'il avait fait dire à son médecin « qu'il était trop malade pour le recevoir ».

Déjà à l'occasion de la revue du 14 juillet, M. de Waldersee avait présenté au ministre des Affaires étrangères des observations tendant à incriminer les intentions du gouvernement français.

Mauvais vouloir de M. de Bismarck. — A Francfort, les négociations se poursuivaient pour le règlement des questions d'ordre secondaire que le traité de paix avait laissées en suspens. La marche de ces travaux était extrêmement lente. Sur la réglementation du droit d'option pour les Alsaciens-Lorrains, sur la question du remboursement des sommes confisquées par les armées allemandes dans les succursales d'Alsace et de Lorraine de la Banque de France et, enfin, sur la question de l'amnistie à accorder aux Français des pays annexés qui avaient lutté pour leur indépendance, on n'arrivait pas à s'entendre. Les négociateurs allemands opposaient aux instances des négociateurs français l'affirmation réitérée qu'ils étaient sans instructions. M. de Bismarck devait déclarer bientôt lui-même à M. de Gabriac que cette attitude voulue équivalait à une fin de non-recevoir (1).

Nous avons déjà rappelé la grave difficulté que souleva, en août 1871, la tentative de négociation directe avec le général de Manteuffel pour le paiement anticipé d'une des fractions de l'indemnité et l'évacuation simultanée de nouveaux départements français. M. de Bismarck considérait cette procédure comme portant direc-

(1) Marquis DE GABRIAC, *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne*, p. 145 et 167.

tement atteinte à son autorité. C'est alors qu'il eut, avec M. de Gabriac, l'entretien si vif que nous avons également rapporté : « Je suis venu du fond de la Poméranie, disait-il, pour rétablir ma position vis-à-vis de mes collègues. »

Attitude de M. de Bismarck. — En réalité, il était non seulement nerveux, mais inquiet. Le chargé d'affaires explique encore la situation, lorsqu'il dit, dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères, M. de Rémusat :

L'Allemagne n'a plus rien à attendre d'une guerre nouvelle. Celle qui s'achève lui a donné les trois choses qui lui manquaient : l'unité nationale, la suprématie militaire, l'argent de nos milliards. Elle désire donc la paix... Mais si nous donnions à M. de Bismarck un prétexte, *tant soit peu légitime*, il le saisirait sans trop de regrets, et il est assez fort aujourd'hui pour entraîner la nation... M. de Bismarck ne reconnaît, au fond, qu'une souveraineté réelle, celle du but à atteindre. Aujourd'hui, il est notre ennemi parce qu'il nous a fait trop de mal pour ne pas vouloir nous en faire davantage. *Chi offende non perdona...* Il n'est que logique en cherchant l'écrasement de la France pour la durée au moins d'une génération (1).

L'esprit, fertile en ressources, du puissant homme d'État cherchait, au même moment, dans des combinaisons politiques d'une tout autre portée que ces boutades diplomatiques, la consolidation de son œuvre.

Son état de nervosité extrême et l'isolement où il se renfermait à Varzin, ne font peut-être que signaler le travail auquel il se livre. Jamais sa diplomatie n'a été plus active et plus féconde. Il veut compléter sa victoire de Versailles et de Francfort, et il se retourne vers ces « neutres » qui l'ont tant inquiété, au moment où il signait la paix avec la France.

(1) GABRIAC, p. 155.

Il se retourne vers l'Europe. — Infatigable, il engage une nouvelle campagne diplomatique, celle qui aboutira, d'abord, à la rencontre des trois empereurs, et, plus tard, à la Triple Alliance. Il commence à se rendre compte qu'il a manqué son but et qu'il n'a pu abattre définitivement la France ; il la voit devenant bientôt, pour l'Allemagne, un embarras de tous les instants. Dans les futures combinaisons européennes, elle tendra la main à toute puissance qui essaiera d'échapper à l'hégémonie allemande. C'est donc du côté de l'Europe qu'il faut se prémunir.

On hésite à recommencer les hostilités, à mettre la fortune de l'Allemagne en jeu et la passivité de l'Europe à l'épreuve. On n'a pu écraser la France : il faut l'isoler.

Parmi les puissances neutres, celle qui, à double reprise, avait le plus réellement préoccupé M. de Bismarck, c'était l'Autriche. Il se tourne donc de ce côté.

La politique austro-hongroise. — Depuis 1866, la politique de l'Autriche-Hongrie paraissait perplexe. Elle était dirigée, sous l'autorité de l'empereur François-Joseph, par un Allemand du Sud, sorte de condottiere de la diplomatie, M. de Beust. M. de Beust, brillant et spirituel, facilement satisfait de lui-même et quelque peu surfait, « l'homme, a dit M. Thiers, qui avait le moins l'air de croire ce qu'il disait, » hésitait entre deux systèmes : soit de vagues projets de résistance à l'influence prussienne, politique que M. de Beust qualifiait, pour ne mécontenter personne, de « politique des mains libres », soit un parti pris de résignation et de soumission aux faits accomplis, autre système que le comte Andrassy devait baptiser, à son tour, quand il l'adopta : « politique de l'itinéraire forcé. »

Avant la guerre. — Cette double tendance s'était dessinée très nettement dans l'entretien décisif que l'empereur François-Joseph avait eu avec le général Lebrun, aide de camp de l'empereur Napoléon III, quelques se-

maines avant la déclaration de guerre, alors que l'intervention éventuelle de l'Autriche était, pour ainsi dire, escomptée par le cabinet de Paris :

Je me plais à espérer, avait-il dit, que l'empereur Napoléon voudra bien tenir compte de ma situation personnelle et politique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Si je déclarais la guerre en même temps que lui, il n'est pas douteux, qu'exploitant de nouveau l'idée allemande, la Prusse pourrait surexciter et soulever à son profit les populations allemandes, non pas seulement chez elle et dans l'Allemagne du Sud, mais *aussi dans l'empire austro-hongrois*, ce qui serait très fâcheux pour mon gouvernement (1).

Cela voulait dire que l'empire austro-hongrois se trouvait, dès lors, c'est-à-dire avant la guerre, en présence des complications ou des éventualités intérieures qui, en 1871, décidèrent de la direction définitivement adoptée.

Les nationalités diverses qui composent l'empire ont assurément le sentiment historique de la nécessité de leur union ; mais, dans les luttes d'influence qui les divisent à l'intérieur, chacune d'elles cherche son idéal et, parfois, son point d'appui au dehors.

Les dix millions d'Allemands autrichiens qui ont gardé au cœur le rêve d'une grande Allemagne, ont vu, en partie, ce rêve se réaliser, en dehors d'eux, par la main de la Prusse. Les Slaves admirent la grandeur du monde russe dont l'ombre s'étend sur tout un continent. Quant aux Hongrois, ils sont isolés au milieu de l'Autriche et au milieu de l'Europe ; mais ils savent que, dans les conflits de race, selon qu'ils se porteront vers l'une ou l'autre politique, ils feront pencher la balance.

Attitude de la Hongrie. — M. de Bismarck avait, de très bonne heure, compris l'importance des Hongrois dans le jeu international européen. Il les avait caressés

(1) Général LEBRUN, *Souvenirs militaires*.

de longue date ; c'est lui qui, dans une dépêche datée de Francfort, avait lancé la formule du dualisme. Il avait tracé à la Hongrie tout un programme politique qu'il a précisé, à nouveau, dans cette phrase de ses *Souvenirs :*

Si les considérations d'une politique réfléchie avaient toujours le dernier mot en Hongrie, ce peuple, brave et indépendant, comprendrait qu'il n'est, en quelque sorte, qu'une île au milieu de la vaste mer des populations slaves et que, étant donnée son infériorité numérique, il ne peut garantir sa sécurité qu'en s'appuyant sur l'élément allemand en Autriche et en Allemagne (1).

Cette théorie est discutable : car il est évident que si l'élément allemand dominait toute l'Europe centrale et s'étendait du Rhin aux Balkans, la nationalité hongroise serait autrement menacée, et que « l'îlot », perdu dans la vaste domination germanique, serait rapidement submergé (2).

(1) *Souvenirs* du prince DE BISMARCK, t. II, p. 277.
M. Thiers relate dans ses *Notes et Souvenirs* un entretien qu'il eut, à ce sujet, avec M. de Bismarck, en octobre 1871 : il s'agit de la paix signée à Nikolsbourg : « Le roi la repoussait avec indignation, aurait dit M. de Bismarck, et l'appelait une lâcheté ; il aurait voulu détruire l'Autriche... Je lui dois une maladie, dit-il encore ; un jour qu'il était venu me voir dans ma chambre, il m'exaspéra tellement, que je sortis de mon lit et allai m'enfermer dans mon cabinet de toilette, d'où je refusai de sortir avant qu'il ne fût parti... Ah ! ajoutait M. de Bismarck, la monarchie rend républicain... » Il est évident, écrit alors M. Thiers, que M. de Bismarck spécule sur la Hongrie. Elle « comblera le vide de Prague à Constantinople ». Il voudrait en faire une sorte d'empire intermédiaire, après avoir pris pour lui toutes les races allemandes. Il rêve tout cela. » *Notes et Souvenirs*, p. 92.

(2) C'est ce que Napoléon avait indiqué avec la plus grande clairvoyance dans son fameux manifeste aux Hongrois daté de Schœnbrunn, 1806. Cette vue politique ne devait se réaliser qu'à la suite de la paix de Versailles de 1918 : « Grâce à son génie puissant, écrit l'*Az-Ujsag*, Napoléon a si bien compris les désirs secrets des Magyars et les a si magistralement exposés que pendant longtemps on a mis en doute que ce manifeste émanât de lui. Ce n'est que dans les derniers temps que le grand historien, docteur Horansky, l'a prouvé dans

Le comte Andrassy. — Mais l'art suprême, dans les relations internationales, c'est de fournir aux intérêts dont on entend se servir, sinon des raisons, du moins des formules. M. de Bismarck avait su ainsi se créer un point d'appui chez cet actif et vigoureux peuple hongrois, et, notamment, il avait amené à ses vues l'homme le plus influent d'alors, le président du ministère hongrois, le comte Andrassy. Ce travail s'était fait autour du comte de Beust et, en quelque sorte, par-dessus sa tête, et il ne s'en était pas aperçu.

La présidence du conseil en Autriche était alors aux mains du comte Hohenwart, qui soutenait le parti slave. Par suite de cette circonstance, les Allemands d'Autriche et les Hongrois avaient donc des raisons particulières de se laisser aller aux sentiments et aux tendances naturelles qui les portaient vers l'empire allemand nouvellement constitué et vainqueur de l'Europe.

M. de Bismarck dit que, dès le début de la campagne de France, étant à Meaux, il avait songé à faire jouer ces ressorts « et qu'il avait déjà sondé les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg en vue d'une alliance des trois empereurs, avec l'arrière-pensée que l'Italie monarchique viendrait s'y joindre ».

Premières tentatives d'un rapprochement avec l'Autriche-Hongrie. — Le 14 décembre 1870, étant à Versailles, il avait adressé à M. de Schweinitz, ambassadeur de Prusse à Vienne, une longue dépêche qui était une véritable invite au gouvernement austro-hongrois : « L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, nous osons l'espérer en confiance, se regarderont avec un mutuel bon vouloir et se tendront la main pour assurer le développement et le bonheur des deux pays (1). »

son œuvre capitale : *Jean Bacsanyi et son temps.* « Un seul entretien, dit-il à ce propos, avait suffi à un esprit aussi vif que celui de Napoléon pour qu'il vît clair dans l'âme d'un individu ou d'une nation. »

(1) *Mémoires* du comte DE BEUST, t. II, p. 441.

M. de Beust avait accueilli avec empressement ces premières ouvertures, tout en réservant son opinion sur les sentiments de la Prusse « qui n'a pas été et ne sera pas un ami sincère »; il avait, dans un rapport soumis à l'empereur François-Joseph, démontré clairement que l'Autriche-Hongrie, n'étant pas assez forte pour s'opposer aux succès de l'Allemagne, n'avait qu'à profiter des circonstances qui donnaient encore quelque prix à sa neutralité. Puis, après avoir fait un dernier effort pour contre-balancer les succès de la Prusse par la réunion d'un Congrès et la constitution d'un tribunal arbitral européen, — c'est le moment où le comte de Wimpfen reçoit pour instructions de faire, auprès de M. de Bismarck, la démarche en faveur d'une paix européenne, démarche qui avait tant inquiété ce dernier, — il avait pris son parti.

M. de Beust, non originaire des provinces autrichiennes, et jugeant la situation, moins d'après des tendances de race, qu'en homme d'État, était trop fin pour ne pas comprendre que si les directeurs de la politique austro-hongroise savaient s'abstraire des luttes intérieures et s'ils n'étaient préoccupés que des destinées de l'empire, l'alliance qui s'impose à eux, c'est l'alliance française.

La France, en effet, est la seule puissance qui n'ait, dans l'Europe centrale ou dans l'Europe orientale, aucune confraternité de race qui la sollicite, aucune visée politique déterminante qui l'attire, aucun intérêt contradictoire à la grandeur austro-hongroise. Mais les erreurs de Napoléon III avaient gâté ou faussé tout cela. Le comte de Beust fait, à ce sujet, cette réflexion : « L'empereur Napoléon n'avait jamais compris la politique européenne. »

Quant au prince de Bismarck, avec une fertilité de moyens extraordinaires, il profitait du trouble universel pour embrouiller encore les intérêts et les systèmes.

Le comte de Beust. — Le comte de Beust, donc, en ministre d'État plus qu'en ministre de parti, avait persévéré, tant qu'il l'avait pu, dans le système du rapprochement avec la France. Mais la fortune des armes s'était prononcée contre celle-ci. Les populations germaniques de l'empire austro-hongrois exultaient. Les fers étaient mis au feu pour le renversement du cabinet Hohenwarth. La Hongrie se déclarait fortement pour la politique allemande. Il fallait bien faire les premiers pas vers Berlin : c'était, même avant le comte Andrassy, « l'itinéraire forcé (1). »

En février 1871, un échange de notes précisa cette nouvelle orientation politique. A la même époque, l'aide de camp général, comte de Bellegarde, fut envoyé à Berlin pour féliciter l'empereur Guillaume, à son retour dans sa capitale.

Entrevues des deux empereurs à Gastein, etc. — M. de Bismarck, de tout temps grand amateur de diplomatie thermale, voulut rendre le rapprochement plus éclatant, et il ménagea trois rencontres des deux empereurs allemands, pendant l'été de 1871, à Ischl, à Gastein, à Salzbourg. Nous avons, par le comte de Beust, le récit de ces entrevues, si grosses de conséquences pour l'avenir de l'Europe. Nous savons que l'empereur Guillaume, soufflé par M. de Bismarck, fit tout, auprès de l'empereur François-Joseph, pour adoucir l'amertume des premières heures.

C'est alors qu'on peut apprécier la souveraine prudence qui avait dicté les clauses de la paix, à Nikolsbourg. L'Allemagne retrouvait maintenant l'Autriche sur sa

(1) La chute du cabinet Hohenwarth, si importante au point de vue de la politique européenne puisqu'elle décida de l'orientation de l'Autriche-Hongrie vers l'Allemagne, fut amenée par une coalition des Allemands, des Hongrois et de Beust lui-même qui fut, ici, la dupe de Bismarck. Hohenwarth avait été le véritable promoteur du fédéralisme avec tendance slavophile dans l'Empire. V. un article de Louis Léger dans *Revue bleue* du 23 mars 1872, p. 926.

route, et elle n'avait qu'à tirer tout le profit de sa propre modération :

Le ciel avait favorisé les armes prussiennes, dit l'empereur Guillaume. Mais lui, le roi, — on sera bien obligé de le reconnaître, — s'était montré généreux... La grande faute était à Napoléon III, qui n'avait pas su attaquer l'armée prussienne par derrière et qui avait ainsi consommé la ruine de l'Autriche, et, par suite, celle de la France. Aussi, lui, le roi de Prusse, ne voulait pas croire, alors, à la neutralité de la France, et *il en a conservé beaucoup de reconnaissance à l'empereur Napoléon...* Maintenant que la dernière guerre, *non plus désirée que prévue par lui,* avait enfin placé la Prusse à la tête de l'Allemagne, *également contre sa volonté à lui, roi de Prusse,* il n'a plus, comme empereur, d'autre désir que d'entretenir de bonnes relations avec l'Autriche ; en disant cela, il appuya fortement sur ce point qu'il comprenait parfaitement qu'on n'oubliât pas aisément le passé, et qu'il se réjouissait fort du rétablissement des bons rapports entre les deux empires (1).

Entretiens de M. de Bismarck et de M. de Beust. — M. de Beust eut aussi de longs entretiens avec M. de Bismarck. Il entra de plain-pied dans le projet d'une *ligue pacifique*, qui lui était habilement présenté pour couvrir ce qu'il pouvait y avoir de pénible dans la situation faite à l'Autriche. Le prince de Bismarck ne fit pas de propositions en vue d'engagements positifs, inscrits dans un traité : il s'agissait seulement « de relations franches, durables, basées sur une bonne volonté mutuelle, une confiance égale de part et d'autre. » Mais il reconnut, sans peine, que « l'Autriche n'avait pas d'autre politique à suivre que celle de l'acceptation franche, et sans réserve, des faits accomplis en Allemagne ».

La « politique orientale » de l'Autriche-Hongrie. — M. de Bismarck prenait le chancelier austro-hongrois par son faible, en lui disant que c'était lui qui avait formulé la

(1) *Mémoires* du comte DE BEUST, t. II, p. 496-497.

théorie du rapprochement dans son dernier discours aux délégations : il ouvrait pour la première fois, très prudemment, il est vrai, les perspectives de cette politique orientale qui devait être l'illusion et peut-être la déception de l'Autriche dans la combinaison du rapprochement :

Cela est allé si loin, dit M. de Beust, que le passage de ma déclaration, visant une éventualité que nous ne devons pas favoriser, mais mettre à profit, — à savoir la dissolution de l'empire ottoman, — que ce passage se retrouvait dans les développements du chancelier impérial allemand, et il a marqué obligeamment qu'on ne conçoit pas une grande puissance qui ne ferait pas, de sa faculté d'expansion, une condition vitale.

Cependant, le comte de Beust, avec une habileté réelle, tirait avantage de la résolution avec laquelle il avait su se déterminer, en amenant la conversation sur la Russie.

Précautions simultanées des deux empires contre la Russie. — Il obtenait ainsi de M. de Bismarck des déclarations d'une haute portée :

Il m'a été plus important, dit-il lui-même, d'entendre le prince de Bismarck caractériser les rapports de la Prusse et de la Russie... A Berlin, on ne veut pas se laisser entraîner à une attitude hostile à la Russie à cause de nous, *mais on espère conquérir une situation plus indépendante vis-à-vis de la Russie*, grâce à de bonnes relations avec nous.

M. de Beust, lui-même, avait ajouté sans être contredit : « Le rapprochement *est la plus sûre des garanties contre les empiétements de la Russie* (1). »

En somme, les deux chanceliers furent ravis de se sentir en si parfaite confiance, alors qu'ils avaient tant de raisons de se méfier l'un de l'autre : « Nos deux esprits, disait, quelques jours après, M. de Beust, se

(1) *Mémoires* du comte de Beust, t, II, p. 487.

sont trouvés réunis comme une clef dans une serrure. »

La « clef » devait bientôt se refuser à tourner dans la « serrure ». En effet, la démarche qu'il venait d'accomplir eut, pour le ministre autrichien, une conséquence bien inattendue. A peine était-il rentré à Vienne, que le cabinet Hohenwart tombait et qu'il était obligé, lui, comte de Beust, de le suivre dans sa chute ; de plus en plus surpris, il se voyait remplacé, au pied levé, par le comte Andrassy.

Il avait, lui-même, à Gastein, facilité la rencontre du ministre hongrois avec M. de Bismarck :

Moi, qui suis toujours la bête à bon Dieu, dit-il, je fis en sorte que le vœu du comte Andrassy fût exaucé, de sorte que lui et le comte Hohenwart reçurent une invitation. Je ne m'occupais ni des rapports entre le comte Andrassy et le prince de Bismarck, ni de ceux du comte Andrassy avec le comte Hohenwart ; c'est à peine si j'écoutais ce qu'on m'en disait (1)...

Chute du comte de Beust. — Les diplomates ont plus de profit à écouter qu'à parler, même quand ils parlent bien.

D'ailleurs, qu'importe? Cette disparition de M. de Beust était fatale. En Autriche-Hongrie, la politique « impériale » cédait la place à la politique des partis, à la politique des races. Slaves, Allemands, Hongrois, sacrifiaient tout à leurs rivalités intestines. L'activité politique de l'empire des Habsbourg était, pour de longues années, enfermée, par l'habileté de Bismarck, dans ce manège sans issue où les trois nationalités dominantes se poursuivent sans jamais se rejoindre. Une situation nouvelle voulait des hommes nouveaux, et il était logique que le comte de Beust cédât la place au comte Andrassy.

Dans l'entrevue même qui avait été, pour lui, l'heure décisive, le comte de Beust avait, nous l'avons vu, par

(1) *Mémoires* du comte DE BEUST, t. II, p. 501.

une dernière habileté diplomatique, singulièrement embarrassé Bismarck, quand il avait obtenu de lui les déclarations relatives à la Russie.

C'était une flèche qui devait rester dans la blessure. La combinaison, si longuement préparée et si lentement mûrie par Bismarck, avait un point faible : se rapprocher de l'Autriche, c'était fatalement, un jour ou l'autre, se séparer de la Russie (1). D'ailleurs, cette conséquence, Bismarck la prévoyait et il l'acceptait comme inévitable : il l'a déclaré lui-même, mais sans joie, dans ses *Souvenirs*.

Donc, au lendemain de cette guerre où l'Allemagne de Bismarck avait été aidée, soutenue, sauvée peut-être par la Russie, elle se préparait, par une lente évolution, à se dégager des liens qui l'attachaient à l'empire des tsars. Elle se résignait, elle aussi, à « étonner le monde par son ingratitude ».

Ménagements à l'égard de la Russie. — Pour le moment, on parvint, par des démonstrations très empressées, à mettre un baume sur les premiers froissements provoqués en Russie par l'entrevue de Gastein. Le prince Gortschakoff, dans un court séjour qu'il fit à Berlin au début de novembre, fut accablé de procédés flatteurs et de déclarations rassurantes. M. de Bismarck allait employer toute sa séduction, toute l'autorité familiale que l'empereur Guillaume exerçait sur Alexandre II, son neveu, pour détourner les premiers soupçons et panser les premières blessures.

Quant à la France, objet perpétuel des inquiétudes de la politique bismarckienne, elle subit, presque sans y prendre garde, cette première conséquence diplomatique de la défaite.

M. Thiers, absorbé par d'autres préoccupations, n'avait aucun moyen de parer le coup ou de l'amortir. Et ce n'était que le commencement !

(1) Gabriac, p. 219.

Isolement de la France. — On prétendait créer, contre la France, « un nouvel ordre européen dont elle était exclue ». On l'enfermait dans une sorte de « blocus moral ». On ameutait tous les conservateurs de l'Europe contre la France républicaine. On suscitait les intérêts rivaux, quels qu'ils fussent, et d'où qu'ils vinssent. Toutes les armes étaient bonnes. On abandonnait, quand il était question d'elle, les règles de cette politique non interventionniste dont on se targuait d'ordinaire. Par une contradiction manifeste, on se préparait à reprendre, contre elle, les pires procédures, en accusant cette même France « républicaine » et « socialiste » de pactiser avec Rome et avec la réaction noire.

Aucune chaîne n'était assez forte, aucun boulet assez lourd et assez fortement rivé au pied de la France, pour que M. de Bismarck se sentît rassuré et garanti contre le relèvement « d'une puissance vaincue et démembrée, mais non soumise, dont la vitalité lui apparaissait comme une menace permanente, qui était, à la fois, pour lui, une excitation et un remords (1) ».

Le succès obtenu par le rapprochement avec l'Autriche-Hongrie semble avoir eu pour effet momentané de détendre les nerfs du chancelier fédéral.

Tranquillisé, il se montra plus accommodant ; c'est l'heure où il se prête aux négociations relatives au paiement du deuxième milliard ; où il reçoit à Berlin M. Pouyer-Quertier et conclut les conventions du 12 octobre 1871. Il donne, en même temps, aux plénipotentiaires de Francfort des instructions qui leur permirent de régler les questions restées pendantes à la suite de la paix.

Enfin, il fait part à notre chargé d'affaires du désir qu'avait l'empereur de voir les relations entre les deux

(1) GABRIAC, p. 184.

pays rétablies sur un pied normal, par la nomination et l'installation respective de deux ambassadeurs.

Toutefois, au dernier moment, un incident des plus pénibles permet à M. de Bismarck d'affirmer publiquement les sentiments dont il entend ne pas se départir à l'égard de la France.

Affaires Bertin et Tonnelet. — A Chelles, arrondissement de Meaux, un jardinier du nom de Bertin avait, le 10 août 1871, commis une tentative de meurtre contre le sergent-major prussien Krafft. Le 5 septembre suivant, un nommé Tonnelet avait tué au hameau de Montereau, territoire de Montreuil (Seine), un fantassin du 2e régiment de Thuringe.

Arrêtés, Bertin et Tonnelet furent renvoyés devant la cour d'assises : le premier, de Seine-et-Marne ; le second, de la Seine. Malgré les réquisitoires très nets du ministère public, ils furent acquittés par le jury, les 14 et 24 novembre.

Au même moment, deux attentats contre des soldats allemands furent commis dans la Marne, à Épernay et à Ay. Les meurtriers, ayant été arrêtés, furent livrés aux autorités allemandes et fusillés, le 29 novembre.

Ces événements produisirent une vive impression en Allemagne. M. de Manteuffel reçut ordre d'exécuter rigoureusement les prescriptions de l'état de siège. Pendant trois jours, un traitement de rigueur fut infligé à la ville d'Épernay.

M. Thiers, soucieux de ne pas laisser aggraver l'incident, avait, dans son message du 7 décembre, abordé la question à la tribune de l'Assemblée et n'avait pas hésité à blâmer les jurés :

Il faut dire à ceux qui croient que frapper un étranger, ce n'est pas commettre un meurtre, que c'est là une erreur détestable ; qu'un étranger est un homme ; que, pour lui, les saintes lois de l'humanité subsistent. Nous supplions les juges de ne pas partager une erreur aussi déplorable...

Polémiques irritantes. — Le prince de Bismarck ne trouva pas suffisantes ces déclarations, pourtant si formelles ; il n'écouta pas davantage les avis modérés du général de Manteuffel ; il ne voulut pas prendre en considération la remarque si juste de M. de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, écrivant :

L'occupation étrangère est une cause permanente de ressentiments et de représailles... La durée d'une telle situation ne fait que la rendre plus irritante et moins supportable...

Au lieu d'apaiser, il crut devoir envenimer encore, et c'est alors qu'il adressa, le 10 décembre 1871, au comte d'Arnim une dépêche qui devait être communiquée à M. de Rémusat : elle contenait un passage qui eut, en France et en Europe, un douloureux retentissement :

Le fait que le sentiment du droit est, en France, si complètement éteint, même dans les cercles où l'on cherche de préférence les amis de l'ordre politique et de la justice garantie, met l'Europe à même d'apprécier les difficultés que le gouvernement français rencontre dans ses efforts pour affranchir le sentiment de l'ordre et du droit de la pression que le tempérament passionné des masses fait peser sur lui... Le degré d'éducation morale et le sentiment de droit et d'honneur qui sont particuliers au peuple allemand excluent toute idée d'une conduite analogue... A l'avenir, si l'extradition nous était refusée, nous serions contraints d'arrêter et d'emmener des otages français et même, dans le cas d'extrême nécessité, de recourir à des mesures plus étendues...

Cette fois, on jugea, partout, que la mesure était dépassée.

Insistance pénible de Bismarck. — Le général de Manteuffel lui-même exprima sa désapprobation formelle et le sentiment de bon nombre de ses compatriotes, dans un entretien qu'il eut avec le comte de Saint-Vallier et dont la relation fut envoyée immédiatement à M. Thiers :

Je quitte M. de Manteuffel, écrivait M. de Saint-Vallier, le 24 décembre ; il vient de m'exprimer les sentiments de dou-

leur qu'éveille en lui la lecture de l'inqualifiable dépêche adressée, le 10 décembre, par M. de Bismarck à M. d'Arnim et publiée avant-hier par les journaux de Berlin. Le général est confondu de la perfidie de cette pièce mensongère et calomnieuse, de sa violence brutale et, plus encore, de l'outrage qui nous est fait par sa publication ; il se demande avec effroi où tend M. de Bismarck, quel but mystérieux il poursuit, s'il veut réveiller les haines, recommencer la guerre, nous écraser entièrement et nous démembrer... il est inquiet pour nous, inquiet pour lui, inquiet pour son pays et pour son souverain... Le sentiment public de l'Europe entière se retournera contre nous, ajoute-t-il, comme autrefois contre Napoléon Ier, et je tremble que nous ne finissions par payer chèrement ces violences hautaines inspirées par l'enivrement de la victoire.

Et M. de Manteuffel prenait la peine de réfuter, point par point, les assertions contenues dans la dépêche qu'il jugeait si sévèrement (1).

Réponse de M. Thiers. — M. Thiers déployait, dans ces passes dangereuses et pénibles, un sang-froid, une autorité, qui lui font le plus grand honneur. C'est là qu'il reprenait l'avantage sur « le sauvage de génie ».

Le 29 janvier, il répondait à M. de Saint-Vallier :

Répétez bien à M. de Manteuffel que nous voulons la paix, que nous en donnons les preuves bien décisives : la première, c'est de nous tant presser de payer les deux premiers milliards et, ce qui est plus démonstratif, de nous préparer *à anticiper* le paiement des trois derniers. Si nous aimions mieux liquider par la guerre que par la paix, nous profiterions du traité qui nous donne jusqu'en 1874 pour payer la seconde partie de l'indemnité et nous nous réserverions ainsi le bénéfice des événements. Or, très positivement, les 650 millions soldés en mai (ceux qui furent payés en mars), nous entreprendrons les négociations ayant pour but de combiner un paiement successif et commençant immédiatement avec

(1) V. tout l'incident dans le recueil des Documents émanant de M. Thiers, *Occupation et Libération du territoire*, t. I, p. 104 et suiv.

l'évacuation du territoire occupé. J'ai limité ma tâche politique à ce que j'ai appelé la réorganisation de la France, et j'y ai fait entrer la paix d'abord, le rétablissement de l'ordre, l'équilibre des finances et la reconstitution de l'armée. Voilà ma tâche, avouée, avouable, et je ne puis pas évidemment la laisser incomplète sans ôter à ma gestion ses vrais, ses solides motifs.

Il semble que M. de Bismarck lui-même ait le sentiment du manque de mesure qui signalait ses derniers actes ; car, sans insister sur les formules comminatoires qui tombèrent d'elles-mêmes, il fit procéder, par les deux chancelleries, aux échanges de lettres qui consacraient la nomination des ambassadeurs.

Nomination des ambassadeurs à Paris et à Berlin. — M. Thiers désigna, pour occuper l'ambassade de Berlin, dans les circonstances graves et difficiles que l'on traversait, le vicomte de Gontaut-Biron, chef d'une des plus vieilles familles de l'aristocratie française, personnage d'un tact parfait, d'une loyauté éprouvée, acceptant, sans autre pensée que le désir du bien, la lourde charge qui lui était imposée. M. de Gontaut-Biron sut se créer rapidement à Berlin une situation exceptionnelle

Le vicomte de Gontaut-Biron. — M. de Bismarck, que les relations de M. de Gontaut-Biron avec la cour, et notamment avec l'impératrice Augusta, mirent plusieurs fois en méfiance, le juge cependant, dans ses *Souvenirs*, en termes assez favorables :

Gontaut-Biron agissait dans les intérêts du parti légitimiste auquel il appartenait de naissance... Diplomate habile et fort aimable, de famille ancienne, il trouvait, auprès de l'impératrice Augusta, des points de contact... Par le privilège d'être de haute naissance, il n'éprouvait aucune difficulté à se faire une situation dans les cercles de la cour, et s'était créé des relations qui, souvent, par un chemin ou par un autre, lui permirent d'arriver jusqu'à l'empereur (1).

(1) Prince DE BISMARCK, *Souvenirs*, t. II, p. 203.

Quelque temps après l'arrivée du comte de Gontaut-Biron à Berlin, M. Thiers pouvait se féliciter de cette nomination. Il écrivait spirituellement au nouvel ambassadeur, le 28 janvier 1872 :

On est très content de vous et on me loue du choix que j'ai fait. J'en suis tout fier... J'ai donc gagné mon procès contre vous, et je crois que vous serez charmé de l'avoir perdu. *Douceur, dignité, grand sens*, tout cela a réussi auprès du prince de Bismarck. Le gentilhomme, qui est du vieux Sèvres et non du nouveau, a, de plus, beaucoup de titres auprès du roi, qui, au fond, est légitimiste et non pas bonapartiste... Quant à moi, qui suis un vieux philosophe, soucieux uniquement des affaires de l'État, je suis charmé du succès de votre personne, blanche ou bleue...

Le comte d'Arnim. — D'autre part, M. de Bismarck désigna, pour représenter l'Allemagne en France, un de ses amis d'enfance, le comte Harry d'Arnim, diplomate intelligent, mais dont le chancelier dut bientôt dévoiler lui-même, dans un procès scandaleux, les trop graves défauts : la légèreté, la causticité, le manque de jugement et de pondération, la susceptibilité. Le comte d'Arnim se donna, tout d'abord, comme le représentant de l'exigence conquérante ; il se mêla aux intrigues intérieures, favorisant les divers partis d'opposition et se déclarant publiquement l'adversaire de M. Thiers.

La révélation inouïe de sa correspondance, faite dans l'année 1874, prouve qu'il fallut au gouvernement français la plus grande patience pour tolérer, près de lui, cette présence dangereuse et ce visage chagrin. L'esprit brouillon de l'ambassadeur finit par se tourner contre son propre chef, qui, sûr de la confiance de l'empereur, eut la force et l'autorité nécessaires pour rappeler aux règles de la discipline un haut fonctionnaire qui n'avait su, en somme, se ranger à aucun de ses devoirs.

Or, M. de Bismarck, en faisant ce choix, savait à qui il avait affaire.

Jugement sur l'ambassadeur d'Allemagne. — Dès 1872, un des officiers généraux les plus autorisés de l'armée allemande, M. de Berg, s'exprimait en ces termes sur le compte de l'ambassadeur :

Il n'est nullement l'homme qu'il nous faudrait à Paris... C'est un ambitieux malade et hypocondre ; il a persécuté son cousin Bismarck pour obtenir de lui le poste de Paris. Il le poursuit aujourd'hui pour en avoir un autre : il est mécontent ; il l'a été toute sa vie, il le sera toujours et désirera toujours autre chose que ce qu'il a.

Le comte de Beust raconte, de son côté, une anecdote à la fois plaisante et concluante :

Nous dînions à Gastein, avec le prince de Bismarck, au Chalet suisse, dans une espèce de gloriette, d'où l'on apercevait la rue. Tout à coup, nous remarquâmes l'arrivée d'une chaise de poste et nous présumâmes que ce devait être le comte d'Arnim, qui venait d'être nommé ambassadeur à Paris. J'envoyai aussitôt quelqu'un au-devant de la voiture et fis prier le comte d'Arnim de dîner avec nous. Nous vîmes que la voiture s'était arrêtée, mais notre invité ne se montrait point. Enfin, on découvrit qu'il était descendu et qu'il s'occupait, derrière la chaise de poste, à changer de toilette, alors que nous étions nous-mêmes vêtus d'un costume du matin : « Et l'on ferait de la haute politique avec une créature de ce genre-là ! » dit Bismarck (1).

Sentiment de Bismarck sur d'Arnim. — Vingt ans après, quand le prince de Bismarck écrit ses *Souvenirs*, et alors qu'il voudrait se montrer indulgent pour l'ambassadeur, il résume encore, en ces termes, son opinion sur l'homme qu'il avait choisi pour présider aux relations nouvelles entre la France et l'Allemagne :

C'est grand dommage pour notre diplomatie, que les aptitudes peu ordinaires d'Arnim ne fussent pas servies par une

(1) Comte DE BEUST, t. II, p. 484.

sûreté de caractère et une loyauté à la hauteur de ses moyens.

En 1871, ses défauts ne déplaisaient pas.

Quoi qu'il en soit, les relations étaient rétablies entre les deux grands peuples qui venaient de se mesurer dans une guerre affreuse. En Allemagne, la joie du triomphe et le sentiment d'une autorité prépondérante ne donnaient pas une pleine confiance en l'avenir. Il y avait, après ce succès prodigieux, une amertume dans le cœur et une sorte de désenchantement. En France, l'œuvre du relèvement était ébauchée, mais elle était encore bien frêle et restait exposée au caprice des événements.

CHAPITRE VII

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

La session d'hiver de l'Assemblée nationale. — Message du 7 décembre 1871. — Les partis et les groupes. — Versailles et l'Assemblée nationale. — Les princes d'Orléans à la Chambre. — M. de Falloux et la question du drapeau. —. Discussions fiscales. — Première démission de M. Thiers. — La fusion parlementaire. — Propagande bonapartiste. — Le budget de 1872. — M. Gambetta en province ; M. Thiers à Paris.

I

La rentrée, décembre 1871. — Il faisait froid, à Versailles, quand la session fut rouverte, dans les premiers jours de décembre. M. Thiers était de mauvaise humeur et un peu découragé. Ce séjour ne lui plaisait pas : il eût aimé vivre à l'Élysée ; mais une décision formelle de l'Assemblée lui avait imposé, comme résidence officielle, la ville du Grand roi. On appelait l'hôtel de la Préfecture, où il demeurait, « le Palais de la Pénitence ».

La question du retour à Paris était encore à l'ordre du jour. Elle avait été soulevée, à la fin de la dernière session, par une proposition de la droite tendant à fixer définitivement les ministères à Versailles. On avait fait, une fois de plus, à cette occasion, « le procès de Paris ». M. Thiers s'était opposé au projet, et il l'avait emporté. D'autre part, dès le début de la session. M. Duchâtel et M. Humbert avaient demandé la rentrée à Paris, mais le gouvernement s'étant abstenu dans ce nouveau débat la motion avait été rejetée.

L'Assemblée supportait avec aigreur les inconvénients de ses propres décisions. Entre la gare et le château, sur les longues avenues, la bise soufflait et les dispositions étaient froides quand on entrait en séance.

M. Thiers et l'Assemblée. — M. Thiers, qui appréhendait les sautes de vent d'une majorité désorientée, crut devoir la ménager. Il sentait qu'il n'avait plus, sur elle, l'autorité qu'elle lui avait reconnue dans la session antérieure. Quand il vint devant elle pour lire le message d'ouverture, on l'interrompit fréquemment ; on l'écoutait « par tolérance, par habitude, pour en finir ». Il y avait, dans tout cela, beaucoup de contrariété et aussi un peu de gaminerie. On trouvait que « le vieux baissait ». Il était nerveux. Les incidents avec l'Allemagne, qu'il s'était obligé de dissimuler, compliquaient sa tâche. A bout, sinon d'arguments, du moins de patience, il parlait trop souvent « de s'en aller ». Il donnait l'idée et l'envie de le prendre au mot.

Ses sentiments se reflètent dans le message long et obscur qu'il adresse, le 7 décembre, à l'Assemblée. Il s'attaque un peu à tout le monde : d'abord, selon sa coutume, à l'Empire : « Il ne faut jamais oublier dans quel état le gouvernement impérial a laissé les finances de la France ; » puis aux légitimistes : « Il faut se préparer à doter la France d'un régime définitif, en ayant la claire intelligence de la société moderne. » Mais il ne prononce pas le nom de République ; il combat la thèse de M. Gambetta, en soutenant le droit souverain de l'Assemblée, et il se dérobe devant ces nécessités constitutionnelles dont il avait parlé si vivement en septembre :

La politique ayant pour objet, dit-il à l'Assemblée, la constitution d'un gouvernement définitif, c'est vous, surtout, qu'elle regarde, et nous empiéterions sur vos droits si nous prenions, à cet égard, une initiative précipitée.

Quant à moi, accablé de fatigue et quelquefois de douleur, lorsque je me détourne, un moment, d'un travail inces-

sant pour penser à nos malheurs, je n'ai accepté qu'une tâche : c'est de réorganiser le pays, brisé par sa chute, en refaisant, au dehors, ses relations, au dedans, son administration, ses finances, son armée, en maintenant un ordre rigoureux pendant que cette tâche s'accomplit et en me tenant toujours prêt à vous remettre intact, dans sa forme scrupuleusement et loyalement conservée, le dépôt que vous m'avez confié.

La souveraineté de l'Assemblée. — Le voilà, en effet, continue-t-il, tel que vous me l'avez remis, en partie réorganisé et, surtout, conformément au contrat passé entre nous. Je vous le remets... Qu'en ferez-vous? Vous êtes le souverain, ou le mot de « droit » n'est qu'un vain mot, car vous êtes les élus, librement élus du pays.

Vous faire aujourd'hui des propositions sur tout ce qui est constitutif, serait de notre part, à mes collègues et à moi, une témérité, une entreprise sur vos droits. Mais nous sommes, nous aussi, des élus du pays, et nous avons des devoirs à remplir comme membres de cette Assemblée et comme membres du gouvernement.

Lorsque, en soulevant vous-mêmes les graves questions qui préoccupent les esprits, vous nous provoquerez à nous expliquer sur leur solution, nous vous répondrons avec franchise et loyauté. Jusque-là, nous n'avions, mes collègues et moi, qu'un compte à rendre, loyal, exact, et nous vous l'avons rendu.

Signalant, avec humeur, le mal qui se développait, il s'en prenait à la politique des partis :

Dans son ensemble, le pays est sage. Mais les partis ne le sont pas. C'est d'eux, d'eux seuls qu'il y a quelque chose à craindre. C'est d'eux seuls qu'il faut vous garder.

Les sages conseils de M. Thiers, empreints d'une sorte d'hésitation qu'on remarquait chez lui pour la première fois, ne devaient pas être entendus.

Dispositions de l'Assemblée. — La majorité de l'Assemblée, surprise par le résultat des élections départementales, décontenancée par l'insuccès de la fusion, se sentait impuissante et se livrait, avec une colère sourde,

à ses rancunes, attendant tout d'un incident qu'elle n'avait même pas la volonté arrêtée de provoquer ; un fond de droiture et de sincérité contenait encore les violences. Un des membres de cette majorité la définit très exactement :

La Chambre est usée. Incapable de décision, de volonté, elle aurait honnêtement marché dans une voie toute tracée : frayer son chemin, le connaître surtout, c'est trop difficile pour elle. Elle hésite, elle avance, elle recule : elle ne veut ni rompre ni briser. Elle sent que M. Thiers la trahit (c'était le langage courant dans la droite), qu'il aspire à la jeter à l'eau ; qu'il le fera au premier jour ; mais elle attend et n'ose ouvrir la lutte.

Groupes parlementaires. — Depuis un an bientôt qu'elle siégeait, l'Assemblée s'était lentement organisée selon les traditions parlementaires. Les opinions s'étaient aménagées, les groupes s'étaient constitués par ces concessions mutuelles qui affaiblissent les convictions, mais qui créent la discipline des partis.

Les droites. — La droite s'était divisée en extrême droite, droite et centre droit. A l'*extrême droite*, des gentilshommes sincères, hautains, figés dans leur loyauté monarchiste et leur soumission absolue à la volonté du « Roi ».

La *droite*, plus souple et plus politique, s'appliquant patiemment à résoudre le problème de la quadrature du cercle, en cherchant à concilier la monarchie de droit divin avec les conquêtes de la Révolution.

Le *centre droit*, où abondaient les orléanistes, prêt à faire des concessions, soit à droite, soit à gauche, pourvu que la mission de sauver le pays et les principes conservateurs fût confiée à un des membres de la famille d'Orléans, soit le comte de Paris, soit le duc d'Aumale (1).

(1) Il n'est pas inutile, pour faciliter la lecture des documents de cette époque, de rappeler le sens exact de certaines appellations pour désigner les différents groupes de la droite :

1° *Réunion des Réservoirs*, tenue à l'hôtel du même nom et com-

Le centre gauche. — Vers la gauche, par un travail insensible et presque imperceptible, on voyait se constituer lentement un nouveau groupe, dont le développement devait avoir sur les événements une influence considérable : le *centre gauche.*

Ce groupe, présidé d'abord par le comte Rampon, s'était fondé dans un petit appartement de la rue Duplessis, à Versailles. Là, se réunissaient, au début, M. de Marcère, député du Nord et conseiller à la cour d'appel de Douai ; M. Christophle, ancien préfet de la Défense nationale ; MM. Félix Renault et Duréault, députés de Saône-et-Loire ; M. Gailly, riche industriel des Vosges. Ces députés avaient pris leur parti d'accepter la forme républicaine. Ils pensaient qu'elle pourrait donner au gouvernement du pays une stabilité que les diverses monarchies établies et renversées depuis 1815 n'avaient pu lui assurer. Pour cela, ils prétendaient entourer la République de garanties destinées à satisfaire et à grouper tous les éléments modérés. On rédigea un programme, et

prenant tous les députés de la droite, jusqu'au manifeste du comte de Chambord, du 5 juillet 1871. Après ce manifeste et après la signature de la note Larcy : « Les inspirations personnelles de M. le comte de Chambord lui appartiennent, » la réunion des Réservoirs se divise :

2° *Centre droit*, composé des députés n'admettant pas le drapeau blanc ; c'est un groupe fermé, dans les réunions duquel seuls ses membres étaient admis.

3° *Chevau-légers.* Ce groupe comprend les députés prêts à crier : « Vive le roi quand même ! » Il est dirigé par les chefs qu'indiquait à leur confiance le mandat spécial du comte de Chambord : MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour, de Cazenove de Pradines, de la Rochette.

4° *Droite modérée*, constituée sur l'initiative de M. Ernoul, dans le but de réunir le centre droit et les chevau-légers. C'est dans cette pensée que fut rédigé, par M. de Meaux, le programme de la droite, de février 1872. On forma ainsi, des signataires du manifeste, un nouveau groupe *(réunion Colbert)* qui devait servir de trait d'union entre les diverses fractions du parti monarchique.

5° Enfin, *réunion Changarnier*, comprenant des conservateurs que des raisons diverses empêchaient de se faire inscrire sur la liste des réunions plus tranchées.

le nouveau groupe compta bientôt une soixantaine de membres. On discuta sérieusement la question de savoir s'il s'appellerait « Réunion des républicains conservateurs » ou « Réunion des conservateurs républicains ». Au bout d'un certain temps, il fut assez nombreux pour abandonner le petit local de la rue Duplessis et se réunir dans une des salles de la mairie de Versailles.

Lentement, on vit venir vers lui des hommes occupant une situation sociale considérable : MM. Casimir-Perier, de Rémusat, Léon Say, Dufaure. Ils étaient, pour la plupart, des amis de M. Thiers. M. Casimir-Perier, notamment, dont le nom avait une si haute signification, avait dit à M. Jules Simon, dès les premiers jours de la constitution du gouvernement : « Je suis avec vous. » M. Thiers appréciait « sa parfaite droiture, la vivacité de son esprit, son talent d'écrire et son expérience des affaires ». Il fut heureux de lui offrir le portefeuille de l'Intérieur, quand il devint vacant par la mort de M. Lambrecht.

Il avait fallu, à ces hommes, un réel courage pour se dégager des influences de l'éducation, de la famille, de l'entourage, et pour supporter les objurgations et les anathèmes qui, pendant de longues années, les poursuivraient (1).

Le centre gauche s'était prononcé, tout d'abord timidement, pour la République ; puis, entraîné par les manifestations de l'opinion, il avait transformé ses hésitations en convictions ; les critiques mêmes l'avaient engagé. Finalement, c'était sur la proposition d'un de ses membres, M. Rivet, que l'Assemblée nationale avait donné un embryon de constitution à la République. Dans la session qui allait s'ouvrir, ce groupe devait prendre consistance et s'affirmer de nouveau.

L'union républicaine. La gauche. — Au delà du centre

(1) Ranc, *De Bordeaux à Versailles*, p. 67 et 93.

gauche, l'Assemblée était encore divisée en deux groupes : la *gauche*, comprenant les républicains modérés qui suivaient MM. Jules Grévy, Jules Simon, Jules Favre et qui, en somme, s'étaient dévoués à la personne de M. Thiers ; l'*union républicaine*, qui se composait des amis de M. Gambetta. Ceux-ci se qualifiaient volontiers de républicains radicaux et on les appelait les « rouges ». Ils avaient un programme de réformes qu'ils développaient dans les professions de foi ou dans les réunions publiques, mais dont ils retardaient la réalisation jusqu'à la constitution définitive de la République. Ils s'étaient séparés des républicains modérés au moment de la guerre à outrance ; ils déniaient énergiquement à l'Assemblée le pouvoir constituant ; ils étaient en état de rupture déclarée avec M. Thiers sur plusieurs questions importantes, notamment sur la question militaire et sur la question économique, car ils étaient libre-échangistes. Cependant, ils s'inclinaient devant son autorité ; ils le ménageaient, parce qu'ils commençaient à compter sur lui pour fonder la République ; ils le soutenaient presque toujours de leurs votes et dans des circonstances bien choisies, de leurs éloges qu'on affectait de trouver compromettants.

En séance, dans les scrutins, dans les couloirs, ces cadres, d'ailleurs très élastiques, contenaient mal la foule houleuse et agitée que formait l'Assemblée. Jamais la France n'en avait connu d'aussi nombreuse.

Physionomie de l'Assemblée. — 378 représentants se réunissaient dans la grande salle de l'Opéra du château de Versailles, construite par Gabriel pour les fêtes du roi Louis XV, aux fauteuils couverts de velours rouge, à la tribune d'acajou, élevée sur un double escalier de six marches, et aux loges surplombant la salle et toujours remplies d'un nombreux public de journalistes, de curieux, de femmes.

Un perpétuel mouvement d'entrée et de sortie soule-

vait les portières de velours rouge, au delà desquelles on se trouvait dans une salle de pas-perdus construite sur l'ancienne scène transformée ; de là, par les couloirs, on gagnait la « Galerie des bustes », toute pleine des hautes figures de l'histoire nationale, mais glaciale entre ses murs de pierre.

Quelques figures. — Dans la salle, M. Grévy, au fauteuil, siège en redingote noire, la figure placide et parfois somnolente ; attentif, cependant, aux nombreux représentants qui viennent le consulter, ou tout simplement lui demander des billets. Sur les gradins, des types très accusés, des figures célèbres ou connues : M. de Lorgeril, le barde breton ; M. de Belcastel, toujours prêt à lancer une interruption ; M. de Tillancourt, qui a gardé, de la Chambre impériale, la réputation d'un faiseur de mots ; M. de Lasteyrie, avec son éternel abat-jour vert ; M. Emmanuel Arago, dont la voix de stentor domine soudain le tumulte ; M. Schœlcher, vêtu de noir et affectant la réserve et la correction du gentleman ; le colonel Langlois, qui se précipite à la tribune au moindre incident suscitant la vivacité de ses nerfs et de ses sentiments ; M. Ernest Picard, plantureux et de joyeuse humeur ; M. Jules Simon, le dos voûté ; M. Jules Favre, les traits creusés et l'air mélancolique ; M. Dufaure, engoncé dans le haut collet de sa redingote marron ; M. Littré, ratatiné sous sa calotte de velours bleu ; Mgr Dupanloup, très entouré, et distribuant des indications qui sont des ordres à des représentants plus jeunes qui les répandent immédiatement parmi les travées ; M. Gambetta, déjà gros, la tête en arrière, à demi étendu sur la banquette, très attentif aux débats, ayant auprès de lui le légendaire M. Garnier-Pagès, l'homme au faux col, et, à ses pieds, le vieux M. Corbon.

Les orateurs. — Souvent, la séance s'anime. Les orateurs sont nombreux dans cette Assemblée qu'on eût pu croire recrutée au hasard : des orateurs passionnés,

ayant foi dans l'autorité et dans la force de la parole. A droite, c'est le duc d'Audiffret-Pasquier, vif, ardent, naturel ; c'est M. Ernoul, orateur abondant et informé ; c'est Mgr Dupanloup, qu'on écoute avec considération ; M. de Cazenove de Pradines, qui parle au milieu du respect. Au centre, c'est M. Thiers, qui, quoi qu'on en ait, tient toujours tout le monde sous le charme ; c'est M. Jules Simon, dont la voix semble une caresse ; c'est M. Dufaure, qui pousse une argumentation comme un paysan le manche d'une charrue ; c'est M. Ernest Picard, plein de verve, d'esprit et d'à-propos. A gauche, c'est M. Challemel-Lacour, que les élections du 7 janvier 1872 amènent à l'Assemblée nationale et dont l'amère véhémence sera bientôt une révélation ; c'est M. Jules Ferry, pénible et heurté, mais vigoureux et pénétrant ; c'est M. Gambetta, dont l'apparition à la tribune impose le silence, et dont la voix soulève l'orage.

Hors séance, dans le palais et aux alentours, le travail parlementaire et le travail des passions sont plus animés encore. Partout, dans les salles du château, les commissions se réunissent : commissions d'études, commissions d'enquête, commissions de contrôle, ou groupements particuliers. La fameuse réunion des Réservoirs ne compte pas moins de deux cents membres ; le centre gauche siège dans une salle de l'Hôtel de Ville.

Aspect de Versailles. — Versailles est une ruche bourdonnante. On revoit les foules de l'ancienne cour, mais noires et tristes sous la redingote parlementaire : cohue précipitée, surveillance réciproque, bavardages inutiles ou dangereux, immense intrigue. Les solliciteurs arrêtent les députés dans la rue et leur confient à l'oreille leurs doléances ou leurs déceptions. Le pouvoir est là ; on est en quête de recommandations ou d'apostilles. On hume le vent. Les représentants affairés passent, tendant des mains pleines de promesses.

A l'hôtel des Réservoirs, on se dispute les tables ;

c'est un va-et-vient de ministres, de députés, de journalistes, de fonctionnaires, de quémandeurs, de curieux, où se mêle, le jour des grandes séances, un nombreux public de femmes en toilettes élégantes ; elles donnent le ton. On rit, on plaisante, on crie, on fait de l'esprit. La bonne humeur nationale l'emporte, même dans les mauvais jours. Jamais, peut-être, le monde politique n'eut plus d'entrain que dans ces années de Versailles.

Les trains parlementaires. — Mais ce qui communique à ces sessions une physionomie à part et un caractère singulièrement pittoresque, c'est l'aller et le retour en commun de Paris à Versailles et de Versailles à Paris, dans les fameux « trains parlementaires ». Chaque jour de séance, une cohue endimanchée, que représente assez bien un départ pour les courses, envahit la gare Saint-Lazare. Par centaines, par milliers, les mêmes figures se précipitent, à l'heure dite. Les salles, le quai se hérissent de personnages vêtus de noir, le bras arrondi autour de lourdes serviettes bourrées de paperasses ; on s'entasse dans les wagons : les journalistes, suivant les députés ou les ministres, essaient de surprendre, sur les lèvres un mot, sur les visages une nuance pouvant prêter à l'indiscrétion. Le contact, les rencontres inévitables, les rapprochements imprévus, les politesses réciproques, la glace baissée et la glace rompue multiplient les incidents qui compliquent encore la complexité déjà si grande des relations autour d'une assemblée délibérante et souveraine. Durant des années, tout le personnel politique de la France passa la moitié de ses journées en wagon ; peut-être n'exagérait-on rien en disant que cette existence, forcément instable et nomade, prolongea parfois, jusque dans la salle des séances de l'Assemblée, sa vaine trépidation.

C'est dans ces conditions que M. Thiers devait gouverner. On comprend sa lassitude.

Les soirées de M. Thiers. — Voulant donner quelque

unité à cette foule souvent incohérente, toujours indisciplinée, il avait institué ces dîners, ces soirées, quotidiennes, où tout le personnel politique était accueilli. C'était, pour lui, une fatigue de plus ; mais il aimait à y rencontrer son monde et à s'y produire lui-même.

On trouvait là l'énorme M. Batbie et le charmant M. Beulé, l'inévitable Guyot-Montpayroux ou le taciturne Barthélemy Saint-Hilaire, le général Trochu, éloquent et chagrin ; on y vit le duc d'Aumale, et même, dit-on, M. Gambetta. M. Thiers, adossé à la cheminée, essayait un discours, aiguisait ses arguments ou simplement se laissait aller à son heureuse verbosité. Le voici faisant tout un manège de grâces autour d'un député qu'il veut gagner, il l'entretient longuement des générations spontanées, de la Genèse, reconnaît (puisqu'il parle à un catholique déclaré) que toutes les données certaines de la science moderne concordent avec les récits de la Bible. « Il a, lui, M. Thiers, consacré bien des années de sa vie à ces études. Il a beaucoup d'estime pour les travaux de Pasteur. » — « Il m'a fait asseoir auprès de lui, dit l'interlocuteur lui-même, il m'a traité tout le temps avec une distinction particulière... Nous avons beaucoup parlé de mon rapport (1) ! » Et, malgré toute méfiance, le député sort conquis ou, du moins, charmé.

Changements dans le ministère. — La tension des rapports entre M. Thiers et l'Assemblée se manifeste dès la rentrée : M. de Malleville n'est pas réélu vice-président.

M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique, dépose un important projet de loi sur l'instruction primaire qui fait partie du programme de réorganisation et qui, ajournant les deux principes républicains en cette

(1) Martial Delpit, *Journal*, p. 225.

matière, la gratuité et la laïcité de l'école, s'en tenait à proclamer le principe de l'obligation. Quoique tout le monde fût d'accord pour reconnaître la nécessité de la diffusion de l'enseignement dans les classes populaires, la commission nommée par l'Assemblée est, en grande majorité, hostile au projet de M. Jules Simon. Mgr Dupanloup la dirige. La loi ne viendra jamais en discussion.

Dans le débat sur la proposition Duchâtel-Humbert, relative au retour de l'Assemblée à Paris, le 2 février 1872, M. Casimir-Perier, qui avait posé la question de portefeuille, est battu, par 366 voix contre 310. Il donne sa démission, le 6 février 1872. M. Thiers est ainsi successivement privé des concours auxquels il tient le plus.

Déjà, son ministère, constitué depuis moins d'un an, a vu s'éloigner ou disparaître MM. Ernest Picard et Jules Favre, démissionnaires, le premier le 28 mai 1871, le second le 2 août ; il perd maintenant M. Casimir-Perier, qui avait succédé, à l'Intérieur, à M. Lambrecht, décédé. M. Casimir-Perier est remplacé par M. Victor Lefranc, de la gauche républicaine, qui laisse le ministère du Commerce et de l'Agriculture à M. de Goulard, membre du centre droit, ami personnel du président de la République.

Incidents multipliés. — Un moment, le 20 décembre 1871, à propos d'une interpellation de M. Raoul Duval, qui vise le rôle de M. Ranc au moment de la Commune, M. Dufaure lui-même avait été mis en péril et n'était sauvé que par un ordre du jour émanant d'un membre de la droite intransigeante, M. Pâris. Ce sont des incidents journaliers et irritants ; comme dit le président Grévy : « On *incidente* constamment. »

Au début de cette session, alors que M. Thiers mettait l'Assemblée en garde contre la politique des partis, tous les partis s'agitent à la fois. Depuis l'échec de la fusion, chacun d'entre eux voudrait prévenir les entreprises rivales et précipiter, à son profit, les événements. C'est une concurrence, une sorte de steeple-chase où tous se

surveillent en courant, où les plus bruyants et les plus violents se croient les plus près du but. Ainsi que cela arrive souvent dans les assemblées, les paroles passent pour des actes et l'agitation pour de l'action.

II

Attitude des princes d'Orléans. — Les princes d'Orléans avaient donné le signal. Il leur tardait de sortir du rôle un peu effacé où les confinait, d'une part, la volonté du comte de Chambord et, d'autre part, l'engagement qu'ils avaient pris envers M. Thiers de ne pas siéger à l'Assemblée.

Le samedi 16 décembre, le bruit se répand que les princes sont décidés à se présenter à l'Assemblée, le lundi suivant.

Les groupes de gauche se réunissent ; la gauche républicaine proteste contre la présence des princes qui « trouble l'œuvre de réorganisation du pays ».

Au jour dit, alors que l'on attend le duc d'Aumale et le prince de Joinville, ils ne viennent pas. Mais chaque député trouve, sur son pupitre, un numéro du *Journal des Débats* contenant des lettres adressées par eux à leurs électeurs. Un trait de crayon bleu indique complaisamment, aux représentants, le passage intéressant.

Après avoir rappelé leur engagement de ne pas siéger, les princes affirmaient que cet engagement avait un caractère temporaire et révocable. Ils déclaraient ensuite que les circonstances avaient changé depuis : la prorogation des pouvoirs de M. Thiers ayant été votée, ils se considéraient, quant à eux, comme déliés ; mais M. Thiers interprétant autrement leur promesse, ils faisaient appel aux décisions d'un « tribunal supérieur » qui n'était évidemment autre que l'Assemblée.

Les élections des princes. — Dès l'ouverture de la séance, l'Assemblée est transformée en un vaste cabinet de lecture. M. Jean Brunet, au milieu de la préoccupation de tous, interpelle le gouvernement sur l'absence des députés dont l'élection était validée. M. Casimir-Perier, encore ministre de l'Intérieur, lit une déclaration aux termes de laquelle le président de la République renonce, pour ce qui le concerne, à se prévaloir de la promesse faite par les princes, mais il ajoute que cet engagement ayant été pris envers l'Assemblée, c'était à celle-ci de prononcer en dernier ressort. Débat orageux. De droite, de gauche, on échange des personnalités vives. MM. Moulin, Batbie et de Broglie défendent les princes et soutiennent un ordre du jour de M. Desjardins, ainsi conçu :

Considérant que la validation, par l'Assemblée, des élections de l'Oise et de la Haute-Marne investit les élus de ces départements de la plénitude de leurs droits, l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Au contraire, MM. Turquet, Pascal Duprat, Leblond et Duvergier de Hauranne soutiennent l'ordre du jour pur et simple, qui est repoussé.

Coalisés pour la circonstance, les légitimistes et les républicains rejettent, par 352 voix contre 284, l'ordre du jour Desjardins, sur la question de priorité, et enfin, par 646 voix contre 2, l'Assemblée vote l'ordre du jour suivant, proposé par M. Fresneau, légitimiste :

L'Assemblée nationale, considérant qu'elle n'a ni responsabilité à prendre, ni avis à donner sur des engagements auxquels elle n'a pas participé, passe à l'ordre du jour.

Comme M. Thiers, l'Assemblée se refusait à trancher la question posée par les princes, ils finissent par la résoudre d'eux-mêmes. Le lendemain, 19 décembre, ils assistent à la séance. Précédés de MM. Bocher et de Mornay, ils font une entrée modeste et non dénuée d'embarras. Quelques députés, à peine, se lèvent par

curiosité. On s'habitue rapidement à la présence des princes, qui siègent, d'ailleurs, de la façon la plus simple, assis à côté l'un de l'autre, au centre droit. Cette manifestation ne produisit pas tout l'effet sur lequel on avait compté; les princes d'Orléans n'étaient pas faits pour jouer le rôle d'un Louis-Napoléon.

Mécontentement de M. Thiers. — Par contre, elle irrita vivement M. Thiers. Il sentait qu'elle le compromettait, s'il ne prenait pas nettement position. Il était renseigné exactement sur les tendances du suffrage universel. Une évolution décisive se faisait en lui. Il ne voulait pas favoriser les prétentions dynastiques, quelles qu'elles fussent. Dans ses *Souvenirs*, il explique lui-même son état d'esprit à l'égard d'une famille qu'il avait servie :

J'aurais préféré cette famille à toute autre, si la monarchie m'eût paru possible en ce moment. Mais les républicains et les légitimistes formant ensemble une grande majorité dans l'Assemblée, s'y seraient opposés, et toute tentative que j'eusse faite pour favoriser cette restauration eût été, de ma part, non seulement un manque de loyauté vis-à-vis des légitimistes et des républicains, mais encore la violation de mes devoirs envers la France, que j'avais mission de pacifier en prévenant les luttes des partis (1).

Premières déclarations républicaines de M. Thiers. — Le 26 décembre, au milieu du grand discours qu'il prononçait contre l'impôt sur le revenu, il brûle ses vaisseaux et fait acte d'adhésion à la République.

Démontrant que l'impôt dont il s'agit répandra des germes de discorde dans le pays, il ajoute :

...Et ici, messieurs, je parle, comme toujours, avec une conviction profonde, mais croyez-moi, vous qui voulez faire un essai loyal de la République, et vous avez raison *(Rumeurs sur quelques bancs, assentiments sur les autres)*, il faut le faire

(1) THIERS, *Notes et Souvenirs*, p. 199.

loyal. Il ne faut pas être des comédiens qui essaieraient d'une forme de gouvernement avec le désir secret de le faire échouer. Cet essai, il faut le faire sérieusement, sincèrement, et, je le vois tous les jours à vos votes si sensés, nous le voulons tous. *(Rumeurs à droite, — « très bien! très bien! » et applaudissements à gauche.)* Non! encore une fois, nous ne sommes pas des comédiens. Nous sommes des hommes sincères. Nous voulons faire cet essai loyalement. *(Nouvelles rumeurs sur quelques bancs à droite.)*

Messieurs, je voudrais vous unir et non pas vous diviser. *(Très bien!)* Eh bien, je sais qu'en vous parlant de loyauté, je ne vous divise point, je vous unis au contraire. *(Très bien! Très bien!)*

Je m'adresse à ceux qui veulent que cet essai réussisse, et je suis sûr que c'est m'adresser à toute l'Assemblée; mais je m'adresse tout spécialement à ceux qui se font de la République un souci continuel, — et je suis du nombre. *(Mouvements.)*

Je leur demande au nom du vœu secret, du vœu profond de leurs cœurs, de mettre, sous la République, de la justice partout. Je les supplie de ne pas faire comme a fait le pouvoir absolu *(Très bien!)*, qui a voulu flatter le peuple, en lui donnant des lois dont il s'est ensuite servi contre lui, quand le peuple croyait s'en servir lui-même contre d'autres. *(Vive adhésion.)*

Ces paroles, prononcées avec un accent de grande sincérité et un geste habilement impérieux, firent sur l'Assemblée, et spécialement sur la droite, une profonde impression.

Nouvelle tentative en faveur de la fusion. — Les monarchistes admettent, dès lors, qu'ils ne peuvent plus compter sur M. Thiers pour les aider à restaurer le trône. Il était déjà l'adversaire déclaré de l'Empire et du comte de Chambord. Il vient de se séparer des princes d'Orléans. La République, il l'a déclaré, reste à ses yeux la seule ressource. Celle-ci, avec l'appui d'un chef aussi expérimenté et qui, en fait, détient le pouvoir, est la solution probable

et peut-être imminente. Il faut immédiatement aviser.

C'est alors qu'on vit s'engager, entre les deux fractions du parti royaliste, un débat solennel, dont les échos ne sont venus que lentement à la connaissance du public. Nous avons dit la situation toute particulière qu'occupait, en dehors et à côté de la droite de l'Assemblée, un homme qui n'avait pas cru devoir y figurer, mais que la plupart de ses membres considéraient comme leur chef, M. de Falloux.

Intervention de M. de Falloux. — Le 3 janvier 1872, il se rendit à Versailles, dans le salon de M. de Meaux, député de la Loire, et là, il tint une sorte de conférence à laquelle les monarchistes furent invités. Avec un mélange de franchise et de circonspection fort remarquable, il parla : « Vous ne pouvez pas demeurer longtemps dans une situation aussi fausse et aussi périlleuse que celle où vous êtes... Quant à la solution, que doit-elle être? Elle ne peut être, selon moi, selon tous ceux qui sont réunis ici, que la monarchie, avec la maison de Bourbon tout entière réconciliée et réunie... »

Et alors, abordant franchement la difficulté qui empêchait la fusion, il disait : « M. le comte de Chambord s'est prononcé pour le drapeau blanc ; les princes d'Orléans, si je suis bien informé, persistent à croire que la France ne consentirait pas à répudier le drapeau tricolore et que saitsfaction serait donnée à tous les souvenirs et à toute les gloires, si nos antiques fleurs de lys venaient se poser sur le drapeau actuel. »

Il posait la question : « M. le comte de Chambord peut-il se déjuger? » Et il répondait que le prince pouvait le faire devant un tribunal, un arbitre suprême qui n'était autre que la nation représentée par « l'Assemblée nationale » : « l'Assemblée la plus loyale, la plus sincèrement patriotique, la plus capable, en un mot, de donner une garantie égale au peuple et au roi. »

C'était affirmer, en face de l'autorité souveraine du

prince, l'autorité souveraine de la nation et de l'Assemblée. Les légitimistes purs ne cachèrent pas leur étonnement, bientôt leur indignation.

Par une insistance qui, dans un tel milieu, fut une faute, M. de Falloux examina les moyens transitoires qui pouvaient permettre d'arriver à la restauration de la monarchie, et il prononça cette phrase : « C'est ici qu'apparaît le rôle possible du duc d'Aumale. » Il ajouta : « M. le duc d'Aumale est peut-être le plus éloigné de nous ; cependant, s'il prenait des engagements d'honneur, qui se refuserait à le croire (1)? »

Un murmure se produisit. Quelqu'un s'écria : « Nous proposez-vous la présidence de la République pour le duc d'Aumale? » Sur cette interruption, M. de Falloux dut se défendre. La conférence devint houleuse et elle se termina au milieu d'une confusion et d'une mauvaise humeur réciproques. L'effort suprême des conciliateurs avait échoué. Le lendemain il n'était question, dans les cercles légitimistes, que de la tentative avortée de M. de Falloux et de ce que le marquis de Dreux-Brézé appelle « un programme préparatoire à la diminution, comme souverain, du roi de France ».

Ces faits si graves, coïncidant avec les déclarations non moins graves de M. Thiers, précédaient de quelques jours les élections partielles du 7 janvier 1872.

Dans le département de la Seine, les candidats en présence étaient Victor Hugo, soutenu par le parti radical, et M. Vautrain, président du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris. Républicain modéré, M. Vautrain fut élu, par 121 158 voix contre 93 243 données à Victor Hugo.

Élection du 7 janvier 1872 à Paris. — L'élection de M. Vautrain était un succès pour M. Thiers. Elle indi-

(1) *Souvenirs* du vicomte DE MEAUX. *Correspondant*, numéro du 10 octobre 1902, p. 7. — V. aussi comte DE FALLOUX, *Discours et Mélanges politiques*, t. II, p. 319.

quait la reprise de la vie normale parisienne et la force des idées modérées. Ce nom, avait dit M. Jules Favre, dans une lettre adressée au *Siècle*, veut dire : « Réconciliation de Paris avec Versailles, retour de l'Assemblée à Paris, amnistie. »

Le vote de Paris allait exercer une grande influence sur la propagande républicaine en province.

Dans les départements, sur seize élections, onze sont républicaines : celles de MM. Robert, Lambert, Jacques, Bouchet, Challemel-Lacour, Gaudy, Brillier, Laget, Dauphin, Cotte et Dérégnaucourt. Quatre monarchistes : MM. Dupont, Grange, Charreyron et Chesnelong, sont nommés. Le Pas-de-Calais envoie à l'Assemblée nationale M. Levert, ancien préfet, bonapartiste.

En somme, les manifestations du suffrage universel se succédaient, toutes favorables à la République, et elles étaient particulièrement agréables au président dans la période critique qu'il traversait.

Il se plaît à le rappeler lui-même dans ses *Souvenirs :*

La grande majorité des bourgeois, des commerçants, des gens de la campagne, sans se déclarer expressément pour la République, disaient : *Nous sommes pour le gouvernement de M. Thiers*. Ce mot nous revenait de toutes parts.

La Banque de France. — Par contre, M. Thiers commençait à rencontrer dans l'Assemblée des résistances auxquelles il n'était pas habitué. Sur une question financière, le projet de loi autorisant la Banque de France à augmenter de quatre cents millions l'émission de ses billets, il fut pris à partie par M. Bocher, l'ami et le confident des princes d'Orléans, et par M. Buffet, qui devait bientôt jouer un rôle considérable. M. Thiers fut un peu étonné :

M. Bocher, dit-il, ancien préfet, fin, agréable de sa personne, intelligent en affaires, parlant clairement, quelquefois très bien, d'abord fort modeste dans ses prétentions, avait

senti peu à peu croître son ambition. M. Buffet, sec d'esprit, réduisant tout en formules de l'économie politique, parlant didactiquement, mais appliqué, sérieux, exact, avait tous les dehors qui prennent les assemblées. Tous deux se montrèrent, dans cette discussion, aussi peu clairvoyants en finances que malintentionnés envers le gouvernement.

Il fallut l'insistance énergique de M. Thiers et « le rare talent » avec lequel M. Henri Germain défendit la proposition, pour que la Banque reçût, à la dernière heure, le 29 décembre, une autorisation qui épargnât au pays la crise monétaire qui paraissait imminente.

L'impôt sur les matières premières. — Un incident plus grave encore plaça bientôt M. Thiers en présence de la majorité frémissante et lui permit de mesurer la portée de l'évolution qui s'était accomplie. Il s'agissait encore d'une question d'affaires, mais d'un sujet qui lui tenait particulièrement au cœur : le projet de loi sur les matières premières.

Dans les propositions relatives au remaniement du système d'impôts, nécessaire pour faire face aux besoins nouveaux, trois courants se manifestaient :

Les uns conseillaient d'augmenter, dans une proportion donnée, tous les anciens impôts : c'était un procédé purement fiscal, le procédé des « centimes additionnels » ; d'autres étaient d'avis d'emprunter à l'Angleterre et à l'Amérique l'*income-tax :* c'était l'impôt sur le revenu ; d'autres obéissaient, surtout, à des préoccupations économiques : ils demandaient le relèvement des droits de douane et, en particulier, l'impôt sur les matières premières.

Dans son message du 7 décembre 1871, M. Thiers, avec sa lucidité habituelle, avait soutenu ce dernier système, qui, à divers points de vue, avait ses préférences.

Protectionnisme de M. Thiers. — Il avait abordé, en même temps, une question non moins sérieuse, non moins urgente, celle de nos relations économiques avec l'étran-

ger. Après avoir exposé comment les traités conclus avec les puissances, depuis 1860, avaient fait passer la France, au point de vue douanier, du régime prohibitionniste au régime de la liberté à peu près absolue; après avoir rappelé l'atteinte portée par la politique du libre-échange aux plus importantes industries nationales, telles que l'industrie des fers, celle des tissus de toute nature, la production agricole, la marine marchande; après avoir exposé les ruines qui, dans plusieurs de nos provinces, avaient suivi l'application de la politique impériale; après avoir rappelé que le Corps législatif, ému de ces malheurs, avait ordonné une enquête sur les traités de commerce, M. Thiers définissait ainsi la politique qu'il comptait suivre :

Nous entendons, en laissant aux échanges toute la liberté compatible avec la prospérité publique, assurer à nos industries, à celles qui, depuis trois quarts de siècle, font la fortune de la France, la protection de tarifs suffisants pour qu'elles n'expirent pas sous la concurrence illimitée de l'étranger. Assez de stimulant pour les empêcher de s'endormir, point assez pour qu'elles soient obligées de renoncer à produire : telle est la politique économique que nous vous proposerons.

Ainsi, se plaçant, à la fois, au point de vue économique et au point de vue fiscal, M. Thiers était amené à réclamer, de l'Assemblée, le relèvement du produit des douanes et l'établissement de droits sur les matières premières.

Mais cette proposition était loin de satisfaire la majorité de l'Assemblée. Quoique protectionniste, elle était influencée par les démarches très actives des représentants du monde des affaires, qui reprochaient à l'impôt sur les matières premières de frapper l'industrie au moment où elle déployait une activité inespérée, et qui démontraient, d'une façon probante, les difficultés de la perception. D'autre part, M. Thiers ne voulait pas céder.

— « Quand ils auront repoussé tous les autres impôts, disait-il à ses familiers, il faudra bien qu'ils en viennent à l'impôt sur les matières premières. »

Enfin, il ne resta plus, en présence, que cette ressource et l'impôt sur le revenu.

L'impôt sur le revenu. — Celui-ci fut discuté pendant six jours, en décembre 1871. La proposition d'impôt sur le revenu émanait d'hommes d'une compétence incontestable : MM. Wolowski, Henri Germain, Léonce de Lavergne. Ils insistaient sur les avantages d'un impôt contre lequel assurément il existe, en France, un fort préjugé, disaient-ils, mais qui est appliqué en Angleterre, aux États-Unis, en Prusse, en Autriche, en Suisse, en Italie ; impôt juste, car il fait contribuer tous les citoyens proportionnellement à leurs ressources ; impôt conforme aux principes économiques, puisqu'il remplace d'autres impôts dont le moindre inconvénient est de surcharger soit la classe pauvre, soit la classe productive et, avec elle, le travail national.

Les auteurs de la proposition reconnaissaient, d'ailleurs, que la perception de cet impôt présenterait de réelles difficultés ; mais ils se targuaient d'avoir obvié à cette objection par leur projet de cédules. Cependant, pour celle des cédules qui visait les revenus du commerce et des professions, ils étaient bien obligés d'en venir au système de la déclaration et de la taxation.

Opinion de M. Thiers. — Dans la séance du 26 décembre, M. Thiers combattit très vivement l'impôt sur le revenu. Il lui adressait deux reproches : cet impôt fait double emploi, en atteignant des revenus qui sont déjà lourdement grevés ; puis, il est complètement arbitraire.

M. Thiers défendit, avec beaucoup d'éloquence, l'œuvre fiscale de la Révolution, « qui a fait la répartition de l'impôt la plus équitable de beaucoup qu'il y ait dans toutes les sociétés européennes. » Il démontra que l'impôt sur le revenu, applicable en Angleterre, ne sau-

rait être établi en France, où toutes les sources de revenus sont déjà frappées par les quatre contributions. M. Thiers se demandait si on pourrait se fier à une ressource aussi aléatoire pour équilibrer le budget. Il se demandait encore s'il était possible, dans ce pays constamment bouleversé par les révolutions, d'établir un impôt laissant tant de place à l'arbitraire des taxateurs et offrant la tentation, aux divers partis, de rejeter indûment le fardeau des uns sur les autres.

Il résumait toute son argumentation en cette phrase vraiment lapidaire :

Nous avons un système fiscal ingénieux, savant, bien combiné, qui donne le moyen de frapper tous les revenus et qu'on peut améliorer encore ; ne le gâtons pas en y introduisant une institution qui en troublerait toute l'économie, qui ferait double emploi, et dont l'application serait souvent injuste et quelquefois même dangereuse pour la sécurité des contribuables.

Le discours de M. Thiers produisit un grand effet sur l'Assemblée. « Les marques d'approbation furent très vives, observe-t-il ; on sentait bien, en ce moment, que j'étais le vrai conservateur. »

Malheureusement, dès que la question politique apparaissait, ces impressions favorables se dissipaient : c'est au cours de ce débat que M. Thiers irrita violemment la droite de l'Assemblée nationale en prononçant les mots qu'elle ne devait jamais lui pardonner, d' « essai loyal de la République », et qu'il se déclara du « nombre de ceux qui se font de la République un souci continuel (1) ». Sur le fond M. Thiers obtint gain de cause, et l'impôt sur le revenu fut repoussé.

Discussion de l'impôt sur les matières premières. — Il ne restait plus que l'impôt sur les matières premières. Commencée le 10 janvier 1872, la discussion passionna

(1) V. ci-dessus, p. 71.

encore plus les esprits. Il s'agissait, cette fois, pour l'Assemblée nationale, d'opter définitivement entre le libre-échange et la protection. Le débat se prolongea pendant neuf jours, l'agitation gagna le dehors. Tandis que les Chambres de commerce se prononçaient contre le projet d'impôt, les centres agricoles, au contraire, adhéraient en grand nombre.

A l'impôt sur les matières premières, les libre-échangistes opposaient, comme ressource éventuelle, l'impôt sur les valeurs mobilières. M. Thiers intervint les 13 et 18 janvier, et prononça deux importants discours; mais la solution ne se dégageait pas. Les esprits s'étaient aigris, l'Assemblée était nerveuse. Pour en finir, M. Barthe déposa un ordre du jour de conciliation qui satisfaisait M. Thiers, en permettant d'imposer les matières premières, et devait plaire aux adversaires, en atténuant le plus possible l'importance de la mesure.

Cet ordre du jour allait être adopté, lorsque surgit une nouvelle motion. M. Lucien Brun, parlant au nom des représentants des Chambres de commerce, conseilla de chercher les cent quatre-vingts millions indispensables au budget dans un impôt établi sur le chiffre des affaires. Il demanda qu'on nommât, avant toute décision, une commission de quinze membres, chargée d'étudier la proposition.

M. Thiers pose la question de confiance. — Dans un discours des plus vifs, M. Thiers combattit cette idée, et déclara qu'en acceptant l'ordre du jour de M. Barthe, le gouvernement avait atteint la limite des concessions possibles. Il affirmait ne pouvoir se prêter à des délais qui laisseraient le budget sans équilibre.

Il posa, nettement, la question de confiance, ajoutant que la « résistance de l'Assemblée nationale à l'impôt sur les matières premières n'était due qu'à des intérêts perdant toute pudeur pour se satisfaire ». C'est alors que

M. Féray, ami politique de M. Thiers, mais très excité sur la question économique « au point d'en être méconnaissable », proposa une résolution à laquelle se rallia M. Lucien Brun :

L'Assemblée nationale, réservant le principe d'un impôt sur les matières premières, décide qu'une commission de quinze membres examinera les tarifs proposés et les questions soulevées par cet impôt, auquel elle n'aura recours qu'en cas d'impossibilité d'aligner autrement le budget.

Malgré l'opposition résolue du président de la République, qui s'indignait, un peu bruyamment, « de l'effronterie des intérêts coalisés », cette résolution fut adoptée par 367 voix contre 297. Les députés s'étaient divisés d'une façon inaccoutumée ; partagés en libre-échangistes et en protectionnistes, presque tous les républicains qui, habituellement, soutenaient M. Thiers, l'avaient abandonné, tandis que ses adversaires ordinaires, les monarchistes, avaient voté pour lui.

Démission de M. Thiers. — Le gouvernement était mis en minorité ; le soir même, les ministres signaient leur démission. Le président de la République, le lendemain, donnait la sienne par la lettre suivante adressée à M. Jules Grévy, président de l'Assemblée :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je vous prie de vouloir bien transmettre à l'Assemblée nationale ma démission de président de la République.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que, jusqu'à mon remplacement, je veillerai à toutes les affaires de l'État avec mon zèle accoutumé. Cependant, l'Assemblée nationale comprendra, je l'espère, qu'il faut prolonger le moins possible la vacance du pouvoir.

Les ministres m'ont donné aussi leur démission et j'ai dû l'accepter.

Comme moi, ils continueront à expédier les affaires avec la

plus grande application, jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Recevez, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

THIERS.

Versailles, 20 janvier 1872.

Connue dès le 19 janvier au soir, la décision M. Thiers provoqua une grande émotion dans le monde parlementaire. De nombreuses démarches furent immédiatement faites auprès de lui, pour l'amener à revenir sur sa détermination. La gauche, la droite elle-même, envoyèrent des délégués à l'hôtel de la Préfecture. Le maréchal de Mac-Mahon, parlant au nom de l'armée et de ses chefs, joignit ses instances à celles des députés.

Quelques monarchistes espéraient trouver, dans cet incident, l'occasion d'en arriver à leurs fins, et ils songeaient déjà à poser une candidature princière.

Réunion des groupes. — La matinée du 20 fut consacrée à la réunion des diverses fractions de l'Assemblée. De tous les côtés, on cherchait une solution à la crise et on rédigeait des ordres du jour. Une conférence eut lieu entre le bureau du centre droit et le bureau de la réunion légitimiste des Réservoirs. C'est là que fut concerté le plan d'action dont on confia l'exécution à un député orléaniste, M. Batbie. Celui-ci, après que le président eut donné lecture de la lettre de démission de M. Thiers, monta à la tribune et demanda que l'Assemblée se retirât immédiatement dans ses bureaux, pour nommer une commission qui, préparant la conciliation, obtiendrait du président de la République qu'il retirât sa démission.

Le retard de la délibération équivalait à une acceptation.

M. Deseilligny, au nom du centre gauche, proposa de voter immédiatement un ordre du jour de confiance dans le président de la République et dans ses ministres, refu-

sant d'accepter leur démission. Ce fut le tour de la droite d'être embarrassée : elle désirait la crise peut-être ; mais elle ne voulait pas porter la responsabilité de la démission de M. Thiers.

M. Batbie couvrit la retraite des monarchistes, en déposant l'ordre du jour suivant :

Considérant que l'Assemblée, dans sa résolution d'hier. s'est bornée à réserver une question économique, que son vote ne peut être, à aucun titre, regardé comme un acte de défiance ou d'hostilité et ne saurait impliquer le refus du concours qu'elle a toujours donné au gouvernement, l'Assemblée fait un nouvel appel au patriotisme de M. le président de la République et déclare ne pas accepter sa démission.

On vota au milieu de la plus vive agitation. L'ordre du jour fut adopté à l'unanimité, moins huit voix.

La crise est conjurée. — La séance fut aussitôt suspendue, et l'Assemblée chargea son bureau d'aller porter sa résolution au président de la République. Près de deux cents députés appartenant, pour la plupart, à la gauche et au centre gauche, allèrent à pied à l'hôtel de la Préfecture. Au bout d'une demi-heure, les délégués étaient de retour à la Chambre. M. Benoist d'Azy, vice-président, rendit compte de leur mission. Sur ses instances et sur celles des députés présents, M. Thiers, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, avait répondu :

— Je suis très fatigué et je crains que des difficultés semblables ne se produisent de nouveau.

Cependant, je ne puis résister au vœu de l'Assemblée. Je suis touché de cette démarche et je veux bien essayer encore de me dévouer, dans la mesure de mes forces, aux intérêts du pays.

Ce n'est pas par un esprit systématique que j'ai soutenu cet impôt sur les matières premières ; seulement si j'ai des idées arrêtées sur certaines questions, c'est que j'ai la conviction qu'elles sont justes.

M. Benoist d'Azy ajouta que le « témoignage de confiance de l'Assemblée s'adressait également au cabinet, tel qu'il était constitué avant l'incident ».

La crise était donc conjurée. Mais elle servait d'avertissement à M. Thiers. Elle indiquait, pour la première fois, le dissentiment qui existait entre lui et la majorité de l'Assemblée. Elle fut le premier acte d'une longue suite d'événements qui devaient prolonger, en France, la période du doute et de l'instabilité.

III

Essai de « fusion parlementaire ». — Ces crises répétées irritèrent vivement la majorité. Non seulement elle n'avait plus confiance en M. Thiers, mais elle pouvait à peine le tolérer. Si le « roi » manquait aux parlementaires, les parlementaires entendaient faire leurs affaires eux-mêmes. La conception nouvelle paraît avoir été la suivante : renversement de M. Thiers, proclamation de la vacance du pouvoir exécutif, lieutenance-générale confiée au duc d'Aumale.

Mais, pour arriver à ce résultat, il fallait la droite *unie*, sinon la monarchie *unie*. On se contenterait de la « fusion parlementaire » : encore devait-on la faire. Même ainsi restreint, l'accord ne pouvait s'obtenir que par l'adhésion du comte de Chambord, puisque dans l'extrême droite, rien ne se faisait que par son ordre.

On se trouvait toujours en présence de la même difficulté. Tout dépendait de la volonté du comte de Chambord. Cette fois, M. Ducrot se fit le champion de la combinaison.

Vers la fin de janvier, le général se rendit à Anvers, où le prétendant venait d'arriver et où il était descendu à l'*Hôtel Saint-Antoine*. A diverses reprises, le comte de

Chambord s'était, en 1871, rapproché de la frontière française et, chaque fois, à Genève comme à Lucerne, des députations lui avaient exprimé leurs vœux en faveur de son avènement.

Le comte de Chambord à Anvers. — Le général Ducrot soumit au comte de Chambord l'exposé des moyens pratiques d'aboutir à la restauration. Il le pressentit sur la nomination du duc d'Aumale à la place de M. Thiers, à titre de transition, et le supplia de revenir sur son manifeste du 5 juillet 1871, tranchant la question du drapeau. On a raconté que le général se traîna aux genoux du comte de Chambord sans fléchir sa volonté (1).

Sur la question relative à la présidence du duc d'Aumale, la méfiance du comte de Chambord était en éveil ; il répondit assez froidement :

« Je n'admets pas qu'un prince du sang soit en dehors de l'entourage de son roi. »

Cette démarche isolée du général Ducrot fut longtemps tenue secrète.

Rédaction d'un programme. — Au même moment, dans les couloirs de l'Assemblée, on préparait une solution, pour le cas où une autre crise présidentielle se produirait. On pensait que la meilleure façon d'assurer la fusion parlementaire, c'était de rédiger un programme transactionnel qui réunirait l'adhésion de la droite extrême, des politiques de la droite et même, si on y réussissait, des libéraux du centre droit. Une fois tous les concours acquis, on s'efforcerait d'obtenir l'assentiment du comte de Chambord.

Si les « conditions » étaient soumises respectueusement au représentant de la dynastie légitime par les députés de qui dépendait le vote d'une restauration, il les accepterait plus facilement que si elles émanaient de la branche dissidente de la maison de France et il ne refuserait peut-

(1) Ernest Daudet, *le Duc d'Aumale*, p. 262.

être pas à la majorité ce qu'il refusait à ses cousins.

Les députés légitimistes modérés, à la tête desquels étaient MM. Baragnon, Ernoul, Depeyre, de Meaux et de Cumont, tentent l'entreprise. Les négociations sont très activement menées. On est sur le point de tomber d'accord. L'union va se faire entre tous les députés royalistes. Le comte de Paris, cédant, cette fois, aux sollicitations de son oncle, le duc de Nemours, se déclare prêt à partir pour Anvers.

Le comte de Chambord est avisé de ces pourparlers par ses agents de Versailles. Avant qu'on aille plus loin, il juge nécessaire de préciser la situation. Il a sur le cœur les commentaires, dont on a entouré son manifeste du 5 juillet 1871 ; une note anonyme, publiée par quelques légitimistes à la suite de ce manifeste, lui avait attribué l'intention d'abdiquer. Il entend protester. Surtout, il est hostile à tout ce qui peut amener ses cousins au pouvoir. Ce qu'il veut, en dépit de toutes les sollicitations, c'est affirmer la conception pleine et entière qu'il s'est faite des « droits du roi ».

Nouvelle déclaration du comte de Chambord. — Le 25 janvier 1872, il lance un nouveau manifeste. Il s'élève contre les efforts persistants qui s'attachent à dénaturer ses paroles, ses sentiments et ses actes. « Je n'abdiquerai jamais, » déclare-t-il en réponse à la fameuse note dans laquelle on parlait de la sincérité du comte de Chambord, qui allait « jusqu'au sacrifice », ce mot impliquant l'abdication, ainsi qu'on l'a reconnu (1).

Puis, il incrimine avec véhémence les « combinaisons stériles », faisant ainsi une claire allusion à la candidature présidentielle du duc d'Aumale. Et il dit encore, à l'adresse des princes d'Orléans : « Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine

(1) Comte DE FALLOUX, *Souvenirs d'un royaliste*, t. II, p. 485.

de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés. »

Il insiste sur le « principe national de l'hérédité monarchique, sans lequel il n'est rien, avec lequel il peut tout », et, après avoir affirmé de nouveau son attachement au drapeau blanc, il termine par cette phrase, qui sape par la base tout l'édifice parlementaire en construction : « Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le *roi légitime de la révolution.* »

Le coup, répété avec une telle insistance, paraissait décisif.

Il semblait qu'il n'y eût plus, cette fois, qu'à renoncer aux entreprises royalistes, puisque, de son côté, le comte de Paris avait catégoriquement déclaré qu'il ne serait pas le compétiteur du comte de Chambord au trône de France.

Mais, telle était la volonté de la droite de profiter de la situation exceptionnelle qu'elle occupait dans l'Assemblée que le parti légitimiste modéré poursuivit ses négociations.

Le programme des droites. — Le 17 février 1872, on réussit à arrêter un programme. En voici les parties essentielles :

Nous considérons la monarchie comme le gouvernement naturel de notre pays, disait ce document, et par monarchie nous entendons la monarchie traditionnelle et héréditaire.

Une monarchie héréditaire, représentative, constitutionnelle, assure au pays son droit d'intervention dans la gestion de ses affaires, et, sous la garantie de la responsabilité ministérielle, toutes les libertés nécessaires : libertés politiques, civiles, religieuses ; l'égalité devant la loi ; le libre accès de tous à tous les emplois, à tous les honneurs, à tous les avantages sérieux ; l'amélioration pacifique et continue de la condition des classes ouvrières.

Cette monarchie est celle que nous voulons.

Respectant d'ailleurs notre pays autant que nous l'aimons,

nous n'attendons rien que du vœu de la nation librement exprimé par ses mandataires.

Ce programme, rédigé par quatre légitimistes : MM. Baragnon, Ernoul, de Cumont et de Meaux, contenait une dose savamment répartie de principes orléanistes et légitimistes. Il indiquait, en outre, le moyen pratique de la restauration : un vote de l'Assemblée nationale.

Dès qu'il fut connu, il réunit quatre-vingts signatures. L'extrême droite refusa tout d'abord son adhésion ; elle déclarait qu'on manquait de respect au comte de Chambord en arrêtant un programme et en affirmant le pouvoir souverain de la nation et du pays.

Mutisme du comte de Chambord. — On avait pris toutes les précautions pour ménager les susceptibilités du prince.

Il avait été décidé que le programme serait envoyé comme un hommage de fidélité, absolument comme l'acte de quelques députés qui, faisant une profession de foi à leurs électeurs, n'entendaient pas compromettre le roi en lui demandant une réponse quelconque. En somme, c'était une communication respectueuse ; ce n'était ni une consultation, ni une sommation (1).

Le comte de Chambord eut immédiatement connaissance du programme de la droite, et fut averti que MM. Ernoul et Baragnon avaient été chargés de le lui remettre le lendemain. Dans la nuit qui précéda leur départ, un envoyé du prince avisa les deux mandataires de l'Assemblée que le prétendant ne pourrait accueillir leur communication. Toutefois, il ne prononçait aucune parole de désaveu. Ce silence entraîna l'adhésion de députés de l'extrême droite. MM. Ernoul et Baragnon partirent pour Anvers, où ils furent reçus, le 18 février 1872, par le comte de Chambord.

(1) Lettre de M. BARAGNON, en date du 18 février 1872. *Correspondant* du 10 octobre 1901.

M. Ernoul à Anvers. — Ils renoncèrent à lui présenter le programme de la droite et se bornèrent à l'entretenir de la situation de l'Assemblée. Le prétendant les écouta sans faire connaître son appréciation. M. Ernoul fut pressant :

Ce fut pendant cette audience qu'essayant, au moyen d'une comparaison, de vaincre, au sujet de l'acceptation éventuelle des trois couleurs, les répugnances explicables, mais trop accentuées du comte de Chambord, il ne craignit pas de lui dire que si, pour racheter la faute originelle, le fils de Dieu lui-même avait dû revêtir les misères les plus cruelles de notre humanité déchue, le roi de France, apparemment, pouvait, sans déroger, s'inspirer du divin exemple, et s'identifiant à la condition du pays éprouvé qui reviendrait à lui, consentir au besoin à combattre avec ses fidèles l'esprit révolutionnaire sous l'étendard remis entre ses mains royales par la France désabusée. Aucune réponse précise ne lui fut faite et, sans vaciller dans sa foi résistante de royaliste, M. Ernoul revint inquiet, presque triste à Versailles (1).

Chacun tirait parti de ce mutisme. On eût dû comprendre que le silence des rois, comme le silence des peuples, est une leçon.

L'ambiguïté de la situation eut son effet habituel. Les adhésions sur lesquelles on comptait firent défaut. Au premier moment, on se flattait de réunir trois cents signatures. On n'en recueillit que 159 (2). Le centre droit, au lieu d'approuver purement et simplement, exprima des réserves :

« Nous voulons, comme vous, rappeler au pays les services qu'il a déjà reçus et ceux qu'il peut encore attendre de la monarchie constitutionnelle, dont vous indiquez si bien les bases essentielles, en vous efforçant de réconcilier la France ancienne avec la France moderne. »

(1) MERVEILLEUX-DUVIGNEAU, *Un peu d'histoire*, p. 65.
(2) Marquis DE DAMPIERRE, *Cinq années de vie politique*, p. 78.

Et le centre droit proclamait, en outre, sa « fidélité au drapeau tricolore ».

Echec de la fusion parlementaire. — En somme, la tentative de fusion parlementaire échouait. On renonça même à publier le programme de la droite et la déclaration du centre droit. Ces deux documents ne furent livrés à la publicité que dix-huit mois plus tard, après la lettre du comte de Chambord, datée de Salzbourg, qui devait porter le dernier coup aux espérances monarchiques.

La droite restait donc divisée.

Quelques jours après le voyage de MM. Ernoul et Baragnon, des manifestations se produisirent devant l'*Hôtel Saint-Antoine*, et le comte de Chambord dut quitter Anvers. Il n'était pas nécessaire qu'il demeurât plus longtemps à proximité de la frontière de France.

La tentative de restauration monarchique était indéfiniment ajournée. Deux systèmes seulement se trouvaient désormais en présence : la République et l'Empire. M. Thiers le comprit.

Réveil du parti bonapartiste. — Après avoir laissé à M. Barthélemy Saint-Hilaire, secrétaire général de la présidence, le soin d'affirmer, dans une lettre publique, datée du 28 février 1872, et adressée à M. Varroy, député et président du Conseil général de la Meuse, qu'il fallait, sans retard, organiser la République, il entama la lutte contre le parti bonapartiste qui, profitant du désarroi des monarchistes, reprenait vigoureusement l'offensive pour la conquête du pouvoir.

Le 11 février 1872, avaient eu lieu trois élections partielles à l'Assemblée nationale. Des républicains furent élus dans les Côtes-du-Nord et dans l'Eure. Celui qu'on appelait le vice-empereur, M. Rouher, fut élu en Corse.

Pendant les vacances parlementaires. M. Rouher, qui avait quitté la France depuis le 4 Septembre, était rentré à Paris, non sans mystère. Il ne descendit pas d'abord

chez lui, rue de l'Élysée, mais dans un hôtel ; il donnait des rendez-vous chez de tierces personnes. Ses démarches ayant été dépistées, il s'installa ostensiblement et prit publiquement le titre de « liquidateur de la liste civile de Napoléon III (1) ».

Propagande bonapartiste. — Il organisa aussitôt une propagande bonapartiste des plus actives à travers la France. Des brochures furent répandues à profusion, et, notamment, celle de M. Peyron intitulée : *Ils en ont menti*, qui avait pour objet de démontrer que les malheurs de la France étaient dus non à l'Empire, mais au gouvernement du 4 Septembre.

Les fidèles du parti avaient réuni, pour cette propagande, une somme assez élevée qui fut employée à lancer, dans les campagnes, une véritable nuée d'agents allant, de cabaret en cabaret, affirmer que le meilleur moyen de libérer le territoire était de rappeler Napoléon III. On consacra, dit-on, cent mille francs à fonder, sous la direction de M. Clément Duvernois, ancien ministre de l'Empire, le journal *l'Ordre*, qui devait catéchiser la bourgeoisie. On lança également *le Petit Caporal*, qui s'adressait aux masses populaires et *l'Armée*, qui exerçait son action dans les casernes. *Le Gaulois* se rallia à la politique impériale et dirigea ses efforts vers le monde des écoles.

Enfin, les bonapartistes adoptèrent, pour lieu de leurs réunions quotidiennes, le café de la Paix, si bien que la partie du boulevard qui fait le coin du Grand-Hôtel et de la place de l'Opéra était plaisamment appelée le « Boulevard de l'île d'Elbe ».

Simultanément, le parti organisait des manifestations : services funèbres à Saint-Augustin ; attroupements tumultueux près de la gare Saint-Lazare, à l'arrivée des trains parlementaires ; mobilisation du parti aux funé-

(1) Jules Richard, *le Bonapartisme sous la République*, 1883, p. 31. V. aussi *Journal* de Fidus (Eugène Loudun), t. III, *l'Essai loyal*, p. 41.

railles de M. Conti, ancien secrétaire particulier de l'empereur.

Le bonapartisme et l'Église. — Des personnages aussi importants que le cardinal de Bonnechose s'employaient ostensiblement à la propagande bonapartiste (1). Les uns s'efforçaient d'amener un rapprochement entre le parti catholique et l'Empire. Napoléon III, consulté, se prêtait à la combinaison : il conseillait qu'on ménageât *l'Univers*. Il ajoutait que ses convictions étaient depuis longtemps arrêtées : pas de concession à la Révolution. Il disait « qu'il avait été faible, mais qu'il était religieux d'éducation et de principes ». De son côté, le prince Napoléon flattait les libres penseurs et dînait avec M. Renan. On remarquait que le maréchal de Mac-Mahon, dans sa déposition devant la commission d'enquête sur les actes du gouvernement du 4 Septembre, avait, à propos de la capitulation de Sedan, pris un soin particulier de défendre Napoléon III.

On manifestait même à l'Académie française. Le 9 novembre 1871, avait eu lieu la réception de M. Jules Janin. Plusieurs personnes arborèrent à la boutonnière des bouquets de violettes. M. Camille Doucet, qui répondit au récipendiaire, fit l'éloge de l'empereur, ce qui provoqua un tumulte assez vif, exceptionnel sous la coupole de l'Institut. Il est vrai que, moins de deux mois après, le 30 décembre 1871, l'Académie appelait M. Littré au fauteuil de M. Villemain.

Élection de M. Rouher. — Il manquait au parti bonapartiste l'accès de la tribune. Le 16 août 1871, M. Séverin Abbatucci avait donné sa démission de député de la Corse, afin de faire place à M. Rouher. La campagne électorale en Corse fut très vive et le gouvernement put constater que des fonctionnaires de tout ordre soutinrent avec ardeur la candidature de l'ancien ministre de l'Empire.

(1) *Journal* de Fidus, t. III, p. 48.

Au mois de janvier 1872, Napoléon III avait dit à Chislehurst :

— « Je sais que je suis la solution. »

M. Thiers crut devoir veiller de ce côté. Une restauration impériale eût été, à ses yeux, la pire des catastrophes. Ce n'est pas qu'il se laissât intimider par les vantardises des journaux du parti : « N'attachez aucune importance aux propos des bonapartistes, écrivait-il, le 12 février 1872. Ils parlent, n'ayant ni occupation, ni argent. » Cependant, il faisait surveiller les côtes par un aviso de guerre, l'*Adonis*, un projet de débarquement de Napoléon III ayant été annoncé. D'autre part, comme il ne négligeait pas les petits moyens, il entreprit de déconsidérer l'administration impériale en intentant un procès à M. Janvier de la Motte, qui comptait parmi les préfets les plus vigoureux de Napoléon III. Ce procès, qui se déroula à Rouen, révéla de singulières pratiques administratives (1) ; mais il entraîna indirectement la chute d'un des meilleurs collaborateurs de M. Thiers. M. Pouyer-Quertier, ministre des Finances, cité en témoignage, soutint la théorie des mandats fictifs et des virements irréguliers en matière de comptabilité départementale.

Démission de M. Pouyer-Quertier. — M. Thiers n'avait plus, en lui, une pleine confiance. Le président écrivit au sujet de cette démission, à M. de Gontaut-Biron, pour prévenir Berlin où M. Pouyer-Quertier était *persona grata* : « J'ai vu le pauvre Pouyer-Quertier frappé d'un obus échappé de sa propre main. Il a voulu soutenir

(1) Un mandat d'arrêt avait été lancé contre M. Janvier de la Motte en 1871, sous l'inculpation de faux en écritures publiques, de détournements de fonds et de concussions. Arrêté à Genève, il fut extradé et emprisonné à Rouen : il comparut devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure le 1er janvier 1872 et acquitté. Mais il fut condamné par la Cour des comptes, en date des 18 et 20 février 1873, à restituer à l'État la somme de 110 832 francs, dont il n'aurait pas pu justifier l'emploi. V. Louis PASSY, *le Marquis de Blosseville*, p. 412.

Janvier... et a donné comme peccadilles des friponneries révoltantes. Il a soulevé une tempête d'indignation. Le cabinet m'a demandé de choisir entre lui tout entier et le ministre des Finances. M. de Bismarck avait pris du goût pour M. Pouyer-Quertier, mais peut-être aimait-il ses défauts autant et plus que ses qualités. Pourtant le crédit de la France ne tenait pas à lui, et on le verra quand il faudra reprendre nos paiements (1). »

M. Pouyer-Quertier donna sa démission et fut remplacé, au ministère des Finances, par M. de Goulard, membre de la droite.

Le procès de M. Janvier de la Motte ne fut qu'un intermède bruyant. Au commencement de février 1872, on commença à parler avec persistance, surtout à l'étranger, d'une prochaine restauration impériale. Celle-ci devait s'accomplir d'accord avec l'Allemagne. On faisait courir le bruit, propagé notamment par le prince d'Orange, qu'aux termes de l'accord qui serait intervenu, l'Allemagne devait rendre à Napoléon III l'Alsace et la Lorraine et prendre, en compensation, la Belgique et la Hollande (2).

Le bonapartisme et l'Allemagne. — Il paraît bien que des pourparlers furent engagés avec le gouvernement allemand. Les allégations du comte d'Arnim et du prince de Bismarck, dans des documents officiels destinés à rester secrets, ne permettent guère le doute. M. Thiers, qui eut probablement connaissance de ces pourparlers, perdit patience. Le 16 février 1872, il manifesta devant plusieurs députés, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, l'intention de sévir contre les agitateurs bonapartistes.

L'Assemblée elle-même, qui avait, à Bordeaux, proclamé, à l'unanimité, la déchéance de l'Empire, sentait s'émousser sa haine contre ce régime. C'est ainsi que

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 208.
(2) OSMONT, *Reliques et Impressions*, p. 75.

M. Jozon, ayant émis le vœu qu'on inscrivît sur les avertissements et les contraintes des contributions directes ces mots : « Impôts résultant de la guerre de Prusse, » la motion ne fut adoptée qu'à une faible majorité.

Le projet de Victor Lefranc. — A la séance du 21 février 1872, le ministre de l'Intérieur, M. Victor Lefranc, réalisant la menace de M. Thiers, dépose un projet de loi sur la sécurité de l'Assemblée et du gouvernement. Mais le projet, qui visait les bonapartistes, pouvait également atteindre les monarchistes, puisqu'il condamnait tous ceux qui auraient entrepris de renverser la République.

Vif émoi sur les bancs de l'Assemblée. Le gouvernement demandait l'urgence. Elle allait être refusée. C'était la crise, une crise qui, au lendemain de l'échec de l'entrevue d'Anvers, ne pouvait qu'être favorable à l'Empire.

M. Baragnon, qui savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur l'impuissance de la droite à recueillir alors la succession de M. Thiers, monte à la tribune. Après avoir fait des réserves quant aux intentions qui inspiraient le gouvernement, il conjure ses amis de se prononcer en faveur de l'urgence. Elle est adoptée. Pendant trois mois, le projet, qu'on appela la « loi Lefranc », entretint l'agitation dans les couloirs de Versailles. Ce n'était qu'une machine de guerre. Finalement, il ne vint jamais en discussion.

Le groupe de l'appel au peuple. — Dès son arrivée à l'Assemblée nationale, M. Rouher créa le « Groupe de l'appel au peuple ». Ainsi, le bonapartisme, reconstitué en parti d'opposition avec tous ses organes, était prêt : il n'attendait plus qu'un ordre venu de Londres.

Comme s'il ne voulait pas laisser prescrire les griefs de la droite contre M. Thiers, M. de Guiraud les précisa nettement, le 9 mars 1872, au cours d'une interpellation, annoncée à grand fracas, sur la démission de M. Pouyer-

Quertier. Dans le discours de M. de Guiraud, il fut très peu question des doctrines soutenues devant la cour d'assises de Rouen par le ministre des Finances. Le député de l'Aude fit le procès du gouvernement : « Celui-ci, dit-il, va d'un côté, l'Assemblée de l'autre, » et il se plaignait que M. Thiers donnât, chaque jour, de nouvelles chances à la République, non sans avouer, avec une touchante naïveté, qu'il avait rendu la monarchie « impossible ». M. de Guiraud eût voulu que le président de la République constituât un ministère homogène pris dans le sein de la majorité et qu'il gouvernât en complet accord avec celle-ci.

— Vous aurez ainsi, dit-il à M. Thiers, une majorité de trois cents voix.

A ce conseil, M. Thiers répondit avec esprit et à-propos : « On me reproche de ne pas gouverner avec la majorité. Je la cherche, cette majorité, et je trouve la conspiration. »

Mis personnellement en cause, M. Pouyer-Quertier se défendit, fit l'apologie de son administration et chercha à rallier les sympathies de l'Assemblée en se livrant à de violentes attaques contre la délégation de Tours et de Bordeaux. Il eut un mot malheureux qui amena M. Gambetta à la tribune : « La France a payé, dit-il, toutes les dettes contractées en son nom, honorablement ou autrement. » Après une intervention de M. Dufaure, garde des sceaux, l'Assemblée proclama « l'immoralité des théories financières de l'Empire ».

Loi contre l'Internationale. — Deux jours après, le 13 mars 1872, elle votait une loi contre l'Association internationale des travailleurs. La question donnait lieu à des échanges de vue entre les chancelleries. M. Jules Favre l'avait prise à cœur. M. Dufaure proposa le projet de loi, qui fut voté par l'Assemblée et dont la rédaction parut généralement défectueuse.

Enfin, l'Assemblée nationale, avant de clore la session,

vota le budget de 1872. Elle se sépara le 29 mars pour rester en vacances jusqu'au 22 avril. L'ensemble de la session avait été heurté, confus. La situation restait plus obscure que jamais. Au point de vue politique, toutes les parties étaient engagées à la fois. Le gouvernement de M. Thiers était visiblement ébranlé. Au dedans et au dehors, des bruits fâcheux commençaient à se répandre au sujet de la stabilité de son gouvernement.

IV

Dispositions du pays. — Dans l'intervalle des deux sessions (31 mars-22 avril), l'opinion s'affirme dans un sens favorable aux institutions républicaines. Un grand nombre de conseils généraux, réunis hors séance, envoient au président de la République des adresses dans lesquelles ils témoignent de leur confiance en ses lumières, en son patriotisme, le remerciant de la part qu'il a prise aux négociations avec l'Allemagne et *du soin qu'il met à conserver la forme du gouvernement établi.* Ces adresses prennent, par leur nombre et leur fermeté, le caractère d'une véritable manifestation.

A Paris le procès intenté par le général Trochu au *Figaro* ouvre le premier débat public sur les responsabilités de la guerre. L'Empire est attaqué avec une grande vigueur par Me Allou ; il est défendu par Me Grandperret. Le général Trochu parle lui-même ; et, comme toujours, il parle bien, il parle beaucoup. Le journaliste qui l'avait attaqué fut condamné à une peine qui parut légère.

M. Thiers rapporte malicieusement qu'il s'exprima dans ce sens auprès du maréchal de Mac-Mahon. Le maréchal lui aurait répondu : « Croyez-moi, monsieur le Président, cet arrêt est bon pour l'armée ; c'est une leçon pour elle. Il faut qu'elle sache qu'on ne doit pas être

général de l'empereur le matin et général de la République le soir du même jour (1). »

Campagne oratoire de M. Gambetta. — En province, M. Gambetta commence ces « tournées oratoires » qui vont servir si fortement la propagande républicaine. Cette procédure politique avait été adoptée, après mûre réflexion, dans le groupe politique auquel appartenait M. Gambetta. M. Spuller lui écrivait, le 9 mai 1871 :

Je te rappellerai que nous avons souvent causé autrefois de tournées dans les principales villes. Plus que jamais, ces tournées me semblent nécessaires. Jusqu'à ce que la République soit enfin proclamée et assise, ton rôle m'apparaît comme celui d'un O'Connell républicain. De ville en ville, nous irons, semant la parole démocratique dans les banquets, dans les meetings improvisés : il le faut à tout prix (2).

Dans cette première phase de son action, M. Gambetta n'a qu'une pensée : rassurer le pays, lui donner confiance dans la stabilité du régime républicain et dans la sagesse du parti qui le reconnaît pour chef ; en même temps, il précise la campagne de dissolution et dénie énergiquement à l'Assemblée le droit de se proclamer souveraine.

L'unité nationale. — A Angers, le 7 avril, il dit :

Il est percé à jour, le calcul de nos adversaires, qui consiste à représenter une partie de la France comme étrangère à l'autre, à opposer ceux-ci à ceux-là, le Nord au Midi. Non ! c'est partout le même esprit, partout homogène et partout semblable à lui-même qui anime, qui enflamme et qui réunit toutes les parties de la France. Au nom des intérêts républicains, je salue l'*unité morale de la patrie.*

C'est reprendre très habilement, contre des adversaires qui affectent de distinguer entre Paris et la province, la

(1) *Notes et Souvenirs,* p. 267.
(2) « Lettres de Spuller à Gambetta », *Revue de Paris*, 1er juin 1900.

thèse de l'indivisibilité de la République. Il fait l'éloge de M. Thiers :

Il y a quelque chose de plus beau que d'avoir écrit les annales de la Révolution française, c'est de l'achever en couronnant son œuvre par la loyauté, par la sincérité de son gouvernement.

Au Havre, le 18 avril 1872, il dit :

On m'appelle commis voyageur. Eh bien, oui ! je suis un voyageur et je suis le commis de la démocratie. C'est ma commission, je la tiens du peuple... Si je crois mon pays perdu en dehors de la République, il faut bien que je le dise ! C'est ma mission ; je la remplis ; advienne que pourra !

Il dit encore :

Bornons là nos exigences, ne nions pas les misères, les souffrances, les douleurs d'une partie de la démocratie... Mais tenons-nous en garde contre les utopies... Il n'y a pas de remède social, parce qu'il n'y a pas *une question sociale*. Il y a une série de problèmes à résoudre... La France ne se séparera pas de vous, républicains, car la France n'a jamais demandé que deux choses au gouvernement : l'*ordre* et la *liberté*...

Il aborde le problème de l'éducation en ces termes :

Cette éducation, il la faut absolument civile ; c'est le caractère même de l'État. Et qu'on ne crie pas à la persécution ! L'État laissera aux cultes la plus grande liberté, et nos adversaires seront les premiers à le reconnaître. L'État ne peut avoir aucune compétence ni aucune action sur les dogmes, ni sur les doctrines philosophiques : il faut qu'il ignore ces choses, ou bien il devient arbitraire, persécuteur, intolérant, et il ne peut pas, il n'a pas le droit de le devenir.

Réclamant le service militaire égal pour tous, l'orateur prononce cette autre formule : « Chaque citoyen, *soldat* et *instruit.* »

Programme républicain. — Il dégage, ainsi, les grandes

lignes d'un programme de gouvernement. Mais il ajoute que tout doit reposer sur un système constitutionnel nouveau, et il refuse à l'Assemblée le droit de le fonder :

Au premier rang des réformes, dit-il, vous savez que je place l'élection d'une Assemblée républicaine... Je n'attends rien de l'Assemblée de Versailles... La dissolution, voilà la première réforme qu'il faut poursuivre...

M. Thiers se laisse porter par le courant ; il fait un premier pas dans le sens de la réconciliation avec Paris. Échappant, en quelque sorte, à la surveillance de la commission de permanence, il donne une grande soirée à l'Élysée. La foule des invités se presse dans les salons du chef de l'État, ouverts pour la première fois depuis la guerre. La République prendrait-elle figure de gouvernement?

CHAPITRE VIII

L'APOGÉE

Les débuts de la session. — Interpellations. — Débat sur les marchés de la guerre. — Enquête sur les capitulations ; le maréchal Bazaine sera jugé par un conseil de guerre. — Négociations pour le paiement des trois derniers milliards de l'indemnité de guerre. — Discussion et vote de la loi militaire du 27 juillet 1872. — La convention du 29 juin. — Le budget de 1873 ; nouveaux impôts. — L'emprunt de trois milliards. — La situation parlementaire ; le centre gauche adhère à la République ; tentative de « conjonction des centres » ; le Conseil des Neuf ; la manifestation des « bonnets à poil ». — Les vacances ; M. Thiers à Trouville ; seconde campagne oratoire de M. Gambetta. — La situation de l'Alsace-Lorraine. — Agitation des partis ; expulsion du prince Napoléon ; le comte de Chambord et les princes d'Orléans. — Manifestations religieuses. — Les élections du 26 octobre 1872

I

Session d'avril 1872. — La Chambre se réunit le 22 avril 1872. La session devait se prolonger jusqu'au 3 août de la même année. C'est l'apogée du gouvernement de M. Thiers.

Depuis quinze mois, depuis les premières séances où l'Assemblée nationale, réunie à Bordeaux, a confié à M. Thiers la mission de sauver et de relever le pays, un premier cycle d'événements s'est accompli. La paix a été débattue et signée, les derniers soubresauts de la crise ont été comprimés, un gouvernement a été essayé, les

administrations ont fonctionné, la France a repris conscience de son existence et de ses ressources ; elle a fait la première expérience de la liberté.

M. Thiers avait dit à Bordeaux : « Pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même concevable en ce moment. »

Ainsi limitée, la tâche est, en partie, accomplie. Mais M. Thiers avait aussi prévu, dès lors, les difficultés qui devaient entraver son œuvre et les nécessités qui devaient la précipiter ou, peut-être, l'interrompre. Il disait encore : « Quand cette œuvre de réparation sera terminée, et elle ne saurait être très longue, le temps de discuter, de peser les théories du gouvernement sera venu. »

L'œuvre du relèvement n'était pas achevée que déjà l'heure des « théories du gouvernement » était sonnée, tant la politique est nécessaire aux hommes !

Ardeur des passions. — La République se fondait au milieu du chaos des luttes parlementaires. Mais l'évolution naturelle de la crise lui imposait encore des charges que, seule, on l'avait vu, elle pouvait assumer. Les partis monarchistes avaient hésité devant ces tâches si lourdes : la conclusion de la paix, la répression de l'émeute, la création des nouveaux impôts ; il fallait cette condition particulière de l'anonymat républicain, ou plutôt, il fallait qu'à la faveur de cette formule, la responsabilité fût répandue et diffuse sur toute la nation, pour que celle-ci s'inclinât devant les conséquences de ses erreurs et acceptât tout le fardeau.

Or, les circonstances sont telles, à l'heure où nous sommes arrivés, que, malgré la véhémente inquiétude des partis, la forme républicaine s'impose encore à eux. Ils la détestent, ils sont les maîtres et ne peuvent la rejeter. Par quoi la remplacerait-on?

M. Thiers l'avait déjà dit, sur un ton de sommation : « Attendez huit jours... » Mais ces huit jours ne paraissent pas près de s'achever.

L'ennemi occupe le territoire national; l'indemnité de guerre n'est pas entièrement payée; les grandes lois financières et militaires ne sont pas toutes votées. Et puis, il reste à établir les responsabilités : celles de la guerre, celles de la Commune. De redoutables conflits sont encore menaçants; il faut qu'ils éclatent pour que les cœurs soient apaisés et l'atmosphère rassérénée.

Début de la session. — L'Assemblée emploiera ses séances à ce triple labeur qui la presse : achèvement de la liquidation, travail de la réorganisation, étude d'une constitution. Le passé et l'avenir se heurtent, sous les yeux du vieillard actif et avisé qui s'efforce d'amortir les chocs et de préparer les issues.

Dès le début, une sorte d'avertissement indique à l'Assemblée combien cette vie est encore précieuse au pays. M. Thiers avait paru à la séance, le jour de la rentrée : le lendemain, on le dit gravement malade. L'alarme se répand. la Bourse baisse; l'inquiétude sur la situation de la France est universelle. Heureusement, l'indisposition n'est que passagère. M. Thiers reparaît, plus alerte et plus dispos que jamais. Il signe, le 23 avril, le décret par lequel M. de Goulard, ministre de l'Agriculture et du Commerce, est nommé définitivement ministre des Finances en remplacement de M. Pouyer-Quertier, M. Teisserenc de Bort, du centre droit, recevant le portefeuille du Commerce.

Ce remaniement passe presque inaperçu et l'attention de l'Assemblée est déjà toute absorbée par les premières escarmouches de la session : une discussion a seule quelque importance : la droite interpelle sur la présence des maires aux banquets offerts à M. Gambetta.

Elle amène le gouvernement de M. Thiers à se prononcer publiquement sur la question de la dissolution. M. Victor Lefranc, ministre de l'Intérieur, interrogé par M. Raoul Duval, affirme que, seule, l'Assemblée a le droit d'assigner un terme à ses travaux. M. Raoul

Duval se déclare satisfait et retire son interpellation, au milieu d'une agitation telle que la séance est suspendue. Cette déclaration et cette satisfaction données à la droite n'étonnent pas la gauche qui, pourtant, voit le président prendre parti contre la thèse que soutient M. Gambetta. Aussi, le vieux comte Jaubert, méfiant, s'écrie, en fronçant le sourcil, dans la séance du 27 avril : « Je n'ai jamais vu une gauche aussi ministérielle. »

Enquête sur les responsabilités de la guerre. — Toutes les passions sont surexcitées bientôt par la grave question, longtemps renfermée dans le secret des commissions, et qui, maintenant, se débat en séance publique, celle des responsabilités de la guerre. Il s'agit des rapports de la commission d'enquête sur les marchés passés par les administrations publiques, depuis le 18 juillet 1870, pour faire face aux dépenses occasionnées par la guerre. Quand une enquête est ouverte, l'esprit de parti y pénètre d'abord.

Rentrée de M. Rouher. — Au moment où le bonapartisme relevait la tête, on crut l'heure opportune de presser le débat. Une première discussion s'engage, le 4 mai, sur la suite à donner aux premières constatations de la commission. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, rapporteur, fait un exposé, à la fois développé et précis. Les lacunes et les vices de l'organisation militaire impériale sont mis à jour. Les défaites de la France apparaissent comme la suite fatale d'une longue période de négligence et d'imprévoyance. Le rapporteur conclut en demandant la nomination d'une commission d'enquête chargée :

1° De rechercher la situation du matériel de guerre existant au 1er juillet 1870, par suite des crédits ordinaires et extraordinaires affectés à l'achat et à la transformation de ce matériel ;

2° De connaître l'emploi de ce matériel durant la guerre ;

3° D'étudier les mesures les plus propres à constater la situation actuelle des arsenaux.

L'Assemblée vota l'affichage du discours du duc d'Audiffret-Pasquier dans toutes les communes de France.

La discussion revint sur ce sujet à plusieurs reprises, pendant le courant de mai. Le 21 mai, M. Rouher interpelle le ministre de la Guerre sur les mesures que celui-ci a prises, à raison des faits dénoncés par la commission des marchés. C'était un événement important que la rentrée parlementaire de l'homme que, si longtemps, on avait appelé le « vice-empereur ». La seconde période du gouvernement de Napoléon III avait reposé sur les épaules de cet Auvergnat, maître robuste d'une majorité soumise. Allait-il retrouver, comme chef d'un parti d'opposition, l'autorité que sa vigoureuse faconde lui avait assurée?

La situation était périlleuse pour lui, a écrit M. Thiers, et il se présenta en homme ayant conscience du péril. Raisonneur vigoureux et sensé lorsqu'il releva toutes les légèretés de la commission, il eut l'avantage contre elle, sans toutefois entraîner les applaudissements de l'Assemblée.

Tout en défendant habilement l'Empire, il dresse un violent réquisitoire contre le gouvernement du 4 Septembre; il termine par un appel aux passions de l'Assemblée, en protestant contre la campagne de dissolution entreprise contre elle.

Discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier. — Le lendemain 22 mai, le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Gambetta répondirent au discours de M. Rouher. Le duc d'Audiffret-Pasquier attaque l'Empire, et particulièrement M. Rouher. Après avoir fait allusion aux paroles adressées par M. Rouher à Napoléon III, au moment où il partit pour le théâtre des opérations, il apostrophe son contradicteur en ces termes qui firent une profonde impression sur l'Assemblée :

Ah! vous croyez, vous qui venez me forcer à individualiser les responsabilités, que vous n'en avez aucune!

Vous ne vous êtes donc pas fait dire, dans l'exil où vous

vous étiez réfugié, ce qu'ont pesé, pour nous, ces heures où nous sentions le sol du pays envahi par la Prusse? Vous ne sentiez donc pas la fumée de nos chaumières brûlées ; vous ne savez pas qu'à chaque quart d'heure on nous annonçait qu'un des nôtres succombait glorieusement? Vous ne vous l'êtes pas laissé assez dire ! Ah ! ne croyez pas qu'il suffira de dire, comme pour l'expédition du Mexique, que vous avez si complaisamment évoquée : « C'est le secret de la Providence, qui ne respecte pas toujours ses propres combinaisons. » Eh bien ! ce n'est pas assez.

Je le dis, moi, quel que soit le sang-froid de tous vos gens au cœur léger, quels que soient les ombrages de Chislehurst, il y a une heure où vous avez dû entendre une voix qui criait : *Vare, redde legiones!* Rendez-vous nos légions ! Rendez-nous la gloire de nos pères ! Rendez-nous nos provinces !

Et cette responsabilité, est-ce la seule? Nous avez-vous seulement légué des embarras, des douleurs et des désastres? Non ! vous avez fait pis encore ; vous nous avez légué — ah ! ce qu'on a bien de la peine à réparer — « la démoralisation ».

Appel au pays. — Et le duc d'Audiffret-Pasquier poursuit :

Quand un pays abdique ses libertés, quand il abdique le contrôle, quand il ne sait pas se faire à ces mesures libérales, qui font que les affaires de tout le monde sont les affaires de chacun. Quand le bourgeois rentre chez lui et se croit bien sage, lorsqu'il peut se dire qu'il ne s'est pas occupé de politique, c'est qu'il ne sait pas que la politique c'est notre sang, notre argent, notre honneur. Quand un pays ne sait pas défendre ses libertés ; quand il se met sous la protection d'un homme providentiel, il en résulte fatalement ce que vous venez de voir : « la décomposition et la démoralisation. »

Le duc d'Audiffret-Pasquier rappelait cette parole de M. Thiers : « Un pays doit apprendre qu'il ne faut jamais se donner à un homme, quel que soit cet homme, et quelles que soient les circonstances » ; il ajoutait :

Et ne pouvons-nous pas le dire avec plus de vérité encore qu'il ne le disait pour Napoléon Ier, quand nous pensons aux

deuils, aux tristesses et à la honte que nous a valus Napoléon III?

Enfin, opposant l'œuvre de l'Empire à celle accomplie par M. Thiers, le duc d'Audiffret-Pasquier s'exprimait ainsi :

Le pays ne sait pas ce que ces quatorze mois ont pesé sur cette tête blanche. Et quand vous l'aviez devant vous hier, quand vous avez pu surprendre sur son visage les traces de la fatigue, vous êtes-vous souvenu de ce temps où il avait lutté contre vous, où, avec un patriotisme admirable, éclairé par une vieille expérience, il avait combattu toutes vos folies? Il vous a prêché, lui, les libertés nécessaires ; il a fait appel à tout ce qu'il y avait de généreux dans le cœur des Français ; il vous a combattu au moment de l'expédition du Mexique. Lui seul, il a eu le courage de le faire, et souvenez-vous donc qu'à ce moment vous faisiez entourer sa maison pour faire parvenir jusqu'à lui les huées et les sifflets! La Commune a parachevé votre œuvre ; elle l'a profanée, elle l'a détruite, cette maison ; mais c'est vous qui aviez commencé.

Maintenant, pour nous, concluait le duc d'Audiffret-Pasquier, la cause est entendue, je demande à l'Assemblée de terminer ce trop long discours par un vœu et comme une dernière prière qui, malgré moi, s'échappe de mon cœur : Que Dieu qui aime ce pays, car c'est à lui qu'il a confié, de tout temps, la défense des grandes et des nobles causes, lui épargne la dernière et la plus dure des humiliations : celle de voir jamais ses destinées confiées aux mains qui l'ont si mal servi. »

Le compte-rendu officiel ajoute : « Acclamations enthousiastes et applaudissements prolongés. Presque tous les députés sont debout, et la séance est interrompue en fait. » M. Rouher répliqua, reprit ses arguments de la veille, en faveur de l'Empire et contre le gouvernement de la Défense nationale. Son discours fut haché par des interruptions multipliées.

Attitude de M. Rouher. — L'attitude de M. Rouher est intéressante à observer. Elle dévoile, à elle seule, les

projets, les espérances et les plaies de la cause impérialiste. Le dos rond, supportant avec une placidité froide le torrent qui déborde sur lui, gardant le silence devant l'invective, il ne songe qu'au parti qu'il pourra tirer de ces laborieuses séances. Il laisse l'éloquence répandre les indignations inévitables, et il dénombre déjà, sur les bancs de la droite, le camp silencieux de ses futurs alliés.

Discours de M. Gambetta. — M. Gambetta, à son tour, riposte à celui qu'il avait appelé, la veille, « l'avocat de l'Empire aux abois ».

Les paroles de M. Gambetta furent plus véhémentes encore que celles du duc d'Audiffret-Pasquier. Il reprochait au gouvernement impérial de n'avoir ni prévu, ni préparé la guerre ; il évoquait, lui aussi, l'affaire du Mexique, et il produisait un puissant effet par sa péroraison :

Le Mexique vous tient, le Mexique vous poursuit, le Mexique a déjà fait justice par l'éternel châtiment, qui sort des choses, de tous ceux qui ont compromis l'honneur et la grandeur de leur pays dans cette détestable équipée. Oui, la justice a commencé, elle a saisi tour à tour, et Morny, et Jecker, et Maximilien, et Napoléon III ! Elle tient Bazaine. Elle vous attend !

L'Assemblée adopta, à l'unanimité de 676 votants, l'ordre du jour suivant du duc de Broglie :

L'Assemblée nationale, confiante dans la commission des marchés et persévérant dans sa résolution de poursuivre et d'atteindre toutes les responsabilités avant ou après le 4 septembre, passe à l'ordre du jour.

Enquête sur les capitulations de Sedan et de Metz. — Au même moment, à partir du 5 mai, le *Journal officiel* publiait les avis motivés émis par le conseil d'enquête institué, conformément à l'article 264 du décret du 13 octobre 1863, sous la présidence du maréchal comte

Baraguay d'Hilliers. Pour la plupart des capitulations, le conseil d'enquête constatait que les officiers signataires avaient rempli intégralement leurs devoirs ; l'examen des conditions de la capitulation de Phalsbourg motiva, de la part du conseil d'enquête, une proposition de récompense en faveur des officiers qui commandaient la place. Par contre, le conseil d'enquête n'eut que des paroles de blâme sur ces événements militaires extraordinaires et, pour ainsi dire, sans précédent qui, à Sedan et à Metz, avaient livré à l'ennemi deux armées françaises et laissé le pays sans défenseurs. La conduite de l'empereur Napoléon à Sedan était sévèrement qualifiée. Ce document précise, avec clarté, les événements de la bataille et les circonstances de la capitulation.

Procès du maréchal Bazaine. — Quant au maréchal Bazaine, il était renvoyé devant un conseil de guerre. Le gouvernement donnait l'ordre d'informer contre lui, le 7 mai 1872, et l'instruction était confiée au général Seré de Rivière. Prétendant prendre les devants, mais cédant, en réalité, au cri de l'opinion qui l'accusait de trahison, le maréchal avait écrit au président de la République pour demander formellement des juges.

Enfin, dans les derniers jours du mois de juillet, vint, devant l'Assemblée, le débat sur les conclusions du rapport de M. Riant, relatif aux marchés du 4 Septembre.

Les marchés du 4 Septembre. — La discussion fut vive. MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Naquet et Gambetta y prirent part. Des divers marchés, conclus dans ces heures de précipitation, un seul motiva des observations graves. La personnalité de M. Gambetta était au-dessus du soupçon, mais on visait particulièrement la « commission d'études », notamment son président et un de ses membres, à l'occasion d'un marché passé avec des aventuriers américains, Billing, Saint-Laurent, etc., et par suite duquel des canons offerts à 35 000 francs pour

chaque batterie, auraient été payés 70 000 francs. Après un débat tumultueux, où M. Gambetta couvrit la commission d'études, des lettres incriminant le lieutenant-colonel président furent lues à la tribune. L'Assemblée, par 371 voix contre 1, tandis que la gauche s'abstenait tout entière, prononça le renvoi du rapport de M. Riant aux ministres compétents.

II

Triple tâche de l'Assemblée. — On se disputait sur les responsabilités de la guerre avant d'avoir fait disparaître les traces qu'elle avait laissées et guéri le mal qu'elle avait causé.

M. Thiers se consacre à ces devoirs urgents, au milieu d'un enchevêtrement inextricable de travail et de difficultés. Toutes les affaires sont mêlées, quoique distinctes. Il faut avoir l'œil sur tout, calculer, combiner, retarder ou précipiter, selon le dessein général et selon le progrès d'une trame qui n'est connue que de quelques-uns, et qui est sans cesse embrouillée par le plus grand nombre.

Il ne faut pas regarder les parlements de trop près : le désordre apparent des séances surprend l'attention et la détourne de l'ordre intime qui subsiste, grâce à la force des situations et au travail latent des partis et des intérêts. Même au milieu du tumulte, le bien et l'utile trouvent leur voie.

Pendant ces mois féconds, mai, juin, juillet 1872, on voit se poursuivre parmi les passions aveugles, trois œuvres principales qui servent de fils conducteurs à l'histoire : la négociation pour la libération définitive du territoire, la discussion de la loi militaire, le travail financier qui prépare l'emprunt des trois milliards.

Activité de M. Thiers. — La simultanéité et la connexité de ces trois entreprises n'accablent pas un vieillard

que l'hostilité des partis traque même aux heures réservées au repos et qui doit surveiller, jour et nuit, le piège parlementaire.

Il fallait une préparation aussi complète que l'était celle de M. Thiers pour suffire à cette triple besogne, il fallait qu'il pût dire, comme il le disait et comme il était en droit de le dire, de chacune des compétences nécessaires, qu'elle était la sienne depuis cinquante ans, il fallait son goût des affaires, son ardeur joyeuse au travail, il fallait son optimisme, pour qu'il pût s'appliquer en même temps à ces multiples devoirs.

D'autres eussent cru plus sage, plus prudent, plus conforme aux circonstances, de procéder par degrés et, comme on dit, de « sérier les questions ». D'autres eussent appréhendé une surcharge d'application et de responsabilités, avec le danger d'une rupture en cours de route. Mais le petit homme était pressé ; il sentait la mort et l'intrigue sur ses talons. Avec une énergie où il y avait une sorte d'allégresse insoucieuse et confiante, il prêtait son épaule au triple fardeau.

Ce qu'il y eut de vraiment brave, dans toute cette conduite d'un vieillard aux pensées longues et aux nuits courtes, c'est qu'il n'hésita pas à laisser l'Assemblée aborder le problème de nos forces militaires, au moment même où les troupes allemandes occupaient encore le territoire français et où l'indemnité de guerre n'était pas payée. C'était sous le pied même de l'ennemi que la France se relevait et ramassait ses forces.

Le relèvement. — Le vainqueur n'en revenait pas. Il comprenait la portée de cette preuve d'énergie morale, beaucoup plus frappante encore que le relèvement matériel. Il se demandait, ou feignait de se demander, si une pareille décision ne cachait pas de mauvais desseins ; et, lorsque des faits trop évidents le convainquaient du contraire, il cherchait par quel artifice ou par quelle

exigence il pourrait arrêter un progrès si remarquable, entraver l'œuvre ou la diminuer.

Inquiétudes allemandes. — L'occupation du territoire était, pour M. de Bismarck, un puissant moyen d'action ; mais toucher promptement les cinq milliards était une forte tentation. Le crédit de la France, qui, seul, pouvait permettre à celle-ci de se libérer, dépendait du calme dans les relations des deux pays et de l'entente, du moins apparente, entre les deux gouvernements. M. de Bismarck et M. Thiers le comprenaient l'un et l'autre.

Celui-ci usait de ses avantages en poussant hardiment, en même temps que le travail de la libération, le vote des lois militaires. C'était dire à l'Allemagne : nous payons, mais nous sommes libres. Il y avait, dans son allure, dans son calme, dans ses explications, — car il ne se dérobait même pas aux explications, — une sorte de jeu prudent et d'ironie voilée qui surprenait le rude vainqueur, l'irritait, et parfois, tout de même, le séduisait.

Guillaume Ier et M. Thiers. — L'empereur Guillaume, qui était, à cette époque, le plus étonné et le plus fâché de tous, disait au général de Manteuffel :

Cet homme est une véritable sirène ; il est si habile et si malin *(klug)*, que mon esprit s'habitue, malgré moi, à ne plus détester ce mot de République, mon épouvantail jusqu'ici ; il me rendrait républicain s'il pouvait me garantir son immortalité aux affaires de son pays (1).

Et c'est pourtant ce même empereur Guillaume, inquiet d'un tel ressort chez un peuple que les déclamations hostiles avaient tant diminué à ses yeux, c'est l'empereur Guillaume qui talonne M. de Bismarck et le met en garde contre le danger d'une France trop tôt

(1) *Occupation et Libération*, t. II, p. 98.

renaissante. M. de Gontaut écrit de Berlin, résumant la complication où se débat la négociation pour le paiement des derniers milliards de l'indemnité :

L'esprit de l'empereur est sérieusement ému par la préparation de votre loi militaire, par les menaces de politique révolutionnaire, conséquemment de « revanche » augurées des mouvements de Gambetta et d'une prétendue entente qui serait faite entre M. Thiers et lui, pour la réorganisation visible de l'armée et l'accroissement relatif du budget qui la concerne. C'est un thème répété autour de lui : la presse allemande et, à sa suite, la presse italienne le développent journellement.

La question militaire. — Par l'intermédiaire du comte de Manteuffel et du comte de Saint-Vallier, on donnait à M. Thiers des avertissements analogues. L'attaché militaire à Paris, M. de Bülow, exagérait les « chiffres énormes » des futurs contingents français :

D'après lui, nous appellerions dorénavant 100 000 hommes, chaque année, sous les drapeaux, abstraction faite des non-valeurs, ce qui représenterait un appel annuel de 120 000 hommes. D'autre part, nous augmenterions de 80 millions le chiffre des budgets de la guerre sous l'Empire, et encore, la création du nouvel armement, canons, fusils, ne s'y trouverait pas comprise (1).

Dans l'audience de congé que l'ambassadeur d'Allemagne avait eue de M. Thiers, vers le 7 mars, au moment des vacances de Pâques, le président de la République avait dit à son interlocuteur que, dès le retour de celui-ci à Paris, on aborderait la question du paiement des trois derniers milliards et, par conséquent, celle de l'évacuation totale. La France était donc en avance de deux ans sur les engagements qu'elle avait contractés.

(1) Lettre du comte de Saint-Vallier, 25 janvier 1872, *Occupation et Libération*, t. II, p. 135.

Cette proposition était, au fond, agréable à l'Allemagne. Or, le comte d'Arnim était parti pour Berlin et, quoiqu'il eût annoncé une absence de quinze jours, on ne l'avait plus revu.

Les vacances de Pâques touchaient à leur fin. L'année financière avançait. On ne pouvait songer à émettre un emprunt de trois milliards à une époque tardive de l'été. D'ailleurs, la présence de l'Assemblée était nécessaire pour voter, le cas échéant, la loi qui approuverait la convention nouvelle modifiant les clauses de la paix de Francfort. M. Thiers commençait à s'étonner.

Négociations pour l'évacuation. — Ayant fait les premières ouvertures, il eût préféré ne pas faire les premiers pas.

Je n'ai rien voulu précipiter, écrivait-il lui-même, parce que nous serions exposés, en nous montrant trop pressés, à rendre d'autant moins pressés les contractants adverses; secondement, parce que le marché financier exigeait du repos.

N'entendant parler ni du comte d'Arnim, ni de la suite donnée à ses ouvertures, il se décide, le 11 avril, à prescrire à M. de Gontaut-Biron de reprendre la conversation, à Berlin, avec beaucoup de précautions toutefois :

Cette affaire est si grave pour la France, lui écrit-il, elle touche tellement à tout, qu'être renseigné à son sujet est d'une sérieuse importance. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faut mettre, sur tout cela, une main fort légère, et être renseigné, sans cependant laisser voir trop d'impatience.

M. de Gontaut-Biron dit qu'il était alors « un peu novice en diplomatie ». Il agit pourtant comme un vrai diplomate : il exagéra si bien la réserve et les précautions que, par crainte de se découvrir trop nettement, il s'en tint à des allusions à peu près incompréhensibles. Il avait le sentiment très vif, trop vif peut-être, de l'espèce de surprise et de méfiance sourde que les pro-

cédés fins et hardis de M. Thiers provoquaient à Berlin.

Procédure dilatoire à Berlin. — On ne lui ménageait pas les avertissements. Les financiers allemands, qui n'avaient pas oublié l'échec de leurs combinaisons de Versailles, venaient, en toute amitié, lui faire des confidences :

Il faut que je vous l'avoue (lui dit à l'oreille M. de Bleichrœder), M. de Bismarck est fort content de vous voir ici, mais il n'est pas content de M. Thiers. — Et pourquoi donc? demandai-je. — C'est que M. Thiers augmente dans de fortes proportions l'armée française. Le prince de Bismarck ne voit pas sans inquiétude la réorganisation de votre armée... Il assure que le nouvel effectif dépasse celui de l'Empire, ce qui serait contraire aux promesses faites à lui-même, à Versailles, par M. Thiers. C'est le point noir à l'horizon ; le seul peut-être qui préoccupe M. de Bismarck pour le maintien de la paix.

Puis, c'était le tour des diplomates neutres, eux aussi assurément bien intentionnés :

Le parti militaire, dit l'un d'eux à M. de Gontaut-Biron, reprochera toujours à M. de Bismarck d'avoir lâché Belfort à la France, et il n'a pas renoncé à la pensée de prolonger beaucoup l'occupation, *peut-être de la rendre définitive*... Il sait bien que les traités s'y opposent ; mais il compte sur quelque imprudence de votre part...

La question de Belfort. — Comme on sait que la conservation de Belfort est le point d'honneur particulier de M. Thiers, c'est là qu'on vise : « On voudrait bien, ici, garder Belfort... » dit-on, toujours en confidence, à notre ambassadeur. Et celui-ci d'écrire, le 16 avril, à M. Thiers : « Je vois percer de nouveau l'arrière-pensée de la conservation de Belfort. »

Enfin, on fait entrer en ligne le maréchal de Moltke. La face glabre exerce sa fascination sur le diplomate, qui aborde de lui-même le sujet : « ...Oui, oui, répond M. de Moltke *en riant d'un rire amer*, M. Thiers s'occupe joliment à refaire votre armée. Au printemps prochain,

elle sera en état de recommencer la guerre... » Et il s'empresse de calmer lui-même l'émotion qu'il cause en se défendant « avec chaleur » de désirer un retour des hostilités. M. de Gontaut-Biron, ballotté, à propos de l'attitude du maréchal, entre deux sentiments contraires, en est réduit à se demander si, malgré les allégations qui lui sont transmises de tous côtés, M. de Moltke doit être, oui ou non, rangé « parmi les partisans de la guerre » (1).

Attitude du comte d'Arnim. — Embarrassé, M. de Gontaut-Biron croit plus sage de se tenir coi, ou plutôt il prend le pire des détours, en s'adressant, faute de mieux, à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le comte d'Arnim, qui prolongeait son séjour à Berlin. Celui-ci est, alors, dans le fort de ses intrigues. Il trouve l'occasion excellente pour se faire de fête des deux côtés à la fois. Il prend le fil ténu que lui passe son collègue français et l'embrouille à plaisir, tandis que M. de Gontaut-Biron, un peu soulagé, écrit à Paris : « Je regarde comme une bonne fortune d'avoir eu M. d'Arnim pour interlocuteur. »

M. Thiers, sans connaître tous les détails, avait compris rapidement (averti, d'ailleurs, par M. de Saint-Vallier, qui, de Nancy, suivait le travail) qu'on perdait du temps et que, du moment où on voulait payer, on n'avait aucun avantage à finasser : il écrit, dès le 14, à M. de Gontaut-Biron :

Vous demanderez simplement et franchement à voir M. de Bismarck ; une fois auprès de lui, vous lui direz (ce qui est la chose la plus naturelle du monde) que nous voulons deux choses : nous acquitter et faire cesser l'occupation étrangère, ce qui prouve évidemment notre ardent désir de la paix...

Appréhensions de M. de Gontaut-Biron. — Il est déjà trop tard. M. de Gontaut-Biron est entre les mains du

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 161.

comte d'Arnim. Celui-ci est jaloux de la conversation parallèle qui se poursuit à Nancy. Le prince de Bismarck est fantasque et méfiant. Notre ambassadeur, disons le mot, redoute de l'aborder. Il ne demande pas un entretien direct. Il craint que M. de Bismarck, selon sa manière rude, ne l'interpelle sur cette question des armements et de la loi militaire qui est au fond du débat :

Le point essentiel, écrit-il le 19 avril, est de savoir si je dois accepter du chancelier de l'empire, ou même de M. Delbrück, l'entretien sur nos armements, qui sont l'objection ou plutôt le prétexte dans les retards apportés à la négociation de notre libération.

La négociation s'enlize.

Bientôt, M, de Bismarck, abusant de ces lenteurs, et exagérant ses méfiances plus ou moins sincères, va joindre à ses autres griefs le reproche qu'il fait à M. Thiers d'ajourner les ouvertures au sujet des paiements anticipés. On se boude ; tout est arrêté. M. Thiers est presque résigné à laisser passer l'été.

Mais ceci ne fait pas l'affaire de Berlin. Ce qu'on veut, c'est intimider le gouvernement français, peser sur lui, au moment du vote de la loi militaire, tâcher de retarder celle-ci, mais non les versements de l'indemnité.

Le comte d'Arnim et les partis. — Le comte d'Arnim, revenu à Paris sur ces entrefaites, veut, lui, autre chose ; il veut le renversement de M. Thiers. A son retour, il a vu le maréchal Bazaine. Il sait, « par quelques députés qui lui font l'honneur de causer avec lui, » que les esprits sont très montés et qu'une crise est prochaine. Il conseille, dans l'intérêt véritable de l'Allemagne, de hâter l'*inévitable changement gouvernemental* par le rétablissement de l'empire napoléonien... Il s'agit de procéder à la manière de 1814 pour les Bourbons, c'est-à-dire de telle sorte que « la présence des troupes allemandes dans le pays

donne encore l'occasion d'exercer une influence sur la crise... »

Il avoue bien qu'il ne sera pas très facile de diriger les événements de façon que l'Empire puisse réellement sauter en selle au moment opportun. Seulement, l'Empire compte que l'Allemagne lui viendra en aide dans son propre intérêt, et il ne faut pas repousser ses avances, étant, de tous les partis, le seul qui recherche ouvertement l'appui de celle-ci, et inscrive dans son programme la réconciliation avec elle (1).

Ces vues, il est vrai, appartiennent à l'ambassadeur. Elles dépassent de beaucoup la pensée de M. de Bismarck. Celui-ci rappelle son agent, d'un coup sec, à la réalité des choses, et il poursuit sa manœuvre par d'autres voies, puisque celle-ci ne lui est plus ouverte.

Le général de Manteuffel. — Le général de Manteuffel et M. de Saint-Vallier entrent en scène de nouveau : c'est par leur canal qu'on désirerait obtenir, de Versailles, des éclaircissements, des engagements, des déclarations au sujet de la loi militaire.

Lettre remarquable de M. Thiers. — M. de Saint-Vallier se rend donc à Versailles, le 17 avril. Il expose les sentiments qu'on lui dit être ceux de Berlin. M. Thiers croit sage d'écrire, le 18 avril, à son ambassadeur, une lettre dont celui-ci n'aura qu'à s'inspirer dans ses entretiens, s'il peut joindre M. de Bismarck. Mais le président ne perd pas un pouce de sa position ; il ne cède ni sur le contingent ni sur le budget de la guerre. Il s'explique, voilà tout :

Nous voulons la paix, nous devons la vouloir pour notre sûreté extérieure. Le contraire serait, de notre part, de la folie ; à mon âge, je ne puis désirer d'autre gloire, si je puis aspirer à en avoir, que celle de pacifier mon pays, de lui procurer, en un mot, non pas du bruit, mais du bonheur... Quant

(1) *Le Procès d'Arnim*, p. 44.

à nos prétendus *armements*, ce n'est pas parler la langue française que de les qualifier de ce nom. On fait des armements quand on augmente ses forces, et qu'on les augmente en vue d'une action prochaine. Mais je m'occupe à reconstituer la force militaire de la France, d'après les vues que j'expose depuis quarante ans, et que j'ai toujours qualifiées : *pied de paix en France...* Je veux une armée, limitée en nombre, mais solide, disciplinée, et aussi capable de maintenir l'ordre au dedans que notre indépendance au dehors... Apparemment qu'on ne nous demandera pas de renoncer à notre situation dans le monde et à notre indépendance ! Jamais on ne m'a dit un mot qui eût un sens pareil, à Versailles, pendant la douloureuse négociation de la paix, ni pendant les négociations de tout genre qui ont suivi. Certes, on doutait que nous pussions tenir nos engagements, payer la somme exorbitante de cinq milliards. On en doutait : eh bien ! *nous pouvons*. Nous voulons la payer, nous allons la payer. Et on nous chercherait querelle parce que nous voulons reconstituer notre pays moralement, matériellement, politiquement ! Jamais on ne l'avait essayé, jamais pareille insinuation n'avait été tentée, et j'espère bien qu'on ne la tentera pas aujourd'hui !

Les relations futures de la France et de l'Allemagne. — Au cours d'une conversation qu'il avait eue, dans les premiers jours du mois de mai, avec le comte d'Arnim, M. Thiers s'était exprimé avec sagesse sur les relations présentes et futures de la France et de l'Allemagne. L'ambassadeur rend compte à son gouvernement de cet entretien :

M. Thiers m'a dit et répété, dans les termes les plus chaleureux combien est sincère et ardent son désir de maintenir la paix, une longue paix. La France, a-t-il dit, ne pourrait pas faire une nouvelle guerre. Aussi cherche-t-il à éviter toutes les nouvelles complications, à prévenir tous les conflits, en quelque lieu qu'ils puissent se produire. Après bien des années, a-t-il ajouté, quand la France aura retrouvé ses forces, sa tendance prédominante devrait être nécessairement celle de chercher une compensation pour les pertes subies, et si, un jour, l'Allemagne devait être entraînée dans des embarras

avec d'autres puissances, le moment serait venu de régler ces comptes, mais cela ne voudrait pas dire que, dans un cas pareil, la France devrait se lever contre l'Allemagne. Il ne serait pas impossible d'envisager que l'Allemagne, alors, serait disposée à acheter l'alliance française par des compensations qui pourraient rendre une guerre inutile (1).

Mémoire de M. de Saint-Vallier. — M. Thiers ne s'en rapporte pas à l'ambassadeur, dont il commence à soupçonner la fidélité. Il croit devoir se servir de la voie officieuse de Nancy pour préciser la situation en ce qui concerne la future loi militaire. M. de Saint-Vallier, qui retourne à son poste, est autorisé à remettre, le 21 avril, au général de Manteuffel un mémoire où sont exposées les vues de M. Thiers sur la reconstitution de l'armée. Le président s'opposera au service obligatoire ; il veut une armée de métier, — la loi de 1832 résolument et fermement appliquée ; — il est certain de l'obtenir. Or, la loi de 1832 n'est pas une loi de guerre ; c'est une loi de bonne organisation intérieure, puisqu'elle limite à 400 000 hommes l'effectif total de l'armée.

M. de Saint-Vallier donne même le tableau rapidement tracé du futur état militaire.

En résumé, conclut-il, on entend se servir uniquement de la loi de 1832, de l'effectif de cette époque, mais sérieusement entretenu, en évitant de le laisser tomber au-dessous des proportions votées, comme on le faisait quand on avait à couvrir les expéditions de Chine ou du Mexique. Voilà la vérité, et rien de plus.

Le diplomate, dûment autorisé, insiste, en outre, sur les sentiments pacifiques de M. Thiers et sur l'autorité de celui-ci qu'on commençait à mettre en discussion :

M. Thiers n'a jamais varié à ce sujet ; il l'a dit au prince de Bismarck dès la signature de la paix, il l'a répété depuis

(1) *Le Procès d'Arnim*, loc. cit.

dans toutes les occasions ; il le répète aujourd'hui ; il regarde une paix prolongée comme nécessaire à la France... Les adversaires de notre gouvernement lui objecteront qu'il est provisoire et qu'il peut disparaître du jour au lendemain. Le danger n'est pas à craindre. L'Assemblée est divisée en fractions dont aucune n'est assez forte pour prendre et exercer le pouvoir... M. Thiers ne s'appuie ni sur la droite, ni sur la gauche, mais sur toutes deux également, se servant de l'une pour maintenir l'autre dans les limites de la sagesse et sachant les grouper et les réunir quand il y a nécessité. On peut donc avoir confiance dans la durée du gouvernement, comme on peut être assuré de ses résolutions fermement pacifiques (1).

Embarras de M. de Bismarck. — Le prince de Bismarck reçoit ce mémoire ; il ne se trouve que plus embarrassé. M. Thiers avait terminé sa lettre du 18 avril 1872 à M. de Gontaut-Biron par ce paragraphe où se trouve son dernier mot :

Nous sommes prêts à traiter au jour qu'on voudra et, par conséquent, ce n'est pas à nous qu'il faudra s'en prendre, si, laissant passer le temps de traiter, la *saison financière*, en un mot, nous étions reculés à six mois...

Six mois de retard dans le paiement d'une aussi forte somme, ce n'est pas non plus une perspective faite pour réjouir le cœur du chancelier. Si quelque accident survenait à la traverse, que de reproches, que de regrets !

Discussion de la loi militaire. — La discussion de la loi militaire commence à l'Assemblée le 27 mai. Tous les partis étaient d'accord pour reconnaître que le système qui avait prévalu sous les régimes antérieurs ne convenait plus aux temps nouveaux. On admettait généralement que tous les Français devaient le service militaire personnel.

M. Thiers lui-même est entraîné par le courant et se

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 289.

rend aux raisons de la commission (1); malgré l'ardeur de sa conviction, il renonce à défendre le principe de la loi de 1832 et ne discute plus la nécessité d'appeler désormais tous les citoyens valides sous les drapeaux.

Mais, le principe une fois reconnu, deux systèmes étaient en présence : les uns préconisaient, dans une forme plus ou moins atténuée, les armées de milices; les autres s'en tenaient, en complétant le service actif par l'instruction et l'appel éventuel des réserves, à l'armée de métier.

Les divers systèmes en présence. — Depuis les origines de l'histoire de France, les deux systèmes se sont succédé, selon les lois d'une alternance régulière, résultant de la suite des événements. L'armée du moyen âge, l'armée féodale, était une armée de milices; le peuple ne devait le service militaire aux seigneurs et au suzerain qu'à des époques prescrites et selon certaines règles exactement déterminées.

Les milices. — Mais, quand il advint que le royaume fut en péril, quand la royauté fut obligée de procéder à des campagnes longues et soutenues, cet appel parut inefficace, et on recourut, alors, au procédé des enrôlements et à la constitution d'armées de métier. Routiers, soldiers, gens d'armes, régiments suisses, allemands, albanais, écossais, tels étaient les noms de ces troupes recrutées à prix d'argent et qui alternèrent ou se combinèrent, au cours de notre histoire militaire, avec les contingents livrés à l'armée par le ban féodal, les francs-archers, les gens des communes, etc.

L'armée de métier. — La Révolution avait connu les engagements volontaires et les levées en masse. Le premier Empire avait adopté le recrutement par le tirage au sort, qui renfermait, au fond, le principe du service

(1) Cette commission était présidée par M. de Lasteyrie. Le marquis de Chasseloup-Laubat en était le rapporteur.

obligatoire. Ce dernier système avait été fortement organisé par la loi Gouvion-Saint-Cyr (1818), et la nation s'était habituée à livrer au gouvernement les éléments d'une armée de métier, recrutée par le tirage au sort ; le temps de service étant de sept ans, la partie la plus riche de la nation s'exonérait de la charge militaire par le remplacement à prix d'argent.

Cette inégalité sociale et le sacrifice disproportionné imposé aux hommes qui, après leur congé, étaient pour ainsi dire impropres à la vie civile, étaient compensés, aux yeux des hommes d'État, par la qualité du soldat et la cohésion des régiments et de l'armée. L'armée, organisée par la loi Gouvion-Saint-Cyr modifiée en 1832, avait fait les campagnes d'Afrique, de Crimée, d'Italie. Mais elle n'avait pu supporter la poussée de tout un peuple armé débordant sur la France en 1870, et elle avait succombé à Reichshoffen, à Sedan et à Metz. Les « gros bataillons » l'avaient emporté.

Pour des raison sociales, pour des raisons politiques, pour des raisons militaires, la France revenait donc, par l'alternative, à un système se rapprochant de celui des milices, « le service militaire personnel, égal et obligatoire pour tous. » Comme à la fin de la guerre de Cent ans, comme à l'époque révolutionnaire, elle voulait, à la suite d'une nouvelle invasion, avoir, elle aussi, les « gros bataillons ».

Les nécessités financières restreignent forcément l'application du système si simple, répondant à la formule égalitaire : tout le monde conscrit, instruit et soldat. Les finances de l'État ne permettent d'entretenir qu'un nombre limité d'hommes, chaque année, sous les drapeaux. Si on prétend enrégimenter tous les citoyens, il faut les garder peu de temps ; si on veut les garder plusieurs années pour les instruire, il faut en laisser une quantité correspondante dans leurs foyers.

En somme, la difficulté du problème militaire dans les

temps modernes porte sur deux points : Quel est le temps nécessaire pour que le soldat de l'armée active soit instruit, discipliné, entraîné? Quelles sont les ressources budgétaires dont l'État peut disposer pour entretenir un contingent annuel plus ou moins nombreux et pour le maintenir plus ou moins longtemps sous les drapeaux? Selon que l'on se préoccupe de l'un ou de l'autre des deux points de vue, on se rapproche du type des milices ou du type des armées de métier.

En 1872, les deux doctrines étaient en présence. Les uns affirmaient que trois ans suffisent pour former un soldat complet ; ils conseillaient de s'assurer le nombre par la brièveté relative du service ; ils ajoutaient, qu'après un séjour de trois ans à la caserne, le soldat ne peut que prendre le dégoût du métier et l'habitude de la paresse ; ils demandaient qu'on n'imposât pas à la nation une charge trop lourde, si on voulait qu'elle la supportât.

Le général Trochu, le général Billot, le général Guillemaut, le général Charreton, défendaient ces idées. Ils invoquaient notamment l'autorité du général Lamoricière.

Leurs adversaires opposaient plusieurs objections très fortes : vous aurez des hommes et peut-être même des hommes instruits, mais vous n'aurez pas de soldats ; ils invoquaient, à leur tour, le mot du maréchal Macdonald : il faut que les soldats d'un même régiment soient, pour ainsi dire, « cousus ensemble. »

Ce résultat, vous ne l'obtiendrez jamais, ajoutaient-ils, avec vos jeunes recrues, auxquelles viendront se joindre, pêle-mêle, au jour du danger, les hommes des différentes réserves. Vous n'aurez, comme soldats, que ces « courtauds de boutiques, frais émoulus de comptoir », dont parlait jadis avec tant de mépris le maréchal Villegagnon.

D'ailleurs, auriez-vous des hommes, que vous n'auriez pas de cadres. Selon la thèse du général Trochu, dans la première année, le soldat s'instruit ; dans la seconde année, il se

forme, et c'est dans la troisième qu'il est complet... et — ajoutait-on encore — c'est alors que vous le renvoyez ! Comment constituerez-vous le cadre des sous-officiers, que l'organisation même de la vie civile et la grande natalité fournit à l'armée allemande et qui, dans votre système, feront toujours défaut à l'armée française? Une troupe sans cadres n'est plus qu'un troupeau. Les victoires allemandes menacent de vous imposer la manie des gros bataillons. Vous exagérez la portée de l'exemple de 1870. C'est la seule fois que le nombre l'ait emporté sur la qualité. Tous les autres exemples, tous les avis compétents sont contraires.

Discussion de la loi militaire. — Les débats durèrent près d'un mois. M. Thiers s'était d'abord, nous l'avons vu, nettement déclaré en faveur de l'armée de métier. Devant la commission, il n'avait pas caché ses préférences pour le service de huit ans ou de sept ans dans l'armée active. Le recrutement par l'application du service universel et obligatoire sacrifie la qualité à la quantité, disait-il ; c'est une cause de faiblesse plutôt qu'une cause de force pour une armée. Cependant, en raison de l'insistance de la commission, il ne s'était pas opposé absolument au service de cinq ans, qui n'avait été voté, d'ailleurs, dans la commission même, qu'*à une voix de majorité.*

Mais sur le minimum de cinq ans, il ne transigeait pas. Une raison, tout autrement grave, à ses yeux, qu'une pure question de doctrine, le portait à défendre énergiquement cette opinion : au courant, comme il l'était, de l'attitude ou des procédés d'intimidation de la chancellerie et surtout du parti militaire allemands, il voulait être prêt à tout événement.

Or, il savait qu'avec le service de trois ans, dans l'éventualité d'une guerre prochaine, l'armée française, composée de jeunes recrues, n'aurait aucune solidité, tandis que le service de cinq ans lui permettrait de garder les deux classes d'hommes faits et de soldats

expérimentés, grâce auxquels on pourrait opposer immédiatement, à l'armée allemande, des régiments fortement constitués. La loi de cinq ans, c'était, pour lui, comme il le disait, « l'application d'une idée mûrie depuis quarante ans, » mais c'était aussi la plus sûre garantie de la paix, dans les circonstances si délicates où la France se trouvait engagée.

La discussion va commencer devant l'Assemblée nationale. Or, M. Thiers est tout à sa négociation.

Suite des pourparlers relatifs à l'évacuation. — Il attend pour se prononcer devant l'Assemblée : c'est le moment où les nuages s'accumulent à Berlin, à Nancy, partout où l'on peut avoir quelque jour sur les sentiments du gouvernement allemand.

Dans son discours du 4 mai, à propos des marchés de la guerre, le duc d'Audiffret-Pasquier s'était prononcé en faveur du service obligatoire. M. de Rémusat, ministre des Affaires étrangères de M. Thiers, exprime lui-même son inquiétude et les dernières résolutions du président dans cette lettre qu'il adresse à M. de Gontaut-Biron :

Ce qui n'aura pas rassuré le roi de Prusse, c'est le discours de M. le duc d'Audiffret-Pasquier qui, sous le rapport du talent, a bien mérité son immense succès, mais qui, j'en ai peur, n'est pas aussi prudent qu'éloquent. Il a fait pousser des acclamations en faveur du service obligatoire, et vous savez quels ombrages cause, en Allemagne, ce système, qui, cependant, nous donnerait vraisemblablement une armée plus anarchique que guerrière... Je vous dirai, en toute confidence, que cette question de la réorganisation de l'armée m'a toujours paru la plus critique de toutes, et s'il est un écueil où nous puissions nous briser, je crains que ce soit celui-là (1).

(1) Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, p. 35.

Audience secrète. — Le comte d'Arnim s'enferme dans une réserve inquiétante. Il demande au président de la République une audience secrète, dans une lettre d'un ton singulier :

Monsieur le Président, j'ai besoin d'avoir avec vous une petite causerie de conspirateur dont les journaux ne crient pas les détails sur les toits. Si vous pouvez me recevoir, demain, vers midi, je viendrai à Versailles ou en chemin de fer ou à cheval. — *P.-S.* Pour me donner un air mystérieux, j'entrerai par la porte du côté de M. de Rémusat.

M. Thiers, un peu surpris, répond avec beaucoup de sagesse :

Nos entrevues sont bien légitimes et même patriotiques, puisque, vous et moi, nous servons notre pays de notre mieux (1).

Il reçoit l'ambassadeur à l'heure dite. M. Thiers n'apprend rien que de nouvelles difficultés au sujet des délais des paiements et de l'évacuation, au milieu desquelles il croit démêler des calculs d'hommes d'affaires et de financiers (2).

Pression exercée par Berlin. — Le 27 mai, jour de l'ouverture du débat, M. de Saint-Vallier avait, de son côté, reçu l'avis que les dispositions s'aggravaient en Allemagne. M. le général de Manteuffel et M. de Treskow, stylés par Berlin, lui confirment :

Que leurs nouvelles sont mauvaises, que les méfiances augmentent envers nous, que les suppositions de l'arrière-pensée, chez nous, de recommencer la guerre se multiplient ; on répète que nous n'avons pas fait de propositions sérieuses pour l'anticipation des paiements et que nous cherchons à endormir la vigilance du gouvernement prussien au moyen de fausses négociations ; dans l'entourage de l'empereur, les

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 331.
(2) *Notes et Souvenirs*, p. 295 et 440.

militaires s'agitent et le souverain est en proie à de graves préoccupations.

Et les choses vont ainsi, s'accentuant de jour en jour. Cédant aux instances de M. de Saint-Vallier, dont l'impressionnabilité sert visiblement les desseins du gouvernement allemand, le général de Manteuffel lui fait connaître, en grande confidence, que

M. de Moltke lui recommande de prendre des précautions; la probabilité d'une reprise d'hostilités de la part de la France paraissant augmenter.

On ajoute que l'armée française est déjà bien plus belle, plus forte et plus redoutable qu'elle ne l'était avant nos revers; que nous l'augmentons journellement; que nous faisons revenir, peu à peu, d'Afrique les troupes les plus sûres et les plus éprouvées et que, ces jours derniers encore, deux nouveaux régiments sont arrivés d'Algérie (1).

On parle d'une nouvelle guerre. — De Saint-Pétersbourg, même note pessimiste. Le général Le Flô écrit, le 23 mai :

Il est certain que tous les rapports des agents russes en Allemagne s'accordent à représenter le parti militaire comme animé des plus mauvaises dispositions et livré à une agitation très hostile contre nous; il est certain également qu'on exprime publiquement le regret haineux de ne pas nous avoir assez battus, assez suppliciés et qu'on proclame très haut la nécessité d'une nouvelle guerre... Ce langage a été tenu, ici même, par le prince Guillaume de Bade... Le monde officiel de Saint-Pétersbourg ne croit pas à la bonne volonté de M. de Bismarck de traiter sérieusement avec nous... Le bruit s'est répandu hier à la Bourse que M. d'Oubril (ambassadeur de Russie à Berlin) aurait écrit, à la suite d'un entretien avec M. de Bismarck, que celui-ci aurait dit qu'en raison de l'état

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 350.

des esprits en France, il n'oserait pas garantir une durée de plus de six mois à la paix. Le général Le Flô ajoute : « Tout cela me fait regretter que la discussion de notre loi militaire soit aussi prochaine (1). »

Le nœud se serre. M. Thiers tient bon. Il a conçu le dessein de faire sentir à l'Assemblée le poids de ses inquiétudes pour la déterminer à accepter son système, mais, d'autre part, de se servir de la discussion engagée pour exprimer franchement sa manière de voir à Berlin. En homme d'État expérimenté, en orateur consommé, il sait qu'une explication publique, quand elle est donnée par un homme maître de sa parole, est souvent la meilleure manière de résoudre les difficultés et d'éclaircir une atmosphère surchargée.

Nouvelle lettre de M. Thiers. — A tout événement, il établit la situation dans la lettre qu'il adresse, en pleine discussion de la loi, à M. de Saint-Vallier, le 29 mai 1872 :

Rien de vrai dans ce qu'on écrit de Berlin. Nous ne songeons nullement à la guerre, et la preuve, c'est toujours que nous voulons payer... Nous n'avons fait, dit-on, que des propositions illusoires et sans rien de sérieux. Or, voici ce que nous avons proposé : soit un emprunt de 3 milliards en 5 pour 100, soit un milliard en 5 pour 100, soit un milliard en emprunt avec lots, un milliard en valeurs au trésor de Berlin. On ne nous a pas répondu... On nous objecte, maintenant, que ces propositions n'étaient pas jugées sérieuses parce que nous n'avions pas dit un mot de l'évacuation... Franchement, ce n'était pas à nous à prendre l'initiative sur ce point. C'était nous qui avions à payer, et les Allemands à évacuer (2).

Polémique du comte d'Arnim. — La discussion avance. Le comte d'Arnim rend compte, journellement, à Berlin. Dans quel esprit, il est facile de le deviner. Le même

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 438.
(2) *Occupation et Libération*, t. I, p. 353.

jour, 29 *mai*, l'ambassadeur faisait insérer dans la *Gazette de Cologne* un article, dont il était l'auteur, qui pouvait mettre le feu aux matériaux inflammables déjà accumulés :

Nous vous prions, bons Français et mauvais politiques, de ne pas vous échauffer... L'état de choses, en vertu des traités, est tel que si la France payait, par exemple, d'ici au 28 février 1876, 2 milliards 999 999 999 francs, l'armée d'occupation aurait encore le droit d'occuper, pour garantir le paiement du reste, Reims, Épernay, Toul, Verdun, Nancy, Belfort, etc. Nous ne savons pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, comment le gouvernement allemand répondra aux propositions du gouvernement français ; mais si, en réalité, il ne consentait à l'évacuation que si la France s'engageait à ne pas rassembler d'armée et à ne pas construire de fortifications dans les six départements à évacuer, s'il se réservait, de plus, le droit d'avoir une garnison à Belfort, Toul et Verdun jusqu'à ce que le payement fût effectué, il en est libre. Les Français doivent, avant tout, ne pas oublier que nous ne sommes obligés à rien (1).

La précision des renseignements et la dureté de la polémique révélaient une origine officielle. M. de Rémusat se trompait gravement, en ne mettant aucunement en doute les sentiments personnels de M. le comte d'Arnim qu'il croyait « bienveillants » ; mais il était autorisé à demander, avec une inquiétude croissante, à ses agents, « jusqu'où monterait cette disposition implacable d'hostilité? »

Réponse de M. Thiers. — A ce moment, M. Thiers, qui garde, au fond, sa belle confiance, veut se montrer plus embarrassé qu'il ne l'est en réalité ; du côté de l'Allemagne, comme du côté de l'Assemblée, il joue le jeu de la démission : « J'ai dit plusieurs fois à M. d'Arnim que

(1) V. tout l'incident, si caractéristique, dans le *Procès d'Arnim*, p. 50.

si, par hasard, j'étais l'obstacle, on n'avait qu'à me l'insinuer et à me le dire, et que je prendrais un prétexte pour me retirer... » Grand récri de M. d'Arnim ! Si le gouvernement de M. Thiers s'effondrait, qui eût trouvé, qui eût payé les trois milliards (1)?

Menace secrète de l'Allemagne. — Les choses en sont là. L'ambassadeur d'Angleterre vient de faire une dernière confidence à l'oreille de M. de Gontaut-Biron :

L'empereur Guillaume est vieux ; il croit au désir de revanche de votre part ; il veut la rendre impossible en prenant toutes les précautions militaires qui lui paraissent nécessaires, l'agrandissement et l'armement des places fortes de l'Alsace-Lorraine, le maintien de l'occupation de votre territoire, etc. ; et M. de Gontaut-Biron ajoute, à titre de commentaire : « L'adoption du service obligatoire par l'Assemblée est le prétexte mis en avant pour réveiller les appréhensions allemandes. On représente déjà cette mesure comme une preuve de la volonté de la France de se préparer (2). »

Dans les cercles militaires, il n'est question que des *provocations* de la France.

C'est toujours la même note, la même menace secrète : on veut obtenir une déclaration de M. Thiers sur la question de nos forces militaires, une promesse formelle pour le rejet du service obligatoire, ou, tout au moins, une remise de la discussion.

Fermeté de M. Thiers. — Pourtant les premières lettres par lesquelles M. Thiers s'est expliqué en réponse à M. de Gontaut-Biron et l'attitude adoptée par lui sont connues à Berlin. Le président fait la sourde oreille. Il ne cède pas. La discussion se poursuit devant l'Assemblée. Les arguments favorables au service de trois ans paraissent l'emporter. On peut craindre qu'un amendement du général Chareton, proposant le service de quatre ans,

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 368.
(2) Lettre du 6 juin, *ibid.*, p. 387.

ne réunisse la majorité. A Berlin, on sait combien la corde est tendue; on est en présence d'une résolution prise en France. Veut-on pousser les choses à bout? Veut-on rompre?

Première détente. — C'est alors qu'une première détente se produit, soudain. Le 7 *juin*, M. de Thiele, second de M. de Bismarck, dit à l'ambassadeur de France, qui le télégraphie aussitôt à Paris, « que le dossier de l'affaire, — il s'agit de l'anticipation sur le paiement de l'indemnité, — précédemment à Varzin, vient d'en revenir avec l'avis du chancelier, que le roi, après avoir réfléchi et avoir annoté cet avis, le renverrait à ce dernier, et que la réponse serait conforme aux désirs de M. Thiers, le débat devant porter seulement sur des détails et sur des modalités. » Mon interlocuteur m'a répété deux fois, dit M. de Gontaut-Biron : « Vous pouvez avoir confiance (1). »

M. de Bleichrœder, le banquier, vient de nouveau à l'ambassade; cette fois, ses confidences sont en sens inverse de celles qu'il avait faites quinze jours avant. « C'est un des Montrond de M. de Bismarck, ajoute l'ambassadeur de France, mais avec moins d'esprit que celui de Talleyrand. Cependant son intérêt est en cause. Il affirme que l'affaire marchera et que M. de Bismarck veut s'entendre avec vous. »

M. de Saint-Vallier en est encore à dénoncer, d'après les confidences calculées de M. de Manteuffel, les « combinaisons ténébreuses de M. de Bismarck et les bruits alarmants qui arrivent d'outre-Rhin », que M. Thiers, déjà rassuré, se décide à aborder la tribune et à donner, tout haut, les explications que l'on attend de lui. Il parle le 10 juin.

Discours de M. Thiers. — Il parle pour l'Assemblée, il parle pour le pays, il parle aussi pour l'Allemagne. Il

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 391. V. aussi la lettre du 8 juin, p. 395.

réalise son dessein d'employer au succès de ses vues les difficultés mêmes qu'il rencontre de part et d'autre. Il accepte le principe du service militaire obligatoire qui avait tant inquiété l'Allemagne ; mais il repousse le service de trois ans ; il s'en tient à l'armée de métier ; surtout il s'accroche, si j'ose dire, au service de cinq ans dans l'armée active et il ne cache pas ses véritables raisons : « C'est bien loin de mon idéal, disait-il ; mais, avec ces cinq ans, *nous aurons deux ou trois classes à mettre immédiatement en ligne*, et nous pourrons former de bons cadres. » Il insiste. Il adjure l'Assemblée.

Le service de trois ans. — Le service de trois ans a réuni tous les partisans des gros bataillons et ceux des milices ; la majorité possible s'accroît de toutes les défaillances électorales. Le général Trochu couvre de son nom et de son éloquence cette inquiétante coalition. M. Thiers sent le péril et, reprenant, de ce côté, la tactique qui lui a servi du côté de l'Allemagne, il déclare que si le vote n'est pas conforme à ses vues, il est prêt à se retirer.

Un trouble immense suit ces paroles. On lui crie de toutes parts : « Vous n'en avez pas le droit ; vous ne pouvez pas vous retirer ; la France a besoin de vous. » Il répond vivement :

Tout le monde est libre ! Je le suis autant que vous et je dois l'être davantage, parce que j'ai une responsabilité écrasante. Si la loi est mauvaise, dans deux ou trois ans, vous aurez le droit de vous en prendre à moi, comme vous avez eu le droit de vous en prendre à ceux qui ont si légèrement déclaré la guerre. Je m'appuie là-dessus et je dis que je sortirai profondément affligé de cette enceinte, si vous ne votez pas les cinq ans. J'ajoute que je ne pourrai pas accepter la responsabilité d'appliquer la loi.

Émotion dans l'Assemblée. — L'inquiétude se répand dans l'Assemblée : l'émotion est au comble. Peu à peu, les sentiments de cette foule incertaine cèdent devant la ténacité du vieillard éclairé. On se compte sur l'amende-

ment du général Chareton, qui propose de fixer le temps de service, dans l'armée active tout au moins, à quatre ans. L'amendement est repoussé par 477 voix contre 56 et 172 abstentions. Le service de cinq ans est ensuite adopté.

Telle fut cette séance, dont l'effet fut si grand, selon le mot de M. le duc de Broglie, « que tous les membres de l'Assemblée qui y assistèrent en garderont le souvenir ».

M. Thiers, non par une concession à l'Allemagne, comme on prétendit l'insinuer, mais par une juste appréciation de l'utile et du possible, passe entre les écueils et déjoue une manœuvre dangereuse pour l'avenir et l'honneur du pays, tout en imposant ses vues et une bonne loi militaire à l'Assemblée.

Nouvelle loi militaire. — La nouvelle loi organique militaire est promulguée le 27 juillet 1872. Elle se résume ainsi :

Tout Français doit le service militaire personnel et peut être appelé depuis l'âge de vingt ans jusqu'à celui de quarante ans.

Le remplacement est supprimé.

La substitution de numéros est permise seulement entre frères.

La durée totale du service militaire se décompose de la façon suivante : cinq ans dans l'armée active, quatre ans dans la réserve de l'armée active, cinq ans dans la territoriale, six ans dans la réserve de l'armée territoriale.

Les deux portions du contingent. — Chaque classe est divisée en deux portions égales, dont l'une reste cinq ans sous les drapeaux et dont l'autre, sans cesser de faire partie de l'armée active, dans les rangs de laquelle elle peut être appelée en cas de guerre, retourne dans ses foyers en congé illimité et y exerce tous les droits civiques : le droit de vote, le droit de contracter mariage... La division entre les deux parties du contingent se fait par la voie du tirage au sort.

Les dispenses. — La loi prévoit un certain nombre de

cas de dispense concernant quatre classes de jeunes gens : les soutiens de famille ; ceux qui, dans leur profession, rendent des services importants à l'État et ne pourraient être détournés de leur vocation sans dommage public ; ceux qui se destinent aux professions libérales ; et enfin ceux qui, appartenant aux carrières industrielles, ne pourraient, sans inconvénient grave, être immédiatement éloignés de leur comptoir ou de leur atelier.

Les soutiens de famille, les professeurs, les étudiants en théologie, obtiennent seuls des dispenses proprement dites ; on accorde aux autres, soit des sursis d'appel, qui peuvent être renouvelés d'année en année, jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans, soit la permission de s'engager volontairement avant l'appel de leur classe, pour une durée d'un an.

Cette dernière disposition constitue ce que l'on a appelé « le volontariat d'un an ». Cette faveur n'est pas donnée arbitrairement. Il faut la conquérir, et même la payer. Les engagés volontaires, en effet, produisent un diplôme, un certificat de fin d'études ou passent un examen ; s'équipent à leurs frais et restent une année entière dans un régiment. A l'expiration de leur année de service, ils subissent un examen de sortie et peuvent être retenus au corps pour une nouvelle année, par décision du colonel si leur instruction militaire est incomplète.

L'article 69 stipule que les jeunes gens appelés à faire partie de l'armée reçoivent obligatoirement l'instruction primaire. Ceux qui, à la fin de leur service, ne savent pas lire et écrire, sont retenus au corps pour une nouvelle année.

Le vote de la loi, avec le principe du service obligatoire et celui du service de cinq ans dans l'armée active, eut, sur les destinées de la France et sur sa situation dans le monde, la plus haute influence.

Énergique résolution du pays. — Ce pays, sans maître, sans dynastie, on pourrait presque dire sans gouverne-

ment, s'imposait donc à lui-même une charge si lourde : charge militaire, charge pécuniaire, charge sociale. La nation acceptait cette entrave de cinq ans apportée à l'activité pacifique de chaque génération ; elle s'engageait à faire, aussi longtemps qu'il serait utile, le sacrifice des sommes énormes qu'il fallait prévoir pour refaire l'armée, encadrer les nouvelles troupes actives, les réserves de l'armée territoriale ; elle se soumettait volontairement à la loi de la discipline militaire et à la loi de la discipline sociale qui est la conséquence naturelle de la première.

Elle voulait vivre ; elle prétendait reprendre sa place indépendante dans le monde ; elle ne pliait pas la tête devant l'arrêt du destin. Elle avait conscience de son rôle à venir et de sa grandeur nécessaire.

Autres mesures militaires. — Le vote de cette loi entraînait une série d'autres mesures. L'armée suppose l'armement ; la défense nationale exige la création de tout un système de protection, de voies de communication et de dispositions matérielles, réalisé en un temps déterminé, selon un programme préconçu et onéreux. Pour concevoir, arrêter ce programme et en poursuivre méthodiquement l'exécution, il faut un autre genre de décision et une ténacité non moindre.

Dès le 29 juillet 1872, le gouvernement institue une commission de défense, présidée par le ministre de la Guerre et dont faisaient partie : le maréchal de Mac-Mahon, les généraux Forgeot, Susane, de Berckheim ; de Chabaud-Latour, Frossard, Seré de Rivière, Ducrot, Frébault et Chanzy. Réorganisé par un décret en date du 11 juin 1873, ce conseil se livra à un minutieux travail d'enquêtes, d'études et de projets qui devait aboutir, en 1874, à l'adoption du système des « rideaux défensifs », c'est-à-dire à la constitution, au nord-est de la France, d'une frontière artificielle.

M. Thiers, sans être convaincu de l'excellence de la méthode, s'incline devant l'opinion des hommes du métier. Il s'attache surtout à l'organisation générale de l'armée. Il veille à la prompte mobilisation, par le procédé des *formations permanentes* qui consiste dans l'existence, préalable à la guerre, non seulement de régiments, mais de corps d'armée.

Il apporte tous ses soins à la réfection du matériel, à la création d'une nouvelle artillerie. Le budget de la guerre atteint la somme totale de cinq cents millions. Il groupe les unités régimentaires, les batteries, disséminées auparavant en petites garnisons. Satisfait du système des campements, il crée deux nouveaux camps : celui d'Avor, près de Bourges, et celui du Ruchard, près de Tours.

Impression en Allemagne. — L'ensemble de ces mesures était de nature à impressionner vivement le gouvernement allemand. En ce qui concernait le vote de la loi militaire, on avait supporté ce qu'on n'avait pu empêcher ; on s'était contenté des raisons que M. Thiers donnait, vaille qui vaille, dès le 12 juin, dans une lettre à M. de Saint-Vallier : « J'ai été obligé de lutter avec la dernière vigueur pour faire repousser le fond du système, et j'ai réussi... » On savait bien, à Berlin, que, tout au contraire, le fond du système était adopté et que la loi militaire, qui permettait de reconstituer l'armée française sans qu'elle passât par une crise de transformation et d'affaiblissement, était une bonne loi, et par conséquent une loi dangereuse pour un adversaire éventuel.

Suite des pourparlers avec l'Allemagne. — Aussi, il n'est plus question de cette reprise prochaine des hostilités, dont on avait fait tant de bruit quelques semaines auparavant. On en trouve le dernier écho dans les dépêches de M. de Saint-Vallier, du 3 et du 4 juin :

C'est de Berlin que vient le mot d'ordre inquiétant ; toutes les lettres reçues par les officiers qui se trouvent en France sont unanimes à faire envisager la guerre comme probable pour

le printemps de 1873... et encore : « Le but principal de votre lettre est de savoir si les idées hostiles qui dominent à l'heure actuelle tous les esprits en Allemagne, ont gagné le roi Guillaume et le chancelier. Pour le roi, aucun doute n'est possible... ; son entourage partage la conviction où il est d'une prochaine reprise de la guerre... Quant au chancelier, inaccessible dans sa retraite de Varzin, il observe les progrès de l'incendie qu'il a certainement allumé et qu'il alimente soigneusement (1). »

M. Thiers reçoit ces nouvelles si alarmistes au moment où lui arrivent les dépêches de M. de Gontaut-Biron. Il rassure M. de Saint-Vallier en souriant.

Il sait, lui, qu'on est en pleine négociation pour l'arrangement qui va déterminer les conditions du versement des trois derniers milliards et pour l'évacuation progressive des départements occupés.

De toute cette grande machine diplomatique, si puissamment montée pendant le printemps de l'année 1872, et dont l'action se produisait, en même temps, à Berlin, près de M. de Gontaut-Biron ; à Paris, par M. le comte d'Arnim et, à Nancy, près de M. de Saint-Vallier, il reste un certain travail positif ; on le voit apparaître dans les négociations et s'inscrire dans le texte de la convention par laquelle elles se terminent, le 29 juin.

Il ne s'agit plus maintenant de « rupture possible », d' « hostilités prochaines », d' « occupation prolongée et peut-être définitive » ; mais seulement de méfiance persistante, avec tout l'attirail des précautions minutieuses et de la mauvaise humeur inutilement affichée.

Les conditions allemandes. — M. de Bismarck, ayant pris le parti de toucher le plus rapidement possible les trois milliards, va droit au but. Il précipite le dénouement, et ne voulant rien changer à sa méthode du marché à la main, il fait la moitié de la route pour imposer, d'autre part, ses restrictions.

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 378.

Il accepte le paiement anticipé et n'écarte pas l'idée de l'évacuation corrélative. Mais, alors que le président avait envisagé l'espoir, conforme au texte du traité, de substituer des garanties financières aux garanties territoriales après l'acquittement des deux milliards et par conséquent de faire cesser l'occupation ; alors qu'il avait, du moins, considéré comme assurée l'adoption d'un système d'évacuation graduée et proportionnelle au paiement, on se refuse à le suivre dans ces perspectives, pourtant légitimes et raisonnables.

On ne lui concède la possibilité de substituer les garanties financières aux garanties territoriales que comme une faculté toute à la disposition de l'Allemagne ; quant à l'évacuation graduelle, si l'on reconnaît que deux départements seront libérés après le paiement du premier demi-milliard et deux autres après l'acquittement du second, il est indiqué, par contre, que cette évacuation n'amènera pas nécessairement une diminution progressive dans le chiffre de l'armée d'occupation. De sorte que les départements non évacués seront, au fur et à mesure de la libération des autres, accablés d'une charge d'autant plus lourde et plus insupportable.

Cette condition était une aggravation inutile et même dangereuse ; elle devait donner lieu, par la suite, aux difficultés les plus sérieuses ; elle indiquait, officiellement, la menace, qu'on ne se faisait pas faute de répandre par les voies indirectes, d'une occupation prolongée de ces malheureuses régions et celle, plus précise encore, et plus irritante pour M. Thiers, de la non-exécution possible du traité de paix en ce qui concernait Belfort.

La question de Belfort. — C'est sur ce point que les inquiétudes du président furent le plus vives ; il les exprima à M. de Rémusat qui, d'ailleurs, les partageait : « Une question formidable pourra s'élever, dans un an ou deux, lui dis-je. Une indignité pareille au refus de l'Angleterre de nous rendre Malte sera peut-être tentée

au sujet de Belfort. Je ne crois pas qu'on ose le faire à la face de l'Europe. Néanmoins, il faut tout prévoir, et je ne pourrais pas, quant à moi, accepter cette félonie, si nos vainqueurs voulaient l'imposer. » — « Je « ne l'accepterais pas non plus, me répondit M. de « Rémusat. » — « La France seule, repris-je, aura le droit de décider la question. Tout ce que nous pouvons faire est de la mettre, dès aujourd'hui, en état d'y répondre autrement que par la résignation. » — Je fis part de nos préoccupations au ministre de la Guerre, et dans le plus grand secret nous prîmes ensemble les mesures commandées par la situation. Peu de temps après, nous avions la certitude que, dès 1873, la France pourrait faire respecter les traités, si on voulait les violer (1).

Convention du 29 juin. Nouveaux termes. — C'est au milieu de ces difficultés que fut signée, à Paris, par le comte d'Arnim et M. de Rémusat, cette convention du 28 juin 1872, qui était, en fait, le premier acte d'une grande œuvre, celle de la libération. Le public français ignorait tout.

Aussi, en prenant connaissance du texte d'un accord qui eût dû lui causer une grande joie, il fut frappé surtout des réserves et des restrictions. Il n'éprouva que de la déception. La convention, soumise à l'Assemblée le 2 juillet, fut votée (7 juillet), sur le rapport du duc de Broglie, « par une unanimité triste et silencieuse. »

Chacune de ces négociations était, peut-être, un triomphe pour l'art à la fois raffiné et rude de M. de Bismarck, mais un succès moindre, au point de vue supérieur de la stabilité européenne.

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 302. Sur la question de Belfort, V. un article du général Borelly, en réponse au colonel Laussedat, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre 1905.

III

Mesures financières. — La convention du 29 juin n'était pas encore votée, que le gouvernement et l'Assemblée s'étaient mis en mesure de faire face aux charges que le paiement du solde de l'indemnité et l'émission d'un très lourd emprunt allaient faire peser sur le budget.

On était loin d'être sorti de peine, en ce qui concernait la liquidation du passé et l'établissement de l'équilibre financier. Les nouveaux impôts votés antérieurement donnaient lieu à de graves mécomptes.

D'autre part, les dépenses dépassaient singulièrement les prévisions. L'œuvre avait été trop hâtive. Le budget demandait de sérieuses améliorations et, sur certains points, des remaniements ; en tout cas, le déficit n'était pas comblé.

Budget de 1873. — Aussi, la Chambre, après avoir voté, à la suite de discussions très vives, une loi sur le Conseil d'État qui ne devait avoir qu'une durée éphémère et qui attribuait à l'Assemblée elle-même la nomination des membres du Conseil, fait marcher de front, dans ses bureaux et en séance publique, pendant l'hiver de 1872-1873, le double travail de la préparation du budget de 1873 et des réformes financières jugées indispensables.

Le projet de budget de 1873 avait été déposé, le 14 mai 1872, par le nouveau ministre des Finances, M. de Goulard, successeur de M. Pouyer-Quertier. Il fallait, de toute nécessité, accroître de 191 millions le montant des recettes. Après divers remaniements, la balance devait s'établir par les totaux suivants : 2 365 677 869 francs pour les dépenses, et 2 476 470 630 pour les recettes, ce qui supposait un excédent de recettes

de 110 millions de francs. On sut, plus tard, par la loi du règlement des comptes, que le total des dépenses fut en réalité de 2 724 482 658 francs, tandis que les recettes ne montèrent qu'à 2 447 060 176 francs, d'où un déficit de 277 422 482 francs, auquel il fallut subvenir par le reliquat de l'emprunt de 3 milliards.

On ne se faisait pas grande illusion sur les chances d'obtenir l'équilibre financier que l'on recherchait. Mais le gouvernement et l'Assemblée ne s'en consacraient pas moins à cette tâche difficile, avec une grande application et une parfaite loyauté. On voulait avant tout, libérer la France et faire honneur à ses engagements.

Impôts nouveaux. — Deux cents millions d'impôts nouveaux paraissent nécessaires : on les recherche, soit en remaniant les anciens impôts, soit en reprenant l'examen des combinaisons déjà adoptées ou rejetées. M. Thiers tient toujours en suspens l'impôt sur les matières premières, dont il évalue le rendement à 93 millions.

Les propositions diverses relatives à l'impôt sur le revenu, repoussées antérieurement, laissent une trace dans le budget de 1873 : c'est la création d'une taxe, d'ailleurs sans avenir, sur l'intérêt des créances hypothécaires, et surtout d'une taxe annuelle de 3 pour 100 sur le revenu des valeurs mobilières. La rente française et les emprunts d'État étrangers furent exemptés.

M. Thiers avait dit, en parlant de la rente française : « Si l'État commettait la faute de l'imposer, il se punirait lui-même, car lorsqu'il aura recours au crédit, on lui ferait payer le capital plus cher. » Cette parole était vraie, surtout à la veille du jour où on allait émettre les emprunts les plus formidables que l'histoire financière eût connus.

L'Assemblée écarte une quantité de propositions, notamment l'impôt sur le chiffre des affaires et un projet de surtaxe sur le sel, mais elle ajoute 60 centimes additionnels au principal de la contribution des patentes ;

si elle n'adopte pas un relèvement du droit des alcools, elle réprime sévèrement la fraude et soumet les bouilleurs de cru à l'exercice : la perte de ce chef, pour le trésor, était évaluée à 50 ou 60 millions. On constitue le monopole de la fabrication et de la vente des allumettes (loi du 2 août 1872).

Économies. — L'Assemblée croyait trouver une source d'économies importantes dans la revision des services administratifs : il s'agissait de la fameuse diminution, toujours annoncée, du nombre et des traitements des fonctionnaires. Une commission parlementaire avait été chargée d'examiner attentivement les budgets spéciaux de chacun des départements ministériels. S'inspirant des travaux de cette commission, la commission du budget avait réduit de 21 millions les crédits demandés par le gouvernement. Mais les Chambres, en France, auront toujours l'âme tendre pour les administrations ; en fait, il y a réciprocité de services. Malgré l'exceptionnelle gravité des circonstances, l'Assemblée nationale, au lieu de 21 millions qui lui sont proposés, ne consent que 12 millions de réductions.

L'impôt des matières premières. — Finalement, il faut en venir à l'impôt des matières premières. Le président de la République le réclame toujours avec la même insistance. On a pris, auprès de lui, un engagement. D'ailleurs, on ne veut pas laisser le budget en déficit, du moins apparent.

Sans que l'Assemblée se fasse une grande illusion sur la portée de ce vote, — et, en effet, les résultats obtenus par la suite ne parurent pas justifier l'insistance de M. Thiers, — la loi du 26 juillet 1872 établit des tarifs nouveaux sur 538 articles. « Le gouvernement à l'origine avait proposé des droits de 10 à 20 pour 100, remboursables à l'exportation ; la commission du budget de 1871 les avait réduits à 3 pour 100, sans restitution à la sortie. L'Assemblée nationale adopte un système mixte : à quelques articles, la loi du 26 juillet 1872 applique des

taxes élevées, avec drawback ; d'autres articles, les plus nombreux, furent assujettis à de faibles droits, non restituables à l'exportation (1). »

Les 93 millions que cette ressource devait produire, d'après les prévisions très optimistes du gouvernement, furent inscrits aux recettes pour 1873.

Complété par un certain nombre de mesures et de lois nouvelles, qui furent discutées et votées dans la session d'automne et avant le 1er janvier 1873, le budget paraissait donc en équilibre ; il assurait même les ressources nécessaires pour gagner le grand emprunt qui allait être émis.

Ces écritures, il faut le reconnaître, étaient en partie fictives. On tablait sur des prévisions de recettes dont la réalisation n'était rien moins qu'assurée. Mais il était impossible d'agir autrement. On ne pouvait procéder que par tâtonnements. La bonne foi et la bonne volonté du gouvernement, du pays et de l'Assemblée étaient indiscutables. On allait d'un même élan vers le même objectif qui se rapprochait chaque jour, par l'emprunt à l'acquittement, par l'acquittement à la libération.

Termes des paiements de l'indemnité. — La convention du 29 juin 1872 contenait les clauses suivantes : La France s'engageait à payer en quatre termes : 1° un demi-milliard de francs deux mois après la ratification de la convention par l'Assemblée nationale ; un demi-milliard de francs au 1er février 1873 ; 2° un milliard le 1er mars 1874, et un milliard le 1er mars 1875. Par contre, l'Allemagne devait évacuer les deux départements de la Marne et de la Haute-Marne quinze jours après le paiement d'un demi-milliard ; les départements des Ardennes et des Vosges quinze jours après le paiement du second milliard ; enfin, les départements de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle,

(1) MATHIEU-BODET, *les Finances françaises de 1870 à 1878*, t. I, p. 147.

ainsi que l'arrondissement de Belfort, quinze jours après le paiement du troisième milliard et des intérêts.

Le gouvernement français n'avait qu'un désir : hâter la mesure qui délivrerait nos départements de l'Est. Une plainte universelle s'élevait du territoire envahi. On pouvait toujours craindre qu'un incident remît tout en question.

Il fallait donc faire appel de nouveau au crédit ; on résolut de demander, en une seule fois, au public, les trois milliards nécessaires. Jamais une opération financière aussi vaste n'avait été tentée. Et cette opération se doublait d'une autre non moins importante : celle du déplacement de cette somme qui devait, d'un mouvement continu, se transporter des caisses particulières dans celles du trésor français et, de celles-ci, dans les caisses de l'État allemand, sans provoquer une crise financière ou monétaire qui eût compromis l'ensemble de l'opération.

La préparation et le lancement d'un tel appareil exigeaient un calcul vaste et minutieux à la fois, prévoyant tous les détails et laissant même une certaine place à l'imprévu.

L'emprunt de trois milliards. — La machine fut mise en branle, le 11 juillet 1872, par l'acte de M. de Goulard, ministre des Finances, déposant, sur le bureau de l'Assemblée, le projet de loi autorisant le gouvernement « à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique et à aliéner la somme de rentes 5 pour 100 nécessaire pour produire un capital de trois milliards ». Dans ce chiffre n'étaient pas compris les fonds destinés à payer les arrérages à échoir en 1872 et 1873 et à couvrir les dépenses matérielles de l'opération. Il s'agissait, au total, de 3 milliards 500 millions (exactement 3 498 744 639 fr.).

La loi fut votée dans la séance du 15 juillet. Pour la forme et les modalités de l'emprunt, l'Assemblée s'en remit au gouvernement ; elle ne voulait pas troubler, par le moindre dérangement, l'œuvre considérable qui s'ac-

complissait. Elle n'accueillit même pas une proposition de M. Henri Germain qui indiquait une singulière confiance dans le crédit de la France et dans la richesse des particuliers, et qui avait pour objet d'accorder l'irréductibilité à tout souscripteur qui opérerait, d'un seul coup, le versement intégral de la somme souscrite.

Cet amendement eût eu pour effet de déjouer la spéculation. Et, en effet, le reproche que l'on peut faire à l'emprunt de trois milliards, tel qu'il a été conçu et réalisé par M. Thiers et par ses ministres, c'est qu'il mettait en jeu et provoquait au gain la spéculation du monde entier.

Un décret et un arrêté du 20 juillet 1872 déterminèrent les conditions de l'emprunt : il était émis, par voie de souscription publique, au taux de 84 fr. 50 ; la souscription devait avoir lieu le 28 juillet ; le paiement s'effectuait par un versement de 14 fr. 50 pour 5 francs de rente au moment de la répartition et par vingt paiements mensuels, dont le dernier devait être effectué le 11 avril 1874.

Conditions de l'emprunt. — La somme totale demandée au public étant de 3 milliards 498 millions, la rente inscrite au grand-livre étant de 207 millions de francs, la dette nominale que souscrivait la France était de 4 milliards 140 millions. Le taux d'intérêt auquel revenait l'emprunt était de 5,91 pour 100. Les frais de l'émission de l'opération elle-même ont été évalués à 145 millions de francs, si bien que, tout compte fait, le taux de l'intérêt n'est pas moindre de 6, 17 pour 100.

Dans ces conditions, le succès était assuré. Il fut colossal. L'emprunt fut couvert plus de treize fois. Le nombre des souscripteurs fut de 934 276. Les souscriptions s'élevèrent à 2 milliards 592 000 francs en *rentes*, et à 43 milliards 900 millions en capital. L'État français refusa 40 milliards ; les 3 milliards 500 millions furent payés, bien entendu, soit par anticipation pour des sommes importantes, soit aux termes convenus, sans la moindre difficulté. Le surlendemain de l'émission, le nouveau 5 pour 100 s'avança

de quatre points et l'emprunt libéré fut plus recherché que l'emprunt non libéré, tant il était évident que l'argent abondait et que le crédit de la France était intact.

Sur l'ensemble de la souscription, la part de l'étranger fut légèrement supérieure au chiffre de la souscription française.

Résultat de la souscription. — Quand M. de Goulard vint, avec beaucoup de simplicité, fournir ces chiffres à l'Assemblée, ce fut une joie universelle. Il semblait que la France se sentît délivrée de l'obsession de la guerre et eût échappé à la fatalité qui, depuis deux ans, pesait sur elle. Il y eut une sorte d'explosion, qui donna à un peuple, aussi facile à l'espoir qu'au découragement, un élan nouveau et une confiance ferme en l'avenir.

L'art de M. Thiers avait beaucoup fait pour obtenir ce succès. Citant un mot de Bossuet, il dit qu'il avait ôté à la fortune tout ce qu'on pouvait lui ôter *par conseil;* il eût dû ajouter *par argent.* L'emprunt eût pu être émis à un prix beaucoup plus élevé, peut-être à 87, peut-être à 89 francs ; on eût pu restreindre le bénéfice de la souscription aux seuls souscripteurs français, en laissant une latitude moindre aux conditions de versement ou en assurant, comme le voulait M. Henri Germain, l'irréductibilité aux souscripteurs qui procéderaient immédiatement au versement intégral.

En adoptant les conditions très avantageuses pour la banque qui furent déterminées par le décret du 20 juillet, le gouvernement prit sur lui d'ajouter une surcharge sensible au fardeau qui allait peser sur le contribuable français. L'emprunt revint rapidement se placer en France, en laissant, aux mains des souscripteurs étrangers, un bénéfice très appréciable. Même en tenant compte de la ressource de conversions éventuelles, il n'en est pas moins vrai que si l'opération, dans son ensemble, était brillante, elle était onéreuse.

M. Thiers et son gouvernement pouvaient répondre

d'un mot à ces objections : avant tout, il fallait réussir; avant tout, il fallait éviter une crise financière; avant tout, il fallait craindre de compromettre l'opération en rétrécissant sa base. Étant si vaste, si hardie, si incertaine et si nouvelle, ce n'était pas trop que le concours non seulement du capital, mais du crédit et de la confiance du monde entier.

Modalité des versements. — D'ailleurs, la souscription de l'emprunt n'était qu'une première partie de l'affaire. La mobilisation des capitaux et leur mise en marche vers l'Allemagne ne présentaient pas une difficulté moindre : « Un tel fait, comme l'a dit M. Léon Say, ne devient en quelque sorte probable que par sa réalisation. » Un moment on put craindre que les appréhensions qu'on avait eues ne se réalisassent : en janvier 1872, l'encaisse de la Banque de France était tombée à 630 millions. Heureusement, de ce côté encore, les précautions étaient prises. La loi même qui avait autorisé l'emprunt avait porté de 2 300 millions à 3 200 millions, la limite d'émission des billets de la Banque. Aussi, l'encaisse reprit bientôt une marche ascendante; elle était, au 18 décembre 1872, de 790 millions.

Contrat avec les grandes banques. — Au point de vue des versements à effectuer, M. Thiers avait pris également toutes ses précautions. Le 27 juillet, veille de la souscription de l'emprunt, il signa un contrat par lequel cinquante-cinq des plus grandes maisons de banque de l'Europe garantissaient la souscription de l'emprunt et s'engageaient, de plus, à mettre à la disposition du gouvernement français 700 millions de change pour les paiements à faire à l'Allemagne. Les deux opérations, emprunt et versement, étaient ainsi intimement jointes. Le monde financier international avait un intérêt extrême à seconder l'œuvre de la libération. Les maisons de banque de toutes les places importantes devenaient,

pour la France, des rabatteurs de lettres de change et les propagateurs de son crédit.

Agences financières spéciales. — M. Thiers créa, comme nous l'avons dit, des agences spéciales à Londres, à Bruxelles, à Amsterdam, à Hambourg, à Francfort, à Berlin. Partout, un immense trafic de papier se fit, au nom de la France; des frais énormes et des difficultés presque insurmontables furent ainsi évités. L'agence de Londres, dirigée par M. de Maintenant, eut souvent, à elle seule, en portefeuille, 150 millions et même plus.

Pour donner l'idée de la complexité de l'œuvre ainsi accomplie en moins de vingt-six mois et qui porta sur la somme totale de 5 315 millions, il est bon de jeter un coup d'œil sur le tableau des valeurs de diverse nature qui furent recueillies, par toute l'Europe, pour produire le total de la rançon. Le voici, d'après les documents officiels (1) :

Valeurs ayant servi au paiement de l'indemnité.

DÉSIGNATION	MONTANT	
	francs	
Billets de la Banque de France......	125 000 000	»
Or français........................	273 003 058	10
Argent français....................	239 291 875	75
Numéraire et billets de banque allemands	105 039 145	18
Thalers	2 485 313 721	04
Florins de Francfort...............	235 128 152	79
Marcs banco........................	265 216 990	40
Reischsmarcs	79 072 309	89
Florins de Hollande................	250 540 821	46
Francs de Belgique.................	295 704 546	40
Livres sterling....................	637 349 832	28
TOTAL	4 990 660 453	29

(1) Pour obtenir le chiffre total de 5 315 millions 58 fr. 29, remis à l'Allemagne par le trésor français, il faut tenir compte de la com-

Que chaque citoyen français ait toujours sous les yeux la somme énorme de la dette qui, sous différentes formes, fut contractée par la France pour les dépenses extraordinaires de la guerre, de 1870 à 1872 :

Charges permanentes. — Dix milliards cinq cent cinquante millions! Telle est la charge qui, rien que du fait des emprunts suite de la guerre de 1870, pèse sur la fortune de la France, sur la liberté de la France, sur la fortune, sur l'indépendance de chaque citoyen.

Et, depuis trente ans, cette dette n'est pas allégée, au contraire. Les conversions successives ont encore accru le capital. *La dette de la guerre ne se règle pas.* Malgré une richesse croissante, la génération qui a vu ces événements et les générations qui se sont succédé transportent le fardeau, avec le devoir de l'acquittement, à leurs successeurs.

On fut très fier, en 1871 et 1872, du succès des deux emprunts : on pourrait être plus fier si, après trente ans, ils avaient été soldés.

IV

Situation de M. Thiers en août 1872. — Pendant cette session si laborieuse d'avril-août 1872, la situation

pensation établie au moyen de la cession des chemins de fer d'Alsace-Lorraine, d'une réclamation de la Ville de Paris admise par la Prusse, des frais d'escompte des effets non échus, des pertes sur la réalisation, des frais de négociation de valeurs et des remises au gouvernement allemand en devises étrangères.

Remarquons que les chiffres publiés en Allemagne portent à 5 567 067 277 fr. 50 le montant des sommes reçues de la France. La différence s'explique par la contribution de guerre imposée à beaucoup de villes, y compris Paris. (Loi du 25 mai 1872, sur l'emploi par l'Allemagne du montant de l'indemnité de guerre versée par la France.) Remarquons encore qu'un mémoire présenté au Reichstag, dans la session de 1872, arrête à 378 704 499 thalers les dépenses occasionnées par la guerre à la Prusse et à ses alliés de l'Allemagne du Sud.

de M. Thiers est à la fois très haute et très périlleuse. Dans le même mois, il rend trois grands services simultanés : vote de la loi militaire, convention d'évacuation, emprunt de libération !

En outre, il dirige l'Assemblée et se consacre, avec une ardeur juvénile, à l'ingrat travail parlementaire. Il a su reconnaître le courant qui pousse le pays vers les institutions républicaines, et il le suit prudemment. Souvent, il a raison contre tout le monde ; mais, souvent aussi, il lui arrive d'abuser de sa clairvoyance, de son autorité, de ses services mêmes. « Il se juge seul capable d'administrer, de gouverner et d'expliquer son gouvernement. » Il se renferme dans cette formule : « La République conservatrice », et il n'en sort guère.

Ses mérites et ses défauts. — S'il a des mérites, — mérites exceptionnels, — il a aussi ses défaillances, ses entêtements, ses habiletés trop visiblement intéressées. Il s'est trompé sur la loi des matières premières ; il a dû céder dans la discussion de la loi militaire. Et puis, il avait toujours à la bouche ce mot de démission ; c'était un jeu au début, mais qui devenait dangereux à la fin. On commençait à admettre qu'il partirait un beau jour, sur un coup de tête, laissant tout en plan. Il se croyait vraiment un peu trop indispensable. et il le montrait. On n'aime pas les supériorités trop évidentes et, surtout, rop exigeantes. D'ailleurs, s'il faut des prétextes, il est toujours permis de dire qu'un pays a besoin de lendemains assurés.

M. Thiers était vaillant, vigoureux, infatigable certes, mais il était vieux, et à la merci d'un courant d'air. Parfois il se disait malade ; parfois il l'était tout de bon, le teint jaune, les yeux pâles. S'il venait à mourir ?... Il écartait, lui, cette hypothèse. Il disait que le pays était « thiériste ». Il se demandait quel inconvénient il pouvait y avoir à ce que la France continuât de vivre sous la « dictature de la capacité ».

Il trouvait « stupides » les résistances de l'Assemblée.

Inquiétudes sur l'avenir. — Elles étaient souvent fondées. Au fur et à mesure que le passé disparaissait, s'effaçait, la préoccupation de l'avenir s'imposait plus forte. Ce n'étaient pas seulement les intérêts et les ambitions qui étaient à l'affût, c'étaient les convictions et le patriotisme qui étaient en éveil. On ne pouvait pas vivre indéfiniment sans autre abri que les formules successivement inventées et substituées l'une à l'autre par la féconde habileté de M. Thiers : le *pacte de Bordeaux*, l'*essai loyal*, la *République conservatrice.*

Les républicains entendaient bien que cette dernière expression voulait dire la République sans épithète, et M. Gambetta s'écriait bruyamment : « Non, messieurs, il n'y a pas deux Républiques ; il n'y en a qu'une !... Ces mots sont passagers... »

Mais les monarchistes aussi ne le savaient que trop. « Tartuffe, disait l'un d'entre eux, s'appelle, aujourd'hui, républicain conservateur. » On les menait donc, les mains liées, les yeux bandés, vers la République définitive, par le détour du provisoire que M. Thiers prolongeait si complaisamment.

Les adversaires de la République. — Il faut indiquer les raisons qui portaient beaucoup de bons esprits, d'âmes honnêtes et d'intelligences éclairées à s'arrêter sur la pente où les entraînait l'optimisme ardent et personnel de M. Thiers, poussé par la volonté de plus en plus déclarée du pays.

Je n'ai pas de parti pris contre la forme républicaine, disait l'un d'eux à cette époque ; j'ai même été républicain, à mon heure ; je sais qu'il y a, dans la signification de ce mot (*res publica*), un puissant attrait ; mais la voix du bon sens, ajoutait-il, me crie chaque jour plus haut que nous ne sommes ni assez vertueux, ni assez soumis à la loi divine, ni assez désintéressés, ni assez tempérants, pour garder, dans sa pureté, la doctrine gouvernementale qui, en principe, devrait

donner le pouvoir au plus digne, qui, en pratique, le livrera toujours au plus remuant et au plus audacieux... Comment ne pas remarquer, disait encore ce monarchiste, que la République, toujours intronisée par des coups de force, n'a jamais pu se maintenir quelque temps que par la dictature? Comment ne pas voir que c'est son impuissance à donner l'ordre, à rassurer tous les intérêts, qui l'a toujours fait fatalement aboutir au despotisme? Comment ne pas se souvenir que le triomphe de la République a toujours été le signal de l'insulte ou de la persécution de la foi religieuse? De sorte que tous ceux qui aiment la liberté et l'ordre, ceux qui mettent avant tout le bien de leur âme, doivent se détourner comme d'un mirage dangereux des séduisants aspects de la République (1).

Cette appréciation était passionnée, mais sincère. Elle était dictée, ainsi que toute la conduite qui en résultait, par une foi religieuse exclusive. Le marquis de Dampierre, qui tenait ce langage, comptait, en somme, parmi les raisonnables, les « politiques » du parti. Il était de ceux qui s'étaient ralliés franchement au drapeau tricolore. Il savait tenir tête à son « Roi ». Animé de pareilles convictions, tout le parti qu'il représentait, et au nom duquel il prit la parole dans plus d'une circonstance décisive, se consacra avec une obstination désespérée à la restauration du régime monarchique.

Les partisans des institutions républicaines. — Des volontés non moins sincères, non moins vives, s'efforçaient d'arracher la République au provisoire pour la fonder définitivement. Aux yeux de ceux qui partageaient ce sentiment, la République était la forme politique à laquelle la France aboutissait par l'évolution naturelle des siècles. Le peuple voulait se gouverner lui-même. Il était capable de le faire. Pourquoi retarder l'époque où il assumerait la responsabilité de ses actes et la direction de ses destinées? L'évolution se faisait

(1) Marquis DE DAMPIERRE, *Cinq années de vie politique.*

chez les esprits les plus sages, longtemps indécis, tant le dégoût de l'incertitude commençait à se répandre.

Opinion du centre gauche. — Le centre gauche recrutait des adhésions de plus en plus nombreuses. Ces partisans nouveaux de la République considéraient que la monarchie étant impossible, en raison des circonstances et par suite de la volonté même des princes, le mieux était de prendre parti et d'organiser les institutions, sans se laisser forcer la main par les événements ou par le pays.

On n'était pas, au fond, si assuré des pouvoirs souverains de l'Assemblée. La campagne de M. Gambetta ébranlait même ses adversaires. Comme le dit fort justement M. de Meaux, une équivoque subsistait dans les esprits :

Nous avions été nommés, avant tout, pour faire la paix ; l'horreur de la guerre avait décidé de notre élection... Nous n'avions pas encore appris à nous défier du suffrage universel... Nous ne nous rendions pas compte que les dispositions du pays étaient changées.

Discours du général Chanzy. — Dès le début de la session, le centre gauche avait jugé l'heure venue de se prononcer. Par l'organe respecté du général Chanzy, il avait formulé une adhésion sans réserve aux institutions républicaines. Nommé président du groupe, celui-ci disait, le 12 mai :

Je n'ai pas eu, comme vous, le privilège d'arriver à l'Assemblée avec une foi politique toute faite... Rien ne me forçait, au début, à afficher des idées que je ne pouvais sérieusement avoir, à me dire d'un parti que je ne pouvais connaître. J'ai dû attendre qu'une conviction décidât ma résolution. J'avais été frappé, tout d'abord, par ce fait qu'aucun des partis qui rêvent la restauration du passé n'avait osé la tenter au seul moment opportun, celui où les représentants du pays, réunis à Bordeaux, se trouvaient en face des difficultés, des dangers mêmes de la situation terrible qui existait alors... Il ne me

paraissait ni admissible, ni équitable, de laisser à la République le lourd fardeau de ces grandes mesures, en l'empêchant de montrer ce qu'elle peut pour le pays... Qui peut nier, avant d'en avoir fait franchement l'essai, que dans la forme républicaine n'est pas le salut?... Nous acceptons donc franchement, dans le fond et dans la forme, la République puisqu'elle existe de fait, parce que nous sentons tous que, dans les conditions où se trouve la France, c'est la seule forme de gouvernement possible et que le provisoire serait la faiblesse et l'impuissance, alors qu'il nous faut vouloir et produire (1)...

Ces paroles graves et sincères avaient, dans le pays, un immense retentissement.

Élections du 9 juin 1872. — Chaque fois que le suffrage universel était consulté, il confirmait les votes qui s'étaient succédé depuis la paix ; aux élections, les monarchistes n'osaient plus que rarement déployer leur drapeau. Le 9 juin 1872, des élections partielles eurent lieu dans le Nord, la Somme, l'Yonne et la Corse. Ce dernier département réélut M. Abbatucci, qui avait abandonné son premier siège pour faire place à M. Rouher. Les trois autres départements élurent des radicaux : M. Barni, M. Derégnaucourt qui avait été invalidé, et M. Paul Bert. Ce dernier nom paraissait terrible à la droite et au parti catholique.

Les succès répétés des bonapartistes n'étaient pas moins inquiétants : « Voilà ce que c'est que de ne pas proclamer la République, l'Empire reviendra, » disaient les uns. « Voyez ce qu'il en coûte de ne pas restaurer la dynastie légitime, l'Empire est fait, » clamaient les autres.

De cet ensemble d'impressions naquit, chez certains membres de la droite, une pensée nouvelle, et qui marquait un premier pas, très hésitant, dans le sens de l'acceptation des faits.

(1) Le général Chanzy avait été élu président du groupe par 40 voix sur 78 votants. V. CHUQUET, *le Général Chanzy*, p. 241, et VILLEFRANCHE, *Histoire du général Chanzy*, in-8°, 1889, p. 284.

Tentative de « conjonction des centres ». — Pour parer aux dangers du radicalisme, on tente ce qu'on a appelé la « conjonction des centres ». On songe à former un grand parti conservateur libéral qui soutiendrait M. Thiers, le contiendrait au besoin, et, en lui offrant la perspective brillante d'une majorité stable, le détacherait complètement de la gauche. Il y avait, dans ce programme, de la résignation, de la sagesse et quelque machiavélisme.

Pénétré de l'impuissance où le plaçait son isolement et rejeté de la droite par les manifestations ultramontaines, par l'insuccès des tentatives de fusion et par l'affirmation du drapeau blanc, le centre droit cherche à se rapprocher du centre gauche.

La tentative avait été concertée entre M. Saint-Marc Girardin, président du centre droit, et le duc de Broglie, qui avait donné sa démission d'ambassadeur de France à Londres, afin de prendre, à l'Assemblée nationale, la direction de la politique de la droite (1).

Le duc d'Audiffret-Pasquier se charge de négocier avec le général Chanzy, président du centre gauche, les conditions de l'alliance projetée. Il expose que la politique de M. Thiers n'est pas suffisamment conservatrice, que son manque de fermeté donne de la force aux idées radicales ; si les deux groupes se réunissent, ils obtiendront du gouvernement qu'il accentue sa politique dans le sens conservateur.

Le général Chanzy fut très catégorique dans sa réponse :

Si le centre droit, dit-il, est résolu, sans arrière-pensée, à soutenir le gouvernement de la République et à travailler à son affermissement dans le pays, le centre gauche ne demandera pas mieux que de donner son concours à une campagne con-

(1) Le duc de Broglie avait remis ses lettres de rappel à la reine Victoria, le 7 mai 1872.

servatrice contre les radicaux. Si, au contraire, les espérances monarchiques ne sont pas définitivement abandonnées, il ne faut pas compter sur notre appui.

La fertile imagination des politiques du centre droit ne se décourage pas. Repoussé par le centre gauche, il renouvelle ses tentatives du côté de la droite pure. On ne parlera pas de ce qui divise, c'est-à-dire des projets de restauration monarchique, mais seulement de ce qui unit, c'est-à-dire des principes conservateurs. On confie les intérêts du « grand parti conservateur » à une délégation composée de MM. d'Audiffret-Pasquier, Saint-Marc Girardin, de Broglie, Batbie, Depeyre, de Kerdrel, de Cumont et de La Rochefoucauld. Le général Changarnier se joint bénévolement à cet état-major qu'on appela le « Conseil des Neuf. »

Le « Conseil des Neuf ». — Celui-ci se montre ému des élections radicales du 9 juin, de la seconde menace faite, le 10 juin, par M. Thiers de donner sa démission à propos de la discussion de la loi militaire.

Après avoir examiné la proposition faite par le vicomte d'Haussonville, dans une lettre au *Journal des Débats*, d'interpeller le gouvernement sur sa politique, il décide de faire auprès de M. Thiers une démarche solennelle. On vient de franchir le cap de la loi militaire. La convention avec l'Allemagne est sur le point d'être signée. L'heure est favorable. Il faut sommer M. Thiers et lui notifier en quelque sorte un ultimatum au nom de la majorité.

Démarche auprès de M. Thiers. — Le 20 juin 1872, le « Conseil des Neuf » se rend à l'hôtel de la Préfecture, à Versailles, affecté à la résidence du président de la République. M. Thiers reçoit les députés avec affabilité, fait placer son « vieil et illustre ami », le général Changarnier, à ses côtés, et s'informe, avec intérêt, du but de la visite de ses « chers amis ».

Le général Changarnier prend le premier la parole. Il parle d'un « ton doucereux ». Il dit que ses amis et lui sont pleins de déférence pour M. Thiers. Il rappelle qu'ils sont ses plus anciens amis ; son nom était porté sur leurs listes quand vingt-six départements l'ont élu, le 8 février 1871. S'autorisant maintenant de ces anciennes sympathies, ils viennent vers le président pour lui exposer leurs craintes en ce qui concerne l'avenir du pays ; le radicalisme fait de tels progrès qu'on peut appréhender son prochain triomphe.

Quelle est la cause du mal? Le manque d'unité dans la direction gouvernementale. On a vécu jusqu'ici sur une confusion qui ne peut se prolonger plus longtemps. On s'appuie sur tous les partis ; donc on les ménage tous. Le ministère n'est pas homogène ; l'administration obéit à des impulsions diverses ; enfin, M. Thiers, contrairement au pacte de Bordeaux, marque ses préférences pour la République.

Comme conclusion, les délégués, qui prennent successivement la parole, adjurent le président de la République de s'appuyer sur la majorité qu'ils représentent et de former, avec elle, un ministère résolu à combattre à outrance le radicalisme.

M. Thiers écoute les doléances des délégués avec la plus grande attention, les mains appuyées sur les genoux, les yeux mi-clos, baissés vers le tapis.

Au moment de répondre, il relève lentement la tête, sourit et s'étonne, tout d'abord, qu'on l'accuse d'être infidèle à sa mission conservatrice. Il est aussi conservateur que jamais, « plus conservateur, dit-il, que la majorité de l'Assemblée, » et il rappelle que le ministère, formé cependant de républicains et de monarchistes, a triomphé de la Commune. Il se demande, d'ailleurs, où il trouverait une majorité compacte pour soutenir un ministère homogène. S'il consulte les votes de l'Assemblée, il constate la désunion latente derrière des coalitions projetées ou éphémères.

Réponse de M. Thiers. — Le duc de Broglie s'était plaint, avec quelque acrimonie, des élections républicaines récentes et de la conduite des préfets. M. Thiers déclare nettement qu'ayant accepté et voulant garder fidèlement le dépôt de la République, il n'avait pas le droit de s'opposer à des élections républicaines. « Ma réponse précise, nette et résolue, sans aigreur, ferma, dit-il, la bouche au duc de Broglie, qui prit, dès lors, une attitude de froideur affectée (1). »

Parlant de l'avenir, M. Thiers rappelle qu'il avait été parfaitement entendu, à Bordeaux, qu'on ajournerait le choix d'un gouvernement définitif. Cependant, chacun reconnaît, ajoute-t-il, qu'il faudra bientôt sortir de l'abstention. Peut-on trouver mauvais que, par prévoyance, il laisse connaître la solution que la pratique du pouvoir lui fait considérer désormais comme inéluctable? Plus il étudie la société française, plus il se persuade que la monarchie est impossible. Sa ruine vient de l'irrémédiable division de ses partisans. Et puis, le pays l'ignore et se détourne d'elle. Il faut bien accepter comme légale la République, qui existe déjà en fait.

Par quelques lois sages, dit-il, confions le pouvoir législatif à deux Chambres ; donnons à la Chambre haute et au pouvoir exécutif le droit de dissoudre, d'un commun accord, la Chambre des députés ; faisons, enfin, une loi électorale garantissant, autant que possible, le suffrage universel contre ses propres entraînements, et, dans ces conditions, je suis persuadé que le gouvernement serait suffisamment armé pour résister aux pires entreprises de la démagogie.

Son opinion sur les radicaux. — En ce qui concerne les radicaux, M. Thiers réprouve leurs principes et leur campagne. Il blâme notamment les attaques de M. Gambetta contre l'Assemblée. Mais si le pays vote pour ce parti,

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 317.

c'est qu'il veut marquer sa volonté de fonder la République et qu'on ne lui laisse aucun autre moyen de la faire que de porter ses suffrages sur les candidats qui seuls affirment leur dévouement aux institutions existantes.

M. Thiers n'émet qu'un avis. Bien entendu, l'Assemblée est souveraine. Elle peut, si elle le juge bon, proclamer la monarchie. Et, s'adressant aux délégués, il leur porte ce coup droit : « Puisque vous êtes la majorité, pourquoi ne proposez-vous pas vous-mêmes qu'on la rétablisse? »

L'entrevue prit fin; elle avait duré deux heures et demie. M. Thiers, en reconduisant les délégués, leur dit, avec un sourire : « Que voulez-vous! La République est de ces choses que l'Empire nous a léguées, avec tant d'autres. »

M. Thiers avait cédé, une fois de plus, à la tentation d'avoir de l'esprit.

Le Conseil des Neuf communiqua un compte rendu de sa démarche à la presse; il se terminait par ces mots :

Regrettant de ne pouvoir s'entendre avec M. le président de la République sur les véritables conditions de la République conservatrice, les délégués ont dû se retirer en maintenant leur opinion et en se réservant toute liberté pour la défendre.

C'était une déclaration de guerre.

Elle était inévitable. Depuis longtemps, l'accord était impossible entre les membres de la majorité et M. Thiers. L'équivoque entretenue par tout le monde sur le mot « République conservatrice » ne pouvait plus durer. Du moment que M. Thiers se refusait à jouer, en aveugle volontaire, le rôle d'un Monk, mieux valait rompre franchement avec lui.

Depuis le retour de M. de Broglie, la campagne prenait une allure où on sentait la main d'un chef. Ce dernier disait, dans les couloirs de l'Assemblée, le lendemain de l'entrevue avec le président : « Il faut l'inter-

peller sur tout, le harceler sur tout, afin qu'il n'y puisse pas résister. »

La « Manifestation des Bonnets à poil ». — Le colloque de M. Thiers et du Conseil des Neuf ne passionna pas l'opinion. Le lendemain, un spirituel article de M. John Lemoinne, dans le *Journal des Débats*, railla la « Manifestation des Bonnets à poil ». Le mot courut tout Paris et amusa aux dépens des auteurs de la démarche. En France, l'esprit gagne de ces victoires légères au profit du bon sens. Le *Journal des Débats*, qui attendait l'heure de son évolution, la fit ce jour-là, et se rallia au centre gauche dont M. de Laboulaye traça le programme dans un article inséré à côté de celui de M. John Lemoinne.

M. de Larcy, ministre des Travaux publics, qui représentait le parti légitimiste dans le cabinet, ne voulut pas se séparer de la droite et donna sa démission.

Désormais, les positions sont prises. La majorité cherchera toutes les occasions de renverser M. Thiers ; elle n'en laissera pas échapper une seule d'affirmer sa violente hostilité contre la République. M. Thiers, par contre, s'appuie nettement sur la gauche. Il brave la droite et semble prendre plaisir à réclamer « l'essai loyal » du gouvernement républicain.

M. Thiers et l'Assemblée. — A partir de cette époque, les discussions sont heurtées, violentes ; les séances sans confiance, sans repos. Le 12 juillet, peu avant la séparation de l'Assemblée, M. Thiers saisit une occasion, au cours d'un débat d'affaires, pour jeter, une fois de plus, à la face de la majorité, l'affirmation de la République, de « la République conservatrice, bien entendu ».

On sent, dans le ton de l'homme d'État, une résolution arrêtée, quand il s'écrie, au milieu de l'émotion générale : « Messieurs, *vous nous avez donné une forme de gouvernement qu'on appelle la République.* » Il n'était pas possible de dire à une majorité des vérités plus désagréables.

Évidemment, M. Thiers avait pris son parti. Il savait où il allait.

Cette nouvelle manifestation irrita profondément la droite. Quelques impatients songèrent même à tenter de réaliser immédiatement leurs projets de restauration. Ces bruits, exagérés dans les conversations de couloirs, firent parler d'une « conspiration monarchiste » à laquelle on mêla le nom du maréchal de Mac-Mahon et celui de la duchesse de Magenta.

La polémique fut bientôt si vive, que le gouvernement crut devoir démentir ces projets de conjuration, tandis que la maréchal et sa femme, par une démarche ostensible à l'hôtel de la Préfecture, témoignaient de leurs sentiments réels pour la personne de M. Thiers.

Fin de la session. — Les dernières séances de la session sont consacrées à la discussion des marchés du 4 Septembre.

Les violences de paroles, les incriminations véhémentes se produisent. Le 29 juillet, au lendemain du succès de l'emprunt de 3 milliards, la veille du jour où M. de Goulard vient annoncer à l'Assemblée ce résultat inespéré et en faire honneur « à la République conservatrice », on s'est battu, avec un acharnement sans pareil, au sujet du rapport de M. Riant sur les marchés passés par le gouvernement de la Défense nationale. La gauche avait dû quitter la séance et la droite voter seule l'ordre du jour de renvoi au ministre « qui impliquait un blâme ».

M. Grévy, se sentant impuissant à diriger les débats, avait quitté le fauteuil et avait laissé la présidence à M. Martel.

Retour au pacte de Bordeaux. — La session touchait à sa fin, cette session surchargée où M. Thiers avait rendu de si grands services et qui avait vu de si grandes choses.

De part et d'autre, on comprenait que la mesure était dépassée et qu'on ne pouvait pas, pendant les vacances parlementaires, laisser le pays sur une telle impression. D'ailleurs, il fallait bien faire trêve, puisque l'heure des résolutions définitives était forcément retardée. La difficile opération du versement de l'indemnité et de l'évacuation était imminente. C'eût été une insigne folie de la troubler par le souvenir non atténué des dernières luttes parlementaires.

Précisément, le conciliant M. Martel avait déposé, sur le bureau de l'Assemblée, une proposition de prorogation du 4 août 1872 jusqu'au 11 novembre suivant. M. Saint-Marc Girardin fut chargé de présenter le rapport sur cette proposition ; il le fit dans la séance du 1er août, et il profita de cette circonstance pour donner une interprétation plus adoucie de la démarche faite auprès de M. Thiers.

Sa déclaration fut accueillie par des sourires amortis.

En somme, on en revenait au pacte de Bordeaux. Le vieil arsenal des formules usées servait encore pour le temps des vacances. Mais chacun préparait, en vue des luttes décisives de la rentrée, une tactique nouvelle et des armes plus dangereuses.

V

Situation du pays. — On retrouve, dans le pays, pendant les mois de vacances qui suivent cette session agitée, les mêmes dispositions, les mêmes passions, les mêmes inquiétudes, le même travail que dans le gouvernement et l'Assemblée.

Cependant, la reprise des affaires, une prospérité inattendue, une plénitude de vie et une sorte d'exubé-

rance qui succèdent souvent aux grands cataclysmes, répandent une confiance universelle. Pour la première fois, les plaisirs de l'été retrouvent leur clientèle légère et fastueuse. Les stations des bords de la mer sont envahies. Les toilettes, un moment assombries sous l'influence de la guerre, reprennent leur éclat. M. Thiers se rend à Trouville, où il resta jusqu'au 19 septembre. Il y est entouré, acclamé ; la saison bat son plein.

Toujours préoccupé des questions militaires et mettant une sorte de coquetterie à descendre dans les moindres détails, il consacre ses loisirs à la reconstitution de l'armement : « Pour le fusil, dit-il, je laissai au général Douai, créateur de l'école de tir de Vincennes, le soin d'en corriger les défauts. » Mais il s'occupe lui-même des expériences, conduites par le général Frébault et le colonel de Reffye, qui amènent l'introduction, dans notre artillerie, du chargement par la culasse et la substitution de l'acier au bronze dans la fabrication des canons.

Il visite le Havre, où il reçoit un accueil enthousiaste. Partout, sur son passage, on crie : « Vive la République ! » Un hommage plus important encore, pour lui et pour le pays, lui est rendu : une partie de l'escadre anglaise de la Manche quitte son mouillage de Spithead, vient saluer le chef d'un État voisin et ami, l'escorte dans son voyage en mer, de Trouville au Havre.

Le gouvernement s'applique, pendant cette période d'accalmie, à maintenir l'ordre et à donner des gages au parti conservateur. Des grèves, qui éclatent dans le Nord, sont réprimées ; les manifestations politiques publiques sont interdites. La gauche ne peut célébrer, comme elle en avait eu l'intention, les anniversaires de la prise de la Bastille en 1789, du 4 septembre 1870 et du 22 septembre 1792. M. Louis Blanc devait prendre la parole à Marseille : la réunion ne put avoir lieu, et l'orateur en est réduit à publier, sous forme de lettre, le

discours où il demandait la dissolution immédiate de l'Assemblée.

Campagne oratoire de M. Gambetta. — Cependant, M. Gambetta fait entendre sa voix. On organise partout des réunions « privées » où il parle. Ses discours, répandus par la presse, sont des événements : ils donnent une orientation aux esprits indécis ; ils résonnent d'autant plus haut, dans le silence universel. Ils exposent une doctrine, développent un programme, consolident le parti, accablent des adversaires muets, ébranlent les indécis. Quand on se dit maître de l'avenir, on le conquiert, en effet. Seul, le parti républicain s'adresse au public, agit en pleine lumière. La France n'avait jamais assisté à une pareille entreprise de propagande verbale. Elle aime se donner à qui se donne ainsi.

Appel à la démocratie. — Le 14 juillet, M. Gambetta avait commencé la série de ses discours, à la Ferté-sous-Jouarre : c'est là qu'il prononce les paroles qui portent au delà du monde politique et qui sont destinées à ébranler les masses profondes du pays :

Il faut revenir à la féconde pensée de 1789, rétablir le faisceau qui a été détruit par des mains scélérates ; *rapprocher le bourgeois de l'ouvrier, l'ouvrier du paysan...* ou bien encore : « Que vos champs, vos veillées, vos réunions, vos foires, deviennent pour vous des occasions d'entretien et d'instruction... »

Paroles franches, vives et directes, qui donnent l'éveil à la démocratie française et qui, en la groupant, la constituent.

Sa campagne en Savoie et dans le Dauphiné est restée célèbre ; il se trouvait là en contact avec les fortes et vaillantes populations qui ont vu l'aurore de la Révolution. A Albertville, il fait, de nouveau, le procès de l'Assemblée :

La véritable politique, c'est la vigilance, la patience ; et, après tout, nous n'avons pas longtemps à attendre, car il est

certain que cette Chambre est arrivée au dernier degré de l'impopularité, de l'impuissance, de la stérilité et de l'incapacité.

A Grenoble, le 27 septembre, il provoque l'attention universelle en proclamant, aux applaudissements des uns, à la surprise des autres, l'avènement de la démocratie dans la politique.

Discours de Grenoble. — Que voulez-vous? dit-il. En France on ne peut pas s'habituer, depuis quarante-cinq ans, dans certaines classes de la société, à prendre son parti, non seulement de la Révolution française, mais de ses conséquences, de ses résultats. On ne veut pas confesser que la monarchie est finie, que tous les régimes qui peuvent, avec des modifications différentes, représenter la monarchie, sont également condamnés. Et c'est dans ce défaut de résolution, de courage chez une notable partie de la bourgeoisie française, que je retrouve l'origine, l'explication de tous nos malheurs, de toutes nos défaillances, de tout ce qu'il y a encore d'incertain, d'indécis et de malsain dans la politique du jour.

On se demande, en vérité, d'où peut provenir une pareille obstination ; on se demande si ces hommes ont bien réfléchi sur ce qui se passe ; on se demande comment ils ne s'aperçoivent pas des fautes qu'ils commettent et comment ils peuvent plus longtemps conserver, de bonne foi, les idées sur lesquelles ils prétendent s'appuyer ; comment ils peuvent fermer les yeux à un spectacle qui devrait les frapper?

Les nouvelles couches sociales. — N'ont-ils pas vu apparaître, depuis la chute de l'Empire, une génération neuve, ardente, quoique contenue, intelligente, propre aux affaires, amoureuse de la justice, soucieuse des droits généraux?... N'a-t-on pas vu apparaître sur toute la surface du pays — et je tiens infiniment à mettre en relief cette génération nouvelle de la démocratie — un nouveau personnel politique électoral, un nouveau personnel du suffrage universel? N'a-t-on pas vu les travailleurs des villes et des campagnes, ce monde du travail à qui appartient l'avenir, faire son entrée dans la vie politique?... Oui, je pressens, je sens, j'annonce la venue et la présence, dans la politique, d'une couche sociale nouvelle qui est

aux affaires depuis tantôt dix-huit mois, et qui est loin, à coup sûr, d'être inférieure à ses devancières...

En même temps, comprenant le danger de renfermer la République dans des cadres trop étroits ; persuadé, comme il le fut toute sa vie, que la République est la chose de tous, il définit en termes précis la politique accueillante et tolérante qu'il recommande à son parti :

Appel aux ralliés. — Le parti républicain, — celui qui est composé surtout d'hommes souvent et durement éprouvés, celui qui compte dans ses rangs presque autant de victimes que de serviteurs, c'est celui-là dont je parle, parce que c'est celui que je connais le mieux et que c'est celui auquel j'appartiens, — le parti républicain, qui l'a toujours été ou qui ne compte que des membres qui l'ont toujours été, ce parti-là est tenu à beaucoup de largeur de main, à un grand esprit de conciliation et de concorde ; il est tenu à se recruter largement et sans mesquins calculs d'amour-propre dans tous les rangs du pays, afin de devenir la majorité de la nation elle-même. C'est son devoir immédiat, et il n'y manquera pas.

Ce parti doit avoir cependant un certain critérium à sa disposition : il doit pouvoir distinguer entre la naïveté des uns et le calcul des autres, entre les nouveaux qui s'offrent à lui et les anciens, entre ceux qui viennent lui apporter leur concours par suite de convictions récentes et ceux qui ont des actes à mettre derrière leurs paroles ; il doit enfin pouvoir être mis à même aussi de reconnaître ceux qui, secouant une indifférence, hélas ! trop générale, veulent entrer dans la vie politique.

Ceux-là, messieurs, il faut les accueillir à bras ouverts...

Au cours de cette campagne, M. Gambetta ménagea toujours la personne de M. Thiers. A Annecy, il saisit avec empressement l'occasion qui lui était offerte de prononcer l'éloge du président de la République :

J'ai été, pour ma part, dit-il, extrêmement sensible à l'honneur qu'on m'a fait, en associant mon nom à celui de l'homme

éminent qui aura ce mérite, si rare en France, de subordonner ses convictions antérieures aux nécessités de la patrie et à la loi des événements.

Au nom de l'ordre, de l'autorité légale, du bon respect des formes républicaines et aussi, permettez-moi de le dire, au nom des services rendus à la France par ce vieillard expérimenté, plein de ressources, si familier avec les difficultés de la politique, si étonnant de zèle et d'activité pour la chose publique, si prompt à saisir les indications de l'opinion, si sagace dans les moyens qu'il propose pour résoudre les difficultés qui se présentent ; et aussi, au nom des choses mémorables que le président de la République a déjà accomplies, et à l'aide desquelles il a su si bien servir les intérêts généraux du pays, rien qu'en s'inspirant de la volonté nationale, comme par une sorte d'intuition toute personnelle, et bien mieux, par exemple, — pardonnez-moi ce que je vais dire, — que s'il eût trop écouté la voix qu'on entend dans le département de Seine-et-Oise !... pour toutes ces raisons réunies, messieurs, je suis très heureux de boire à la République d'abord, et à son président ensuite.

A Saint-Julien, le 20 octobre, M. Gambetta inaugure la campagne de principes qu'il va diriger bientôt avec tant de vigueur contre les menées cléricales.

Il n'y a plus à parler, dit-il, des partis monarchiques. Il reste un parti que vous connaissez bien, un parti qui est l'ennemi de toute indépendance, de toute lumière et de toute stabilité, car ce parti est l'ennemi déclaré de tout ce qu'il y a de sain, de tout ce qu'il y a de bienfaisant dans l'organisation des sociétés modernes. Cet ennemi, vous l'avez nommé : c'est le « cléricalisme ».

L'unité nationale. — Par contre, il se montre non moins vigilant pour la défense de la cause nationale. Un certain sentiment séparatiste s'était manifesté dans ces régions. Le 30 septembre 1872, dans un discours prononcé à Bonneville, M. François Dumont, petit-fils du président de l'assemblée des « Allobroges » qui vota la

réunion de la Savoie à la France en 1792, avait prononcé ces paroles graves :

Nous ne sommes pas, disait M. Dumont, tout à fait comme nos pères, qui aimaient la France avant la République. Nous aimons, nous, la République avant la France.

Au dîner, auquel assistait M. Gambetta, M. Dubouloz avait cru devoir insister :

Si, à la suite d'événements improbables, avait-il dit, on était disposé à essayer de nouveau d'un régime monarchique, oh ! alors, nous nous souviendrions que, près de nous, se trouve un petit pays qui a su conquérir de grandes libertés et qui veut le maintien des institutions républicaines. Nous aurions alors ce souvenir, parce que là où se trouve la liberté, là doit exister une patrie.

M. Gambetta ne laissa pas tomber de telles déclarations. Il les releva aussitôt, dans un beau mouvement de franchise et d'éloquence :

Quand on parle de la France, dit-il, de ce qui lui appartient, de ce qui est son bien, de son intégrité, il faut bien peser ses mots... Pensez-vous que la France doive être rendue responsable, au point de vue de son unité, au point de vue de cet assemblage magnifique de provinces, qui, toutes avec des traits distincts, forment la grande figure de la patrie : pensez-vous qu'elle doive être éprouvée par ce dernier désastre de tomber en démembrement et en dislocation volontaire?... Il faut réfléchir quand on parle du patrimoine de la France... Là où est la France, là est la patrie.

Les Alsaciens-Lorrains. — Au moment même où ces paroles étaient prononcées, une triste échéance avivait douloureusement le sentiment patriotique de la nation. Le gouvernement allemand annonçait officiellement que, passé le 1er octobre 1872, tous les Français, nés ou domiciliés en Alsace-Lorraine, qui n'auraient pas opté pour la France, seraient considérés comme sujets allemands ;

que tous les annexés qui se trouveraient, à cette date, sur le territoire d'Alsace-Lorraine, même après avoir régulièrement opté pour la nationalité française, seraient déchus des bénéfices de l'option. D'après les instructions envoyées au directeur de chaque cercle, l'option devait être suivie d'un changement de domicile réel.

La séparation était donc accomplie. D'une part, en France, la loi du 7 septembre 1871 avait adjoint au département de la Meurthe les territoires du département de la Moselle restés français, c'est-à-dire l'arrondissement de Briey, moins quelques communes des cantons de Briey et de Conflans. Ainsi augmenté, l'ancien département de la Meurthe prit « provisoirement », dit le texte de la loi, le nom de Meurthe-et-Moselle.

Par contre, les territoires devenus allemands par suite du traité de Francfort avaient été organisés en « pays d'empire » *(Reichsland)*, en vertu d'une loi datée du 9 juin 1871. Aux termes de cette loi, l'Alsace-Lorraine était immédiatement rattachée au pouvoir impérial et administrée par l'empereur au nom de la Confédération. Elle devait avoir des représentants au Reichstag, mais l'usage de ce droit, d'abord ajourné au 1er janvier 1873, ne fut exercé qu'à partir du 1er janvier 1874. L'Alsace-Lorraine eut quinze députés à élire.

Déclarations de M. de Bismarck. — Lors de la discussion de la loi, M. de Bismarck avait fait connaître, au Reichstag, ses projets relativement à l'Alsace-Lorraine. Dans un discours du 2 mai 1871, il rappela d'abord que l'Allemagne n'avait pu se contenter, comme on l'avait proposé, d'imposer à la France le démantèlement des forteresses d'Alsace et de Lorraine. « Constituer, dit-il, une servitude sur le fonds et le terrain étrangers, c'est créer un poids très lourd, très incommode pour le sentiment de souveraineté et d'indépendance du pays sur lequel il pèse. » Il explique ensuite qu'en raison de l' « éloignement des habitants eux-mêmes pour leur sépa-

ration d'avec la France », l'empire n'avait pas accepté de « faire avec ces deux provinces un État neutre, comme la Suisse et la Belgique ».

Dans un nouveau discours, prononcé, sur le même sujet, le 25 mai, il précise :

La seule chose, à côté de cela, qui ait pu sérieusement être mise en question, c'était de savoir si l'Alsace et la Lorraine seraient réunies à l'un des États confédérés existants, soit en totalité, soit par fractions, ou bien si elles resteraient d'abord un *pays immédiat* de l'empire. Et il ajoute : « Sérieusement donc, la seule question était celle-ci : l'Alsace et la Lorraine doivent-elles être réunies à la Prusse ou former un pays immédiat de l'empire? Je me suis, dès l'origine, absolument prononcé pour le dernier terme de cette alternative : d'abord, afin de ne pas mêler, sans nécessité, les questions dynastiques à nos affaires politiques ; en second lieu aussi, parce que je considérais comme plus facile d'assimiler les Alsaciens avec le nom d'*Allemands* qu'avec celui de *Prussiens* (1).

Jusqu'à la fin de 1871, l'Alsace-Lorraine fut administrée par la chancellerie impériale, représentée, à Strasbourg, par un gouverneur général et un commissaire civil. Au commencement de 1872, M. de Mœller fut nommé président supérieur. En vertu de l'article 10 de la loi du 30 décembre 1871-6 janvier 1872, il exerça des pouvoirs dictatoriaux. La même loi divisa le Reichsland en trois districts et en vingt-deux cercles.

Les décisions du gouvernement allemand relatives à

(1) Dans les discussions qui eurent lieu, au Bundesrath, sur la constitution de l'Alsace-Lorraine, il fut question de partager les deux provinces entre la Bavière et le grand-duché de Bade. Au cours de la conversation qui suivit la signature des préliminaires de la paix par les ministres de l'Allemagne du Sud, M. de Bismarck aurait déclaré qu' « afin d'effacer tout mauvais souvenir des batailles de 1866, il avait l'intention de laisser à la Bavière la ville de Wissembourg, après l'annexion de l'Alsace ». — « Cette nouvelle, remarque M. Jolly, ministre badois, dans ses *Mémoires*, avait été accueillie avec une vive émotion par le comte de Bray, ministre de Bavière. » V. Ottokar LORENZ, p. 525.

l'option de nationalité provoquèrent un véritable exode de la population d'Alsace-Lorraine.

Émigration en masse. — Pendant les derniers jours de septembre, les routes conduisant en France furent envahies par un peuple en fuite. Tout ce qui put partir, partit ; ceux qui restaient pleuraient de douleur de ne pouvoir abandonner leur foyer.

On estime que, pendant la dernière quinzaine de septembre, l'émigration d'Alsace-Lorraine en France atteignit près de deux cent mille personnes (1). A ce moment, la population de Metz était tombée à vingt mille habitants sur lesquels il ne se rencontra que dix-sept conscrits disposés à servir dans les rangs de l'armée allemande. Sur deux cents magistrats français siégeant en Alsace-Lorraine, cinq seulement restèrent pour rendre la justice au nom de l'empereur Guillaume. Beaucoup d'usines furent vendues à la hâte ; patrons et ouvriers quittèrent l'atelier, faisant route commune vers la frontière française.

En huit jours, Nancy vit sa population augmenter de dix mille habitants. La préfecture enregistra vingt-cinq mille options et on recueillit six mille engagements volontaires dans l'armée française. Dans le département des Vosges, on compta une augmentation de quarante-cinq mille habitants.

Intervention du gouvernement. — Le gouvernement français dut subvenir aux premiers besoins de ces émigrants. Il fut aidé dans cette œuvre douloureusement patriotique par le concours des populations de l'Est. C'est alors que fut fondée, sur l'initiative du comte d'Haussonville, la « Société de protection des Alsaciens-Lorrains », œuvre de haute pensée patriotique et humanitaire, dont les services ont affirmé, pour toujours, le sentiment qui unit tous les Français de l'Est.

(1) A. Mézières, « Les Souffrances d'un pays conquis, » *Revue des Deux Mondes*, du 1er décembre 1872, p. 551.

Par les soins des hommes actifs et intelligents qui la dirigèrent, le passé fut relié à l'avenir. Un grand nombre des malheureux arrachés à la terre maternelle par les cruautés de la guerre, trouvèrent en Algérie une patrie nouvelle : sous un autre ciel, dans une nature toute différente, le village d'Alsace s'éleva au penchant d'une colline, et, parfois, le voyageur s'étonne, en cette terre lointaine et âpre, parmi les visages farouches, de la rencontre inattendue des « yeux bleus ».

VI

La commission de permanence. — A Versailles, l'agitation des partis grandissait au fur et à mesure que se rapprochait l'époque de la rentrée parlementaire. Le 10 octobre, la commission de permanence fit une démarche auprès de M. Thiers pour lui soumettre ses observations au sujet du discours de M. Gambetta, à Grenoble : on le considérait comme une menace de guerre civile. M. Thiers déclara qu'il jugeait ce discours « mauvais, très mauvais », et que, si la tribune lui était ouverte, il le combattrait de toute son énergie.

M. Thiers était plus que jamais nerveux, inquiet ; il sentait que quelque chose se tramait, dans l'ombre. Un rien l'irritait. Parfois, il s'ingéniait à trouver les formules qui assureraient le lendemain et satisferaient à tout le monde ; parfois il s'abandonnait au découragement, prêt à se laisser porter par les événements.

Agitation bonapartiste. — Il put, du moins, passer son humeur sur le parti bonapartiste. Napoléon III avait adressé à son cousin, le prince Jérôme, une lettre lui permettant de présenter sa candidature dans toutes les élections. « Je recommanderai à tous mes amis, disait-il, de soutenir ton élection, non seulement en Corse, mais

dans tous les départements où tu auras chance d'être élu. » Le prince Jérôme Napoléon recevait ainsi une sorte d'investiture.

Nommé conseiller général de la Corse, à la fin de l'année 1871, il avait, une première fois, en août 1872, avec l'autorisation du gouvernement, sollicitée par l'intermédiaire de notre consul à Genève, traversé la France, pour se rendre à Ajaccio.

Au mois d'octobre, il accepta l'invitation de M. Maurice-Richard, ancien ministre de l'Empire, d'aller, accompagné de sa femme, la princesse Clotilde, chasser au château de Millemont (Seine-et-Marne). C'était se rapprocher ostensiblement de Paris et de Versailles.

Le prince était un homme de haute valeur intellectuelle, ambitieux, intempérant, plus embarrassant peut-être pour les siens que pour ses adversaires. Il pouvait devenir encombrant sans être vraiment dangereux. Le but du voyage du prince était, dit-on, une réconciliation avec M. Rouher, qu'il ne voyait plus depuis plusieurs années, et avec qui il partagerait désormais la direction du parti bonapartiste.

M. Thiers crut qu'il devait agir afin de ne pas créer un précédent qui profiterait à Napoléon III. Invoquant la loi de déchéance, il fit reconduire le prince à la frontière.

Cependant, l'appréhension d'une prochaine restauration impériale augmentait. On assurait que les puissances étaient favorables à ce projet. On savait que l'empereur tenait en haleine ses partisans, qu'il travaillait beaucoup. On disait qu'il se portait à merveille et qu'il apparaîtrait bientôt au milieu d'un des corps d'armée.

Nouvelle tentative de la droite. — Les monarchistes étaient plus inquiets encore que les républicains. On ne voyait plus qu'une chance de salut, c'était une combinaison quelconque qui amènerait le duc d'Aumale au pouvoir. Au mois d'octobre, une visite faite, à Frohsdorff,

par M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, attira l'attention. On répandit le bruit que le comte de Chambord autorisait les députés de la droite à tenter l'essai loyal de la République, et le duc d'Aumale à accepter la présidence du gouvernement.

Le comte de Chambord et le duc d'Aumale. — Dans une lettre adressée, le 15 octobre, à M. de La Rochette, député de la Loire-Inférieure, le comte de Chambord protesta contre ces allégations et affirma qu'en proclamant la République, on courrait à un abîme certain, aussi bien avec le parti violent qu'avec le parti modéré. Pour lui, « la République inquiète les intérêts autant que les consciences ». En ce qui concernait le duc d'Aumale, le comte de Chambord écrivit qu'il « n'avait point à s'occuper de M. le duc d'Aumale. Celui-ci pouvait faire ou ne pas faire tout ce qu'il voudrait ; accepter ou refuser une situation dans l'ordre de choses actuel ».

La scission était complète, en effet, entre le chef de la famille et son cousin. Celui-ci, qui ne se faisait plus aucune illusion au sujet des tentatives de fusion, avait déchiré tous les voiles, dans un discours qu'il avait prononcé, dès le 28 mai 1872, au cours de la discussion de la loi militaire.

Le duc d'Aumale avait rappelé cette vieille peine, autrefois inscrite dans le code : « Privés de l'honneur de servir dans l'armée française ; » puis il ajoutait, non sans éloquence :

Le duc d'Aumale et le drapeau tricolore. — Je ne peux admettre qu'on renverse la proposition, et qu'on inflige, comme une peine, l'honneur de rester sous les drapeaux... (*Vives approbations sur un grand nombre de bancs*), sous le drapeau de la France...

UN MEMBRE. — Lequel?

M. LE DUC D'AUMALE. — Sous ce drapeau chéri... (*Ah! ah! — Très bien! très bien! sur divers bancs du centre et du côté droit.*)

M. LE MARQUIS DE FRANCLIEU. — Qu'est-ce que cela? (*Bruit.*)

M. LE DUC D'AUMALE. — ...Sous ce drapeau chéri auquel tous les Français de toute opinion et de toute origine se sont ralliés pendant la guerre, que tous les bons citoyens ont entouré lorsqu'on en avait arraché un lambeau pour en faire le sinistre emblème de la guerre civile... (*Très bien! très bien!*) Ce drapeau qui a été si longtemps le symbole de la victoire et qui est resté, dans notre malheur, l'emblème de la concorde et de l'union. (*Applaudissements sur plusieurs bancs. — Rumeurs sur quelques autres. — Interruption prolongée.*)

Cette manifestation de l'oncle du comte de Paris avait fait apparaître pleinement les dissensions intimes qui déchiraient la famille royale. On caractérisait la situation, d'un trait plaisant, dans les couloirs de l'Assemblée : le comte de Chambord, disait-on, a un sujet de moins et M. Thiers un neveu de plus.

Le comte de Chambord n'avait jamais oublié sa rancune et sa méfiance à l'égard des princes d'Orléans, et, en particulier, à l'égard du duc d'Aumale. Cette disposition d'esprit éclaire toute sa conduite

Entretien du comte de Chambord et du marquis de Dampierre. — Un trait raconté par le marquis de Dampierre est lumineux : le marquis était allé à Bréda, vers la fin de janvier 1872, et avait été reçu par le prétendant. Il avait soutenu, respectueusement mais fermement, des idées favorables à la fusion.

Une conversation très franche et très vive s'engagea, dit-il, au bout de laquelle Monseigneur, se levant, me tendit les deux bras et, m'attirant à lui, m'embrassa en me disant : « Je m'étais trompé, je vous croyais devenu orléaniste ; vous êtes toujours resté le même. Eh bien ! défendez, comme vous l'entendrez, dans la position difficile où vous êtes, la cause de la royauté ; je n'y trouverai plus rien à dire. Je vous demande une seule promesse ; si le duc d'Aumale est appelé à la présidence de la République, donnez-moi votre parole que vous ne voterez

pas pour lui. » — « Monseigneur, lui répondis-je, je n'ai aucun penchant pour une telle solution ; mais les circonstances peuvent devenir telles qu'une promesse de ce genre gênerait ma conscience de député ; je ne la ferai pas à Monseigneur. » Cela lui déplut ; il dit : « Vous ne me promettez même pas cela !... (1). »

Est-ce exagérer que d'attribuer à des sentiments si nettement déclarés dès le début et maintenus, en toutes circonstances, jusqu'à la fin, une influence décisive sur la non-réussite des projets de restauration monarchique?

Manifestations religieuses. — L'espèce d'inquiétude et de désarroi où se trouvaient tous ceux qui, en France, étaient attachés aux idées royalistes et à la foi catholique, s'observe dans une recrudescence de manifestations religieuses qui implorent l'intervention du ciel. Une sorte d'élan mystique porte les âmes pieuses vers les lieux de pèlerinage, à Sainte-Anne d'Auray, à Notre-Dame de la Salette et surtout à Lourdes.

Quelques pèlerins vont jusqu'à Rome et leur double foi s'affirme dans leurs protestations contre l'occupation italienne. Partout, en France, des pétitions circulent en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du pape. Elles se couvrent de signatures. Les évêques sont à la tête du mouvement. Et cette initiative aura bientôt, sur la politique intérieure et sur la politique extérieure, des conséquences singulièrement graves.

Élections du 26 octobre. — Cependant, le suffrage universel marque nettement ses préférences et dicte sa volonté. Quinze jours avant la rentrée de l'Assemblée, le 26 octobre, sept élections ont lieu. Dans six départements : Calvados, Gironde, Indre-et-Loire, Oise, Vosges, Alger, les républicains triomphent. La droite ne compte, à son profit, qu'une seule élection, celle d'un monarchiste nommé dans le Morbihan.

(1) Marquis DE DAMPIERRE, *Cinq années de vie politique*, p. 74.

CHAPITRE IX

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

L'Allemagne après la victoire ; la politique étrangère de M. de Bismarck. — L'entrevue des trois empereurs. — Le Culturkampf. — La session d'hiver. — Le message de M. Thiers du 13 novembre 1872 ; il se prononce pour la République ; protestation de la droite ; la commission des Quinze : elle décide de réclamer la responsabilité ministérielle. — La commission des Trente. — Remaniements ministériels. — Débats sur la dissolution. — Le gouvernement rompt avec la gauche. — Travail législatif ; vote de lois diverses ; les biens de la famille d'Orléans. — Mort de Napoléon III. — Suite des efforts en vue de la fusion. — Lettre du comte de Chambord à Mgr Dupanloup (8 février 1873). — La question romaine. — Négociation pour l'évacuation anticipée du territoire. — Le comte d'Arnim et le prince de Bismarck. — L'œuvre de la commission des Trente. — La restitution de Belfort. — M. Thiers cède à la commission. — La loi des Trente. — M. Thiers est écarté de la tribune. — La convention de libération est signée le 15 mars 1873. — L'Assemblée déclare que M. Thiers a bien mérité de la patrie.

I

Situation difficile de M. Thiers. — Le nœud se resserrait autour de M. Thiers. Le provisoire avait trop duré. Tout le monde était las ; ce pays changeant prétendait trouver, dans un nouveau changement, la stabilité. Les uns se persuadaient que l'Assemblée, se transformant elle-même et oubliant ses dissensions, allait, sans retard, restaurer la monarchie ; les autres récla-

maient une assemblée nouvelle pour fonder la République.

Laisserait-on seulement au vieillard qui avait été le sauveur d'abord et qui était l'adversaire maintenant, le temps d'accomplir le programme qu'il avait tracé à Bordeaux : reconstituer le pays ou du moins libérer le territoire?

Du côté de l'Allemagne. — M. Thiers sentait que ses jours étaient comptés : il se hâtait. Il se demandait, d'autre part, si la volonté du vainqueur lui permettrait de prévenir les échéances et de précipiter l'évacuation. M. de Bismarck, lui aussi, était préoccupé : il ne voulait pas abandonner le gage territorial sans avoir obtenu toute l'indemnité (1) ; et l'indemnité même ne lui suffisait pas ; il entendait, auparavant, autant qu'il était humainement possible, prendre ses sécurités.

Il craignait, qu'en France, la politique de revanche ne l'emportât, soit qu'une dynastie restaurée trouvât une Europe avertie et moins indifférente que celle de 1870, soit qu'une république révolutionnaire, maîtresse de Paris et de la France, déchaînât les tempêtes. Dans ses méditations de Varzin, cette double appréhension le torturait : le merveilleux essor de la France, le relève-

(1) L'Allemagne avait, pour payer les frais de la guerre et pour sa transformation économique, de grands besoins d'argent. Voici, d'après des données officieuses allemandes, quel a été l'emploi de l'indemnité de guerre de 5 milliards payée par la France à la Prusse: un quart, soit 1 250 millions, fut mis en réserve (fonds des Invalides, 700 millions), trésor de guerre de Spandau (150 millions) pour construction des chemins de fer stratégiques (350 millions), pour le bâtiment du Reichstag (50 millions). Un autre quart a servi au remboursement des emprunts contractés pendant la guerre. Une somme de 1 550 millions a servi à reconstituer le matériel de guerre, à payer pour les dommages en Alsace-Lorraine, à indemniser les armateurs allemands lésés par la course, ainsi que les citoyens allemands expulsés de France, et enfin à payer les transports stratégiques pendant la campagne. Une somme d'environ 800 millions a servi pour la frappe de la nouvelle monnaie d'Empire, pour la subvention allemande dans les travaux du Saint-Gothard. 625 millions furent répartis entre les États de la Confédération, et 15 millions ont constitué les dotations à Bismarck et aux généraux.

ment financier, la reconstitution de l'armée, autant de faits trop évidents qui fussent devenus, pour lui, des remords, si la guerre venait à éclater entre les deux pays !

Politique de Bismarck. — Le pressentiment d'une lutte prochaine s'impose exclusivement à la politique de M. de Bismarck. Il l'avait exprimée, dès le 13 septembre 1870, au lendemain de Sedan, dans une circulaire fameuse, datée de Reims :

Nous ne devons pas nous tromper sur ce point : qu'à la suite de cette guerre nous devons nous attendre, bientôt, à une nouvelle agression de la part de la France et non à une paix durable, quelles que soient, d'ailleurs, les conditions que nous lui imposions. La France considérera toute paix comme une trêve et nous attaquera de nouveau pour venger sa défaite actuelle aussitôt qu'elle se sentira assez forte, soit par ses propres ressources, soit avec l'aide d'alliances étrangères.

Les directions adressées, deux ans après, par le chancelier au comte d'Arnim s'inspirent toujours de la même pensée :

Tout ce qu'il s'agit de connaître, c'est le temps dont les Français auront besoin pour réorganiser leur armée et leurs alliances, de manière à être capables, d'après leur opinion, de recommencer la lutte. Dès que le moment sera venu, tout gouvernement français, quel qu'il soit, sera forcé de nous déclarer la guerre (1).

Dans les *Souvenirs* du prince, la même crainte revient constamment, à la façon d'un *leitmotiv* et, si l'on ne courait le risque d'irrespect pour une intelligence aussi forte que celle du prince de Bismarck, on dirait que cette préoccupation unique et obstinée, pendant les vingt dernières années de sa vie, a pris le caractère d'une idée fixe, insuffisamment contrôlée.

(1) *Procès d'Arnim*, lettre du 2 février 1873, p. 94.

Le solitaire de Varzin. — Il vivait seul à Varzin. Il faut répéter qu'il était malade, le corps pris dans la série des accidents nerveux, zona, phlébite, névralgie faciale, qui le torturèrent jusqu'à l'intervention du professeur Schwenninger. Cet homme athlétique, qui aimait les champs et les bois, et qui eût dépensé sa vigueur en des galops furieux, à la poursuite d'un cerf ou d'un loup, était renfermé entre les quatre murs d'un cabinet de travail, obligé d'écrire de sa plume d'oie, emmanchée d'un énorme roseau, les dépêches qui dirigeaient le monde. Il enrageait de cette captivité, de cette servitude : « Moi, qui aimerais tant vivre de la vie de mes ancêtres et planter mes choux !... J'ai toujours détesté le bureau, » répétait-il sans cesse. La solitude n'est pas bonne à l'homme supérieur : elle le déshabitue trop de la niaiserie ambiante.

Cette solitude, ce travail acharné, les discussions qu'il avait à soutenir contre ses amis d'origine, les conservateurs, le sentiment qu'il n'était pas apprécié dans son pays comme il prétendait l'être, ou pour mieux dire, l'évidence — terrible à ces volontés puissantes — que la volonté humaine a des limites, tout contribuait à entretenir en lui cette exaspération, cet entêtement qui devaient avoir de si sérieuses conséquences sur les destinées de l'Europe.

Diplomatie active du chancelier. — Dès le lendemain de la victoire, dans ses longues insomnies, il se perdait en réflexions sur les moyens d'empêcher le relèvement de la France, avec la conséquence, qu'il considérait comme inévitable, d'une coalition anti-allemande en Europe.

Nous avons vu la pression qu'il exerça, jusqu'à la dernière heure, sur le gouvernement de M. Thiers, lors de la discussion de la loi militaire. Au même moment, sa diplomatie remuait le monde pour y trouver des appuis contre la France ou pour ébranler ceux qui eussent pu la secourir. Telle est la pensée maîtresse des deux

grandes œuvres auxquelles s'emploie son activité solitaire de l'été de 1872 : d'une part, la recherche d'une alliance entre les principaux souverains de l'Europe ; d'autre part, la lutte contre Rome, le Culturkampf.

La question des alliances. L'Allemagne et la Russie. — Voyons d'abord la politique des alliances : « Le comte Schouwalow avait parfaitement raison, quand il me disait que l'idée des coalitions m'occasionnait de mauvais rêves. » C'est par cette phrase que M. de Bismarck commence les confidences sincères et profondes qu'il fait sur les relations de l'Allemagne et de la Russie. Il faut lui emprunter une autre phrase non moins claire et non moins convaincante :

On s'explique aisément qu'il y ait, pour la Russie, une limite au delà de laquelle on ne permettra pas qu'on diminue l'influence de la France. Cette limite, à ce que je crois, fut atteinte par le traité de Francfort et peut-être, en 1870 et 1871, ne s'était-on pas encore bien rendu compte de ce fait. J'ai de la peine à croire que, pendant la durée de notre guerre, le cabinet russe ait prévu clairement qu'il aurait comme voisin une Allemagne aussi forte et aussi raffermie.

Ayant ce sentiment et étant, comme il l'a dit et répété souvent, obsédé par la pensée que l'Allemagne ne pouvait être assurée de l'avenir si la Russie lui était adverse, il se préoccupait beaucoup, au lendemain de la guerre de France, des relations entre les deux empires. Il sentait qu'il avait atteint et peut-être dépassé la mesure.

C'eût été une faute de tactique de sa part de laisser percer son inquiétude. Déjà, un nuage avait voilé le ciel serein de l'entente, au moment où le prince Gortschakoff avait dénoncé, sans avertir la Prusse, la clause du traité de Paris relative à la liberté de la mer Noire. M. de Bismarck n'avait rien dit.

Il n'ignorait pas que le chancelier Gortschakoff, après l'avoir longtemps réclamé comme « son élève », avait pris l'élève en grippe, depuis que celui-ci avait, et de beau-

coup, dépassé le maître. Aussi, il se garde bien de se mettre à la merci de la Russie. Une seule fois, — confiant en l'amitié personnelle des deux souverains, — il a pu risquer cette partie. Il ne recommencera pas.

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie. — Comme nous l'avons vu, il s'était tourné vers l'Autriche. Qu'il ait pris ce parti après mûre réflexion, il le dit lui-même avec force : « Si, ayant le choix entre une alliance avec la Russie et une alliance avec l'Autriche, j'ai préféré celle-ci, je ne l'ai fait nullement à l'aveugle ; j'ai été en proie à tous les doutes qui rendaient le choix difficile. » Une des raisons qui le déterminèrent, c'est qu'en courtisant l'Autriche, il excitait la jalousie de la Russie (1) ; il pensait que, s'il pouvait faire venir Vienne à Berlin, Saint-Pétersbourg y accourrait.

La rencontre des trois empereurs. — C'est ce qui arriva. L'empereur d'Autriche, François-Joseph, après avoir remplacé le comte de Beust par le comte Andrassy, se livrait avec plus d'abandon au mouvement qui portait tous les peuples allemands et même les allemands-autrichiens vers la capitale nouvelle de l'hégémonie allemande. Il avait décidé de rendre à l'empereur Guillaume la visite que celui-ci lui avait faite à Gastein. L'entrevue entre les deux souverains fut annoncée comme devant avoir lieu en septembre 1872. Dès que l'on connut cette nouvelle à Pétersbourg, le tsar fit savoir qu'il viendrait, lui aussi, à Berlin, accompagné de son chancelier. Ainsi, les trois empereurs se rencontrèrent.

C'était, pour le prince de Bismarck, un véritable triomphe. L'Europe reconnaissait le nouvel empire, saluait le vainqueur, ratifiait les faits accomplis. Le cabinet de Berlin cherchait des sécurités ; en était-il de comparables? La presse entière retentit d'éloges sur la

(1) « Est-ce qu'on ne veut pas de moi à Berlin ? » disait Alexandre II à l'ambassadeur allemand à Saint-Pétersbourg. SIMON, *l'Allemagne et la Russie au dix-neuvième siècle*, p. 255.

grandeur d'un tel événement : c'est la réalisation des conceptions profondes d'un esprit puissant qui mène le monde à son gré ; Napoléon, dans sa force, n'avait rien rêvé de plus efficace. Au lendemain d'une seconde défaite de la France, c'est un nouveau Congrès de Vienne, mais cette fois à Berlin, et, cette fois encore, par la réunion des souverains eux-mêmes

La nouvelle « Sainte-Alliance ». — Le prince de Bismarck, avec sa prodigieuse fertilité d'argumentation, dégage, pour les amateurs de théories, les raisons de cette autre Sainte-Alliance :

Si les gouvernements monarchistes ne s'entendent pas en vue de défendre les intérêts de l'ordre politique et social ; si, au contraire, ils se mettent à la remorque des mouvements chauvins de leurs sujets, je crains que les luttes qu'il faudra soutenir contre le socialisme international et révolutionnaire n'en soient que plus dangereuses et que la victoire de l'ordre monarchique n'en devienne plus douteuse. J'ai cherché, depuis 1871, une garantie contre ces luttes, et j'ai pris celle qui était le plus à ma portée : l'alliance des trois empereurs. Et il ajoute immédiatement : « Je me suis efforcé, en même temps, d'engager le principe monarchique en Italie à prendre cette alliance pour point d'appui. »

Que penser de l'alliance des trois empereurs? — Il s'agit donc d'une « alliance des trois empereurs ». Tel est le nom qu'on donne à cette géniale combinaison. Le droit monarchique est sa raison d'être. Cette doctrine n'est-elle pas, en effet, celle qui convient à de si grands souverains?

M. de Bismarck écrit encore pour préciser : « La France est pour nous un salutaire épouvantail (1). » Observons, toutefois, que cette conception ne va pas jusqu'à porter les trois empereurs à appuyer en France, comme en 1815, une restauration... A y regarder de près, on remarque, dans toute cette machination, une part faite à l'artifice.

(1) *Procès d'Arnim*, p. 81.

M. de Bismarck n'est pas dupe des mots qu'il emploie. Son intention n'est nullement de jouer les Metternich. La mode n'est plus aux doctrines, mais aux réalités. Ses collègues étrangers ne s'inclinent eux-mêmes devant ces formules attardées que dans la mesure des convenances et de la politesse. Ils ne sont venus à Berlin que pour voir, prendre langue, surveiller le jeu. On s'embrasse ostensiblement : est-on d'accord au fond?

On fait grand bruit, dans la presse, du triomphe de l'Allemagne. On voudrait laisser croire qu'une sorte de ratification de la paix de Francfort a été signée et qu'un pacte écrit lie désormais les trois empires. Le prince de Bismarck fait étalage de l'entrevue comme d'un de ses importants succès diplomatiques ; ayant l'habitude de frapper lui-même les formules que les badauds se repassent ensuite comme monnaie courante, il dit : « Je me suis fait un pont avec Vienne, sans rompre celui que j'avais déjà avec Pétersbourg. »

Oui ; mais la Russie a-t-elle, cette fois, passé le pont? « A peine arrivé à Berlin, l'empereur Alexandre avait fait appeler notre ambassadeur pour lui déclarer que, s'il avait dû se tramer à Berlin quoi que ce fût contre la France, il n'y serait pas venu (1)... » L'empereur d'Autriche avait donné les mêmes assurances.

Déclaration du prince Gortschakoff à M. de Gontaut-Biron. — Le prince Gortschakoff avait été plus précis encore. Un jour, il avait pris à part M. de Gontaut-Biron, et lui avait dit en propres termes : « Entre nous, il a pu y avoir ici échange de vues et d'idées, mais *point de protocole tenu;* nous nous séparons *sans qu'il y ait rien d'écrit entre nous.* Ne manquez pas de le faire savoir à votre gouvernement... » Allant plus loin, il précise :

Soyez rassuré et rassurez M. Thiers. Si vous remplissez vos engagements, rien de plus ne vous sera demandé. On parle

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 333.

de votre armée et de son organisation... Sur ce point, l'Allemagne n'a le droit de vous adresser aucune observation. Vous faites ce que vous jugez convenable, et vous avez raison. Et il ajoute, enfin, découvrant une pensée d'avenir : « Il faut que la France soit forte et sage ; *il faut qu'elle soit forte pour qu'elle puisse jouer dans le monde le rôle qui lui est assigné* (1)... »

Ces paroles ne vont pas, certes, à l'idée d'une destruction ou d'un affaiblissement irrémédiable de la France. Tout au contraire, elles permettent de présager les évolutions qui reposent, encore incertaines, au fond des esprits.

Le prince de Bismarck ne doit pas s'y tromper. Tout en fournissant le thème « de l'alliance des trois empereurs » à l'enthousiasme des thuriféraires, il sait, lui, que la lézarde s'est déjà glissée dans la magnifique façade qu'il a su élever.

Bismarck et Gortschakoff. — Il le sait si bien, qu'il ne peut s'empêcher de manifester sa mauvaise humeur, même devant les diplomates étrangers. La conversation si curieuse qu'il eut avec l'un d'entre eux et que nous sommes, maintenant, à même de reproduire, n'a-t-elle pas toute la saveur d'un aveu?

...Bismarck est positivement mécontent, agacé, écrit M. de Gontaut-Biron, et il attend avec impatience le départ des empereurs, qui aura lieu ce soir ou demain matin, pour retourner à Varzin. Hier soir, au concert de la cour, je demandai à Russell s'il savait quelque chose et je lui racontai ce qui m'avait été dit, le matin, sur l'invitation amicale, faite à l'Allemagne par la Russie et par l'Autriche, d'entretenir désormais avec la France des rapports faciles et conciliants ; j'ajoutai que je n'étais pas éloigné de croire, en résumé, que l'Allemagne retirerait de l'entrevue quelque déboire : « Je le crois d'autant plus volontiers, me répondit Russell, qu'hier, à cette même

(1) Duc DE BROGLIE, *la Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, p. 47.

place, après le dîner de la cour, Bismarck, l'œil un peu brillant, s'est approché de moi et, presque sans s'arrêter, il m'a dit : « J'ai voulu réunir ici les trois empereurs et les faire *poser* « comme des statues de marbre, les trois Grâces ! et les mon- « trer ainsi ! Andrassy est charmant et plein d'intelligence ! « Quant à Gortschakoff, il me prend sur les nerfs avec sa « cravate blanche et ses prétentions à l'esprit ! Il a apporté ici « du papier bien blanc et de l'encre bien noire, s'est fait « accompagner de scribes et il voulait écrire ! Mais je n'ai pas « entendu de cette oreille-là. » Puis il a disparu. Ses expressions sont crues, vous en conviendrez et sa mauvaise humeur flagrante... » — « Je doute fort, ajoute M. de Gontaut-Biron, qu'il soit sincère au sujet des intentions *d'écrire* quelque chose qu'il prête au chancelier de Russie ; c'est absolument contraire aux assertions de Karolyi et du prince Gortschakoff lui-même (1). »

Si ces divers propos sont aussi sincères qu'ils sont exacts, que reste-t-il de cette fameuse combinaison dont on a fait si grand étalage? A moins que les actes constitutifs de l'Alliance des Trois Empereurs ne voient le jour, on devrait la considérer comme rayée de l'histoire, désormais (2).

(1) *Occupation et Libération*, t. II, p. 28.

(2) Les hommes du métier ne se laissaient pas prendre au trompe-l'œil de la Triple Alliance impériale. Le comte d'Arnim, qui aime à mettre la pointe à l'endroit sensible et qui sait que ses dépêches passeront sous les yeux de l'empereur, a la hardiesse, dans une lettre adressée, le 1er octobre 1872, à M. de Bismarck, de faire allusion au « fiasco momentané de l'entrevue des empereurs à Berlin ». *Procès d'Arnim*, p. 59. Bismarck a mis, lui-même, la chose au point dans son discours au Reichstag du 19 février 1878, quand la mèche fut éventée : « Les relations des trois empereurs, dit-il (si on veut nommer ainsi cette situation qu'on appelle ordinairement *l'Alliance*), ne reposent pas, en somme, sur des obligations écrites... Cette situation repose sur la sympathie personnelle entre les souverains... et sur les rapports qu'ont entre eux les ministres dirigeants des trois Empires, rapports ayant pour base des relations personnelles de longue date. » C'est tout. Bismarck et Gortschakoff se détestaient « de longue date ». L'Alliance était de la catégorie des bruits que répandent « les cercles bien informés. »

En tout cas, M. de Bismarck, mieux renseigné que personne, n'est certainement pas satisfait.

L'Allemagne et l'Italie. — Il cherche dès lors, en Europe, un autre arc-boutant, ou du moins un échafaudage de fortune. Il recourt à l'Italie pour qu'elle prenne, elle aussi, au besoin, la défense de l'ordre et des principes monarchiques.

Cette campagne se combine avec une autre, dans laquelle cet esprit puissant et inquiet s'était depuis peu engagé : la campagne contre l'Église romaine.

Il fallait qu'il en vînt là. Étant le sang, les nerfs et la force de la nouvelle Europe, il fallait qu'il s'insurgeât contre la vieille Europe ; étant le continuateur de Luther, il fallait qu'il reprît l'œuvre du moine ; étant l'homme du Nord, contempteur de l'empire romain, il fallait qu'il poursuivît la lutte contre le romanisme.

Lutte contre le romanisme. — Là-bas, sur les bords de la mer aux eaux bleues, un ordre ancien existe. L'Asie, l'Égypte, la Grèce, Rome lui ont légué leurs traditions. Les anciens pasteurs de peuples, les rois aux mains sanglantes ont passé la couronne, la triple couronne, à des successeurs pacifiques : là, règnent les vieillards aux mains blanches.

Ceux-ci nouent et dénouent les affaires du monde par des gestes doux, des mots dits à l'oreille, des règles de conduite, des conseils dictés aux enfants et aux femmes, et qui plient ou transforment les résolutions des hommes. Leur arme est la parole. Leur règne est celui du « verbe ». Cette domination s'insinue parmi les autres ; c'est comme une eau insaisissable qui avance et recule, mais qui ne cède jamais.

Déjà, Luther dénonçait le sortilège latin. M. de Bismarck le sent autour de lui. Il ne peut supporter cette indépendance qui l'environne, cette résistance impalpable

qui le limite. Il est l'homme des combats décisifs, l'homme « du fer et du sang ». Il est le Germain victorieux des légions. Il trouve ce nouveau duel à sa taille. Il se précipite, en brandissant la hache d'armes, sur son pâle et frêle adversaire : un vieillard, Pie IX.

Le germanisme et la papauté. — Le protestantisme, c'est l'État monarchique ; le catholicisme, c'est l'Église. Rome, c'est la tradition méditerranéenne ; Berlin, c'est la tradition continentale. Le regard farouche des yeux verts a toujours craint le regard subtil des yeux noirs. L'antagonisme est éternel. Cette fois, pourtant, les chances paraissent favorables. Le romanisme n'est pas seulement vaincu : il est divisé. Telle est évidemment la pensée qui anime le prince de Bismarck : Rome n'est plus dans Rome.

C'est l'heure d'en finir avec un adversaire éternel et irréductible : « On ne saurait établir de limite fixe aux prétentions de la cour de Rome, dit le prince de Bismarck. L'antique lutte entre les prêtres et les rois n'arrivera pas de sitôt à son terme ; elle n'y arrivera pas, en Allemagne particulièrement. Contre le protestantisme, il subsistera toujours en elle, sans qu'il puisse être refréné par aucun concordat, un besoin agressif de prosélytisme et de passion dominatrice ; elle ne souffre point d'autres dieux à côté d'elle... La curie romaine est une puissance politique indépendante, parmi les qualités immuables de laquelle figure le même besoin d'extension que chez nos voisins français (1). »

Voilà donc les deux grands adversaires réunis en une seule phrase !

Le Culturkampf. — On peut juger des sentiments du solitaire de Varzin, au moment où il ouvrait les hostilités, au moment où il accumulait contre Rome tous les griefs

(1) *Souvenirs*, t. II, p. 162. Sur les origines du culturkampf, voir un *utile* article dans *Revue bleue* du 19 août 1871, p. 178.

dont son âme violente était pleine, au moment où, avec les professeurs, il proclamait « la supériorité de la culture allemande », au moment où il incriminait si fortement l'irrédentisme polonais et alsacien-lorrain, au moment où il reprochait aux Ledochowski et aux Bonnechose de ne pas l'avoir aidé dans ses négociations avec la France, au moment où, par un aveuglement indigne vraiment d'une intelligence si vive et si renseignée, il disait à Schultz : « Je tiens les vieux catholiques pour les seuls catholiques, » au moment, enfin, où il proclamait la guerre, le 14 mai 1872, en plein Reichstag, aux applaudissements frénétiques de la majorité : « N'ayez crainte, messieurs, ni en fait, ni en pensée, nous n'irons pas à Canossa. »

On devait aller, un jour, à Canossa, et l'initiateur du duel a expliqué lui-même l'impossibilité de la victoire dans une observation qui a l'intensité d'une caricature d'Hogarth : « L'erreur m'apparut clairement, dit-il, quand je vis des gendarmes prussiens, braves gens, mais maladroits, courant, en faisant sonner leurs éperons et en traînant leurs sabres, derrière des prêtres souples et agiles, s'échappant par de fausses portes et des alcôves (1). »

Au moment où il engage, contre Rome et contre le centre catholique reconstitué, la lutte qui doit lui donner tant de peine pour un résultat si mince, le prince de Bismarck pense à l'Allemagne, certes, mais il pense aussi à la France. Il a toujours présent à l'esprit le « cauchemar d'une coalition ». Il voit le pape servant d'intermédiaire entre une monarchie française restaurée par les évêques et l'Autriche catholique. Il sait que mille raisons naturelles préparent ce rapprochement, qui rendrait à l'Autriche une situation prédominante en Allemagne.

C'est pour effacer ce cauchemar qu'il recherche l'alliance italienne et c'est pour obtenir cette alliance qu'il

(1) *Souvenirs*, t. II, p. 154.

s'engage à fond contre la papauté. Cette coïncidence a frappé tous les esprits (1).

A la date précise où le Culturkampf est proclamé à Berlin, l'alliance italo-allemande est inaugurée à Rome. Donc, au fond de ces luttes de principes, on trouve toujours des réalités. La bataille contre le romanisme se rattache à la campagne contre la France.

Mais ici, comme dans l'alliance des trois empereurs, la phrase dépasse la pensée, la passion l'emporte sur l'idée, la mesure exacte n'est pas gardée. Aussi, dans l'un comme dans l'autre cas, l'échec sera la conclusion finale : la prétendue alliance des trois empereurs recèle l'alliance franco-russe ; la lutte contre Rome recèle la victoire de la papauté ; la campagne d'isolement contre la France se retournera contre celui qui n'a pas su prévoir le relèvement de ce pays, ou n'a pas voulu ménager l'heure des colères amorties et des tractations équitables.

Inquiétudes à Paris. — Quoi qu'il en soit, en octobre 1872, au moment où l'entrevue des trois empereurs vient de se produire à Berlin, au moment où toute la presse européenne retentit de la louange du prince de Bismarck, au moment où celui-ci se jette à corps perdu dans la campagne du Culturkampf, l'appréhension est grande à Paris.

Désir d'une prompte libération. — L'armée allemande occupe toujours la France. Consentira-t-elle à évacuer complètement ? L'obsession des milliards à payer, du territoire à libérer, ne quitte pas le chevet de M. Thiers. Il se sait à la merci d'un caprice. L'emprunt des trois milliards a réussi ; les premiers versements ont commencé.

Mais l'Allemagne, mais la France, mais l'Assemblée,

(1) V. l'intéressante brochure publiée en 1872 par M. Déchamps, ministre d'État de Belgique : *le Prince de Bismarck et l'entrevue des trois empereurs*. Elle expose le point de vue catholique.

les passions, les partis, toute la complexité d'une convalescence incertaine et heurtée, laissera-t-elle, au vieux praticien, le délai nécessaire pour délivrer le faix du passé?

II

Le message présidentiel. — On attendait avec impatience la rentrée de l'Assemblée nationale, et avec une impatience non moindre le message du président de la République.

Le 13 novembre, M. Thiers lit lui-même ce document à l'Assemblée.

L'emprunt d'abord ; le président constate qu'en deux mois il est, pour moitié, souscrit. Le message expose ensuite, en détail, la situation économique et financière du pays ; il rappelle le progrès merveilleux du commerce extérieur qui paraît devoir s'élever à 7 milliards 14 millions en 1872, contre 6 milliards 277 millions en 1869, l'année la plus fructueuse de l'Empire ; il explique les clauses du nouveau traité de commerce conclu avec l'Angleterre ; il résume, en ces termes, les raisons que la France pourrait avoir d'être satisfaite :

Relèvement de la France. — Après la guerre la plus malheureuse, après la guerre civile la plus terrible, après l'écroulement d'un trône qu'on avait cru solide, la France a vu toutes les nations empressées de lui offrir leurs capitaux, son crédit mieux établi que jamais, huit milliards acquittés en deux ans, la plus grande partie de ces sommes transportées au dehors, sans trouble dans la circulation, le billet de banque accepté comme argent, les impôts, quoique accrus d'un tiers, acquittés sans ruine pour le contribuable, l'équilibre financier rétabli ou près de l'être, 200 millions consacrés à l'amortissement, et l'industrie, le commerce, s'augmentant de plus de 700 millions en une seule année!

La République existe. — Au milieu d'un silence inexprimable, M. Thiers aborde la question politique :

Messieurs, les événements ont fondé la République, et remonter à ses causes pour les discuter et pour les juger, serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe...

Les interruptions éclatent : « Non ! non ! » crie-t-on à droite.

M. le baron Chaurand. — Vous avez dit le contraire à Bordeaux !

M. le Président. — Veuillez, messieurs, ne pas interrompre ! Vous n'avez pas de réponse individuelle à faire à un message à l'Assemblée nationale. (*C'est vrai! Très bien!*)

M. le Président de la République. — Je prie toutes les opinions d'attendre et de ne pas se hâter de blâmer ou d'approuver.

Je reprends.

La République existe, elle est le gouvernement légal du pays : vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer ; mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous, il y a quelques mois, lui donnait le titre de République conservatrice. Emparons-nous de ce titre, et tâchons surtout qu'il soit mérité. (*Très bien! très bien!*)

Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. (*Assentiment général.*)

La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas. (*Sensation.*)

Une voix au centre gauche.— Très bien ! Nous acceptons !

M. le Président de la République. — La France ne peut pas vivre dans de continuelles alarmes : elle veut pouvoir vivre en repos, afin de travailler pour se nourrir, pour faire face à ses immenses charges ; et si on ne lui laisse pas le calme dont elle a indispensablement besoin, quel que soit le gouvernement qui

lui refusera ce calme, elle ne le souffrira pas longtemps. Qu'on ne se fasse pas d'illusions ! On peut croire que, grâce au suffrage universel, et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une République qui serait celle d'un parti. Ce serait là une œuvre d'un jour.

Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. Il peut vivre d'agitations quelques jours, il n'en vit pas longtemps. Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même ; il se jette dans les bras d'un maître d'aventure, et paye de vingt ans d'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. (*Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.*)

Et cela, il l'a fait souvent, vous le savez, et ne croyez pas qu'il ne soit pas capable de le refaire encore. Il recommencera cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, où la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette triplée, l'incendie de sa capitale, la ruine de ses monuments et ce massacre des otages qu'on n'aurait jamais cru voir ! (*Profonde émotion.*)

Je vous en conjure, messieurs, n'oubliez pas ces termes si terriblement liés l'un à l'autre : République agitée d'abord ; puis retour à un pouvoir qu'on appelle fort, parce qu'il est sans contrôle, et avec l'absence du contrôle, la ruine certaine et irrémédiable.

Oui, rompons la chaîne qui lie ces termes funestes entre eux, et calmons au lieu d'agiter ; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires, faisons même ceux qui sembleraient excessifs, et surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti..., car la République n'est qu'un contresens si, au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti, quel qu'il soit. Si, par exemple, on veut la représenter comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays, une partie d'abord et le tout ensuite...

Quant à moi, je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation, qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées,

mais n'y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus, librement, sagement désignés, sans acception de parti, de classe d'origine, ne les cherchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité !

Deux années écoulées sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent nous donner l'espérance de fonder cette République conservatrice, mais l'espérance seule ; et qu'on ne l'oublie pas, il suffirait de la moindre faute pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité.

La République conservatrice. — Nous touchons, messieurs, à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance, donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur votre union avec le pouvoir que vous aviez temporairement choisi ; mais tous les esprits vous attendent, tous se demandent quel jour... (*Murmures à droite*), quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer...

M. DE LA ROCHEFOUCAULD DUC DE BISACCIA. — Mais nous n'en voulons pas !

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Et le pacte de Bordeaux?

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays, en vous donnant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord ; après la paix, l'ordre ; avec l'ordre, le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et dès lors c'est à vous de fixer la succession, l'heure de ces diverses parties de l'œuvre de salut qui vous est confiée.

Dieu nous garde de nous substituer à vous ! Mais à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. Jusque-là, comptez sur notre profond attache-

ment au pays, à vous, à cette chose si belle et si chère à nos cœurs qui était avant nous, qui sera après nous, à la France, qui seule mérite tous nos efforts et tous nos sacrifices.

Voici une grande, une décisive session qui s'ouvre devant vous ; ce ne sera, de notre part, ni la déférence, ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution qui manqueront au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète, et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle ! (*Longues acclamations et applaudissements réitérés au centre gauche et à gauche.*)

Ainsi parlait, devant l'Assemblée surprise, troublée et pourtant attentive, le vieillard expérimenté auquel la République naissante confiait le soin de préparer son avenir. Il posait, avec une compétence et une autorité incontestables, avec une souplesse et un tact remarquables, tous les problèmes. Il indiquait les solutions. Ce débat, où les intérêts et les destinées du pays sont étudiés en face du pays lui-même, n'est-il pas comparable aux plus belles pages de l'histoire antique?

Émotion de l'Assemblée. — Le message lu, l'émotion, difficilement comprimée, se répandit dans toute l'Assemblée. Les partis se mesuraient du regard. La droite était houleuse ; quelques-uns de ses membres se précipitaient vers la tribune, protestaient en criant. Le centre droit se tenait sur une froide réserve ; les gauches applaudissaient avec enthousiasme. « L'émotion produite par la lecture de M. le président de la République, constate le compte rendu officiel, détermine une grande et générale agitation dans l'Assemblée. La plupart de MM. les représentants se lèvent, et, sans sortir de leurs bancs, se livrent, par troupes, à des colloques animés. » Le président Grévy comprend qu'il ne pourra pas dominer les passions. Il suspend la séance pendant vingt minutes.

La séance reprise, M. Audren de Kerdrel se charge de traduire les colères de la droite. Il dépose une proposition ainsi formulée : « J'ai l'honneur de demander

qu'une commission soit nommée pour l'examen du message de M. le président de la République. » Il réclame, de l'Assemblée, un jugement libre et non passionné.

Intervention de la droite. — Caractérisant les déclarations de M. Thiers, il s'exprime ainsi :

Il y a, dans le message, quelques expressions qui seraient de nature à établir peut-être une équivoque, un malentendu. Nous serions peut-être, d'après M. le président de la République, plus avancés sur le terrain constituant que je ne le croyais ; et quand il n'y aurait que ce doute à éclaircir, je pense que ma proposition aurait son opportunité, et j'espère que vous voudrez bien en déclarer l'urgence.

M. Thiers se lève. Il assure « qu'il a cru parler dans le sens de la majorité véritable et qu'il tient à honneur d'être jugé par le pays et par l'Assemblée ».

M. Grévy fait alors observer qu'il est contraire aux usages parlementaires d'examiner un message, mais que l'Assemblée peut y répondre. M. de Kerdrel modifie dans ce sens sa proposition, qui est adoptée.

Impression dans le pays. — L'impression produite par le message ne fut pas moindre dans le pays ; on crut que l'on allait, enfin, sortir de l'incertitude. Par la volonté de M. Thiers, les voies étaient ouvertes. Puisque celui-ci se prononçait nettement en faveur de la République, le terrain paraissait dégagé. Mais la majorité sanctionnerait-elle définitivement cette forme de gouvernement?

On a beaucoup reproché à M. Thiers l'initiative prise par lui. Il s'explique lui-même très clairement, selon sa manière habituelle :

Le régime sous lequel nous vivions, dit-il, créé par le pacte de Bordeaux, consistait en une Assemblée unique et souveraine en présence d'un pouvoir exécutif issu d'elle et responsable devant elle. Un pareil régime ne pouvait être que provisoire ; sa prolongation n'était souhaitée que par les partis extrêmes : l'extrême gauche parce qu'une Chambre unique et souveraine

était conforme à ses principes révolutionnaires, l'extrême droite parce qu'elle espérait trouver dans la faiblesse d'un régime provisoire des facilités pour restaurer la monarchie...

Au contraire, le centre gauche et la gauche voulaient organiser définitivement une République conservatrice, en me chargeant de la présidence pour un temps plus ou moins long. Le centre droit, lui-même, espérant que je me donnerais à lui, consentait à cette organisation et voulait m'offrir la présidence à vie.

Les raisons de M. Thiers. — Quelles que fussent les intentions des partis, mon devoir était de signaler à l'Assemblée le danger auquel elle exposerait le pays en laissant, après elle, des pouvoirs publics insuffisamment organisés et de lui proposer les moyens de le conjurer.

Personnellement, je ne voulais pas d'une présidence trop prolongée, encore moins d'une présidence à vie. Il ne me convenait pas de m'inféoder indéfiniment à la politique, désirant passer mes dernières années dans un repos que seul l'intérêt des affaires publiques avait pu me faire abandonner, et il ne me convenait pas davantage de jouer le rôle d'un petit usurpateur bourgeois profitant des malheurs du temps pour s'imposer à la France. J'étais à la tête du gouvernement par dévouement patriotique, avec un intérêt de gloire que j'avouais ; mais je n'étais pas un fonctionnaire attaché à sa place, et je ne voulais me donner à personne au prix de quelques années de pouvoir.

La pensée qui m'occupait était la plus conservatrice du monde. Je ne craignais pas les futures élections ; mais, comme l'imprévu trouve toujours place dans les choses politiques, je désirais que l'Assemblée pendant cette session, *qui serait probablement la dernière*, votât les mesures conservatrices que nous n'obtiendrions peut-être pas d'une nouvelle Assemblée (1).

Commission pour l'examen du message. — Le 18 novembre, l'Assemblée nationale, réunie dans ses bureaux, élisait la commission de quinze membres chargée d'examiner la proposition de M. de Kerdrel, c'est-à-dire de discuter s'il y avait lieu ou non de répondre au message

(1) *Notes et Souvenirs.* p, 348.

du président de la République. Cette commission se composait de neuf membres de la droite et du centre droit : MM. Batbie, Raoul Duval, de La Bassetière, Henri Fournier, duc d'Audiffret-Pasquier, Lucien Brun, de Lacombe, Grivart et Ernoul ; de trois membres du centre gauche : MM. de Lasteyrie, Ricard et Gaulthier de Rumilly ; de deux membres de la gauche républicaine : MM. Albert Grévy et Emmanuel Arago ; enfin, de M. Martel, dont l'opinion flottante inclinait vers celle de la majorité.

On comprit immédiatement que cette commission était une machine de guerre contre la République et son président

Le général Changarnier. — M. Thiers se savait battu d'avance dans l'Assemblée ; sa tactique consistait à chercher la victoire dans le pays. La première passe fut engagée par le général Changarnier. Le 18 novembre, il interpellait le gouvernement sur « les voyages de M. Gambetta en Savoie et en Dauphiné ».

Le général Changarnier, soldat de mérite, qu'une carrière trop prompte avait grisé et qu'une trop longue oisiveté avait brisé, prétendait, malgré ses quatre-vingts ans, être encore, lui aussi, un homme indispensable. Il ne se consolait pas de ne pas être maréchal de France, et n'ayant pas renoncé, songeait à devenir président de la République. Il parlait par boutades, parfois heureuses. En l'écoutant, on le respectait toujours, on souriait souvent.

L'escarmouche entre le général Changarnier et M. Gambetta fut vive. Elle irrita les esprits. Mais le véritable intérêt de la bataille n'était pas là.

Intervention du duc de Broglie. — Le chef de la droite, le tacticien qui va, désormais, prendre la direction de la campagne, M. le duc de Broglie, est à la tribune ; il demande avec « angoisse » au président de venir s'expliquer devant l'Assemblée.

C'est le tour de M. Thiers. Il se montre « douloureuse-

ment affecté » d'un procédé qu'il pourrait tenir pour une offense. Avec hauteur, il déclare qu'on n'a pas le droit de le traîner à la tribune pour y affirmer les opinions de toute sa vie ; il n'accepte pas d'être mis sur la sellette, d'être traité comme un suspect et un coupable, d'être contraint de faire une profession de foi. Sa vie tout entière et les deux années qu'il vient de passer au pouvoir répondent suffisamment aux questions qu'on entend lui poser ; mais, si on paraît douter de lui, on lui donne le droit de provoquer un témoignage de confiance. Ce témoignage, il le demande et il termine par ces mots : « Quand on veut un gouvernement décidé, il faut être décidé soi-même. Eh bien ! soyez décidés à notre égard ! soyez-le... Vous vous plaignez d'un gouvernement provisoire, faites un gouvernement définitif ! »

Le duc de Broglie pense qu'il a atteint le résultat qu'il cherchait, en séparant M. Thiers, à la fois, de la gauche et de la droite. Il soumet à l'Assemblée, sans examiner la question de confiance ou de méfiance, un ordre du jour réprouvant hautement les doctrines professées au banquet de Grenoble.

M. Thiers exige un ordre du jour de confiance ; il se rallie à celui proposé par M. Mettetal et qui est ainsi conçu :

L'Assemblée nationale, confiante dans l'énergie du gouvernement et réprouvant les doctrines professées au banquet de Grenoble, passe à l'ordre du jour.

Après une lutte pénible, l'ordre du jour de M. Mettetal est adopté par 263 voix contre 116.

Pour M. Thiers, c'était un demi-échec. L'extrême gauche avait voté contre l'ordre du jour, tandis qu'une partie de la gauche et quelques membres de la droite s'abstenaient. Le gouvernement était désormais à la merci d'un caprice de la majorité. Déjà, on parlait de la disparition prochaine de M. Thiers et de la constitution d'un

gouvernement provisoire composé d'un triumvirat militaire comprenant le maréchal de Mac-Mahon et les généraux Changarnier et Ladmirault. Celui-ci et le maréchal de Mac-Mahon se crurent obligés de protester, par une démarche faite à l'hôtel de la Préfecture, de leur dévouement au président de la République.

M. Thiers et la commission. — La commission de Kerdrel se constitue. Elle nomme le duc d'Audiffret-Pasquier président ; M. Raoul Duval, secrétaire, et M. Batbie, rapporteur. Elle décide immédiatement de conserver le secret le plus absolu de ses délibérations ; où allait-on?

Le 22 novembre 1872, M. Thiers était entendu par la commission, qui lui posa trois questions :

1° Dans quel sens le banquet de Grenoble a-t-il été qualifié de « regrettable incident » dans le message?

2° La commission, surprise qu'une demande de modifications dans les institutions actuelles eût été introduite dans le message, désire savoir comment de pareilles modifications peuvent se concilier avec le pacte de Bordeaux.

3° De quelle manière le gouvernement entend-il sortir des institutions actuelles et en appliquer de nouvelles?

M. Thiers répondit ironiquement que c'étaient là des questions de mots ; il ne se dissimulait pas que le véritable débat était ailleurs :

Les projets constitutionnels. — Pourquoi ne pas avouer immédiatement que l'esprit général du message avait déplu à une partie de l'Assemble, qu'on lui reprochait d'être trop républicain?

J'ai trouvé la République faite, ajoute M. Thiers. Personne, à Bordeaux, ne m'a proposé de faire la monarchie et je ne pou vais trahir le pouvoir mis entre mes mains. Ma conviction est que la monarchie est impossible, puisqu'il y a trois dynasties pour un seul trône. On m'accuse d'avoir déchiré le pacte de Bordeaux, mais tous les partis l'ont rompu. Dans mon message, je n'ai fait qu'une chose : accentuer fermement les senti-

ments conservateurs. Tout le monde, depuis deux mois, parle de la nécessité de sortir du provisoire : ceux-ci demandent la dissolution, ceux-là demandent une constitution. Pour mon compte, je n'ai rien fait de pareil. Je me suis borné à dire à l'Assemblée : Si vous croyez le moment venu de faire des réformes constitutionnelles, agissez dans un esprit conservateur et libéral.

Ceux-là mêmes, ajoutait-il, qui vont, à Anvers ou à Chislehurst, offrir la couronne à leurs princes préférés, demandent aussi à sortir du provisoire, et si nous acceptions les solutions qu'ils poursuivent, ils ne nous accuseraient plus de manquer à notre parole.

L'opinion exprimée par M. Thiers ne modifie pas les sentiments de la commission. Elle affecte de vouloir établir l'accord intime entre l'Assemblée et le pouvoir exécutif et, dans cette pensée, elle se prononce pour une prompte organisation de la responsabilité ministérielle.

Le rapport est confié à M. Batbie. La proposition était un coup droit à l'adresse de M. Thiers.

Celui-ci ne crut pas devoir attaquer de front l'œuvre de la commission. Il proposa de l'amender, en ajoutant à l'organisation de la responsabilité ministérielle, la création d'une seconde Chambre. Cette fois, c'était à la commission de se regimber. Accepter cet amendement, c'était fonder la République, c'était prononcer la dissolution de l'Assemblée, c'était faire appel au pays. A aucun prix, la droite ne hâterait l'heure de sa disparition.

Aussi, la commission, maintenant à la fois le provisoire et le malentendu, proposait à l'Assemblée de voter la résolution suivante, substituée à la proposition de M. de Kerdrel :

Article unique. — Une commission de quinze membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter, dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

Tactique parlementaire. — A défaut du pouvoir, la majorité voulait s'emparer du ministère. C'était la bataille. Le gouvernement ne pouvait se dérober.

Le 28 novembre, il vint devant l'Assemblée avec la volonté ferme de résister. M. Dufaure, vice-président du Conseil (1), qui représentait le gouvernement, était un habile routier parlementaire. Il prend la parole, dès le début de la séance. Dans un discours calme, d'argumentation serrée, il démasque la tactique de la droite. « Son but avoué, dit-il, est d'organiser la responsabilité ministérielle. Mais ce qu'elle recherche avant tout, c'est interdire la tribune à M. Thiers. »

« Le gouvernement, déclare M. Dufaure, est l'ennemi des équivoques. Il est disposé à accéder au désir de la commission, mais il réclame une organisation complète des pouvoirs publics. On ne peut, dit-il, à la fois demander l'impuissance et imposer la responsabilité, » et il dépose un projet de loi ainsi conçu :

Une commission composée de trente membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

M. Batbie demande une suspension de séance pour que la commission puisse délibérer sur la proposition du gouvernement. Pendant la suspension, M. Thiers réunit deux fois le conseil des ministres ; il est entendu par la commission, qui persévère dans ses conclusions. M. Dufaure déclare, aux applaudissements de toute la gauche, que le gouvernement maintient la rédaction qu'il a présentée à l'Assemblée. Celle-ci pouvait seule trancher le débat.

L'engagement décisif eut lieu le lendemain, 29 no-

(1) Comme conséquence de la loi Rivet, un décret du 12 septembre 1871 avait institué une vice-présidence du Conseil. M. Dufaure, garde des Sceaux, avait été appelé à ces fonctions.

vembre. Malgré une pluie battante, une foule considérable stationnait aux abords de l'Assemblée.

Nouvelle intervention de M. Thiers. — M. Thiers prend le premier la parole au milieu d'un grand silence. Selon le mot d'un huissier de l'Assemblée, les « mouches n'osèrent pas voler ».

Il porte son attaque sur la question dissimulée si habilement dans le rapport : République ou Monarchie. Il déchire décidément le pacte de Bordeaux. Il rappelle la situation où il s'est trouvé pendant la Commune, les promesses qu'il a dû faire et qu'il entend tenir :

Il faut vous mettre à ma place. Figurez-vous la situation où j'étais ! J'ai été assez vivement interpellé. Je suis venu vous le dire. M'a-t-on interrompu? m'a-t-on dit que j'avais eu tort d'engager ma parole? Mais, je me hâte de le déclarer, elle n'engage que moi, ici ; il faut tout dire, elle n'engage que moi seul ! mais elle m'engage. Vous n'êtes pas engagés, moi, je le suis !

Cela ne suffisait pas. M. Thiers pense, après y avoir longuement réfléchi, que les promesses faites en 1871 doivent être réalisées : la République s'impose maintenant.

Monarchie ou République. — Je n'hésite pas à le dire : si, devant moi, je voyais la possibilité de faire la monarchie, si on le pouvait... si on le peut, il faut me le dire ! Si je croyais que la faire en ce moment fût un devoir, que ce fût une manière de terminer notre anxiété, si j'étais sûr qu'une monarchie eût de l'avenir, qu'elle pût durer, que l'on fût d'accord, qu'une des trois monarchies possibles rencontrât la soumission des deux autres et la soumission de cette portion considérable du pays qui s'est donnée à la République, savez-vous ce que je ferais? je dirais : J'ai pris un engagement ; cela ne regarde que moi, cela ne vous regarde pas ! Je trouverais une manière de me retirer, et je laisserais faire ceux qui pourraient restaurer la monarchie.

Interrompez-moi en ce moment, si vous croyez que l'intérêt du pays est de faire la monarchie aujourd'hui ; faites-moi des-

cendre de la tribune, prenez le pouvoir, ce n'est pas moi qui vous le disputerai.

Messieurs, voilà qui je suis. Je suis un vieux disciple de la monarchie, je suis ce qu'on appelle un monarchiste qui pratique la République par deux raisons : parce qu'il s'est engagé, et que, pratiquement, aujourd'hui, il ne peut pas faire autre chose. Voilà quel républicain je suis ; je me donne pour ce que je suis, je ne trompe personne.

Eh bien, l'équivoque va cesser à l'instant même. Vous me demandez pourquoi on m'applaudit : le voilà !

Ce n'est pas parce que j'ai failli aux doctrines de ma vie ; ce n'est pas parce que je partage les opinions des honorables députés qui siègent sur ces bancs (*l'orateur montre la gauche*) ; ce n'est pas parce que je partage les opinions non pas des plus avancés, mais des plus modérés. Non ! ils savent que, sur la plupart des questions sociales, politiques et économiques, je ne partage pas leurs opinions ; ils le savent ; je le leur ai dit toujours.

Non, ni sur l'impôt, ni sur l'armée, ni sur l'organisation sociale, ni sur l'organisation politique, ni sur l'organisation de la République, je ne pense comme eux.

Mais on m'applaudit parce que je suis très arrêté sur ce point : qu'il n'y a aujourd'hui, pour la France, d'autre gouvernement possible que la République conservatrice. C'est là ce qui me vaut une faveur que je n'ai recherchée par aucun désaveu des sentiments de toute ma vie.

M. Ernoul. — M. Ernoul, de la droite, répond au président de la République. Il l'adjure « à mains jointes » de se placer au centre du parti conservateur et de ne pas couper le câble qui unit M. Thiers à l'Assemblée : « Ne le coupez pas, s'écrie-t-il tragiquement, il tient à l'ancre de miséricorde. »

L'émotion patriotique est à son comble ; l'angoisse de la droite est visible. M. Thiers a une opinion arrêtée ; il ne se laisse pas ébranler. Il monte de nouveau à la tribune. Il insiste pour qu'on adopte la rédaction proposée par le gouvernement.

Vote du projet Dufaure. — En s'en tenant au projet de la commission, on fait au pouvoir exécutif une situation impossible. On lui offre la crise sans le moyen de la prévenir, c'est-à-dire la discussion. Sans le droit de *veto*, sans la faculté de demander une deuxième délibération, sans l'institution d'une deuxième Chambre modératrice, l'Assemblée pourrait, en votant une loi que le gouvernement n'accepte pas, forcer celui-ci à se retirer sans explications, sans discussion, sans qu'il ait pu signaler le danger. Enfin, la question a été ainsi posée que le vote du projet introduit par M. Dufaure entraîne la confiance ou la défiance de l'Assemblée.

On passa au vote. Par 372 voix contre 335, c'est-à-dire avec une majorité de 37 voix, le projet de M. Dufaure est adopté.

A la gare Saint-Lazare, une foule compacte attendait avec anxiété l'issue du débat. Elle accueillit les députés par les cris de : « Vive la République ! »

III

On ne peut exagérer les résultats de cette journée. La bataille décisive, la « bataille du message » était livrée. M. Thiers s'était jeté, à corps perdu, au milieu de l'Assemblée pour lui arracher une résolution qui confirmât le régime dont il était le chef et qui était l'embryon d'une République. Il voulait profiter de la division et de l'embarras des droites, il s'appuyait sur la volonté clairement manifestée par le pays ; il comptait sur son influence personnelle et sur le prestige attaché à sa qualité de chef de l'État. Peut-être espérait-il enlever plus facilement un vote au moment où, le territoire n'étant pas encore libéré, il se jugeait toujours indispensable. Il pesa de tout son poids. Le message du 13 novembre, longuement médité,

où il avait mis toute sa finesse et toute sa force, était une œuvre maîtresse.

Victoire incertaine. — La victoire, au premier abord, paraît incertaine. Ébranlé par le vote de l'ordre du jour clôturant l'interpellation Changarnier, en minorité dans la commission de Kerdrel, M. Thiers avait dû atténuer les déclarations du message, reprendre le pacte de Bordeaux, battre en retraite, en un mot, pour conserver le pouvoir.

Cependant, son offensive hardie n'en avait pas moins obtenu un premier résultat.

La commission des Trente et la Constitution. — Elle forçait la droite dans la position négative où elle se renfermait. Elle l'acculait au devoir constituant.

Cette commission des Trente que, par une attaque en retour de M. Dufaure, M. Thiers arrachait au mauvais vouloir de la majorité, c'était elle, en définitive, qui, après bien des alternatives, devait fonder la République (1).

M. Thiers, par contre, allait bientôt payer de sa chute l'acte audacieux et fécond qu'il venait d'accomplir. La droite, terrifiée, ne songea plus qu'à parer le coup ou à se venger.

Après la séance du 29 novembre 1872, les derniers liens furent coupés. On renverserait le président. Mais ce serait la victoire suprême.

(1) Cette commission, fameuse dans les annales parlementaires, comprenait dix-neuf membres de la droite et du centre droit : MM. Batbie, Théry, Delacour, d'Haussonville, Lacaze, de La Bassetière, Fournier, de Larcy, d'Audiffret-Pasquier, de Cumont, Decazes, Lucien Brun, l'Ébraly, de Lacombe, Amédée Lefèvre-Pontalis, Deseilligny, Grivart, Ernoul, de Fourtou, Baze ; et de onze membres de la gauche et du centre gauche : MM. Delacour, Duchâtel, Marcel Barthe, Duclerc, Ricard, Martel, Arago, Bertauld, Albert Grévy, Max-Richard.

M. de Larcy, légitimiste, ancien ministre de M. Thiers, fut nommé président ; le duc d'Audiffret-Pasquier, vice-président ; M. Amédée Lefèvre-Pontalis et le vicomte Othenin d'Haussonville, secrétaires.

Le parti bonapartiste. — Du moment qu'il s'agissait de combattre à fond M. Thiers, il y avait une hostilité toute prête, un appoint assuré : c'était le parti bonapartiste. Quelques indices avaient révélé, au cours de la dernière bataille, un premier rapprochement de la droite monarchiste avec le groupe de l'appel au peuple qu'elle avait, jusque-là, tenu à l'écart. Une crainte commune fut plus forte que les vieilles haines.

Dans son discours, M. Ernoul, parlant du coup d'État de Décembre, avait qualifié le prince Louis-Napoléon de « César de rencontre ». Les mots ne se trouvaient pas le lendemain, au *Journal officiel.* M. Mestreau en fit l'observation, et M. Haëntjens, bonapartiste, lui cria : « Vous n'empêcherez pas l'union des conservateurs de se faire. » M. Challemel-Lacour put dire que la suppression du mot de M. Ernoul était le prix d'un marché.

M. Prax-Paris, député bonapartiste de Tarn-et-Garonne, interpella, le 30 novembre, le ministre de l'Intérieur sur les adresses et les vœux politiques formulés par les conseils municipaux en faveur de M. Thiers. Tout de suite, le débat prit l'allure d'une revanche contre la séance de la veille. M. Prax-Paris demande l'application immédiate de la responsabilité ministérielle et affirme que M. Victor Lefranc, ministre de l'Intérieur, avait violé la loi en ne sévissant pas contre les municipalités coupables d'approuver la politique de M. Thiers et de le dire. Selon lui, c'était par des manifestations de cette nature que l'ordre moral était troublé.

Démission de M. Victor Lefranc. — Après un violent discours de M. Raoul Duval, l'Assemblée vota, par 305 voix contre 298, un ordre du jour de blâme contre le ministre de l'Intérieur. M. Victor Lefranc donna aussitôt sa démission. Dans les couloirs, M. Rouher, qui sentait le terrain se raffermir, put reprendre à son compte la formule lancée par le duc de Broglie : « Enfin, nous avons arraché la première feuille de l'artichaut ! »

M. Thiers comprit la valeur de l'avertissement. Avant tout, il fallait vivre, gagner du temps. Des perspectives s'ouvraient du côté de l'Allemagne, en vue de négociations nouvelles. Une crise présidentielle pouvait porter atteinte aux intérêts du pays. Aussi, faisant un pas marqué vers la droite, il remplaça, au ministère de l'Intérieur, M. Victor Lefranc, qui appartenait à l'union républicaine, par M. de Goulard, membre du centre droit, rallié, depuis Bordeaux, à la politique de M. Thiers. M. de Goulard laissa le ministère des Finances à M. Léon Say, préfet de la Seine et membre du centre gauche de l'Assemblée nationale. M. de Fourtou, du centre droit, fut appelé au ministère des Travaux publics (7 décembre 1872).

Évolution de M. Thiers. — La nomination de M. de Goulard au ministère de l'Intérieur, le portefeuille éminemment politique du cabinet, était sans aucun doute une concession à la droite. Depuis le 19 février 1871, ce poste avait été occupé par des républicains avérés (1). M. Thiers s'explique, en ces termes, au sujet du changement dans l'orientation apparente de sa politique :

Quant à moi, j'ai fait une concession qui ne m'a pas coûté, parce que j'ai fait des choix qui étaient depuis longtemps dans ma pensée ; mais j'ai cédé, dans une certaine mesure, pour que les graves suites d'une rupture ne soient pas à mon compte... Voir mon pays qui s'avançait dans la voie de l'évacuation,... le voir replongé dans l'incertitude, dans l'anxiété, dans cette déconsidération, suite de l'instabilité, m'était bien douloureux, et je ne me raidis contre les difficultés que pour écarter ces nouveaux malheurs (2).

(1) Voici quels avaient été les différents ministres de l'Intérieur, depuis la réunion de l'Assemblée nationale : MM. Ernest Picard, Lambrecht, Casimir-Perier et Victor Lefranc.

(2) Lettre au comte de Saint-Vallier, 10 décembre 1872. *Occupation et Libération*, t. II, p. 139.

Embarras de M. Thiers. Jeu de bascule. — Dans la partie si délicate et si importante, à la fois, qui se jouait alors, le mouvement vers la droite devait provoquer immédiatement une résistance à gauche. M. Thiers était, entre les deux partis, dans la situation du vieillard et des deux maîtresses : on lui arrachait alternativement les concessions inverses. Il se prêtait lui-même à ce jeu, ayant besoin de tout le monde et prétendant ne se laisser accaparer par personne.

La campagne des pétitions. — Contre la majorité de la droite, il avait un appui dans l'opinion du pays. Il songe à l'utiliser. On voit soudain s'organiser un vaste pétitionnement demandant la dissolution de l'Assemblée. Il ne paraît pas douteux que M. Leblond, député de la gauche et directeur du *Siècle*, qui avait pris l'initiative du mouvement, n'ait, avant d'agir, consulté le président de la République dont il était l'ami personnel. Celui-ci n'était pas fâché de suspendre cette menace sur la tête de l'Assemblée. Le poids de l'arme dépassa, peut-être, ses prévisions.

Les pétitions arrivèrent par ballots. On parlait d'un million de signatures. La majorité, visée directement, ne pouvait rester indifférente. D'ailleurs, les groupes étaient saisis et délibéraient.

L'extrême gauche se prononçait pour la dissolution à courte échéance et par les voies légales. La gauche républicaine déclarait que,

S'associant aux manifestations de l'opinion publique en faveur des prochaines élections, elle approuvait le pétitionnement, et que, sans exclure absolument l'idée d'un renouvellement partiel, elle voterait le projet du renouvellement intégral de l'Assemblée.

Dans un manifeste du 10 décembre, l'union républicaine réclamait

la dissolution de l'Assemblée par les voies légales, afin d'as-

surer le triomphe pacifique de la volonté nationale et la stabilité des institutions républicaines.

La droite crut nécessaire de couper court, par un vote, à ces manifestations. L'Assemblée n'avait qu'à affirmer sa volonté de ne pas céder à de telles injonctions. Le 14 décembre, sur l'initiative de M. Lambert de Sainte-Croix, demandant la discussion des pétitions, le débat s'ouvrit en séance publique.

M. Gambetta demande la dissolution. — C'est M. Gambetta qui prononça le réquisitoire contre l'Assemblée. Il était l'auteur responsable de la campagne dissolutionniste. Il n'avait pas parlé une seule fois sans conclure par son *delenda Carthago*. Le résultat des élections récentes l'enhardissait ; il soutient que l'Assemblée est en désaccord avec le pays et qu'elle prolonge indûment et tyranniquement son existence. Parlant devant elle, il ne craint pas de lui dénier formellement le pouvoir constituant

Le duc d'Audiffret-Pasquier croit devoir répondre à M. Gambetta. Sa parole est, comme toujours, ardente, vigoureuse, agressive.

M. Louis Blanc parle à son tour, et donne, avec froideur, la définition exacte de la situation politique découvrant les calculs de la droite :

Si la majorité s'oppose à la dissolution, dit-il, c'est parce qu'elle attend, pour fonder la monarchie, le jour favorable, l'heure propice, et que pendant ce temps, il faut que le pays se résigne à vivre d'une vie d'incertitude et de fièvre.

Intervention de M. Dufaure. — On attend avec impatience l'avis du gouvernement. Il est juge du camp. M. Dufaure prend la parole.

Par une manœuvre longuement méditée avec M. Thiers, le garde des sceaux se range nettement à l'avis de la droite et prodigue sa mordante ironie à M. Gambetta

et à la gauche. Comme le duc d'Audiffret-Pasquier, il soutient la théorie de la délégation de la souveraineté aux représentants de la nation et, tout en reconnaissant le droit de pétition, il déclare qu'il appartient à l'Assemblée seule de fixer le terme de son mandat. Pour l'heure, le gouvernement est opposé à la dissolution.

Le gouvernement s'oppose à la dissolution. — On était habitué à M. Dufaure et à ses coups de boutoir. Mais celui-ci, fortement asséné sur la gauche, avait une autre portée que les brusqueries habituelles. La surprise fut générale. Évidemment, il y avait une volonté arrêtée du gouvernement. La droite exultait ; c'était le succès de sa manœuvre : M. Thiers capitulait.

La joie ne se contint plus, quand on entendit M. Dufaure assurer que le gouvernement était décidé à continuer dans cette voie et à rechercher, sur les questions constitutionnelles, un accord avec la majorité.

J'ai été trop ému des paroles du duc d'Audiffret-Pasquier, dit-il, pour ne pas espérer que des conférences du gouvernement avec la commission pourra sortir une résolution favorable à la pacification de l'Assemblée.

On vota l'affichage, dans toutes les communes, du discours de M. Dufaure. On affirma partout que c'était l'abandon de la politique du message. Un député, M. Hèvre, proposa que le discours du garde des sceaux fût affiché à côté du message du 13 novembre.

La majorité conservatrice appuie M. Dufaure. — La droite se crut maîtresse de la victoire ; elle avait réussi à diviser ceux qui soutenaient la République dans l'Assemblée : « La grande majorité conservatrice, s'écria le duc d'Audiffret-Pasquier, elle n'est pas à faire, elle est faite. »

La gauche, qui se croyait d'accord avec le gouvernement sur la campagne des pétitions, et dont les chefs ne consentaient pas à faire un pas dans le sens consti-

tuant, fut atterrée. Elle médite dès lors sa vengeance.

Quant à M. Thiers, reculant pied à pied, perdant chaque jour du terrain, abandonnant à chaque rencontre un peu de son autorité et de la confiance qu'il inspirait jadis aux uns et aux autres, raillé, plaisanté, déchiré par les violences de la polémique journalière, il vivait. Ses ambitions se bornaient là, maintenant.

IV

Travail parlementaire. — Parmi ces débats orageux, l'Assemblée oubliait souvent le travail législatif ordinaire. Les grands projets du début, qui visaient à une refonte du système politique et social de la nation, s'enfouissaient, en quelque sorte, dans les lentes procédures des commissions.

La discussion du budget de 1873 se ressentit de l'agitation des esprits. Commencée le 27 novembre 1872 et terminée le 21 janvier 1873, elle fut marquée surtout par l'insistance avec laquelle la droite s'attaqua à M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique. On espérait le renverser comme on avait fait pour M. Victor Lefranc et arracher ainsi « la dernière feuille de l'artichaut ». Mais l'habile orateur se défendit avec une souplesse et un talent tels qu'il fallut renoncer, pour cette fois, à le vaincre.

Cependant, quelques bonnes lois furent votées. Celle du 21 novembre 1872, modifiant le recrutement du jury criminel, proposée par M. Dufaure, et substituant, en partie, dans la constitution des jurys, l'influence élective à l'influence administrative ; la loi du 21 décembre, amendant dans un sens libéral l'organisation de la juridiction commerciale ; la loi du 10 décembre 1872, introduisant, en France, l'usage des cartes postales ; la loi

du 23 janvier 1873, tendant à réprimer l'ivresse publique et à combattre les progrès de l'alcoolisme; la loi du 10 février 1873, votée sur l'initiative de M. Ambroise Joubert, et ayant pour objet de réduire les heures de travail des femmes et des enfants employés dans les manufactures.

La question de l'enseignement. — Les efforts faits par la commission spéciale chargée d'étudier la réforme de l'enseignement et où Mgr Dupanloup exerçait une action prépondérante, n'aboutirent, pour le moment, qu'au vote de la loi du 13 mars 1873, rétablissant le conseil supérieur de l'instruction publique, loi votée sur le rapport du duc de Broglie et qui élargissait les bases du recrutement du conseil supérieur, en s'inspirant de la loi de 1850 (loi Falloux), et en adjoignant à ce conseil des représentants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Réglementation du vote. — La loi du 18 février 1873, due à M. Savary, du centre droit, déterminait les conditions de la majorité requise dans les élections.

Les passions politiques avaient trouvé une plus ample pâture dans la discussion de la loi du 21 décembre 1872, qui, émanant du gouvernement, proposait d'abroger les décrets du 22 janvier 1852 et de restituer à la famille d'Orléans une partie de ses biens, évaluée à une somme d'environ quarante millions de francs.

MM. Lepère, Pascal Duprat et Henri Brisson combattirent le projet, qui avait été préparé par un article de M. de Montalivet paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1872 et qui fut défendu par M. Bocher, par M. Robert de Massy, rapporteur, et par M. Laurier, républicain.

Les biens de la famille d'Orléans. — C'était la réparation d'un acte de spoliation, commis par le second Empire. Ainsi que l'a dit M. Laurier, il « fallait rendre justice aux Orléans, comme à un simple charbonnier dépouillé

de sa propriété ». Néanmoins, cette reprise de 40 millions par la famille de Louis-Philippe, à l'heure où la situation financière de la France était si précaire par suite des charges résultant de la guerre, eut un fâcheux retentissement dans l'opinion. Comme M. Thiers avait eu l'initiative de la loi, on crut à une entente secrète entre le gouvernement et les princes d'Orléans. Les monarchistes d'extrême droite s'aigrirent et adressèrent de sanglants reproches à leurs alliés.

Mort de Napoléon III. — La confusion, déjà si grande, s'accrut encore par un événement soudain qui se produisit le 9 janvier 1873 : la mort de Napoléon III à Chislehurst (Angleterre). Il allait atteindre sa soixante-cinquième année.

Le 2 janvier, l'empereur qui, depuis 1866, souffrait de la pierre, avait subi, avec un succès apparent, l'opération de la lithotritie. On renouvela, le 6, cette opération ; mais les médecins jugèrent nécessaire de procéder à une troisième, peut-être à plusieurs autres opérations d'écrasement de la pierre, pour obtenir une guérison complète.

Le 7 et le 8, la situation du malade s'aggrava ; on devait tenter une troisième intervention chirurgicale le 9, à midi. Mais Napoléon III mourut, ce même jour 9 janvier, à 10 h. 45.

La nouvelle de cette mort jeta le désarroi dans le parti bonapartiste. A l'Assemblée nationale, on vit M. Rouher quitter son banc précipitamment et en proie à une violente émotion.

On n'ignorait pas que Napoléon III ne s'était résigné à subir l'opération qui devait amener sa mort que dans l'espoir de tenter une sorte de retour de l'île d'Elbe (1). La date était fixée au mois de mars 1873. Les bonapar-

(1) Comte DE BEUST, *Mémoires*, t. II, p. 353.

tistes voulaient agir avant le vote d'une constitution, qui eût interdit aux partis de poser légalement la question de la forme gouvernementale.

Depuis plusieurs mois, les fers étaient au feu. Des hommes politiques importants, des généraux, des préfets, des prélats entraient, disait-on, dans la conjuration. M. Rouher avait plusieurs fois traversé le détroit, pour voir si l'empereur était en état de monter à cheval. On sait, qu'au cours de la campagne de 1870, Napoléon III avait dû renoncer à suivre les opérations militaires autrement qu'en voiture. A Sedan, il avait voulu rester en selle toute la journée, malgré les souffrances que lui faisaient endurer les mouvements de sa monture (1).

Était-il toujours dans le même état? Au mois de novembre 1872, sur l'insistance de ses partisans, Napoléon III, dont le fatalisme un peu endormi se prêtait aux événements, s'était promené à cheval dans les allées de Chislehurst, pour se rendre compte des fatigues qu'il pourrait affronter. Un court voyage en chemin de fer le confirma dans l'opinion qu'il ne pourrait rien entreprendre avant d'avoir subi l'opération de la pierre. C'est alors qu'il se confia aux chirurgiens anglais.

Projets bonapartistes. — En prévision du succès, tout avait été organisé pour la réussite du projet, de concert avec le prince Jérôme. Au cours d'un séjour à Cowes, nécessité par la convalescence impériale, Napoléon III simulerait une rechute, s'embarquerait secrètement pour

(1) Quelques jours avant la déclaration de guerre à la Prusse, le 1er juillet 1870, avait eu lieu, aux Tuileries, une consultation des médecins sur l'état de santé de Napoléon III. Le professeur Germain Sée avait rédigé un diagnostic détaillé, daté du 3 juillet, et qui indiquait la gravité de l'état du malade. Cette consultation ne fut communiquée, paraît-il, ni à l'impératrice, ni au conseil des ministres. Une polémique très vive s'engagea dans la presse, et notamment dans la presse médicale, lors de la mort de l'empereur Napoléon III, pour rechercher les responsabilités relatives à une abstention qui eut une influence si grande sur la conduite de la guerre et sur les destinées du pays. V. notamment. A. Darimon, *l'Agonie de l'Empire*, p. 22.

Ostende, gagnerait Cologne, puis Bâle, puis Nyon. De là, le prince Jérôme et l'empereur traverseraient le lac, débarqueraient, sur la côte française, et se dirigeraient ensuite sur Annecy. Ils espéraient entraîner le régiment de cavalerie en garnison dans cette ville. On marcherait alors sur Lyon, où commandait le général Bourbaki ; ce général était considéré comme acquis à la cause impériale. Un uniforme attendait Napoléon à Prangins, propriété de son cousin, le prince Jérôme (1). De Lyon, l'empereur eût chevauché à la tête de l'armée jusqu'à Paris. Quant à l'Assemblée nationale, on avait trouvé un moyen vraiment héroïque de se débarrasser d'elle. On eût arrêté le train parlementaire, entre Paris et Versailles, dans le tunnel de Saint-Cloud, ainsi transformé en souricière (2).

Un cabinet avait été constitué ; on parlait comme ministre de l'Intérieur, du comte de Kératry, ancien préfet du 4 Septembre ; du maréchal de Mac-Mahon comme ministre de la Guerre. Le général Fleury serait nommé gouverneur militaire de Paris. On affirmait que le prince Orloff, ambassadeur de Russie, était dévoué à la combinaison, et que M. de Bismarck était favorable. Le comte d'Arnim, en tout cas, ne cachait pas sa satisfaction.

Fidèles à cette pensée de Napoléon Ier que, pour s'accomplir, les événements doivent être attendus, les conjurés avaient laissé transpirer dans l'opinion une partie de leurs projets. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1872, le bruit s'étant répandu que Napoléon III était à Paris, la police fut sur les dents pendant trois jours et trois nuits.

Les funérailles de l'empereur eurent lieu à Chislehurst le 15 janvier, et furent l'occasion d'une mobilisation générale du parti.

(1) Paul Lenglé, *le Neveu de Bonaparte*, p. 168.
(2) Général du Barail, *Mes Souvenirs*, t. III, p. 322.

Napoléon IV. — Bien que la disparition de Napoléon III anéantît leurs projets immédiats, les bonapartistes ne perdirent pas l'espérance. Ils s'attachèrent, avec une ardeur nouvelle, à la fortune du jeune prince, devenu l'héritier des prétentions impériales. Il était alors âgé de dix-sept ans. L'impératrice Eugénie, à qui les constitutions impériales confiaient la régence, assuma la direction du parti en attendant la majorité de celui qu'on se plaisait à appeler Napoléon IV.

On vit alors s'affirmer, dans le monde bonapartiste, deux courants, qui existaient antérieurement à l'état latent. Sous l'impulsion de l'impératrice, le bonapartisme officiel se rapprocha du légitimisme et du cléricalisme, tandis qu'une fraction importante, inclinant à gauche, se rattacha aux traditions révolutionnaires et, sous l'autorité du prince Napoléon, fonda le Jérômisme.

Nouvelle combinaison monarchique. — Les royalistes n'avaient pas renoncé au projet, toujours déçu, de la fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon. A défaut du comte de Chambord, on s'efforçait de mettre en lumière les mérites du représentant de la branche d'Orléans, le comte de Paris. Le duc d'Aumale, frappé par la perte de son fils unique, le duc de Guise (25 juillet 1872), vivait dans la retraite. Le comte de Paris, plus jeune et plus conciliant, se prêtait mieux aux projets nouveaux et aux espérances. Il venait d'entreprendre un voyage en France où il avait visité surtout les usines, à Fourchambault, à Anzin, à Saint-Gobain ; on vantait sa douceur, son application, sa gravité. Il préparait et allait publier (mars 1873) son livre sur la *Situation des ouvriers en Angleterre.* Il montrait ainsi son inclination vers les questions qui passeront bientôt au premier plan parmi les préoccupations des hommes d'État.

Les orléanistes. — Le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia avait pris à tâche de s'entremettre entre le comte de Chambord et le comte de Paris. Il était si bien con-

vaincu de l'efficacité de ses efforts que, le 17 janvier 1873, il se croyait autorisé à affirmer le succès de la fusion au cours d'une discussion dans un des bureaux de l'Assemblée nationale. Il citait à l'appui de cette déclaration une conversation qu'il avait eue récemment avec le comte de Paris. Celui-ci avait dit, une fois de plus, que le comte de Chambord ne trouverait pas dans sa famille de compétiteur au trône de France.

Le parti orléaniste, pourtant, ne voulait pas se laisser absorber. Il défendait son programme avec plus d'énergie que jamais.

Il existe en France, disait M. Édouard Hervé, dans un article du *Journal de Paris*, répondant à la légitimiste *Gazette de France*, un grand parti qui n'est ni rouge ni blanc, qui ne veut ni révolution nouvelle ni contre-révolution, ni retour à l'ancien ordre social, ni destruction de l'ordre social actuel. Ce parti, en répudiant les violences et les excès de la Révolution, accepte et entend conserver ses résultats légitimes : l'égalité civile, la liberté politique et religieuse, le gouvernement constitutionnel (1).

La situation demeurait donc, au fond, toujours la même : la famille pouvait se rapprocher, mais les programmes restaient différents. On déplorait l'entêtement du comte de Chambord. On ne comprenait pas qu'il se refusât, avec tant d'obstination, au salut de la dynastie et du pays. Ses scrupules étaient diversement interprétés.

Nouvelle intervention de Mgr Dupanloup auprès du comte de Chambord. — Mgr Dupanloup pensa que son intervention était redevenue opportune : « L'ancienne monarchie, disait-il, admettait le droit de remontrance : le souverain nécessaire à la France ne permettrait-il pas, même au dévouement et au patriotisme, la prière? »

Il communiqua son idée à ses amis. Ceux-ci l'encou-

(1) *Journal de Paris* du 1er février 1873.

ragèrent. M. de Falloux était des plus ardents (1).

Après avoir hésité quelque temps, Mgr Dupanloup se décide, sur la fin de janvier 1873, à écrire au comte de Chambord. Il adresse au prince une lettre strictement confidentielle :

Quand on a reçu de la Providence, disait notamment l'évêque d'Orléans, la mission et le devoir de sauver un peuple, et que, sous vos yeux, ce peuple périt, je crois, et beaucoup de mes amis croient avec moi, que, dans une question de rapprochement, il y a des devoirs réciproques. Car cette question de rapprochement n'est pas seulement entre les princes d'Orléans et votre personne, elle est entre la France, eux et vous. Voilà la vérité. C'est-à-dire que dans cette question de rapprochement, tous ont leurs devoirs et leur responsabilité. Et certes, si jamais un pays aux abois a demandé dans celui que la Providence lui a réservé comme sa suprême ressource, des ménagements, de la clairvoyance, tous les sacrifices possibles, c'est bien la France malade et mourante. Se tromper sur cette question si grave, se faire, même par un très noble sentiment, des impossibilités qui n'en seraient pas devant Dieu, serait le plus grand des malheurs.

L'évêque terminait en adjurant le prince de demander sur le drapeau une lumière au pape. « Je bénirais Dieu, dit-il, s'il vous inspirait de solliciter, en ces matières, l'avis du Saint-Père (2). »

Auprès du pape Pie IX. — Et afin de n'abandonner rien au hasard, Mgr Dupanloup écrivit à Pie IX,

(1) Sur les relations de M. Thiers et de M. Dupanloup V. les intéressantes confidences de l'abbé Maynard dans son livre : *Mgr Dupanloup et son historien, M. Lagrange.* M. l'abbé Rouquette raconte que M. Thiers avait dit à l'un de ses familiers : « Il n'y a plus qu'un rôle qui soit possible en France et je le remplirai... jusqu'au bout. Ce rôle est celui de Washington ; oui, il faut que je sois le Washington de la France. » De là l'émotion de l'évêque qui commence les démarches en vue de renverser M. Thiers et de le remplacer par le maréchal de Mac-Mahon. V. aussi la revue *Les Études*, numéro d'octobre 1913.

(2) Abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, t. III, p. 277-278.

le 23 janvier 1873, pour solliciter son intervention.

L'évêque d'Orléans propose une transaction. C'est ce qu'il explique dans une autre lettre adressée au cardinal Antonelli, secrétaire d'État du souverain pontife.

Je dis une transaction, écrit-il, car il y en a plusieurs de possibles. Par exemple, M. le comte de Chambord pourrait, à l'exemple d'un grand nombre de ses prédécesseurs, avoir son enseigne royale et la nation garder ses couleurs. C'est, du reste, ce qui a lieu en Angleterre, en Prusse et dans la plupart des États de l'Europe. Ou bien encore, il pourrait, comme symbole du retour de la France à la monarchie traditionnélle, fleurdelyser le drapeau tricolore.

Silence du pape. — A Rome, pas plus qu'à Frohsdorff, on n'était disposé à tenir compte des conseils de Mgr Dupanloup. Le pape se tut. Quant au comte de Chambord, il ne laissa pas sans réponse les vives supplications de l'évêque. Une lettre, datée de Vienne le 8 février 1873, fut remise par M. de Blacas, le 13, à Mgr Dupanloup.

Celui-ci causait, à ce moment, avec M. du Boys de sa lettre au comte de Chambord et des motifs qui lui avaient inspiré cette grave démarche. Il continua, tenant toujours la lettre qui venait de lui être apportée ; puis, d'une main tremblante d'émotion, il l'ouvrit et se mit à la lire. A mesure qu'il lisait, on voyait la rougeur lui monter au visage. Quand il eut fini : « Voilà, dit-il, qui fait les affaires de la République ! Pauvre France ! Tout est perdu (1) ! »

Réponse du comte de Chambord. — En effet, la lettre du comte de Chambord, livrée immédiatement à la publicité, exprimait, sur un ton hautain et royalement ironique, le regret de ne pouvoir suivre les avis de l'évêque :

Sans prévention ni rancune contre les personnes, dit-il, mon devoir est de conserver, dans son intégrité, le principe

(1) Abbé LAGRANGE, *Vie de Mgr Dupanloup*, p. 277.

héréditaire dont j'ai la garde; principe en dehors duquel, je ne cesserai de le répéter, je ne suis rien, et avec lequel je puis tout. C'est ce que l'on ne veut pas assez comprendre. Il m'est permis de supposer par vos allusions, monsieur l'évêque, qu'au premier rang des sacrifices regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau. C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la Révolution.

Parlant des princes d'Orléans, le comte de Chambord s'exprimait ainsi :

Je n'ai pas appris, avec moins de plaisir que les vrais amis du pays, la présence des princes, mes cousins, à la chapelle expiatoire, le 21 janvier ; car, en venant prier publiquement, dans ce monument consacré à la mémoire du roi-martyr, ils ont dû subir, dans toute sa plénitude, l'influence d'un lieu si propre aux grands enseignements et aux généreuses inspirations.

Il terminait en ces termes :

Je n'ai donc ni sacrifice à faire, ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu.

Nouvel échec des fusionnistes. — Ainsi, le rocher de Sisyphe retombait, encore une fois, sur la tête de ceux qui essayaient de le soulever. La lettre était terrible, l'allusion au vote de Philippe-Égalité, sanglante; elle rappelait, d'un seul mot, toutes les causes de dissentiment qui se perpétuaient depuis trois générations dans la famille royale.

Une nouvelle tentative, confiée à l'habileté de la princesse Clémentine d'Orléans, très liée avec la famille de Modène, ne fut pas plus heureuse. C'était à désespérer.

Mort de l'empereur Napoléon, volonté arrêtée du comte de Chambord, évolution publique de M. Thiers,

tout paraissait conspirer en faveur de la République. Cependant, la droite se refusait à se laisser convaincre. Avec une persistance digne d'une plus heureuse fortune, elle continuait à combattre, à l'aveugle, pour une cause qui paraissait irrémédiablement perdue.

V

Confidences d'un royaliste. — M. le vicomte de Meaux, dans ses *Mémoires*, énumère, non sans une certaine mélancolie, les causes qui ont amené l'échec de la politique monarchiste à l'Assemblée nationale :

> Pour comble de disgrâce, dit-il, vers le même temps, paraissait une de ces lettres par lesquelles le comte de Chambord avait coutume de déconcerter nos efforts et de briser nos espérances ; il se déclarait prêt, s'il remontait sur le trône, à rétablir le pouvoir temporel du pape. Autant de motifs ou de prétextes pour accuser royalistes et catholiques de vouloir la guerre, et de la vouloir pour le pape... Le préjugé se propagea et s'enracina. Nous devions le trouver vivace, encore six ans après, et plus funeste que tout autre à nos candidats.

Le même écrivain rejette aussi une partie de la faute sur les évêques.

> Ils réclamaient de l'Assemblée un vote qui nous eût brouillés avec l'Italie, une démarche — je ne sais laquelle, et ils ne le savaient pas davantage — en faveur du pouvoir temporel du pape... Que pouvait M. Thiers, et que pouvions-nous alors? Les évêques voulaient-ils provoquer, avec l'Italie, une querelle que l'Allemagne eût évidemment soutenue? Assurément, non ; et quand ils protestaient de leurs intentions pacifiques, ils étaient aussi sincères qu'inconséquents. Mais ils ne se sentaient pas responsables du pays ; et, sans se demander s'ils ne nous acculaient point soit à un précipice, soit à une reculade, ils se satisfaisaient eux-mêmes, eux et leur entourage.

Après l'échec de la discussion relative à la pétition des évêques, le parti catholique ne désarma pas. On accusa de trahison, ou du moins de tiédeur, la majorité de l'Assemblée qui suivait, en somme, sur ce point, la direction d'un évêque, Mgr Dupanloup.

Une véritable angoisse au sujet des souffrances du Saint-Père se répandait dans les masses catholiques, et remontait, de là, jusque dans l'Assemblée. La « question romaine » compliquait encore la situation si complexe où se débattait la France, vers la fin de l'année 1872. Il s'agissait, au fond, d'une nouvelle conséquence de la guerre, s'appliquant à des questions intéressant profondément le cœur du pays. Il s'agissait de maintenir ou d'abandonner une politique séculaire. Il s'agissait surtout, pour les catholiques, de l'indépendance de leur foi.

La question romaine. — Le pape Pie IX. — Pie IX, effrayé, sans armée, sans appui, avait dû s'enfermer dans le palais du Vatican. Aucune des puissances catholiques n'était en situation de le secourir. La France était envahie; l'Espagne avait pour roi Amédée de Savoie; l'Autriche était sans résolution et sans force. La situation du pape était vraiment affreuse. On comprend l'émotion des foules croyantes, que la bonté souriante de Pie IX et les longues vicissitudes de son règne avaient attendries depuis longtemps.

Il fallait, en outre, prévoir un autre événement de la plus haute gravité pour les destinées de l'Église et de la religion. catholique. Si le pape venait à mourir (il était alors âgé de quatre-vingts ans), dans quelles conditions d'indépendance se produiraient la réunion du conclave et l'élection du nouveau pontife, alors que le palais traditionnellement affecté à cet usage, le Quirinal, était sous la juridiction italienne?

M. Thiers offre au pape le château de Pau. — M. Thiers s'était toujours montré un défenseur averti de la politique française à Rome. Il comprenait mieux que per-

sonne l'importance des faits qui s'accomplissaient et qui pouvaient porter atteinte à l'indépendance du chef de l'Église ; il avait fait offrir à Pie IX un asile au château de Pau, avec le budget nécessaire pour subvenir aux charges pontificales.

Pouvait-il faire davantage? Dans la situation où était la France, devait-il s'exposer à une rupture avec l'Italie? L'Italie se rapprochait alors, d'une façon ostensible, de l'Allemagne. Le prince de Bismarck était dans le fort de la lutte contre l'Église romaine. La France traversait la phase critique où sa politique extérieure allait se débattre à la suite de la guerre. Pouvait-elle accepter les risques et provoquer les complications qu'une intervention dans la question romaine ne manquerait pas de susciter?

M. Thiers tenait, autant qu'il le pouvait, la balance égale entre le Vatican et le Quirinal. Au Quirinal, il avait accrédité un chargé d'affaires, M. Fournier, partisan déclaré des faits accomplis. M. Thiers a écrit : « Lorsque le pape se plaignait à nous de quelque difficulté venant du gouvernement italien, je m'adressais au roi par M. Visconti-Venosta et j'obtenais les satisfactions possibles et justes (1). »

*L'incident de l'*Orénoque. — La France avait pour ambassadeur auprès de Pie IX le comte Bernard d'Harcourt, très dévoué au Saint-Père. En outre, le gouvernement français maintenait à Civita-Vecchia la frégate l'*Orénoque*, mise à la disposition du pape. Cependant, la situation était telle que des conflits de détail se produisaient journellement (2).

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 377.

(2) M. Edmond About avait été chargé par le cabinet de Rome de demander à M. Thiers le retrait de l'*Orénoque :* « Mon ami, vous pouvez écrire à M. Visconti-Venosta que je suis, en France, un vieux royaliste rallié à la République et, en Italie, un vieux séparatiste rallié à l'Unité ! A. DE SAINT-ALBIN, *Histoire de Pie IX*, t. III, p. 355. V. aussi le journal *le Dix-neuvième siècle*, à la mort de M. Thiers.

Le pape en souffrait beaucoup ; naturellement irritable et vif, il se plaignait ; il se plaignait même de ses amis ; il se plaignait de M. Thiers. Un récit émouvant nous le montre dans l'espèce de cellule où il s'est réfugié, aux étages élevés du Vatican. Pour tout mobilier, un petit lit de fer, étroit et bas, sans garnitures ni rideaux. Les murs sont blancs et nus ; une plinthe, le long de laquelle étaient alignées dix ou douze paires de mules blanches ; un bureau d'acajou ; une chaise pour le visiteur :

Aucun autre meuble ni objet quelconque dans la pièce, sauf un flambeau de cuivre à trois bougies et une petite gravure coloriée de la Vierge dans un cadre à photographies. Le pape était d'ordinaire assis à contre-jour, tout vêtu de blanc ; parfois, il se soulevait péniblement, appuyé sur une forte canne et, parcourant lentement la longueur de la chambre, il s'arrêtait devant la fenêtre d'où il contemplait mélancoliquement l'enceinte du Vatican et, au delà, Rome, le Tibre, les collines boisées de la villa Pamphili (1).

Souffrances de Pie IX. — Le vieillard, irascible et impuissant, s'obstinait dans la lutte, parfois annonçant son départ et le faisant préparer hâtivement, si bien qu'un jour où il sort de la chambre pour se rendre dans la bibliothèque, appuyé sur le bras du chargé d'affaires de France, le bruit de la décision prise se répand dans le palais, puis dans Rome, et provoque une alarme universelle ; ou bien, il se résigne à rester, conscient de la force que le nom de Rome ajoute à la grandeur catholique, et il se décide à donner au monde le spectacle émouvant du maître des âmes volontairement prisonnier. Il reçoit les délégations venues de toutes les parties de l'univers, et, devant elles, il prononce les paroles qui sont, aux yeux des catholiques, comme « des charbons ardents amassés

(1) V. le spirituel ouvrage de M. le baron DES MICHELS, *Souvenirs de carrière*, p. 46 et suiv.

sur la tête des persécuteurs ». Il parle aux catholiques allemands, il leur dit : « Soyez confiants, unis ; car un caillou tombera de la montagne et brisera les pieds du colosse. » Ces paroles irritent profondément le prince de Bismarck.

Émotions des catholiques français. — En France, elles redoublent l'émotion. La communauté dans le malheur crée une sorte de solidarité. A l'Assemblée, notamment, où les tendances catholiques sont nombreuses et actives, on incrimine vivement la prudence et la réserve de M. Thiers. Un incident se produit, en janvier 1873. M. Thiers prescrit que l'équipage de l'*Orénoque* qui, en somme, stationne dans les eaux italiennes, rendra les visites d'usage à la fois au pape et au roi. Le pape proteste. L'ambassadeur français, nouvellement accrédité auprès de lui, en remplacement du comte Bernard d'Harcourt, le baron de Bourgoing, donne sa démission. La situation est telle qu'il semble que les relations vont être rompues entre la France et Rome. Le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, loin d'atténuer la crise, paraît vouloir la développer. Il sait que les catholiques ont la majorité à l'Assemblée nationale, et il compte se servir de la menace d'un vote hostile pour amener M. Thiers à composition. Pie IX se montre donc peu disposé à accepter un successeur à M. de Bourgoing.

M. Thiers est en péril. La situation est tendue avec la commission des Trente : un vote hostile, c'est le renversement, et cela au moment où on entrevoit la possibilité d'une négociation suprême avec l'Allemagne pour la libération du territoire.

Le 6 janvier, le général du Temple et le baron de Belcastel demandent à interpeller le ministre des Affaires étrangères sur les faits relatifs à la démission de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège.

M. de Belcastel dit lui-même, à la tribune, que « le dépôt de son interpellation aurait un effet salutaire

sur la marche suivie à Rome par le gouvernement ».

Rome se résigne. — Ainsi, le sort de M. Thiers est suspendu à cette discussion. Heureusement, sa prévoyance a pris les devants. Il a envoyé à Rome un jeune diplomate, fin et avisé, qui avait déjà su conquérir les bonnes grâces du Saint-Père, le baron Des Michels. Celui-ci a vu M. Fournier ; il a vu le cardinal Antonelli ; il a vu le pape ; il est rentré rapidement à Paris, et après un exposé précis de la situation, il est venu prendre les ordres de M. Thiers. Le président décide de « jouer cartes sur table » avec le Vatican, et il propose à Pie IX de choisir lui-même, sur une liste de quatre personnalités toutes dévouées au Saint-Siège, l'ambassadeur français qui lui agréera.

C'était le point de départ d'une politique d'apaisement, sinon d'accord. La proposition fut rapportée à Rome par le même émissaire. Elle fut rejetée d'abord.

Au moment où je commençais à perdre espoir, dit M. Des Michels, Sa Sainteté me fit appeler et m'adressa, avec une certaine solennité, quoique sur un ton mélancolique et résigné, les paroles suivantes que je notai au crayon au sortir de l'audience, et avant même de quitter le palais : « Je ne veux pas qu'on puisse dire que le chef du gouvernement français souffre (*sic*) de difficultés que le Souverain Pontife aurait pu lui éviter. Je consens donc à donner à M. Thiers le témoignage de bonne entente qu'il réclame de moi. Rapportez à Versailles l'assurance officielle que le choix de M. de Corcelles a tout mon agrément, et que le nouvel ambassadeur recevra, au Vatican, le même accueil que le comte d'Harcourt y a toujours trouvé.

M. Thiers échappait ainsi à la difficulté parlementaire et internationale. Mais ce succès lui était amer, car c'était le dernier acte d'une politique traditionnelle. Les puissances laissaient leur ambassadeur auprès du pape ; « le pape restait « prisonnier au Vatican.

La France et le Saint-Siège. — La nomination de M. de

Corcelles parut le 12 janvier. A l'Assemblée, l'interpellation annoncée se produisit le 15 janvier. M. Dufaure, vice-président du conseil, répondit au nom du gouvernement. Il exposa la solution agréée par Rome dans une seule phrase, où il expliquait combien était délicate la situation de la France, obligée d'avoir, à Rome, « un représentant auprès du souverain territorial de l'Italie, reconnu par l'Europe entière, avec lequel elle a un vif désir de conserver toujours de bonnes relations, et un autre représentant auprès du Saint-Siège, chargé de protester auprès du vénérable chef de la religion que professe la grande majorité des Français, de tous ses sentiments de respect et de dévouement ». Il déclara, d'ailleurs, que la politique de la France, telle que M. Thiers l'avait exposée à l'Assemblée, à propos de la discussion sur la pétition des évêques (1), n'avait pas changé.

Un mois plus tard, le 13 février 1873, le général du Temple essaya de reprendre le débat sur la question romaine, à propos des fondations et des propriétés nationales que possède la France à Rome et qui se trouvaient menacées par la loi italienne sur les corporations religieuses.

Mais l'Assemblée, à la demande de M. de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, refusa de s'engager, de nouveau, sur ce terrain dangereux, et, en présence des sentiments évidents de la majorité, l'auteur du projet d'interpellation le retira.

En Espagne, Amédée de Savoie, qui régnait depuis le 16 novembre 1870, abdiqua le 11 février 1873 et regagna l'Italie en allant s'embarquer à Lisbonne; la république fut proclamée aux Cortès, par 256 voix contre 32. Ces événements, auxquels la France ne s'était nullement mêlée, n'en avaient pas moins une certaine répercussion sur la politique française. Si l'exemple républicain parais-

(1) V. ci-dessus, p. 210.

sait franchir les frontières, il risquait de soulever contre la France les appréhensions et les coalitions dynastiques.

VI

M. Thiers et la commission des Trente. — M. Thiers voyait venir le printemps de l'année 1873 au milieu des plus graves appréhensions extérieures et intérieures. La droite de l'Assemblée, navrée de l'échec des différentes combinaisons tendant au rétablissement de la monarchie, s'en prenait au président et avait le dessein visible de se venger sur lui de ses déceptions ; la gauche, non moins mécontente, l'accusait de jouer double jeu.

Il luttait, pied à pied, contre la commission des Trente. Il surveillait de l'œil les démarches de chacun des prétendants. Il se débattait dans les contradictions de la question romaine. Il se demandait si le parti pris de la droite en faveur de la papauté n'allait pas compliquer encore, au moment où le *Culturkampf* battait son plein, les relations déjà si difficiles avec l'Allemagne.

Son impatient désir de voir se régler bientôt le paiement de l'indemnité était entravé par une hostilité sourde et qu'il démêlait mal, celle de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Dès le mois de septembre 1872, M. de Saint-Vallier l'avait averti de la situation délicate où se trouvait l'ambassadeur :

M. de Bismarck ne se gêne pas pour dire qu'il n'a pas rencontré, chez l'ambassadeur, à Paris, les qualités qu'il attendait de lui, et un soir que le comte Orloff et le général de Manteuffel dînaient chez lui en petit comité, le chancelier a dit tout haut devant eux : « Voilà quinze jours que cet Arnim me demande

une audience ; il faut pourtant que je finisse par la lui donner (1). »

Berlin affectait aussi quelque inquiétude en voyant monter l'astre de Gambetta. On le donnait comme l'instrument futur de la revanche ; M. de Saint-Vallier écrivait :

Le point noir, là comme ailleurs, est toujours M. Gambetta ; son nom inspire une répulsion qui s'affirme avec une nouvelle force... M. de Redern, confident de l'empereur, aurait dit : « L'arrivée de cet homme au pouvoir équivaut, à nos yeux, à l'avènement de la Révolution, ce que nous ne laisserions pas faire (2). »

M. Thiers luttait avec courage, n'ayant qu'une consolation, voir se succéder régulièrement, aux dates convenues, le paiement graduel des divers acomptes de l'indemnité. La prolongation de l'occupation allemande donnait lieu, dans les provinces de l'Est, à de sérieuses difficultés.

M. Thiers n'en est que plus ardent pour l'œuvre de la libération.

Il reprend l'affaire de la libération. — Le 2 février, il écrivait à M. de Saint-Vallier :

Quant à notre situation financière, la voici : nous aurons, le 1er mai, le quatrième milliard (1er au 5) ; nous aurons, à cette époque, une grande partie du cinquième et dernier milliard sans recourir aux garanties financières. Pour le restant de ce cinquième milliard, la plus facile opération de trésorerie, nous regardant seuls, nous permettra de nous acquitter en entier. Restera à fixer les époques précises et le mode de l'évacuation totale.

(1) *Occupation et Libération*, t. II, p. 50 et 124.

(2) *Ibid.*, 14 octobre, p. 83. M. Thiers répondait, le 17 octobre, au passage visant Gambetta : « M. Gambetta ne me succédera pas. Le pays l'a pris en aversion... Le mouvement est démocratique en France comme dans toute l'Europe et spécialement en Allemagne, mais nullement démagogique. » *Occupation et Libération*, t. II, p. 220.

Des calculs les plus simples et des évidences les plus claires, il résultait que la France pouvait être prête à très bref délai. Elle était en avance de deux ans sur les délais prévus par la convention du 29 juin 1872. Avec quelle joie le président de la République avait fait ces premières ouvertures! Avec quelle anxiété il attendait une réponse, on le devine.

Ouvertures à l'Allemagne pour le paiement anticipé. — La question se posait de nouveau : L'Allemagne consentirait-elle à toucher préventivement les acomptes aux dates nouvelles qui lui étaient suffisamment indiquées, et alors dans quelles conditions réglerait-on l'évacuation progressive, et bientôt complète, du territoire? C'est pour obtenir une première indication que M. Thiers se servait de la voie de Nancy, qui avait paru la plus facile et la plus efficace.

Au moment où M. Thiers écrit cette lettre, M. de Bismarck a, de lui-même, pris les devants. Son parti arrêté et maintenant déclaré, à l'égard de son ambassadeur, le rapprochait de M. Thiers. Le 15 janvier 1873, M. Bleichrœder avait eu un entretien très confidentiel avec M. de Gontaut-Biron :

Le *patron*, avait-il dit, n'est pas content de la manière de voir et de l'attitude de son *fondé de pouvoirs* à Paris. Il est évident qu'une partie se joue entre le chancelier, d'une part, le comte Eulenbourg et le roi lui-même, très probablement, d'autre part. Le comte d'Arnim serait soupçonné par le chancelier de lui être hostile. Il croit que le comte d'Arnim vise à le supplanter... On dit que si le roi se décidait à se séparer de M. de Bismarck, celui-ci serait oublié dans trois mois...

Dispositions nouvelles de M. de Bismarck. — M. de Bismarck trouva encore une preuve du mauvais vouloir de l'ambassadeur dans la négociation que M. Thiers était prêt à engager. Le 30 janvier, le chancelier avait prescrit au comte d'Arnim de chercher à démêler quelles étaient

les intentions du gouvernement français au sujet de nouvelles propositions d'évacuation. Comme il arrive souvent dans les affaires bien menées, les deux initiatives étaient concomitantes. Mais le comte d'Arnim exécuta ses instructions à sa façon : il se tut.

Heureusement, la procédure que M. Thiers avait suivie, en s'adressant à Nancy, était une garantie contre les infidélités ou la mauvaise volonté de l'ambassadeur allemand. M. de Gontaut-Biron, averti, agissait, de son côté, à Berlin. Là, on avait eu quelque inquiétude sur la solidité du gouvernement de M. Thiers. Cependant, après le discours de M. Dufaure, M. de Bismarck avait cru à un rapprochement durable entre la majorité et le président. Il avait dit, en riant, à M. de Gontaut-Biron, dont il connaissait les attaches avec la droite : « Il n'y a pas d'autre parti à prendre que de soutenir l'ordre des choses actuel : il faut que vous gardiez Adolphe Ier (1). »

Raisons de ces dispositions nouvelles. — Un changement appréciable s'était produit dans les dispositions de M. de Bismarck. Autant il avait été lent et soupçonneux au printemps précédent, autant il allait être empressé et « rond en affaires » dans cette dernière phase de la négociation. Est-ce la satisfaction de toucher au but et de pouvoir enfin montrer au monde une œuvre accomplie? Est-ce le sentiment de l'autorité conquise en Europe par la démarche des trois empereurs et par la visite prochaine, à Berlin, du roi Victor-Emmanuel? Est-ce, comme on l'a dit, le besoin qu'a M. de Bismarck d'annoncer au Reichstag, dont la session va s'ouvrir et où il prévoit de sérieuses difficultés, le paiement prochain et complet de l'indemnité? Ou bien, tient-il compte de la chute probable du cabinet Gladstone, en Angleterre, et de son remplacement par un cabinet Disraëli plus

(1) Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, p. 69.

enclin à se mêler aux grandes affaires européennes?

Quoi qu'il en soit, il est disposé à aboutir promptement. Il écrit, dans ce sens, au général de Manteuffel. Il s'étonne même de n'avoir encore reçu aucune réponse de Paris à la suite de la démarche qu'il a prescrite au comte d'Arnim. Le général de Manteuffel prévient Paris par M. de Saint-Vallier. Il ajoute que M. de Bismarck sort, plus puissant que jamais, de la crise qu'il a provoquée lui-même.

D'où va venir le retard maintenant? De l'incertitude qui règne, de nouveau, sur la situation à Paris, par suite des lenteurs de la commission des Trente, de la précarité, de plus en plus évidente, du gouvernement de M. Thiers.

L'Allemagne insiste. — A Berlin, c'est la question à l'ordre du jour, et c'est par des allusions assez fâcheuses à la situation du président que l'on motive une dernière résistance. Le 1er février, M. de Gontaut-Biron rend compte d'un entretien qu'il a eu avec le comte Redern, venu à l'ambassade de la part de l'empereur : « Aux yeux de l'empereur, la prolongation de l'occupation. serait utile pour empêcher les agitations révolutionnaires. » M. de Gontaut se récrie. Les départements ne sont occupés que « pour servir de gage au paiement de l'indemnité »; rien autre chose. Redern insiste, il parle de Gambetta, et ajoute : « Il faut que l'entente se fasse avec la droite. Tout dépend de M. Thiers ; l'entente entre l'Allemagne et la France est entre ses mains. » Le lendemain, à l'Opéra, l'empereur lui-même revient sur la question. Aux allusions faites par l'ambassadeur à un prochain paiement et à une prochaine évacuation, il répond évasivement : « Nous verrons; il faut régler chaque chose en son temps. » On sent, dans ces retards et dans ces allusions, l'influence de la correspondance du comte d'Arnim.

M. de Redern voit de nouveau M. de Gontaut. Celui-ci

presse son interlocuteur : « Pourquoi ces paroles dilatoires? En France, beaucoup de gens croient que vous nous attaquerez dès que nous aurons payé le solde de l'indemnité de guerre. » Au tour de M. de Redern de protester : « Vous attaquer? Pourquoi ; à quelle fin? Où serait notre intérêt? Non, non, n'en croyez rien. » Mais il revient sur la reconstitution de l'armée française. Il se plaint encore. M. de Gontaut répond avec beaucoup de sagesse : « Tout le monde arme en ce moment. » Et M. de Redern obligé d'avouer : « Il faut en convenir ; c'est une calamité. On en a parlé ici dans l'entrevue des trois empereurs, mais personne ne s'est soucié de désarmer. Chacun a déclaré qu'il entendait nettoyer lui-même le devant de sa maison (1). »

Fatigue de M. Thiers. — M. Thiers est accablé de soucis et de travail. Sa santé même paraît menacée. Un jour, il est pris d'une syncope qui effraie son entourage ; l'alarme se répand jusqu'à Berlin (2). Le comte d'Arnim s'empare de ces incidents pour exciter les méfiances et justifier ses propres lenteurs. Le prince de Bismarck est obligé de le remettre dans la voie droite :

Je tiens pour nécessaire, lui écrit-il le 20 janvier 1873, d'opposer mon sentiment aux jugements qui me semblent injustes de Votre Excellence sur M. Thiers, parce que les opinions différentes sur l'homme d'État qui dirige la France conduisent Votre Excellence à une politique autre que la mienne, alors même qu'en principe elle n'en aurait pas l'intention.

M. de Gontaut agit sur la commission. — D'autre part, M. de Gontaut-Biron se voit contraint de donner

(1) *Occupation et Libération*, t. II, p. 182-192.

(2) « Le pouvoir me fatigue, disait-il au cardinal de Bonnechose ; je voudrais me démettre, mais mon fidèle ami, Mignet s'y oppose ; c'est la sagesse personnifiée. Il me fait un devoir de rester. En attendant, je désire, je cherche un successeur ; ce sera, peut-être, le duc d'Aumale. » Mgr BESSON, *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II, p. 170.

à ses amis de la commission un sérieux avertissement :

Vous êtes en train, leur faisait-il dire, de perdre le terrain que vous avez gagné pendant ces derniers mois... La politique étrangère de M. Thiers, ses efforts pour ramener l'ordre à l'intérieur, pour reconstituer les finances et même l'armée, ont inspiré une sympathie réelle pour lui, même une admiration sincère... On ne comprend pas les longues et subtiles discussions de la commission... Ne rendez pas ma tâche plus difficile qu'elle ne l'est... La prolongation et l'accentuation du désaccord produisent ici un effet fâcheux, dont nous ne pouvons manquer de subir le contre-coup dans les négociations relatives à la libération du territoire (1).

On comprend que, dans ces conditions, toute l'attention soit absorbée par le débat constitutionnel engagé devant la commission des Trente. C'est l'autorité gouvernementale de M. Thiers, sa personnalité même qui sont en question ; et c'est, en même temps, cette cause de la libération à laquelle il s'est consacré tout entier.

Il faut bien préciser les positions prises, de part et d'autre, et les conditions de l'espèce de corps à corps où se joue le sort du pays. La commission, quoique royaliste en majorité, n'a ni l'espoir ni la volonté d'aboutir immédiatement à la solution monarchique ; elle n'a pas conçu le dessein de renverser, pour le moment, la République ; elle ne prétend nullement sortir du provisoire ; elle désire même le faire durer, mais sous la condition de le subordonner à ses fins.

Avec M. Thiers, le temps qui s'écoule est profitable aux institutions républicaines ; puisqu'on ne peut arrêter le temps et en revenir à ces heures, toujours regrettées, où le pacte de Bordeaux laissait le champ libre à toutes les combinaisons, la droite voudrait, du moins, lier les

(1) Duc DE BROGLIE, *la Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, p. 75.

mains à l'habile et dangereux vieillard, l'avoir, ou à sa dévotion, ou à sa merci.

Lui, profite de l'embarras visible de la commission; il ne songe qu'à obtenir, par ce moyen, de la majorité, des concessions sur lesquelles il s'appuierait ensuite pour se raidir contre elle. Ne pouvant vivre sans elle, ni avec elle, il compte vivre toutefois par elle quoique contre elle. C'est une sorte de tour d'adresse continuel auquel il se condamne pour durer et poursuivre son œuvre, tant que ses forces le lui permettront.

Lutte pénible entre M. Thiers et la commission. — Ce fut donc, pendant deux mois et demi, entre M. Thiers et M. Dufaure, d'une part, et la commission, d'autre part, une lutte qui passionna d'abord l'opinion, puis finit par la laisser indifférente. Mais, en raison même de ces lenteurs, le malaise ne faisait que croître.

Selon que les affaires de la monarchie étaient en bonne ou en mauvaise voie, la brouille ou l'accord régnaient alternativement.

M. Thiers eut de fréquentes conversations avec les sous-commissions et fut entendu quatre fois par la commission plénière.

On cherche un « terrain d'entente ». — Janvier, février, s'écoulèrent à la recherche « d'un terrain d'entente ». Bien qu'il eût, assez irrévérencieusement, taxé de « chinoiseries » les formalités dont on prétendait entourer, à l'avenir, son audition par l'Assemblée, M. Thiers inclinait lui-même vers l'idée d'un accommodement. Il ne pensait plus, en février 1873, raconte M. Jules Simon, qu'à achever la libération du territoire : « Je n'ai pas, disait-il, à m'occuper du reste, car aussitôt la convention signée, la majorité déclarera, par un beau décret, que j'ai bien mérité de la patrie, et elle me mettra par terre (1). »

(1) Jules SIMON, t. II, p. 361.

Suite des pourparlers avec l'Allemagne. — Harcelé journellement par cette lutte qui l'épuise, il poursuit ses négociations pour la grande affaire qui, désormais, lui tient uniquement au cœur. Lui laissera-t-on seulement le temps et l'autorité nécessaires pour conclure?

Au début de février, il aborde, à la fois à Paris et à Nancy, les négociations décisives au sujet de l'évacuation :

J'ai vu M. d'Arnim, le 4 février, écrit-il à M. de Saint-Vallier, et j'ai commencé les pourparlers. Il a été plus aimable que de coutume... Ce que je lui ai proposé, à titre *d'avant-projet* susceptible de discussion, c'est de prendre un terme moyen, comme celui-ci par exemple : « Le deuxième milliard payé en mai, on n'évacuerait pas les deux départements qu'on nous devrait, mais, en retour, on devancerait l'évacuation des deux autres départements d'un temps égal à celui dont nous aurions prolongé l'occupation des Vosges et des Ardennes. L'évacuation s'opérerait alors d'un seul coup, pendant que s'accomplirait le versement du troisième milliard (le troisième milliard restant à payer, c'est-à-dire, en réalité, le cinquième). Ainsi, par exemple, si le deuxième milliard était payé au 1er mai et le troisième au 1er septembre, on évacuerait totalement au 1er août (1).

Singulière attitude du comte d'Arnim. — On le croirait à peine, le comte d'Arnim s'abstient encore de transmettre ces propositions si claires à Berlin. M. de Bismarck, averti par Nancy, en est réduit à faire l'aveu de la mauvaise volonté de son ambassadeur; il réclame des renseignements plus précis. Dans la lettre qu'il écrit, le 5 février, à M. de Manteuffel, il déclare « que le terme de l'évacuation définitive n'est plus bien éloigné ». Il demande des détails sur les conditions pratiques dans lesquelles elle peut s'accomplir. M. de Treskow dit, le même jour, à M. de Gontaut-Biron « qu'on songe à

(1) *Occupation et Libération*, t. II, p. 233.

l'évacuation sans garanties financières pour le mois d'août », et celui-ci prévient aussitôt M. Thiers.

Enfin, le 18 février, dans une lettre qu'il écrit à M. de Manteuffel, M. de Bismarck reconnaît que le comte d'Arnim ne l'informe pas fidèlement et qu'entre les ouvertures transmises par celui-ci et les propositions de M. Thiers qui viennent par le canal de Nancy, il y a un point de divergence essentiel. Il sollicite des éclaircissements.

On voit se préciser, du côté de l'Allemagne, une réserve qui, depuis longtemps, hante l'esprit de M. Thiers. Elle serait relative à Belfort, que l'Allemagne conserverait comme gage.

M. Thiers s'alarme à propos de Belfort. — Pourquoi? Combien de temps? voilà les questions angoissantes qui se pressent dans l'esprit du président. Laissons-le parler encore :

Il ne manque pas de gens qui disent que, lorsque tout sera payé, on prendra un prétexte pour garder Belfort et pour nous faire la guerre. Je ne le crois pas du tout ; mais notre devoir est de poser la question même la plus invraisemblable quand il s'agit d'une chose si grave, qui n'est pas moins que la paix ou la guerre ou peut-être la perte du pays lui-même... Il y a des choses qu'il ne faut jamais avoir l'air de croire possibles et dont, par conséquent, il ne faut pas parler... Dans l'Allemagne du Sud, surtout, on croit, parce qu'on le désire, que Belfort ne nous sera pas rendu. Je suis convaincu que la Prusse n'oserait pas, devant l'Europe, commettre une pareille infamie... Cependant, je me comporte comme Fontenelle à qui on demandait s'il croyait aux revenants et qui disait qu'il n'y croyait pas, mais qu'il en avait peur.

Et M. Thiers, « qui rumine dans sa tête toutes les manières de s'y prendre pour nous tirer de là », finit par demander à M. de Gontaut-Biron si celui-ci ne pourrait pas aller trouver l'empereur et lui tenir ce langage : « Sire, vous êtes mieux qu'un grand roi, vous êtes un

honnête homme ; je suis un honnête homme aussi. Eh bien, est-ce que je tromperais mon pays en lui disant qu'il peut payer et que, son argent donné, on lui rendra son territoire, tout son territoire? » « Je suis sûr, ajoute M. Thiers, que l'accent d'un honnête homme comme vous sera tout-puissant aussi, et qu'en ayant la parole du roi lui-même, donnée à un parfait honnête homme, on pourra livrer la substance de notre pays pour avoir son territoire (1). »

Inquiétudes croissantes. — M. Thiers est absorbé par sa lutte contre la commission des Trente. Le comte d'Arnim ne cesse de grossir, à Berlin, les difficultés et de pronostiquer la chute prochaine du président. M. de Bismarck est incertain. M. Thiers, de son côté, se rend compte qu'un succès à la commission consolidera sa situation à Berlin. Ses journées et ses nuits sont dévorées par ce va-et-vient de responsabilités et d'inquiétudes. Il écrit, le 9 février, à M. de Gontaut-Biron et affecte une confiance que, peut-être, il ne partage plus lui-même :

Le danger est uniquement de gâter les élections en donnant des prétextes spécieux à ceux qui prétendent qu'on veut renverser la République, que, du reste, personne ne peut remplacer. Quant au règne des radicaux, il est loin, bien loin, et il faudrait, de la part de la droite, des montagnes de fautes pour amener M. Barodet et ses amis !...

Ce qui exaspère le président, c'est la prétention de la commission de le réduire au silence. Il l'accable de ses pétulantes boutades. Que veut-on faire de lui? « Un combattant avec le sabre cloué au derrière ! »... « Un porc à l'engrais dans la préfecture de Versailles ! » « Un mannequin politique !!! »

M. Thiers cède. — Enfin, il croit devoir céder. Il se

(1) *Occupation et Libération*, t. I, p. 210.

rapproche, il est vrai un peu froidement, du duc de Broglie qui mène la commission à son gré. Mais il veut, du moins, tirer parti de sa concession. Il acceptera « les chinoiseries » de la commission, si celle-ci, par contre, adopte un article additionnel, arrêté en conseil des ministres, et portant qu'il serait statué, à bref délai, par des lois spéciales : 1° sur le mode d'élection de la future Assemblée ; 2° sur les attributions d'une deuxième Chambre ; 3° sur l'organisation du pouvoir exécutif, pour le temps qui s'écoulera entre la dissolution de l'Assemblée actuelle et la constitution des deux nouvelles Chambres.

La commission se montre épouvantée de cet article présenté par M. Dufaure. M. Ernoul déclare que les mots « à bref délai » ont retenti à ses oreilles « comme un glas funèbre ». L'article additionnel est rejeté. Tout est à recommencer.

Les plus avisés ne désespéraient pas d'un accommodement. « L'affaire est trop grave, disait plaisamment M. Batbie, pour ne pas s'arranger. » C'est, en effet, ce qui arriva. Tout à coup, le 19 février, la commission se ravise et adopte, par 19 voix contre 7, l'article proposé par le gouvernement et modifié de la façon suivante :

L'Assemblée nationale ne se séparera pas sans avoir statué : 1° sur l'organisation des pouvoirs législatif et exécutif ; 2° sur la création et l'organisation d'une seconde Chambre ; 3° sur la loi électorale.

La commission s'engage à examiner les projets constitutionnels. — On laisse au gouvernement le soin de proposer des projets de loi sur les trois points ainsi énumérés. Voilà, posée, la première assise de la future constitution républicaine.

Que s'était-il passé? Une fois de plus, les espérances des monarchistes relativement au succès prochain de la fusion s'étaient évanouies. La lettre du comte de Chambord à Mgr Dupanloup était intervenue. Les orléa-

nistes, las de se traîner aux pieds des légitimistes, avaient compris qu'ils n'avaient plus d'autre tactique à adopter que de gagner du temps. Ou on lasserait le comte de Chambord ou on s'en remettrait à la destinée.

Maîtres de la majorité de la commission des Trente, ils avaient donc voté le projet auquel se ralliait le gouvernement. Ainsi, faussant compagnie, pour la première fois, au parti légitimiste, ils se trouvaient, par une sorte de fatalité qui les poursuivra jusqu'à la fin, travailler à la consolidation de la République.

Rapport du duc de Broglie. — Nommé rapporteur, le duc de Broglie donna lecture de son rapport à l'Assemblée nationale, le 21 février 1873. Toutes les questions de principe étant réservées, le projet se bornait, pour le présent, comme le dit spirituellement M. Ricard, à régler le cérémonial de l'entrée du président de la République à la Chambre et celui de sa sortie.

La transaction. — Quand M. Thiers voudra être entendu par l'Assemblée, il en fera la demande par un message. Aussitôt après la lecture du message, la discussion sera suspendue, et le président sera entendu le lendemain, à moins d'un vote formel. La séance sera levée après le discours présidentiel et la discussion ne reprendra qu'à une séance ultérieure, hors la présence du président de la République.

C'est l'article premier du projet de loi. L'article 2 règle le mode de promulgation des lois et consacre le droit de *veto* du président. L'article 3 porte que le *veto* du président ne pourra pas « s'appliquer aux actes par lesquels l'Assemblée nationale exercera le pouvoir constituant qu'elle s'est réservé dans le préambule de la loi ».

L'article 4 organise la responsabilité ministérielle, en spécifiant que les interpellations sont adressées, non au président de la République, mais aux ministres. Celui-ci pourra, néanmoins, être entendu dans les discussions

des interpellations ou des pétitions relatives à la politique extérieure.

M. Thiers écarté de la tribune. — Dans les interpellations relatives à la politique intérieure, le président de la République pourra également être entendu, si, par une délibération spéciale, le conseil des ministres déclare que les questions soulevées se rattachent à la politique générale et engagent la responsabilité du chef de l'État.

Enfin, le dispositif introduit dans la loi, à la demande du gouvernement, et relatif à l'organisation constitutionnelle, est adopté en dernière analyse. Il constitue l'article 5 et dernier du projet.

La lecture du rapport du duc de Broglie fut accueillie par les applaudissements du centre gauche, par un froid silence de la droite et par des rumeurs et des protestations des légitimistes. « C'est une abdication et un acte de servilité ! » cria M. Hervé de Saisy.

Mécontentement des légitimistes. — L'animosité des légitimistes était si vive contre les orléanistes, que la *Correspondance Saint-Chéron*, organe demi-officiel de leur parti, publiait une lettre concluant ainsi : « Si les princes d'Orléans ne cherchent pas à faire oublier le passé de leur famille et la révolution de Juillet, ils s'exposeront à perdre leurs droits d'hérédité au trône, après le règne éventuel d'Henri V. »

La transaction intervenue entre le gouvernement et la commission tendait à annuler M. Thiers et réservait l'avenir. Elle prétendait faire le lit d'un roi constitutionnel en organisant la responsabilité ministérielle. En supprimant l'action directe de M. Thiers sur l'Assemblée et sur le pays, elle rendait possible son remplacement, à bref délai, par un personnage n'ayant ni son autorité ni sa capacité politique.

La discussion du projet de loi, commencée en séance publique le 27 février, se poursuivit jusqu'au 13 mars 1873. La question était épuisée ; chaque groupe

exposa, par la bouche de ses principaux orateurs, des doctrines ou des opinions sans grand intérêt, puisque les positions étaient arrêtées.

M. de Marcère, M. de Castellane, M. Haëntjens, M. Gambetta, M. de Laboulaye, M. Ricard prirent part à la discussion.

Invité par MM. Le Royer et Bertault à faire connaître son avis, M. Thiers parla dans la séance du 4 mars. Le président de la République essaya de concilier le pacte de Bordeaux avec le message du 13 novembre, de maintenir l'équilibre entre la droite et la gauche ; il se réjouit de son accord avec la commission des Trente et se montra, par-dessus tout, désireux d'obtenir une majorité.

Vote du projet de loi transactionnel. — Enfin, le 13 mars 1873, par 407 voix contre 225, le projet de loi fut voté. Pour le public, ce qui parut le plus clair, c'est qu'on éloignait M. Thiers de la tribune.

Dans son rapport sur la constitution Rivet (31 août 1871), M. Vitet, membre de la majorité, jugeait ainsi, par anticipation, l'œuvre de l'Assemblée nationale : « Si, par respect pour les principes, nous allions proposer à la France que, désormais, son incomparable orateur n'ouvrira plus la bouche et ne parlera que par message, la France serait tentée d'en rire et je ne veux pas dire ce qu'elle penserait de nous. »

Pendant que les travaux de la commission des Trente se prolongeaient pour arriver à ce piètre résultat, le malentendu entre Paris et Berlin s'était dissipé, grâce aux communications officieuses échangées à Nancy. On affirmait, à Berlin, qu'il ne restait plus qu'à convaincre le roi. Le 1er mars, M. de Gontaut-Biron télégraphie :

J'ai dîné ce soir chez M. de Bismarck. Il a soumis à l'empereur les propositions de M. Thiers. Il espère obtenir, d'ici à un ou deux jours, l'assentiment de Sa Majesté pour l'évacuation

de tout le territoire au 1er juillet ; Belfort et son canton demeurent seuls occupés jusqu'à l'entier paiement du cinquième milliard (1).

Les pourparlers avec l'Allemagne aboutissent. — Le 2 mars, le prince de Bismarck adresse au général de Manteuffel, pour être communiqué à M. de Saint-Vallier, le télégramme suivant :

Je viens de soumettre au roi les propositions contenues dans la lettre de M. Thiers à M. de Saint-Vallier, et Sa Majesté a donné l'ordre de vous faire connaître qu'elle accepte les propositions de Son Excellence M. le Président de la République. Des instructions dans ce sens sont envoyées à M. le comte d'Arnim. Toutefois, en raison de certaines craintes de désordre qui existent en France, dans le public, les journaux et à l'Assemblée, pour le moment de notre départ (on retrouvait encore ici l'effet des allégations de l'ambassadeur), la ville de Belfort, qui ne fait pas partie des autres départements, devra rester occupée jusqu'à l'entier paiement, mais pour être évacuée aussitôt après.

Réserve au sujet de Belfort. — Voilà donc cette réserve, relative à Belfort, cette « infamie » de Belfort, que M. Thiers appréhendait depuis si longtemps. Quelle catastrophe, au moment où l'on croit aboutir ! Tout est donc remis en question ! Les alarmes, les soupçons, n'étaient que trop fondés. L'état-major l'emporte : on ne veut pas rendre cette ville à la France, ou du moins, on la garde comme un gage suprême et un dernier moyen de pression !

Cependant, le général de Manteuffel se porte garant de la parfaite loyauté de l'Allemagne.

Il m'a déclaré, *sur l'honneur*, écrit, le 3 mars, le comte de Saint-Vallier, que son gouvernement n'avait jamais eu la velléité de garder Belfort, de violer, aux yeux de l'Europe

(1) *Occupation et Libération*, t. II, p. 250.

et du monde, un traité solennel, enfin qu'il me répondait que Belfort serait évacué le jour même de l'entier paiement. Il m'a conjuré de vous transmettre ses paroles, ajoutant : « M. Thiers sait que je suis un honnête homme et que je ne m'avancerais pas si je ne croyais pouvoir le faire loyalement (1). »

M. de Bismarck lui-même proteste auprès de M. de Gontaut-Biron contre les intentions qu'on lui prête. Il les juge blessantes. D'ailleurs, *c'est à prendre ou à laisser.*

M. de Manteuffel écrit à M. de Saint-Vallier, le 10 mars, cette lettre écrite pour M. Thiers :

J'ai reçu un télégramme qui me prouve qu'il n'y a pas ombre d'idée dans la tête de Bismarck de vouloir déflorer les traités et de garder, sous quelque prétexte que ce soit, Belfort... Belfort vous sera rendu avec le dernier paiement... Je trouve que nous, Prussiens, commettons une faute politique en ne montrant pas, à vous, Français, assez de confiance. Ne tombez pas dans la même faute en vous méfiant à cause de Belfort.

M. Thiers commence à se rassurer ; mais il craint que l'effet produit sur l'opinion n'affaiblisse la satisfaction qu'allait causer la publication de la convention. Il se déclare prêt à signer ; il fait cependant un dernier effort et supplie qu'on renonce à la réserve formulée.

Berlin veut en finir, et M. de Bismarck, non sans humeur, propose de substituer Verdun à Belfort. Malgré l'hostilité du comte d'Arnim, qui va jusqu'à garder par devers lui le texte de la convention définitive qu'il a ordre de communiquer dès le 3 mars à M. Thiers, malgré les bruits fâcheux qui se répandent sur la santé du président, et qui, un moment, inquiètent Berlin, l'accord va s'établir.

(1) *Occupation et Libération*, t. II, p. 261-291.

M. de Bismarck s'explique. — L'entretien décisif a lieu, le 11 mars, à Berlin, entre M. de Gontaut-Biron et le prince de Bismarck. Celui-ci est accablé de travail, engagé devant le parlement dans les plus graves discussions. Il prévoit des difficultés religieuses et parlementaires : il veut avoir la tête libre. Il parle donc avec vivacité à l'ambassadeur :

Nous n'avançons pas, dit-il ; on m'écrit de Paris des choses étonnantes sur les sentiments qui prévalent à notre endroit en France et à Paris. Les Français errent singulièrement dans le domaine de la fantaisie. Il y en a beaucoup, paraît-il, qui, de bonne foi, nous soupçonnent d'arrière-pensée, au sujet du traité que nous avons signé avec vous. On prétend que nous ne l'exécuterons pas. Eh ! s'il en était ainsi, nous serions mis au ban de l'Europe... Vous ne devez pas douter un instant que nous exécuterons le traité et tout le traité. S'il ne l'était pas de notre fait, ajouta le prince en souriant, je *m'engage à aller me constituer prisonnier à Paris.* On parle de Belfort ; il paraît même qu'on dit chez vous que le « parti militaire » ne me pardonne pas de vous avoir restitué cette place forte. C'est une erreur. Tenez-vous à rentrer un peu plus vite en possession de Belfort? Est-ce l'occupation de cette place qui vous tourmente? Laissez-nous jusqu'à l'entier paiement un autre gage matériel équivalent, Toul, Verdun, par exemple : alors nous évacuerons Belfort en même temps que les quatre départements...

Cette indication est relevée par l'ambassadeur qui la précise. M. de Bismarck ne la retire pas :

Eh bien ! dit même le prince avec bonne humeur, voulez-vous substituer Toul ou Verdun à Belfort, comme dernier point d'occupation?

Le mot est transmis à M. Thiers qui s'en empare.
Il télégraphie, le 12 mars :

Je suis prêt à signer aux conditions suivantes : Verdun substitué à Belfort — Quatre semaines pour l'évacuation des quatre départements — Dix jours pour l'évacuation de Ver-

dun, la substitution, à laquelle il faut tenir, étant définitivement acceptée — Dernier terme d'évacuation, 1er septembre. Ces conditions admises, nous pouvons nous entendre en deux heures sur la rédaction.

M. de Bismarck, non sans hésitation et discussion, accepte la solution qu'il a proposée lui-même. Le 12 mars, dans le discours d'ouverture du Reichstag, il fait une allusion très claire à l'entente sur l'évacuation anticipée. Cependant, le 14 mars, on essaye encore de revenir, à Berlin, sur la question de Belfort-Verdun. M. Thiers tient bon. Le 14 mars, M. de Gontaut-Biron télégraphie : « Tout est arrangé. » Le 14, une difficulté, qui pouvait devenir grave, est soulevée encore. Jusqu'à la dernière minute, tout reste en suspens..

Le traité d'évacuation est signé. — Enfin, le 15 mars, à cinq heures quarante-six, M. de Gontaut-Biron envoie la dépêche : « Le traité a été signé à cinq heures. »

M. de Bismarck n'avait pas voulu laisser au comte d'Arnim le soin de conclure un acte si important. Les protocoles sont échangés à Berlin et signés par le chancelier et par l'ambassadeur de France, le vicomte de Gontaut-Biron. Les deux clauses principales de la convention étaient consacrées l'une à l'anticipation des versements, l'autre à l'évacuation parallèle des départements occupés. La France s'obligeait à payer, avant le 10 mai 1873, les cinq cents millions qui devaient l'être seulement au 1er mars 1874, et quant au dernier milliard échéant le 1er mars 1875, elle le payerait en quatre termes, les 5 juin, 5 juillet, 5 août et 5 septembre 1873.

Par contre, l'Allemagne prenait l'engagement d'évacuer les quatre départements encore occupés (Ardennes, Vosges, Meurthe-et-Moselle et Meuse), à l'exception de la place de Verdun et d'un rayon de trois kilomètres, dans un délai de quatre semaines, à partir du 5 juillet 1873.

C'était, pour les territoires occupés et pour les populations elles-mêmes, la libération anticipée de près de deux ans !

La libération du territoire. — Donc, le 17 mars, deux jours après le vote de la loi qui modifiait ses pouvoirs, M. Thiers donne communication à l'Assemblée de la convention libératrice. Cette communication, faite par M. de Rémusat, ministre des Affaires étrangères, est accueillie par de longues acclamations. M. Christophle, président du centre gauche, propose de voter, immédiatement, une motion ainsi conçue : « *L'Assemblée nationale déclare que Monsieur le Président de la République a bien mérité de la patrie.* »

M. Thiers a « bien mérité de la patrie ». — La droite reste un moment silencieuse : la passion politique professe l'ingratitude. M. Saint-Marc Girardin intervient assez maladroitement. Il soutient un autre ordre du jour où l'Assemblée « se félicitait elle-même d'avoir accompli une partie essentielle de sa tâche ». Un débat assez confus s'engage. Les sentiments étaient si mélangés qu'un membre de la droite s'écrie : « Trois quarts d'apothéose, c'est assez ! » Enfin une motion qui réunit les deux ordres du jour est votée à l'unanimité.

Une délégation du bureau fut chargée de porter la déclaration de l'Assemblée à la connaissance de M. Thiers. La gauche entière se joignit à la délégation. La droite s'abstint. M. Thiers répondit aux félicitations du bureau par cette simple phrase : « De tous les efforts que j'ai faits, la meilleure récompense, celle qui me touche le plus, c'est le témoignage que vous m'apportez de la confiance du pays et de l'Assemblée qui le représente. »

Félicitations à M. Thiers. — Le jeudi suivant, l'Académie française, sur la proposition de M. Legouvé, déclara que c'était pour elle un honneur de compter dans son sein les hommes qui avaient signé le traité de libération, et elle délégua son bureau auprès de M. Thiers et de M. de

Rémusat pour les remercier. Dans le pays, un grand nombre de corps délibérants s'unirent à ces manifestations.

Parmi les félicitations innombrables que reçut M. Thiers nous n'en mentionnerons qu'une seule : de toutes, ce fut, peut-être, celle qui lui fut le plus sensible ; elle émanait de M. Guizot. L'ancien président du conseil du roi Louis-Philippe s'exprimait en ces termes :

Mon cher confrère,

Je ne veux pas laisser passer l'événement le plus heureux et l'acte le plus considérable de votre vie publique sans vous en féliciter et sans m'en féliciter avec vous et avec toute notre patrie.

C'est un bonheur et un honneur grand et rare d'avancer le jour où la France rentrera pleinement en possession d'elle-même, de toute son indépendance et de toute sa dignité en Europe. Vous avez agi en vrai et efficace patriote.

Je vous souhaite de trouver la reconnaissance du pays au niveau du service. C'est la seule récompense qui soit digne du service même et de celui qui l'a rendu.

Je prends plaisir, mon cher confrère, à vous exprimer mes bien sincères et bien affectueux sentiments.

GUIZOT.

Le lendemain du vote de l'Assemblée, au conseil des ministres, M. Jules Simon dit, en riant, au président de la République : « Voilà votre œuvre accomplie ; il faut dire votre *nunc dimittis.* »

Regardant son ami d'un air pensif, M. Thiers répondit :

— Mais ils n'ont personne !

— Ils ont le maréchal de Mac-Mahon, répliqua M. Jules Simon.

— Oh ! pour celui-là, fit vivement M. Thiers, j'en réponds, il n'acceptera jamais (1).

(1) J. SIMON, *Gouvernement de M. Thiers*, t. II, p. 368.

CHAPITRE X

LE 24 MAI

Lutte des partis. — Les marchés de la guerre ; attaques contre M. Challemel-Lacour. — Le régime municipal de Lyon. — Pétition du prince Napoléon, à propos de son expulsion ; pacte entre les trois partis monarchistes. — Démission de M. Jules Grévy ; M. Buffet, président de l'Assemblée nationale. — Les élections du 27 avril 1873 ; M. Barodet est élu à Paris. — Nouvelles élections le 11 mai. — Démission de MM. Jules Simon et de Goulard. — Conciliabules pour le choix d'un candidat à la présidence ; on se met d'accord sur le nom du maréchal de Mac-Mahon. — M. Thiers remanie son ministère. — Interpellation de la droite. — M. Thiers dépose des projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics. — Séance du 23 mai ; discours du duc de Broglie et de M. Dufaure. — Séance du 24 mai, discours de M. Thiers ; déclaration de M. Casimir-Perier ; le groupe Target. — M. Thiers, mis en minorité, donne sa démission. — Le maréchal de Mac-Mahon est élu président de la République. — Conclusion.

I

Discussions sur les « marchés de la guerre ». — Alors que le gouvernement avait tant de peine à maintenir l'équilibre entre les partis, ceux-ci, arrivés au comble de l'exaspération, se précipitaient l'un contre l'autre avec fureur. L'édifice mesquin construit par la commission des Trente, les fragiles barrières élevées par la prévoyance de M. Thiers, rien ne pouvait résister à la tourmente qui allait secouer bientôt l'Assemblée nationale et le suffrage universel lui-même.

Le duc d'Audiffret-Pasquier avait déclaré, d'un ton de menace, dans sa réponse récente à M. Gambetta au sujet des pétitions, que la commission des marchés n'avait pas dit son dernier mot. Celle-ci devint, en effet, un instrument de combat.

M. Challemel-Lacour. — Dans les derniers jours de janvier, on avait visé un député marquant de la gauche, un ami de M. Gambetta, l'un des principaux collaborateurs de la *République française*, M. Challemel-Lacour, ancien préfet du Rhône, à propos des marchés conclus à Lyon.

M. Challemel-Lacour était une des physionomies les plus hautes du parti républicain. Ancien élève de l'École normale supérieure, proscrit du 2 Décembre, écrivain de grand talent, esprit ardent et sarcastique, orateur déjà réputé, mais dont on ne connaissait pas encore toute l'ampleur, il était de ceux qui tiennent en respect les médiocrités. Peu fait pour l'action, il avait cependant, comme préfet de la Défense nationale à Lyon, déployé une réelle énergie ; il s'était fait de nombreux ennemis. Marseille l'avait nommé membre de l'Assemblée nationale aux élections partielles.

Il eut à répondre sur deux chefs d'accusation : mauvaise gestion financière et mollesse à l'égard des menées de l'Internationale. L'attaque directe, préparée de longue main, devait agir puissamment sur l'opinion. Le comte de Paris assistait à la séance du 30 janvier, où l'affaire fut discutée.

On avait cru s'en prendre à un homme : on avait déchaîné l'éloquence. M. Challemel-Lacour, de forte carrure, le teint coloré, les yeux bleus, la barbe déjà blanche, froid et hautain, s'empare de la tribune. Il y reste pendant trois heures, parlant lentement, pesant ses mots, lançant, parfois, un trait imprévu, tenant tête à ses adversaires que son sang-froid irrite et qui l'attaquent avec fureur.

La Défense nationale à Lyon. — Il réfute les accusations de la commission en entrant dans le détail des faits, mais aussi en traçant un tableau animé de l'œuvre de la Défense nationale dans la région de l'Est. Il élève alors la voix et rend à la France, luttant « sous le pied de l'étranger », un magnifique hommage.

Par contre, il fait le procès de la commission des marchés qu'il accuse « de prendre à tâche de fournir à la France des prétextes de se mépriser ». Il résume, en un passage hautement modéré et animé d'une ironie philosophique, toute l'œuvre de la commission :

Vous ne relevez pas un fait de malversation, vous ne relevez pas un fait de dilapidation. Cela manque dans votre rapport. Mais ce qui y abonde, ce sont les insinuations, les railleries, ce sont les duretés, ce sont les paroles dont le public abuse. Vous ne les avez pas épargnées ! Vous avez lâché la bride à votre passion ! Vous vous êtes dit : Qui nous demandera compte d'un peu de passion contre des adversaires politiques? Il y a des esprits qui croient que la passion politique excuse tout ; qu'il est permis, pour combattre un adversaire, de le déshonorer, qu'on peut faire croire à l'existence de faits qui entachent l'honneur et qui n'existent pas ! Je dis qu'on se trompe. La passion politique, elle-même, a sa limite ; cette limite, c'est la justice ; cette limite, c'est la vérité ! Et il y a quelque chose de plus grave qu'un adversaire maltraité, qu'une vérité déguisée, que la justice blessée : c'est le triste et funeste exemple qu'on donne par là à une nation qu'on se propose d'instruire et de moraliser !

La droite écoutait en silence ces paroles si belles, honneur de la pensée et de la langue françaises. Mais son admiration ne désarme pas sa colère. La fureur politique ne se laisse pas fléchir. Elle s'enveloppe dans son infatuation comme le Romain dans le pan de toge qui l'aveugle. Cet art, cette parole sont pourtant le patrimoine de la nation. Demain, vous les célébrerez vous-mêmes...

Graves incriminations. — Non, la passion l'emporte.

M. Challemel-Lacour, n'étant pas un malhonnête homme, on s'efforce d'en faire un préfet sanguinaire. A peine était-il descendu de la tribune que M. de Carayon-Latour l'y remplace. Celui-ci affirme avoir vu, sur le bureau du général de Bressoles, un rapport du maire de Vénissieux (Rhône) qui incriminait le bataillon des mobiles de la Gironde, alors que lui, M. de Carayon-Latour, était leur chef. En marge de ce rapport, il y avait, écrits de la main, dit-il, de l'ancien préfet du Rhône, ces mots : « Faites-moi fusiller tous ces gens-là ! »

M. Challemel-Lacour ne peut qu'à grand'peine obtenir le silence pour s'expliquer. Il réclame la production du document. Nouveau tumulte, auquel le président ne réussit à mettre fin qu'en levant la séance.

Par deux fois, l'incident revint devant l'Assemblée avec une violence croissante. M. Challemel-Lacour protesta toujours que sa mémoire ne lui rappelait rien de semblable et exigea la production du document, répétant, avec une insistance fameuse, une phrase, toujours la même : « Je demande la pièce ! il faut la pièce ! » On ne put la trouver.

Débat sans issue. — Le débat resta sans solution, de même que l'incident — à supposer qu'il se fût produit — n'avait eu aucune suite dans la réalité.

La commission avait dû modifier ses conclusions et se bornait à demander le renvoi de son rapport aux ministres de la Guerre, des Finances et de la Justice pour qu'il fût statué sur une réclamation de huit millions formulée par la ville de Lyon. On ajouta à cette motion un blâme pour les procédés révolutionnaires de la municipalité lyonnaise, qui avait substitué le drapeau rouge au drapeau national. Or, M. Challemel-Lacour avait lutté contre elle, au péril de sa vie. Ce fut, cependant, cette motion qui fut votée, par 559 voix contre 42.

La plus violente attaque dirigée contre le gouvernement de la Défense nationale, et où il paraissait d'abord

qu'il s'agissait d'actes tyranniques et de prévarication, avait abouti à un vote unanime contre le drapeau rouge.

Mais l'ensemble du débat sur la question lyonnaise n'était pas vidé. Il devait se rouvrir à l'occasion de l'organisation municipale de cette grande ville. Rendez-vous est pris pour ce débat au 30 mars.

L'Assemblée avait fait trêve à ses passions pour voter le budget et la loi de libération.

Une pétition du prince Napoléon. — Le 30 mars, la majorité se compte et essaie sa force en discutant la pétition du prince Napoléon protestant contre l'arrestation dont il avait été l'objet, le 12 octobre précédent. Les temps sont bien changés ; car ce sont des légitimistes comme MM. Fresneau et Depeyre qui font, maintenant, le procès de l'arbitraire gouvernemental. Le nouveau chef de la droite, M. de Broglie, tient à confirmer le pacte qui unit les trois partis monarchistes.

M. Dufaure rappelle la déchéance de l'Empire prononcée à Bordeaux ; il donne des preuves concluantes de la conspiration bonapartiste. Le gouvernement doit se contenter, au sujet d'un acte émanant de l'autorité personnelle du président, de l'ordre du jour pur et simple, et celui-ci n'est voté que par 334 voix contre 298.

Le régime municipal de Lyon. — Le lendemain, s'ouvre le débat au sujet du régime municipal de Lyon.

Après Paris, Lyon était la ville la plus agitée par les suites de la révolution du 4 Septembre. Catholiques et libres-penseurs y luttaient avec l'ardeur convaincue qui caractérise les sentiments de cette noble et grave cité. Inférieur en nombre, le parti catholique déclarait subir une oppression intolérable. La droite de l'Assemblée considérait comme un devoir de lui venir en aide.

A la séance du 3 février 1873, le baron Chaurand, ardent catholique, avait déposé une proposition de loi supprimant la mairie centrale et soumettant Lyon à un régime analogue à celui de Paris.

La discussion fut aigre. M. de Goulard, ministre de l'Intérieur, s'était mis dans une position assez délicate en adhérant au projet du baron Chaurand, tandis que M. Thiers était favorable à une entente avec la gauche. Le vicomte de Meaux était le rapporteur du projet, qui devait être adopté, le 4 avril, par 471 voix contre 173.

Les esprits étaient dans un état d'irritation tel qu'un incident, qui se produisit au cours du débat, prit, soudain, des proportions imprévues :

M. Le Royer. — Dans la séance du 1er avril, un des membres les plus réputés de la gauche, M. Le Royer, ancien procureur général à Lyon, « homme froid et sévère, » dit M. Thiers, était à la tribune ; il répondait au discours du rapporteur, M. le vicomte de Meaux. Celui-ci l'avait embarrassé en faisant certaines citations tendant à mettre l'ancien magistrat, devenu député de la gauche, en contradiction avec lui-même. M. Le Royer, tout en discutant vivement les allégations du vicomte de Meaux, prononce la phrase suivante : « J'arrive maintenant à l'examen de ce qu'a ajouté M. le rapporteur, à ce *bagage* du rapport... »

« *Le bagage* ». — Un député de la droite interrompt alors en s'écriant : « Ce n'est pas parlementaire ; ce mot *bagage* n'est pas digne de l'Assemblée. » Aussitôt, une tempête s'élève. La droite est debout. « C'est une impertinence, » s'écrie M. de Grammont.

En vain, M. Le Royer explique qu'aucune intention injurieuse n'était dans sa pensée. Il prend à témoin les membres mêmes de la commission, qui opinent, que le mot « bagage » est employé dans un sens parfaitement acceptable. Rien n'y fait. M. de Grammont répète que le mot « bagage » est une impertinence. Sur quoi, M. Le Royer déclare qu'il descendra de la tribune, si M. de Grammont n'est pas rappelé à l'ordre.

Intervention du président Grévy. — M. Grévy présidait. Il faut placer ici le récit de M. le vicomte de Meaux :

Depuis un moment, le président Grévy était distrait : une belle étrangère, avec laquelle il était en coquetterie réglée et fort innocente du reste, assistait à la séance ; nous étions au 1er avril ; je ne sais pourquoi, elle était fâchée contre lui, ce jour-là, et voulut lui jouer un tour. Elle avait, dans sa poche, la photographie d'une vieille gouvernante anglaise ; elle l'enveloppa d'une série de papiers parfumés et fit porter le poulet avec une adresse de la plus séduisante écriture au président, alors au fauteuil. Celui-ci avait déjà découvert la belle dans la tribune où elle s'abritait ; il déplia le joli paquet, croyant y trouver gracieux visage et gracieux message. La vue soudaine de la maussade figure excita sa colère et sachant bien d'où venait le coup, il regarda la dame, rouge de dépit. C'était le moment où la dispute de M. le marquis de Grammont et de M. Le Royer soulevait un tumulte. Le président, absorbé par son mécompte et ne discernant guère de quoi il s'agissait, rappela le marquis de Grammont à l'ordre.

Celui-ci adresse des excuses ironiques à M. Le Royer et il tourne sa fureur contre le président Grévy. La droite entière soutient le député exaspéré. Les habiles comprennent que l'occasion est propice pour renverser le dernier obstacle à la réalisation de leurs projets.

M. Grévy était susceptible ; peut-être avait-il dès lors, de son côté, d'autres desseins. Au milieu d'une accalmie, il indique qu'il ne restera pas au fauteuil. Le lendemain 2 avril, il adresse à l'Assemblée sa démission. Il est aussitôt réélu ; il persiste (1).

(1) M. Grévy avait été nommé huit fois président de l'Assemblée nationale depuis le 16 février 1871. A chaque scrutin, le chiffre des voix par lequel il était élu diminuait. Rien ne donne une idée plus précise des progrès de la coalition qui devait aboutir au 24 Mai, que

M. Buffet président de l'Assemblée. — On vota le 4, pour le choix de son successeur. M. Martel avait été opposé, par la gauche, à M. Buffet, du centre droit. On savait que la canditature de M. Martel était agréable à M. Thiers. Or, M. Buffet fut élu par 304 voix contre 285 données à son compétiteur républicain. M. Buffet n'obtenait que six voix de plus que la majorité absolue, et seulement dix-neuf voix de plus que son concurrent. Telle était la situation exacte des partis dans l'Assemblée.

Celle-ci avait désormais un président de combat.

La convention d'évacuation était signée; la réconciliation était survenue entre les orléanistes et les légitimistes; l'accord était conclu avec les bonapartistes : rien ne s'opposait plus au renversement de M. Thiers.

C'était la première fois, dit M. le vicomte de Meaux, que la majorité de l'Assemblée s'accordait sur un choix destiné à contrecarrer M. Thiers; cet accord lui présageait une chute dont M. Buffet devint l'instrument. Sans Buffet, l'attaque qui devait renverser M. Thiers n'aurait pas eu de chance d'aboutir; et c'était là, sans doute, ce que le duc de Broglie avait calculé, en poussant à cette élection, non qu'il fût, dès lors, irrévocablement décidé à l'attaque, mais il commençait à la prévoir et à la préparer (1).

le résultat des scrutins successifs pour l'élection présidentielle. En voici le tableau :

16 février 1871	519	voix
16 mai 1871	506	—
16 août 1871	461	—
5 décembre 1871	511	—
5 mars 1872	494	—
5 juin 1872	459	—
12 novembre 1872	462	—
12 février 1873	429	—

A ce dernier scrutin, 98 membres du centre droit votèrent ostensiblement avec un bulletin blanc. M. Grévy ne pouvait se méprendre sur les intentions de la majorité.

(1) V. aussi, DE MARCÈRE, *Le Seize Mai*, p. 63 et suiv. — Voici un passage d'une lettre de M. Thiers à M. Dufaure qui s'explique au sujet du refus de M. Buffet, d'entrer dans le ministère que M. Thiers for-

M. Buffet. — M. Buffet, député des Vosges, était alors dans la force de l'âge. C'était un homme de haute taille, les favoris noirs, la figure et la tournure sans grâce, les traits rudes. Honnête homme, laborieux, minutieux, éplucheur, tenace, c'était un parlementaire déclaré ; il avait été ministre du prince-président et avait donné sa démission ; il avait été ministre dans le cabinet Ollivier et avait donné sa démission ; sa vie politique avait été, jusque-là, tourmentée et sans grand éclat. D'après les papiers des Tuileries, M. Rouher le jugeait en ces termes : « M. Buffet est un esprit doctrinaire et pourtant toujours indécis, qui ne se donnera jamais tout entier, qui se présentera dans une combinaison ministérielle avec des conditions et un programme sur les choses et sur les personnes. »

Il avait compté parmi les amis politiques de M. Thiers. Celui-ci lui avait offert, dans son premier cabinet, après la guerre, le portefeuille des finances ; il ne l'avait pas accepté, et s'était, dès lors, séparé du président. Il boudait, sans qu'il fût facile de deviner pourquoi. Républicain d'abord, puis bonapartiste, il devenait lentement, avec la même bonne foi incontestable, partisan de la monarchie parlementaire.

Discours de M. Buffet. — M. Buffet s'installa au fauteuil le 5 avril. Après avoir assuré l'Assemblée de son impartialité, il traça, dans les termes suivants, le programme des travaux futurs :

Nous avons, disait-il, accompli, avec l'habile et patriotique concours de l'illustre président de la République, la première partie de notre tâche. La seconde n'est pas moins importante ni moins difficile. Il nous reste à donner à notre pays, éprouvé

mait en assumant le pouvoir : d'où l'aigreur réciproque et la mésintelligence : « Paris, 23 février 1871 : J'ai vu hier M. Buffet qui m'a donné de son refus d'assez pauvres raisons. Le traité de paix signé, tout le monde sera plein de dévouement, mais, la veille, on se dévoue à soi-même. » Fac-simile dans *l'Autographe*, 1870-1871, p. 205.

par de si cruelles catastrophes, toutes les garanties de sécurité et d'avenir qu'il nous sera possible de lui procurer. Nous ne faillirons pas à ce devoir.

L'heure des vacances allait sonner. Avant de se séparer, l'Assemblée vota, à l'issue d'une discussion longue et confuse, la loi accordant une indemnité de 240 millions, à titre de réparation, pour le préjudice causé aux populations par la guerre. La somme fut partagée en parties égales entre Paris et les départements. La mesure fut considérée comme marquant les mauvaises dispositions de l'Assemblée à l'égard de la capitale.

Enfin, après une session de cinq mois, l'Assemblée s'ajourna, le 7 avril 1873, jusqu'au 19 mai suivant.

II

Vacances parlementaires. — L'incident lyonnais n'était pas clos ; il devait avoir ses suites devant le suffrage universel. Le parti républicain était mécontent de M. Thiers. Les conciliabules de la commission des Trente et l'entente intervenue entre elle et le président l'avaient rempli d'inquiétude ; il sentait que la République était à la merci d'un coup de majorité. On se demandait si M. Thiers était un gardien assez vigilant d'un régime politique vers lequel il inclinait dans un jeu d'équilibre trop savant. La vigueur agressive de M. Dufaure déplaisait aux députés républicains. Les violences des dernières séances avaient excité les esprits. On était décidé à « donner une leçon » à M. Thiers.

Les élections d'avril 1873. — Justement, pendant les vacances, des élections partielles devaient se produire, et notamment à Paris pour remplacer M. Sauvage, décédé. Le scrutin était fixé au 27 avril.

Candidature de M. de Rémusat. — Le 22 mars, les maires de Paris, venus à Versailles pour féliciter M. Thiers de la conclusion du traité avec l'Allemagne, l'avaient entretenu des élections prochaines. Au cours de l'entrevue, le président avait fait large part au ministre des Affaires étrangères, M. de Rémusat, des services rendus au pays. M. de Rémusat était un ancien ministre de Louis-Philippe, lettré éminent, l'une des intelligences les plus fines et les plus déliées de son temps, rallié, avec M. Thiers, à la République. L'idée de sa candidature à Paris naquit de cet entretien.

M. Thiers crut que Paris voterait comme l'année précédente, et qu'au lendemain de l'acte consacrant la libération du territoire, il tiendrait à donner au président une marque de confiance. Celui-ci se montra donc favorable à la candidature de M. de Rémusat. M. de Rémusat, lui, hésitait. Le conseil des ministres était partagé, M. Thiers tint bon. Peut-être, comme le dit finement le duc de Broglie, avait-il conçu l'idée « de faire consacrer la satisfaction nationale par une sorte de plébiscite » (1).

Il comptait sans la mauvaise humeur des républicains. On disait couramment que la candidature Rémusat était une intrigue monarchiste et que la politique de M. Thiers menait fatalement à une restauration orléaniste, en passant par la présidence du duc d'Aumale.

La candidature de M. Barodet. — A la suite d'un travail souterrain, auquel fut mêlé un agitateur équivoque, M. Portalis, alors rédacteur en chef du *Corsaire*, une pression se produisit sur les chefs du parti républicain, et la plupart d'entre eux se rallièrent, non sans hésitation, à la candidature de M. Barodet, ancien instituteur, ancien maire de Lyon. A propos des récents incidents parlementaires, on prétendait unir, dans une manifes-

(1) Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin* p. 95.

tation éclatante, la démocratie parisienne et la démocratie lyonnaise. M. Barodet reconnaissait lui-même, dans sa profession de foi, qu'il était un serviteur « modeste » de la République.

Scission dans le parti républicain. — Les hommes les plus considérables du parti, MM. Edmond Adam, Paul Bert, Louis Blanc, Challemel-Lacour, Gambetta, Rouvier, adressèrent aux électeurs de Paris une proclamation qui produisit un grand effet. Ils dénonçaient le caractère « officiel » de la candidature de M. de Rémusat ; ils affirmaient que « la cause de la République, de la démocratie, de l'ordre républicain, de la paix sociale était intimement liée au succès de la candidature de M. Barodet ».

Les modérés, MM. Grévy, Littré, Langlois, Cernuschi, comprenant toute la gravité de la situation et le péril imminent qui menaçait M. Thiers et la République, soutenaient la candidature de M. de Rémusat. La gauche proprement dite et le centre gauche avaient formé, sous la présidence de M. Hippolyte Carnot, un comité pour appuyer le ministre des Affaires étrangères. M. Jules Grévy avait notamment autorisé la publication de la déclaration suivante :

Au point de vue de l'affermissement de la République, disait le président, la candidature de M. Barodet est une grande faute.

Dans la situation difficile que lui font les partis de l'Assemblée, le gouvernement a besoin qu'on lui donne de la force contre les ennemis de la République et non un avertissement intempestif, qui ne serait pour lui qu'un échec et un affaiblissement plein de périls.

Il est d'ailleurs souverainement impolitique, lorsque le pays, se dégageant de ses longues préventions, vient enfin à la forme de gouvernement appropriée à son état social, la seule qui puisse fermer l'ère de ses révolutions et lui restituer, avec l'ordre, la paix et la liberté, sa prospérité et sa grandeur, de fournir des prétextes à ceux qui cherchent à l'effrayer pour la faire reculer encore une fois.

C'est alors que M. Gambetta, qui, paraît-il, avait d'abord hésité, crut devoir intervenir. Le 22 avril, dans une réunion privée tenue à Belleville, il parla en faveur de la candidature de M. Barodet et l'on peut dire que son action décida de la victoire.

M. Thiers eut un moment d'hésitation. Il comprenait la gravité d'une campagne qui, quel qu'en fût le résultat, le séparerait de la gauche avancée.

Mais, dès que cette hésitation fut connue, les conservateurs intervinrent. « Prononcez-vous, s'écriaient-ils ; vous allez livrer Paris à M. Gambetta... Soutenez-nous, nous vous donnerons le concours le plus actif. » Cependant on préparait une candidature de droite, celle du colonel Stoffel.

M. Thiers, pris entre deux feux, laisse la candidature Rémusat se produire. Elle fut défendue avec ardeur par la fraction modérée de la gauche, qui « montra, dit M. Thiers lui-même, autant de résolution que de mesure ». Mais la droite se refroidissait d'autant. Les deux partis cherchaient à s'atteindre et le gouvernement, placé entre eux, recevait tous les coups.

La droite combattait M. Thiers, alors qu'il achevait de libérer le territoire. Le parti avancé le combattait, au moment où il venait, par son habile audace dans la bataille des Trente, de faire place à la République.

Élection de M. Barodet. — Tout le monde était emporté par l'ardeur de la bataille. Les comités se multiplièrent : comités centraux, comités de quartier. On inaugura, à cette occasion, la campagne des placards et des proclamations. Paris, pendant quinze jours, fut multicolore. Un million deux cent mille affiches furent collées, dit-on, durant la période électorale. « Les derniers jours, les murs, les boutiques fermées, les monuments publics ne suffisaient plus. On placardait sur les parapets des ponts, sur les candélabres

des becs de gaz, sur les arbres, sur les vespasiennes (1). »

Le 27 avril, sous une pluie battante, les électeurs se rendirent en foule aux salles du scrutin. Par 180 045 voix M. Barodet fut élu, contre 135 028 suffrages accordés à M. de Rémusat. Le colonel Stoffel, présenté par les bonapartistes et les légitimistes alliés, réunit sur son nom 26 644 voix. Sur 457 049 électeurs inscrits, il y eut 111 290 abstentions.

Paris accueillit le résultat du vote aux cris de : « Vive la République ! »

Dès le lendemain, on comprit, dans le parti républicain, les conséquences de la faute commise. En voulant forcer la main à M. Thiers, on donnait des armes à la droite.

Celle-ci dénonça le triomphe de l'anarchie et l'impuissance du gouvernement. Mgr Dupanloup préconise l'union de tous les conservateurs sur le terrain de la plus énergique défense sociale et religieuse. M. Barodet lui-même croit qu'il est de son devoir de promettre immédiatement son appui à ce pouvoir auquel son élection venait de porter un coup si rude ; il s'exprimait ainsi dans les remerciements qu'il adressa aux électeurs : « Ma candidature n'était pas une candidature de combat. Paris ne l'a soutenue et fait triompher que parce qu'il a compris qu'il s'agissait moins de lutter contre le gouvernement que de l'éclairer. »

Les élections du 27 avril en province. — Dans les départements, les élections étaient toutes républicaines, sauf une, celle du Morbihan, où fut nommé M. du Bodan, clérical, battant de quelques voix seulement M. Beauvais, maire de Lorient, républicain modéré. Furent élus : MM. Alphonse Picard (Marne), Édouard Lockroy (Bouches-du-Rhône), Dupouy (Gironde), Latrade (Corrèze), Gagneur (Jura).

Élections du 11 mai. — Le 11 mai, eurent lieu d'autres

(1) O. Monprofit, *Les Murs de Paris, avril* 1873.

élections, pour le scrutin de ballottage : dans le Rhône, dans le département de Loir-et-Cher, dans la Charente-Inférieure, dans la Nièvre, dans la Haute-Vienne. Lyon, qui avait deux députés à élire, rendit la politesse à Paris, en adjoignant un conseiller municipal de cette ville, M. Ranc, au candidat local, M. Guyot. Sur six élections, cinq furent républicaines. Les radicaux furent élus contre les républicains conservateurs dans les départements de la Haute-Vienne et de Loir-et-Cher. Dans la Charente-Inférieure, M. Boffinton, bonapartiste, ne passa pas sans peine contre le docteur Rigaud, républicain.

Dispositions offensives de la droite. — La droite, sentant sa force numérique diminuer de jour en jour, se décide à en finir avec M. Thiers, visiblement débordé. Une occasion se présente d'engager une première escarmouche pendant les vacances parlementaires. On la saisit.

Dans un discours, prononcé à l'assemblée générale des Sociétés savantes, le ministre de l'Instruction publique, M. Jules Simon, avait reporté sur M. Thiers tout le mérite de la libération du territoire, sur « lui seul ».

Démission de M. Jules Simon et de M. de Goulard. — M. Buffet, mettant en pratique la phrase de son discours inaugural, dans laquelle il annonçait qu'il ferait respecter l'Assemblée, déclare aussitôt que si les paroles de M. Jules Simon n'étaient pas hautement désavouées, il convoquerait immédiatement les députés.

La commission de permanence se met en mouvement. M. de Goulard, ministre de l'Intérieur, membre de la droite, se sépare publiquement de son collègue. Une scène très vive se produit, le lendemain, au sein du conseil des ministres. Le 16 mai, MM. Jules Simon et de Goulard donnaient leur démission (1).

(1) V. la lettre d'adieux de M. Thiers à M. Jules Simon, dans Léon SÉCHÉ, *Jules Simon*, p. 216.

Examen des candidatures à la présidence. — Dès le 5 mai, la commission de permanence avait envisagé la nécessité d'une interpellation sur la politique générale du gouvernement. L'idée prend corps. Un plan de campagne est élaboré. On est sûr de la victoire. Des négociations sont entamées immédiatement pour désigner, au préalable, un successeur à M. Thiers.

On fait une première démarche auprès du duc d'Aumale. Le duc d'Audiffret-Pasquier, le duc de Broglie, le duc Decazes vont l'entretenir de certaines « hypothèses » (17 mai 1873) (1).

Le duc d'Aumale. — Mais les légitimistes, obéissant aux ordres de Frohsdorf, refuseront peut-être de suivre leurs collègues orléanistes? Une fois encore, le nom du duc d'Aumale sera, sans doute, écarté par le comte de Chambord?

Que faire?

Le maréchal de Mac-Mahon. — Le duc de Broglie s'est tu, jusqu'ici. Il a réfléchi. Enfin, il parle; il conseille un général; un général sûr, un général non compromis, accepté d'avance par l'armée et ne pouvant porter ombrage à aucun parti. On l'interroge. Qui? Changarnier? Ses quatre-vingts ans l'écartent. On passe en revue tous

(1) Cf. le récit de M. Thiers, dans *Notes et Souvenirs*, p. 406. M. Limbourg, qui avait entre les mains l'agenda tenu par le duc d'Aumale, a bien voulu me donner cet extrait, qui constate la présence du duc de Broglie lors de la première visite chez le duc d'Aumale : « *17 mai 1873*. Pasquier, Albert (de Broglie), Decazes rendent compte de ce qui s'est passé au centre droit; explications sur de simples hypothèses. » Le dimanche eut lieu une réunion des députés de la droite chez le duc de Broglie et le mardi 20, le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes sont *seuls* revenus chez le Prince. Le duc de Broglie avait déjà envisagé la candidature du maréchal de Mac-Mahon. Pour bien comprendre la politique du duc de Broglie à l'égard du parti bonapartiste, il faut tenir compte de sa situation dans l'Eure où son élection au Sénat avait dépendu des voix bonapartistes. Il était obligé de les ménager et peut-être avait-il dû prendre certains engagements. V. Louis Passy, *Le Marquis de Blosseville*, p. 414.

les noms. Il en est un qui rallierait tous les suffrages, celui de Mac-Mahon. Le maréchal n'est enrôlé dans aucun parti. Légitimiste par sa famille, il a fait sa carrière sous les deux dernières monarchies ; il ne s'est jamais montré courtisan. Sa position dans l'armée, sa récente victoire sur la Commune, sa réputation de loyauté, en font un candidat excellent à la succession de M. Thiers.

Mais le maréchal est engagé avec celui-ci. C'est M. Thiers qui, après Sedan, le tirant d'une situation ambiguë, lui avait confié le commandement en chef de l'armée de Versailles.

Bien des fois, il avait témoigné de sa gratitude au président et lui avait donné des gages de sa fidélité. Cependant, on résolut de pressentir le maréchal ; on évoqua l'intérêt public, on fit appel à sa conscience, on lui parla de son devoir, de son salut. La duchesse de Magenta assistait, dans les derniers temps de la session, aux séances de l'Assemblée. On affirmait que des influences catholiques s'exerçaient sur elle.

Quoi qu'il en soit, le maréchal répondit aux premières sollicitations, qu'il ne consentirait pas à prendre la place de M. Thiers. On revint à la charge. On lui exposa que la France était en péril, qu'il ne pouvait lui manquer dans une circonstance où le présent et l'avenir étaient en cause. Son refus parut moins ferme. On insista. Il finit par déclarer qu'il n'ambitionnait pas le pouvoir, mais qu'il ne laisserait pas la France sans gouvernement si M. Thiers se retirait (1).

Le maréchal Baraguay-d'Hilliers. — Il paraît d'ailleurs, que si le maréchal de Mac-Mahon s'était récusé définitivement, on s'était assuré le concours du maréchal Baraguay-d'Hilliers.

La réunion des droites. — Le dimanche 18 mai eut lieu, chez le duc de Broglie, une réunion des délégués des

(1) E. DAUDET, *Le Duc d'Aumale*, p. 265.

divers groupes de la majorité. Il s'agissait d'établir le plan de la bataille et de déterminer le rôle de chacun.

Dès l'abord, la candidature du duc d'Aumale fut proposée. Elle est aussitôt combattue par M. Lucien Brun. Le représentant de l'extrême droite rappelle que le comte de Chambord a formellement déclaré qu'il n'autorisait pas un prince de la maison de France à accepter la présidence de la République : la droite légitimiste n'enfreindrait certainement pas la volonté royale. M. Lucien Brun fait un très sombre tableau des inconvénients et des dangers que présenterait, à l'intérieur et à l'extérieur, la nomination du duc d'Aumale.

Le duc d'Audiffret-Pasquier soutient, avec beaucoup de vivacité, la candidature du prince et termine en déclarant que les prétentions de l'extrême droite deviennent intolérables et qu'il ne les subirait pas plus longtemps.

On sentait naître un désaccord qui pouvait tout compromettre. Le duc de Broglie intervint. Désigné, d'avance, pour porter la parole à la tribune, il n'accepterait, dit-il, la responsabilité d'engager le débat que si l'entente était complète. Puisque le nom du duc d'Aumale soulève une telle opposition, il pose la candidature du maréchal de Mac-Mahon. M. Lambert de Sainte-Croix propose de voter, au premier tour, pour l'un ou l'autre de ces deux candidats et de se rallier, au deuxième tour, pour celui qui aurait obtenu le plus de voix. On savait que le comte de Chambord s'était prononcé pour la candidature du maréchal (1).

Attitude du parti bonapartiste. — M. de Broglie renouvelle sa déclaration. Aucune incertitude ne devait subsister sur l'union complète du parti : il fallait aller, tous unis, jusqu'au bout. Sinon, lui, duc de Broglie, s'abstiendrait. Ce ton d'autorité l'emporta. La candidature du duc d'Aumale fut écartée. M. Rouher, visiblement

(1) Du Barail, *Mes Souvenirs*, t. III, p. 369.

d'accord avec le duc de Broglie, fit adopter la doctrine de l' « alignement dynastique », qui aboutissait à la candidature du maréchal de Mac-Mahon. Ce nom, mis aux voix, fut acclamé à l'unanimité (1).

Avant de s'engager, le parti bonapartiste avait pris ses sécurités. La coalition était prête à tout événement. Cependant, le 20 mai, le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes revinrent, mais sans le duc de Broglie, cette fois, chez le duc d'Aumale : ils lui offrirent nettement la candidature.

— Vous le voulez, dit-il, vous faites appel à mon patriotisme ; vous m'affirmez que je pense, dans ce poste, être utile à mon pays ; j'accepte.

Dispositions de M. Thiers. — Le nouveau ministère. — De son côté, M. Thiers, prévenu, avait arrêté ses dispositions de combat. Le 19 mai, le *Journal officiel* publia la note suivante, en tête de la partie officielle :

Le président de la République, reconnaissant la nécessité de modifier son administration, a demandé à tous les ministres leur démission, qu'ils se sont empressés de lui remettre.

MM. Dufaure, de Rémusat, Léon Say, Teisserenc de Bort, général de Cissey et le vice-amiral Pothuau conservent leurs portefeuilles.

M. Casimir-Perier est nommé ministre de l'Intérieur ; M. de Fourtou est nommé ministre des Cultes ; M. Bérenger, ministre des Travaux publics, et M. Waddington, ministre de l'Instruction publique

Le conseil des ministres, après mûre délibération, a décidé que l'administration des cultes et l'administration de l'instruction publique seraient désormais séparées, ainsi que le vœu en avait été bien souvent exprimé dans nos assemblées.

Par suite de ces modifications, le ministère se trouve ainsi composé :

MM. Casimir-Perier, intérieur ; de Rémusat, affaires étrangères ; Dufaure, justice ; Léon Say, finances ; de Fourtou,

(1) E. Daudet, *Le Duc d'Aumale*, p. 267.

cultes ; Waddington, instruction publique ; Bérenger, travaux publics ; Teisserenc de Bort, commerce ; général de Cissey, guerre ; Pothuau, marine.

Évolution vers la gauche. — L'évolution était évidente. M. Thiers, timidement, peut-être, prenait de nouveau son point d'appui à gauche.

Les trois nouveaux ministres étaient des républicains bien récents, il est vrai, mais des républicains. Tous trois, pourtant, avaient voté la loi sur la municipalité lyonnaise et l'un d'eux, M. Bérenger, avait même prononcé, pendant la discussion, un très énergique discours, concluant à la suppression de la mairie centrale.

Quoi qu'il en soit, M. Thiers, à la rentrée, se présentait devant l'Assemblée nationale comme la majorité le lui avait demandé, le 20 juin 1872, avec un cabinet homogène. Seul, M. de Fourtou, membre de la droite, avait, au grand étonnement de ses amis, gardé son portefeuille.

Toutes les mesures étaient prises, de part et d'autre. La bataille décisive ne pouvait plus être évitée.

III

Les positions respectives. — Il faut préciser les conditions dans lesquelles elle s'engagea.

Comme le remarque fort justement le duc de Broglie, qui la conduisit, il existait à l'origine, entre l'Assemblée et M. Thiers, un accord qui ajournait les discussions constitutionnelles jusqu'au moment où le sol national serait libéré. La convention avec l'Allemagne était signée. La majorité pouvait se considérer comme dégagée et reprendre sa liberté d'action.

Tandis que le pacte durait, avait-il été respecté de part et d'autre? C'eût été trop demander aux partis.

Pendant ces longs mois, pleins d'agitation, d'incidents spontanés et de nécessités pressantes, il était impossible que tout le monde observât la consigne, la bouche close et l'arme au pied. On en était donc, depuis longtemps, aux torts et aux reproches réciproques.

Les monarchistes avaient mené au grand jour la campagne de la fusion. Ils n'avaient pas réussi ; mais, plus leur déception était grande, plus leur mécontentement était vif contre M. Thiers. On affirmait que lui, et lui seul, aurait pu forcer la main au comte de Chambord ; on ne tenait pas compte de ses sentiments personnels à l'égard du prétendant légitimiste, du fils de la duchesse de Berry. Les orléanistes ne lui pardonnaient pas d'être resté philippiste ; on lui en voulait d'avoir, suivant les volontés du duc et de la duchesse d'Orléans, été fidèle à la Révolution, et de n'avoir pas contribué au succès d'une entreprise qui n'était pas la sienne, et dont il s'était, disait-on, trop habilement désintéressé.

Lui non plus, il est vrai, n'avait pas respecté le pacte de Bordeaux : il avait pris, de bonne heure, des engagements dans le sens de la République, et il disait, avec une sincérité ironique, à la droite : « Vous êtes libres ; moi, je ne le suis pas. » Quand on le poussait, il ajoutait : « Vous êtes les maîtres. Faites la monarchie. »

Deux ans, déjà, s'étaient écoulés : deux ans de provisoire. Long délai, dans la vie des assemblées, dans la vie des hommes et même dans la vie des peuples. Les générations vieillissantes, qui avaient vu tant de régimes se succéder, avaient besoin de savoir comment elles devaient s'arranger pour finir, et les jeunes, dans quel sens elles devaient s'orienter pour parvenir. On ne peut dire indéfiniment à la vie qui s'écoule : Attendez !

Retour sur le message du 13 *novembre.* — M. Thiers avait surpris tout le monde par le message du 13 novembre. Il avait jugé l'heure opportune ; après tant de services incontestés, il s'était cru capable d'enlever un

vote de l'Assemblée ; peut-être n'avait-il fait qu'obéir à ce besoin d'action qui était en lui. Comme il arrive souvent aux vieillards, il y avait, dans sa verdeur, une fièvre.

Sur le fond, il ne s'était pas trompé. En sommant l'Assemblée de nommer une commission chargée de préparer les solutions constitutionnelles, il avait marqué un temps décisif : il avait découvert, parmi les résistances de la droite, le joint où se glisserait, un jour, la République. Par une sorte d'instinct, qui tenait à la conscience du chemin qu'il avait parcouru lui-même, il avait discerné la voie très étroite que suivrait l'avenir.

Son jugement perçant devinait que l'Assemblée — cette Assemblée si décriée par les républicains — était grosse d'une constitution républicaine. L'évolution serait lente et pénible peut-être. Mais, lui-même n'était-il pas là pour veiller à la gestation et pour aider à la délivrance? Le vieillard acceptait de bonne grâce, sinon le rôle de père, du moins celui d'opérateur et de parrain.

Mais le parti républicain n'admettait pas cette distribution des rôles, où il sentait quelque égoïsme. On n'aimait pas beaucoup, dans les rangs de ce parti, l'éternelle formule de M. Thiers : la République conservatrice, la République sans républicains. Ce baptême et cette substitution avant naissance, ne réservaient à ceux-ci que de maigres satisfactions.

Impatience des républicains. — Les campagnes électorales répétées engageaient le personnel républicain dans des promesses de plus en plus pressantes à l'égard du suffrage de plus en plus exigeant. Les difficultés excitaient les convictions et les passions, mais aussi les appétits. Demain, disait-on toujours ; mais demain n'est à personne. La politique est pressée ; elle a besoin de réalités immédiates.

Dans les provinces, les partis se divisaient, selon les rivalités locales, les antagonismes de clocher, ou plutôt

suivant la loi de la grande et éternelle scission entre l'esprit de défense et l'esprit d'entreprise. Ils étaient très ardents, très exclusifs. Plus le champ est étroit, plus les passions sont vives. Sous peine de perdre l'appui des masses électorales, il avait fallu compter avec elles. On avait proclamé l'avènement des nouvelles couches sociales ; il fallait se préparer à les satisfaire. L'élection Barodet avait excité toutes les méfiances et toutes les espérances.

Cette vigoureuse intervention du suffrage universel avait ruiné les combinaisons savantes de M. Thiers. Elle dépassait le but ; car elle supposait réglée la question *République* ou *Monarchie*, qui était encore pendante : elle pouvait tout retarder et même tout compromettre ; en tout cas, elle mettait une arme puissante aux mains des adversaires du président.

Aussitôt, ils s'en emparent. Par une habileté singulière, leur chef, le duc de Broglie, saisit le parti qu'il peut tirer de cette fausse manœuvre. Les monarchistes ont un intérêt suprême à ajourner une solution définitive : ils ne sont pas prêts. Mais ils ont toute raison d'appréhender que le provisoire, sous la direction de M. Thiers, ne continue à servir la République. Il faut arrêter, ou mieux, il faut écarter ce vieillard actif et pressé, qui ne perd de vue ni les intérêts du pays ni ses intérêts propres et qui, puisqu'il s'est imposé comme tâche d'organiser fortement et sagement la République, n'en est que plus dangereux.

Une occasion se présente de donner le change.

Habile tactique du duc de Broglie. — Depuis deux ans à peine que la Commune a été réprimée, le pays, le pays conservateur, du moins, n'a pas oublié la gravité du danger couru. L'heure est venue de ranimer ses craintes, d'évoquer le péril démagogique, de prendre la défense de l'ordre que l'on croit menacé. Ce n'est plus la cause monarchique qui est en jeu, c'est l'existence même de la société.

L'homme qui a conçu ce mouvement tournant, le duc de Broglie, est un esprit froid, réfléchi, se plaisant aux entreprises conduites de longue main ; silencieux dans la préparation, homme d'action et orateur dans la bataille parlementaire. Il est secondé au fauteuil par l'opiniâtre M. Buffet. Il a pris toutes ses mesures. M. Thiers n'a pas encore rencontré un tel adversaire dans l'Assemblée.

Peut-être même le président n'a-t-il pas compris toute l'étendue du péril. Il se fie tròp en ses forces, en ses prodigieuses ressources, en son étoile : seul contre un tel adversaire, il serait en péril. Mais celui-ci conduit à la bataille une troupe disciplinée et qui a, froidement, juré la mort.

L'intérêt des grandes journées qui vont se succéder, c'est qu'elles traduisent sur la scène, par la voix d'acteurs dignes de leurs rôles, les volontés, les inquiétudes, les aspirations du pays. Ceux qui ont vécu ces heures savent que la France était haletante elle-même et comme suspendue aux péripéties du drame qui se jouait à Versailles.

IV

Interpellation sur la politique du gouvernement. — Le jour de la rentrée, le 19 mai, tous les députés étaient présents à l'ouverture de la séance. M. Buffet annonça qu'une demande d'interpellation avait été déposée par un grand nombre de membres. Elle était ainsi conçue :

Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère sur les modifications opérées dans son sein, et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice.

« Les noms des signataires? — Combien sont-ils? crient plusieurs voix à gauche.

— Ils sont bien trois cents ! » répond M. Baragnon.

Les auteurs de l'interpellation voulaient qu'elle fût fixée au vendredi 23 ; le gouvernement consentit.

M. Thiers avait préparé sa contre-attaque :

Projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics. — Le garde des sceaux, en exécution de l'article 5 de la loi du 15 mars 1873, dépose un projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics et à la création d'une seconde Chambre

Déjà, les deux offensives se dessinent. La droite incrimine le procédé du gouvernement. Le gouvernement met la droite en présence de son devoir constituant. Mais la droite est maîtresse du terrain par la fixation de l'ordre du jour. En présence du coup qui la menace, elle se dérobe : elle refuse d'entendre la lecture des propositions gouvernementales.

La séance du 20 est consacrée à l'élection du bureau.

Réélection de M. Buffet. — M. Buffet est réélu président par 359 voix contre 289 à M. Martel. Comparativement au vote du 4 avril, M. Buffet gagnait 55 voix.

Deux manifestations signalèrent l'élection des vice-présidents. La droite nomme vice-président M. de Goulard qui vient d'abandonner M. Thiers en entraînant M. Jules Simon dans sa chute. Par contre, M. de Larcy, autre « victime » de M. Thiers, se voit préférer M. Martel. Celui-ci l'emporte à sept voix de majorité. Ce scrutin donne quelque confiance à M. Thiers : l'Assemblée étant divisée en deux parties à peu près égales, il espère que, grâce à son ascendant personnel, la balance penchera légèrement de son côté.

Séance du 23 mai. — Le 23 mai, la séance s'ouvre au milieu d'une affluence considérable. La famille de M. Thiers est dans la loge présidentielle ; le corps diplomatique est au complet. Le maréchal de Mac-Mahon, en

tenue civile, et un groupe d'officiers, en uniforme, occupent la tribune des officiers généraux.

M. Thiers est assis au banc du gouvernement. En effet, aussitôt après l'adoption du procès-verbal, M. Dufaure, garde des sceaux, donne lecture d'une délibération du conseil des ministres, prise conformément à l'article 4 de la loi du 13 mars 1873, et déclarant que, l'interpellation se rattachant à la politique générale, le président de la République exercera le droit de prendre part à la discussion.

M. Thiers « prendra part à la discussion »; mais il ne pourra prononcer un mot, sous peine de se placer dans le cas d'une violation de la loi. Telles étaient les fameuses « chinoiseries » inventées par la commission des Trente.

Discours du duc de Broglie. — Le duc de Broglie demande la parole. Voici la thèse :

Dans les circonstances présentes, il y a nécessité de voir à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays. Où est donc le péril? Dans le triomphe possible du parti radical; voilà ce qui constitue, pour les interpellateurs, « la gravité de la situation ».

Le parti radical n'est pas un parti politique, c'est le parti du désordre social. Il n'a pas répudié la Commune; il pense que, dans le débat entre l'Assemblée et la Commune de Paris, « si la Commune avait des prétentions exagérées, elle avait aussi des griefs légitimes, et que, si nous avions des droits, nous les avons dépassés dans l'application ».

Pour l'orateur, les noms des nouveaux élus du 27 avril et du 11 mai 1873 suffisent à démontrer que ces dispositions sont celles du parti radical. M. Barodet, M. Ranc, M. Lockroy, M. Guyot, nommé dans le Rhône, ces noms ont tous la même signification. D'ailleurs, M. Gambetta, parlant récemment à Belleville, ne s'est-il pas plaint que

« Paris ait été livré à toutes les horreurs d'une réaction furieuse? »

...Il y a ici trois cent vingt députés ayant signé l'interpellation, poursuit l'orateur, qui sont profondément convaincus que contre le progrès des doctrines radicales, l'action active, énergique du gouvernement dans la voie légale est indispensable ; qui attribuent à ses oscillations, à ses indécisions, la plus grande partie du progrès que ces doctrines font dans le pays, l'autre partie seule étant imputable aux passions qu'elles flattent dans le cœur des populations.

Ils pensent qu'un gouvernement n'a pas tout fait quand il a assuré l'ordre matériel, que l'*ordre moral* dépend beaucoup de lui, qu'il peut le fortifier ou l'affaiblir par son attitude, par les doctrines qu'il professe hautement, et surtout par l'esprit qu'il inspire à son administration.

On peut croire que l'honorable interpellateur a fini. Non, il veut asséner un dernier coup. Il envisage le cas où le gouvernement sortirait victorieux du scrutin :

Prenez garde, dit-il alors ; car, dans cette majorité de hasard, figurerait tout l'état-major du parti radical lui-même. Il y figurerait comme un appoint vainqueur et dominant. Le cabinet et le reste de la majorité ne seraient pas les alliés, mais les pupilles et les protégés du parti radical.

Périr pour sa cause, en tenant son drapeau dans la main et au pied d'un rempart qu'on défend, c'est une mort glorieuse, dont un parti se relève, et qui grandit la mémoire des hommes publics.

Périr, au contraire, après avoir préparé, avant de le subir, le triomphe de ses adversaires, périr en ayant ouvert la porte de la citadelle, périr en joignant au malheur d'être victime le ridicule d'être dupe et le regret d'être involontairement complice, c'est une humiliation qui emporte la renommée en même temps que la vie des hommes d'État.

Je conjure le ministère et ses amis de se rappeler le ministère des Girondins, suivi de si près du 10 Août : je les conjure de se rappeler que si les contemporains sont souvent flatteurs, la postérité est impitoyable pour les gouvernements et les mi-

nistres, dont la faiblesse livre à l'ennemi les lois et les sociétés qu'ils sont chargés de défendre.

Pas un instant l'orateur ne s'était écarté de la ligne tracée ; pas une seule fois il ne s'était découvert. Monarchie, République, ces deux mots n'avaient pas été prononcés. Les préférences et les sentiments du chef de la majorité ne s'étaient pas déclarés. Le débat, qui était au fond de tous les esprits, était passé sous silence et, en quelque sorte, escamoté.

Effet du discours. — Si, par un art consommé et une maîtrise rare, il était possible de grouper les restes d'une majorité chancelante, de couvrir l'entente provisoire entre des partis faits pour se déchirer, d'attirer à une thèse brillante les bonnes volontés incertaines, les inquiétudes sincères ou feintes et les habiletés hésitantes, le discours du duc de Broglie devait produire cet effet. Toute la manœuvre était dirigée contre M. Thiers, et c'était le ministère qui était visé. Le réquisitoire prononcé contre un homme se confondait avec une thèse philosophique et morale.

Les deux Frances. — Avec quelle élégance on détournait ainsi les esprits de la réalité ! Les services de M. Thiers, le travail surhumain qu'il venait de fournir, l'organisation du salut public, la vie fiévreuse et utile qu'il avait menée depuis deux ans, tout cela était admis et omis. Le petit homme était traité de haut par un personnage hautain que rien ne pouvait intimider ou séduire. Pour la dernière fois, peut-être, les deux Frances : la France du passé, la France aux grands souvenirs, la France aristocratique, et la France moderne, la France bourgeoise, la France laborieuse et parvenue, étaient en présence. Et la première faisait le procès de la seconde ! Des gens qui ont gaspillé leur fortune n'ont jamais demandé de comptes plus sévèrement.

Le duc de Broglie. — On savait combien la position

respective des deux adversaires était délicate. Il existait, entre eux, un antagonisme de situation, de tradition, de personnes. Jamais les Broglie n'avaient été « thiéristes ». Sous Louis-Philippe, le duc de Broglie, le père, comptait au nombre des partisans de M. Guizot. Cette illustre famille libérale n'était pas révolutionnaire et, surtout, on ne pouvait lui demander d'ouvrir les yeux sur les nécessités nouvelles d'un gouvernement à tendance démocratique. Nés pour le commandement, nourris dans cet art, dignes par leurs vertus et par leurs talents de l'exercer, de tels hommes ne comprennent pas un régime politique qui affecte — parfois à son dam — de pouvoir aussi complètement se passer d'eux.

Le duc de Broglie et M. Thiers. — Personnellement, entre M. Thiers et le duc de Broglie, les relations étaient tendues : on citait des faits précis, des anecdotes, de ces détails qui entrent dans la chair des hommes sensibles et qui font des blessures durables. De quoi la politique n'est-elle pas faite?... On se détermine pour des motifs qui échappent parfois à l'intelligence et à la conscience, mais qui touchent à l'essence de la personnalité. Après, *on se prétexte.*

Nommé ambassadeur à Londres, le duc de Broglie rencontra M. Thiers au moment où celui-ci quittait Bordeaux pour se rendre à Versailles.

— J'ai disposé de vous, lui dit ce dernier. Je vous envoie à la Conférence de Londres. Je vous emmène à Versailles ce soir. En route, je vous communiquerai vos instructions.

Le duc de Broglie voyagea dans le wagon-salon du chef de l'État, avec MM. Jules Favre et Ernest Picard.

M. Thiers s'endormit. Il ne se réveilla qu'à Poitiers. Là, une allusion ayant était faite aux princes d'Orléans, le président s'emporta :

— « Leur conduite est indigne, s'écria-t-il. Ils viennent chercher une couronne dans les malheurs de la patrie. »

Le duc de Broglie protesta. M. Thiers insista, et la querelle fut vive ; elle ne fut pas oubliée (1).

Le duc de Broglie avait donné sa démission d'ambassadeur à Londres pour venir, à l'Assemblée, prendre sa place de combat. M. Thiers s'aperçut bientôt que la droite avait un chef. Peut-être laissa-t-il percer sa mauvaise humeur. Quand il soumit à l'Assemblée la convention relative au paiement de l'indemnité, il ne sut pas reconnaître suffisamment l'aide qui lui fut accordée par le duc de Broglie, rapporteur de la commission.

Anecdote. — Quelque temps après, même froideur pour les services que le duc de Broglie croyait avoir rendus dans les discussions laborieuses de la commission des Trente :

D'accord avec un des membres de la commission, je crus devoir, dès le soir même du vote, me mêler à la foule de ceux qui allaient lui faire compliment [à M. Thiers]. Je crois, en vérité, qu'au premier moment, il ne se souciait pas de nous reconnaître et il fit ensuite à nos félicitations un accueil qui ne nous encouragea pas à les renouveler. Nous ne pûmes nous empêcher, en descendant les escaliers de la présidence, mon compagnon et moi, de nous regarder en souriant. Il était clair qu'on n'avait plus besoin de nous ; je m'en doutais un peu, mais peut-être aurait-on pu attendre quelques jours avant de nous le faire sentir (2).

Ces sentiments divers, ces souvenirs, le parti pris réciproque, l'envie de vaincre, l'ampleur du débat, tout était fait pour animer ce combat où, seul, l'un des lutteurs était libre de ses mouvements.

M. Thiers, embarrassé et irrité, était cloué à son banc par la loi des Trente.

La droite avait écouté, sans interrompre, le manifeste

(1) Ernest DAUDET, *Le Duc d'Aumale*, p. 207. M. Daudet ajoute en note qu'il tient ce récit du duc de Broglie.

(2) Duc DE BROGLIE, *La Mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, p. 85.

prononcé en son nom. Ses réflexions, plus nombreuses encore que les paroles de l'orateur, lui représentaient la gravité de l'acte qui se préparait. Mais elle était résolue. Le groupe sombre restait silencieux. Il ne s'agissait plus de discuter, mais de voter.

Réponse de M. Dufaure. — M. Dufaure, garde des sceaux, vice-président du conseil, a reçu le mandat de répondre au duc de Broglie. Il s'acquitte de sa tâche avec sa vigueur ordinaire. Pourtant, on dirait qu'il sent que le débat se passe au-dessus de sa tête. Sa position est fausse, son allure embarrassée. Pour rester fidèle à ses déclarations antérieures, il refait, après le duc de Broglie, le procès du parti radical, dont on escompte, toutefois, les votes. Il ne perd pas l'habitude du coup de boutoir, n'étant pas homme à échapper à l'irritation ambiante. Il retourne contre le duc de Broglie l'abus que celui-ci a fait de certaines polémiques de presse :

Je suis étonné que l'honorable duc de Broglie, qui, au moins par souvenir de famille, devrait conserver quelques convenances à l'égard de ses collègues, vienne attribuer aux collègues qu'il a dans le cabinet des opinions puisées dans les journaux où, le jour où il voudra, il trouvera, tout aussi bien, des attaques contre nous.

Voilà qui est un peu lourd, comparé à la fine escrime de l'orateur précédent. Mais M. Dufaure reprend l'avantage du bon sens et de la rude logique, lorsqu'il fonce sur une argumentation habile, et qu'il la perce à jour pour poser la véritable question si habilement dissimulée :

Oui, j'ai été frappé, comme l'honorable duc de Broglie lui-même, des élections des 27 avril et 11 mai, j'ai cru qu'elles nous donnaient une grande leçon ; j'ai compris que, pour lutter désormais contre le péril qu'on a signalé, il fallait un gouvernement définitif ; c'est pour cela que nous avons présenté les projets de lois constitutionnels.

Nous vous les avons présentés avec conviction ; nous étions prêts à vous déclarer que, si vous n'accordiez pas ce que nous vous demandions : la reconnaissance du gouvernement de la République, nous ne nous sentions plus la force de répondre de l'ordre public dans notre pays.

On écoutait à peine.

La droite s'irrite. A quoi bon tant de paroles? A peine le discours est-il achevé qu'elle s'écrie avec impatience : « Aux voix ! aux voix ! la clôture ! »

M. Thiers intervient. — Le président allait consulter l'Assemblée, quand M. Waddington, ministre de l'Instruction publique, lui remet un pli cacheté. C'était un message du président de la République, ainsi conçu :

Versailles, le 23 mai 1873.

Monsieur le Président,

Conformément à la loi du 13 mars 1873, qui m'autorise à prendre la parole sur les interpellations lorsqu'elles touchent à la politique générale de l'État, conformément à la déclaration des ministres qui reconnaissent ce caractère aux interpellations actuelles, je vous prie d'informer l'Assemblée de l'intention où je suis d'intervenir dans la discussion, usant ainsi du droit que me confère la loi, et que la raison seule suffirait à m'assurer si la loi n'existait pas.

Signé : A. Thiers.

La lecture de ce document répand l'agitation et le désordre dans toute l'Assemblée.

On s'empêtre dans les complications de la loi du 13 mars.

Quelques membres proposent que le président soit entendu tout de suite. M. Thiers ouvre la bouche :

— « Je demande... » dit-il.

Mais aussitôt sa voix est couverte par les clameurs de la majorité. On lui crie :

— « La loi ! la loi ! — Vous ne pouvez pas parler ! »

Séance du 24 mai. — Enfin, l'accord s'établit. La discussion est renvoyée au lendemain, 24 mai. La majorité veut terminer en une seule journée. Elle fixe à neuf heures la séance où M. Thiers prendra la parole.

Donc, le 24 mai, à neuf heures un quart du matin, M. Thiers est à la tribune. Il est visiblement ému. Son teint est pâle ; sa voix est faible ; mais, aiguë, elle perce le silence. Il livre la bataille suprême : parlant à l'Assemblée, il vise le pays.

Discours de M. Thiers. — Il démasque d'abord la manœuvre adverse. Sous l'apparence d'un débat ministériel, c'est à lui qu'on en veut. Il se jette au premier rang, la poitrine découverte : « S'il y a un coupable, c'est moi ! » Il insiste :

Ce n'est pas aux loyaux ministres qui m'entourent, c'est à moi que sera adressé le verdict que vous allez rendre. Vous savez, maintenant, messieurs, quel sera le résultat de la décision que vous allez prendre. L'occasion est solennelle. Vous allez décider des destinées du pays. Il faut que vous me permettiez de parler aux partis, aux individus, à tout le monde, avec toute la franchise que nous nous devons les uns aux autres.

Voilà donc ce citoyen, seul, n'ayant d'autre arme et d'autre ressource que son éloquence et ses services, devant la conjuration de ses adversaires résolus :

J'ai été appelé au pouvoir, dit-il, dans une des circonstances les plus graves de notre histoire, peut-être la plus grave, car je ne sais pas une situation comparable à celle de la France en 1871 : celle de 1815, et, dans le passé, celle du temps où les Anglais occupaient la moitié de notre territoire, n'étaient peut-être pas aussi graves que celle que nous ont créée nos malheurs, il y a deux ans et demi. Dans ces circonstances, vous le savez bien, je n'ai pas cherché le pouvoir, je ne l'ai pas désiré : j'en étais épouvanté.

Il s'attarde un peu sur ces faits si récents et déjà oubliés : il s'y complaît ? Non.

Il en tire soudain l'argumentation qu'il oppose à son redoutable adversaire :

Messieurs, songez à la situation du pays. Quand vous nous avez remis les affaires, il était envahi au Nord par l'ennemi étranger, au Midi par la démocratie, devenue démagogie sous l'impulsion des malheurs publics. De gouvernement, nulle part : point de finances, point d'armée. Était-ce le plus grand de nos maux? J'ose dire que non : le plus grand, c'était la division, division immense qui n'a pas d'exemple dans l'histoire ; et c'était avec un pays divisé, avec des partis antipathiques — qu'on me permette de le dire — les uns aux autres, qu'il nous a fallu dégager, de cette situation, une volonté unique, un gouvernement qui nous permît de suffire aux malheurs et aux nécessités du temps.

Eh bien, messieurs, vous nous regarderez, et vous nous jugerez, c'est votre droit ; mais votre devoir, c'est de vous regarder vous-mêmes et de voir dans quel état de division profonde et sans exemple vous vous trouvez encore.

Il s'y prend au bloc apparent de ses adversaires ; il montre à la fois les contradictions des partis et leur impuissance.

Voilà toute la thèse, toute la raison de sa conduite, toute sa justification :

Divisions dans le pays et dans l'Assemblée. — Il y a d'abord une grande division, une très grande division, qui, à elle seule, suffirait pour troubler un pays : les uns veulent la Monarchie, les autres veulent la République.

On nous dit qu'il s'agit de la conservation. Je ne nie pas que ce soit vrai à un certain degré ; mais la vraie question, c'est celle qui vous divise en deux parts et qui divise aussi le pays, non pas en deux parts à peu près égales, comme ici, mais dans des proportions plus tranchées

Sont-ce là toutes les causes de nos divisions? Hélas, celle-là est déjà bien grande, bien grave, bien profonde ; mais il y en a d'autres encore. Vous connaissez notre histoire aussi bien que moi. Regardez aux siècles écoulés ; voyez combien la division,

la discorde, si je puis ainsi dire, s'est acharnée sur notre pays, que de malheurs elle a semés sur nous !...

Il y a donc ici trois dynasties ; là, deux républiques. Chacun dit : Voyez comme moi ! Gouvernez dans mon sens !

Il faut admettre que si on le dit d'un côté, on peut le dire de l'autre.

De l'un et de l'autre, on dit également : Gouvernez dans mon sens, gouvernez selon mes vues !

Que voulez-vous que fasse un gouvernement dans cette situation? Que de fois on m'a dit : « Mettez-vous avec nous, nous vous suivrons ! »

Eh bien, messieurs, ici, je trouve le principe de ma conduite, le principe de la conduite de mes honorables collègues, qui, sur la direction générale, n'ont jamais différé avec moi. Oui, ce qu'il faut dans cette situation, ce n'est pas un gouvernement de parti, je ne crains pas de le dire, c'est un gouvernement qui soit inexorable devant le désordre, impitoyable même jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli, jusqu'à ce que la paix soit rendue au pays, et qui, en même temps, quand le combat et le désordre sont finis, devient calme, impartial, conciliant.

Ce n'est pas là un gouvernement à double face, c'est un gouvernement de gens éclairés. Et si, dans ce pays, vous faisiez un gouvernement de parti, soyez convaincus que le repos public ne durerait pas longtemps.

Traitez avec dédain cette politique, même avec pitié comme on l'a fait hier ; moi, je ne crains les hauteurs de personne : par ma vie, par mes actes, et peut-être par quelques qualités bien modestes d'esprit, je suis capable de supporter les dédains.

Devant cette politique des partis, M. Thiers n'a jamais voulu s'incliner. Il repousse leur autorité, leur compétence :

Je n'entends pas paraître au tribunal des partis ; devant eux, je fais défaut ; mais je ne fais pas défaut devant l'histoire ; je mérite de comparaître devant elle.

Si, à Bordeaux, l'Assemblée s'était livrée à ces passions des partis, eût-elle pu créer un pouvoir, des finances, des armées? Aurait-elle obtenu de l'ennemi qu'il éva-

cuât le territoire? Il fallait que chacun déposât ses préférences.

Et maintenant, voici les actes, l'œuvre accomplie depuis deux ans : la paix signée, la Commune vaincue, l'indemnité de guerre acquittée, — « le paiement du dernier milliard va commencer dans huit jours », — l'évacuation complète du territoire est décidée. Cela a été obtenu grâce au concours de tout le monde et parce que tout le monde était uni et avait confiance.

Cet exposé achevé, M. Thiers, après avoir déjoué rapidement le plan de ceux qui l'attaquent au nom des intérêts conservateurs, dessine à son tour son offensive, et il ne ménage plus rien :

Monarchie ou république. — La question qui nous divise, il faut être sincère, c'est la question de monarchie ou de république. Quant à moi, ajoute bravement l'orateur, j'ai pris mon parti.

J'ai pris mon parti sur la question de la République. Je l'ai pris, oui, je l'ai pris, savez-vous pourquoi? Quand on est dans son cabinet, avec ses livres, ses livres si chers, que l'on est si heureux de parcourir, où l'on est témoin des injustices que d'autres hommes ont éprouvées, où l'on n'est responsable et jugé que devant sa conscience, eh bien, quand on a ce bonheur, que peut-être vous me rendrez — et vous me ferez bien heureux, — quand on a ce bonheur-là, on peut délibérer comme un philosophe, comme l'a fait Montesquieu, sur les avantages et les inconvénients de la République ; on peut délibérer sur les beautés de la Monarchie.

Mais quand on est au gouvernement, il faut prendre son parti.

Prendre un parti, continue M. Thiers, « ce n'est pas, de notre part, une impatience théorique, une satisfaction de notre opinion personnelle, c'est la constatation d'une nécessité pratique ».

Et la raison qui m'a décidé, moi, vieux partisan de la monarchie, outre le jugement que je portais en considérant la

marche des choses dans le monde civilisé, c'est qu'aujourd'hui pour vous, pour moi, pratiquement la monarchie est absolument impossible.

Et je ne veux pas vous déplaire davantage en vous en donnant les motifs. Mais vous le savez bien, et c'est ce qui vous justifie de ne pas venir, au nom de votre foi, nous proposer le rétablissement de la monarchie, car enfin, ce serait votre droit. Puisqu'on propose ici telle ou telle république, vous avez le droit de proposer telle ou telle monarchie. Pourquoi ne le faites-vous pas? Pourquoi, vous, qui êtes plus calmes que tels ou tels autres, — je ne veux pas faire de personnalité, — pourquoi leur dites-vous qu'il serait imprudent de venir ici proposer la monarchie? Pourquoi, par exemple, quand la polémique s'engage entre vous et nous, vous hâtez-vous de dire : « Non, ce n'est pas comme monarchistes que nous parlons, c'est comme conservateurs ! » C'est, convenons-en de bonne foi, que vous-mêmes sentez que, pratiquement, aujourd'hui, la monarchie est impossible. Je n'ai pas besoin d'en dire la raison encore une fois, elle est dans votre esprit à tous : il n'y a qu'un trône et on ne peut l'occuper à trois.

Le système constitutionnel de M. Thiers. — L'Assemblée doit pourtant agir et se résoudre, elle aussi. Elle réclame le pouvoir constituant. Qu'elle l'exerce ! M. Thiers, quant à lui, n'a pas reculé, ne recule pas devant cette nécessité qui s'impose. Il développe, avec une logiqe imperturbable, les raisons de sa conduite récente qui fait frémir la majorité. La politique du message : « Comment voulez-vous, demande M. Thiers, qu'on fasse des lois organiques si l'on n'est pas fixé sur les principes du gouvernement? » L'engagement pris devant la commission des Trente d'apporter à l'Assemblée des lois organiques, et enfin le dépôt, au début de la présente session, de ces lois, que l'on dédaigne si fort. On ne veut même pas savoir ce qu'elles sont. Eh bien ! M. Thiers les expliquera à l'Assemblée, il les expliquera au pays.

Il trace les grandes lignes du système constitutionnel qui aurait eu ses préférences : à la base, le suffrage uni-

versel non modifié ni restreint, mais instruit, moralisé et éclairé. Le pouvoir législatif composé de deux chambres ; en ce qui concerne le pouvoir exécutif, un président, dont l'élection serait confiée à l'Assemblée nationale et aux conseils généraux ; ce président ayant, avec le concours de la seconde chambre, le droit de dissolution.

Comparant cette préparation si mûrie, si féconde, aux hésitations, aux velléités sans lendemain, aux efforts brisés d'une majorité qui se heurte, sans succès, à l'entreprise de la fusion, il retourne contre elle ce prétendu abandon des principes conservateurs dont on lui fait grief :

Appel au bon sens. — Messieurs, voici, selon moi, la vraie politique conservatrice : c'est celle qui, passant entre tous les extrêmes, se fixe là où est l'intérêt évident du pays. Nous faisons l'acte le plus conservateur du monde, quand nous vous apportons les lois de cette République conservatrice, disant aux uns : « Faites le sacrifice de voter une forme qui, pratiquement, est la seule possible, donnez-lui le caractère légal ; » et quand nous disons aux autres : « Quoi que — pardonnez-moi les termes — vous puissiez penser de cette Assemblée, envers laquelle vous êtes sévères, comme on l'est envers nous, pour laquelle vous n'avez pas de confiance, nous, au lieu de vouloir la dissoudre, nous voulons, pour ce qui nous regarde, qu'elle dure assez longtemps pour faire les lois de la République conservatrice. »

Une fois de plus, M. Thiers était prophète. L'Assemblée, à droite aussi bien qu'à gauche, se refusait à la nécessité qui, cependant, était en elle, et que, seul, le vieillard clairvoyant discernait, celle de fonder la République.

Il termine.

Sa péroraison est à la fois pleine de vigueur et de mélancolie. C'est un adieu, et c'est aussi un sarcasme : il rend, en un instant, à ses adversaires les sévérités dont ils l'ont accablé.

Maintenant, j'arrive au terme de ce discours. La politique conservatrice est celle que je viens de décrire : c'est celle qui se

place entre les extrêmes, entre ceux qui ne veulent pas constituer, parce qu'en constituant, on ne constituerait pas la monarchie, et ceux qui veulent d'une autre Assemblée que vous, qui ne veulent pas vous laisser le temps de faire ces lois, parce qu'ils espèrent d'une Constituante la satisfaction de ce qu'ils appellent leurs convictions, et de ce qu'ils ont le droit d'appeler ainsi.

C'est entre ces deux extrêmes que chemine notre politique. Cette politique, je le répète, est celle qui est placée entre tous les extrêmes, garantissant l'ordre matériel d'une manière infaillible et tâchant de rétablir l'ordre moral par la solution des questions difficiles, solution à vous abandonnée, car c'est à vous d'examiner ces lois, de les discuter, d'y consacrer le temps nécessaire.

Je sais bien qu'on nous a dit hier que ces moyens ne suffisaient pas. Quant à moi, je n'en sais pas d'autre.

On nous a dit, avec une pitié dont j'ai été très touché... *(On sourit.)* qu'on plaignait notre sort, que nous allions être des protégés, des protégés de qui? du radicalisme. On m'a prédit, à moi, une triste fin. Je l'ai bravée plus d'une fois pour faire mon devoir ; je ne suis pas sûr que je l'ai bravée pour la dernière fois.

Et puis, on nous a dit qu'il y avait une chose fâcheuse, outre une fin malheureuse : c'était d'y ajouter le ridicule.

On me permettra de trouver cela bien sévère. Un homme qui aurait servi son pays toute sa vie, qui aurait, dans les temps les plus difficiles, sacrifié sa popularité pour la vérité, qui aurait rendu des services que je ne prétends pas avoir rendus, un tel homme, peut-être, pourrait traiter avec cette pitié des hommes comme ceux qui sont sur ces bancs (*l'orateur désigne le banc des ministres*).

Je remercie l'orateur de ses sentiments compatissants. (*Rires à gauche.*) Qu'il me permette de lui rendre la pareille et de lui dire aussi que, moi, je le plains. De majorité, il n'en aura pas plus que nous ; mais il sera un protégé aussi, je vais lui dire de qui... d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur : il sera le protégé de l'Empire !

Effet du discours de M. Thiers. — Le discours de M. Thiers fut écouté en silence : « Je ne fus pas inter-

rompu une seule fois, dit-il, malgré tout ce qu'il y avait de vif, de rude même dans mes paroles. On ne voulait rien compromettre par des incidents imprudents (1). »

Les dernières paroles de M. Thiers furent suivies d'une longue agitation. Le discours était « adroit et fier, le plus persuasif peut-être qu'il eût prononcé (2) ». Et puis, l'on songeait à tout ce qu'il y avait de respectable dans la victime au moment où le sacrifice se préparait. Presque tous les députés se lèvèrent, se tinrent debout à leur place et se livrèrent à des colloques animés. La séance fut suspendue pendant plus d'une demi-heure.

Deuxième séance. — La majorité reprend haleine ; mais elle n'hésite pas. M. Thiers est condamné. Il faut l'exécuter au plus vite.

La loi exige que la séance soit levée après l'audition du président de la République. Il est près de midi. La seconde séance est fixée à deux heures.

M. Buffet ajoute : « En dehors de la présence de M. le président de la République. »

M. Thiers n'accepta pas sans protester cette dernière déclaration de M. Buffet. Déjà, dans la lettre par laquelle il demandait à prendre part à la discussion, il n'avait pu s'empêcher de lancer une épigramme contre la loi de la commission des Trente. Cette fois, il se rendit chez M. Buffet et lui annonça son intention d'assister à la fin du débat. Un dialogue très vif s'engagea.

« Votre présence à l'Assemblée, à quelque titre que ce soit, est formellement interdite par la loi, répondit le président.

— Et si je me rends dans la tribune présidentielle, réplique M. Thiers avec vivacité, que pourrez-vous faire?

— Je ferai immédiatement évacuer cette tribune et

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 408.
(2) Vicomte DE MEAUX, *Souvenirs*.

toutes les autres, s'il le faut, » n'hésita pas à dire M. Buffet.

Il ne voulut pas comprendre que la volonté de M. Buffet l'empêchait d'assister à sa propre exécution.

M. Thiers était vaincu. On dit qu'il lui resta pourtant, jusqu'à la fin, quelque espoir.

A deux heures, deuxième séance. M. Casimir-Perier, ministre de l'Intérieur, prend la parole au nom des nouveaux membres du cabinet

Son intervention a surtout pour objet de manifester la solidarité du ministère avec le président. En même temps, il signale, en face du péril social, le complot monarchiste ; il dénonce la coalition sans avenir qui, en cas de succès, sera maîtresse du pouvoir, et enfin il affirme, lui, royaliste d'hier, héritier d'un nom comme celui de Casimir-Perier, la nécessité de fonder la République.

La clôture de la discussion est prononcée.

M. Ernoul propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour Ernoul. — L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion ;

Que l'Assemblée est saisie de lois constitutionnelles présentées en vertu d'une de ses décisions et qu'elle doit examiner ;

Mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice,

Regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'ils avaient le droit d'attendre,

Et passe à l'ordre du jour (1).

(1) M. Cazenove de Pradines père écrit, le 31 octobre 1873 : « C'est dans le salon d'Édouard que s'est décidée la pacifique et légale révolution du 24 mai, et il peut dire, avec quelques autres : *Cujus pars non minima fui.* » BAGUENAULT DE PUCHESSE, *Edouard Cazenove de Pradines*, p. 46. V. aussi là-même, le projet de constitution royale (retour à la Constitution de 1791) qu'avait rêvé de Pradines père.

On suivait exactement le plan élaboré par le duc de Broglie. On écartait la question des institutions pour ne considérer que la question politique. Peu importait la forme du gouvernement pourvu que, selon le mot de M. Batbie, ce fût un « gouvernement de combat ».

On allait passer au vote. Bien que toutes les précautions fussent prises, le résultat pouvait être considéré comme douteux. Les partisans de M. Thiers s'étaient comptés récemment dans le scrutin pour l'élection de M. Martel et ils avaient paru les plus nombreux. L'intervention directe du président avait toujours eu, jusque-là, pour effet de ramener quelques hésitants. Comme il arrive généralement, plusieurs des votants, soucieux de faire partie de la majorité du lendemein, attendaient un indice pour apaiser le trouble fugitif de leur conscience.

Le groupe Target. — C'est alors qu'on voit monter à la tribune un membre du centre droit, M. Target, ami de M. Thiers et beau-frère de M. Buffet. « Soucieux, dit-il, d'éviter toute ambiguïté dans le vote, » il fait la déclaration suivante :

Tout en nous associant à l'ordre du jour, afin de bien préciser la pensée et la portée de notre vote, nous nous déclarons résolus à accepter la solution républicaine telle qu'elle résulte de l'ensemble des lois constitutionnelles présentées par le gouvernement, et à mettre fin à un provisoire qui compromet les intérêts matériels du pays. Nous entendons, en adoptant l'ordre du jour de M. Ernoul, manifester la pensée que le gouvernement du président de la République doit faire prévaloir désormais, par ses actes, une politique nette et énergiquement conservatrice.

M. Target parlait au nom des « conservateurs républicains ». On rapprochait donc, dans une seule phrase et dans une seule formule, les deux thèses adverses. On fermait les yeux sur le véritable objectif de la bataille, c'est-à-dire le renversement de M. Thiers : en proclamant la

nécessité de la République, on écartait le fondateur ou le défenseur de la République (1).

Énergiquement applaudie à droite et au centre droit, la déclaration de M. Target soulève les protestations de la gauche. On réclame les noms des signataires. M. Buffet en donne complaisamment lecture : MM. Target, Paul Cottin, Prétavoine, Balsan, Mathieu-Bodet, Lefébure, Caillaux, Eugène Tallon, Louis Passy, Albert Delacour, Léon Vingtain, Deseilligny, Dufournel, Daguilhon, E. Martelle, « petit bataillon qui décida du combat ».

On propose l'ordre du jour pur et simple. M. Dufaure déclare que le gouvernement accepte cet ordre du jour. Il est mis aux voix et est repoussé par 362 voix contre 348.

M. Thiers en minorité. — Le gouvernement de M. Thiers était battu à 14 voix de minorité.

Un tumulte indescriptible suivit la proclamation de ce scrutin.

MM. Broët et Antonin Lefèvre-Pontalis essayent de sauver M. Thiers en proposant un ordre du jour de confiance. Mais il est trop tard. Les dés sont jetés.

On passe au vote sur l'ordre du jour Ernoul. La gauche demande le scrutin à la tribune, qui eût dénombré les votants. Il est repoussé par 366 voix contre 342. Enfin, l'ordre du jour Ernoul est adopté par 360 voix contre 344.

(1) Sur le rôle de M. Target, qui était le beau-frère de M. Buffet, v. un passage intéressant du duc de Broglie dans son article sur M. Buffet, *Correspondant*, 1899, p. 83. M. Target lui-même a donné quelques explications dans une lettre adressée au *Gaulois*, le 19 octobre 1906 : « Dans la séance du matin (24 mai), M. Thiers avait, en réalité, signé son pacte avec la gauche entière, y compris Gambetta. Entre les deux séances, je crus devoir avertir M. Casimir-Perier que quinze ou vingt de mes collègues ne se décideraient à émettre un vote favorable au gouvernement que si dans son discours il réparait les imprudences de langage de M. Thiers qui avaient irrité la grande majorité des conservateurs. M. Casimir-Perier ne crut pas devoir tenir compte de mes observations. Élu par les conservateurs, je suis resté fidèle à mon mandat. »

La coalition l'emporte avec une majorité de 16 voix!

Elle entendait user immédiatement de la victoire.

M. Baragnon monte à la tribune et prie le gouvernement de faire connaître ses intentions. Il propose aussi une nouvelle séance, le soir même, à huit heures.

M. Dufaure proteste, au nom du gouvernement, contre une hâte qui lui paraît presque injurieuse. « Soyez tranquilles, dit-il avec une dure ironie, la France ne restera pas sans gouvernement. » Il ajoute que les ministres vont se rendre chez le président de la République ; ils ne font aucune opposition à ce que l'Assemblée, si elle le juge convenable, ait une séance de nuit.

M. Thiers mis en demeure. — M. Emmanuel Arago lui succède pour constater qu'on se réunira sans ordre du jour et, par conséquent, dans l'unique but de sommer M. Thiers d'avoir à donner sa démission et à céder la place à son successeur dans la minute.

C'était là, en effet, la volonté formelle de la majorité.

Après la séance, les membres des bureaux des quatre réunions parlementaires de la majorité se réunissent, sous la présidence du général Changarnier, pour se concerter une dernière fois. On se demande tout d'abord ce que l'on ferait, si M. Thiers, se bornant à changer le ministère, conservait le pouvoir. On estime qu'un seul homme pourrait être appelé par le président, ce serait M. de Goulard, celui qu'on appelait, plaisamment, le « Polignac du provisoire ». M. Daru est chargé de joindre M. de Goulard et de le prévenir que, s'il acceptait une mission quelconque de M. Thiers, la droite ne le soutiendrait pas. Toutes les précautions sont prises. Il faut maintenant aviser à la désignation du successeur de M. Thiers.

Choix d'un nouveau président. — Presque tous les membres de la majorité étaient au courant des décisions arrêtées lors de la réunion du 18 mai chez M. de Broglie. Cependant, le général Changarnier ne savait rien. Quelques

amis prononcent son nom. Il ne cachait guère qu'il se considérait comme élu. Mais M. Baragnon propose le maréchal de Mac-Mahon. Les sentiments de la réunion se dévoilent à son embarras même. Le vieux général comprend alors. « Sa bouche se tordit un peu sous sa moustache grise ; » il passe la main sur son front, et prenant son parti, en homme d'action, il s'exécute galamment : il renonce, comme il avait déjà renoncé en 1848, et, cette fois, même sans amertume apparente.

Le nom de Mac-Mahon. — « Messieurs, dit-il d'une voix ferme, si vous croyez que le nom du maréchal de Mac-Mahon est celui qui répond le mieux à la situation, je veux être le premier à le proposer et à le proclamer. » La réunion, libérée, acclame le nom du maréchal.

Comme l'avait demandé M. Baragnon on veut faire vite : on décide de tenir, à neuf heures du soir, la troisième séance de la journée.

Démission du cabinet. — Immédiatement après l'adoption du procès-verbal, M. Dufaure monte à la tribune et fait la déclaration suivante :

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer à la fin de votre dernière séance, nous nous sommes retirés, mes collègues et moi, par devers M. le président de la République. Nous lui avons donné nos démissions, il a bien voulu les accepter, et il m'a remis, en même temps, le message que je transmets à M. le président de l'Assemblée.

Démission de M. Thiers. — M. Buffet fait alors connaître le message de démission de M. Thiers :

Versailles, le 24 mai 1873.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale ma démission des fonctions de président de la République qu'elle m'avait conférées.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement remplira

tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement remplacé.

Recevez l'assurance de ma haute considération.

Signé : A. Thiers,
Membre de l'Assemblée nationale.

La signature était à peine lue, que le général Changarnier demandait la parole pour proposer de procéder immédiatement à l'élection du nouveau président de la République.

Sans lui accorder la parole, M. Buffet lit à l'Assemblée la proposition suivante :

Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, président de la République française, proposent à l'Assemblée de procéder immédiatement au scrutin sur la nomination de son successeur.

Dans sa hâte, M. Buffet omet de donner acte de la démission du président. Sur l'observation présentée à ce sujet par le général Billot, il le fait et ajoute quelques paroles aussitôt interrompues par la gauche. Il doit renoncer à prononcer l'éloge de M. Thiers.

Après avoir protesté, il met aux voix la motion Changarnier, tendant à nommer immédiatement le président de la République.

Quelques membres de la gauche demandent le renvoi aux bureaux. Mais on fait observer qu'il s'agit d'une nomination et non d'une proposition. On vote.

Élection du maréchal de Mac-Mahon. — Sur 721 membres qui assistaient à la séance, 391 seulement prirent part au scrutin. La gauche entière s'abstint, à la seule exception de M. Laurier, qui vota pour M. Grévy. Le maréchal de Mac-Mahon fut élu par 390 voix.

Il était onze heures du soir.

Il accepte. — Le bureau se rendit auprès du maréchal de Mac-Mahon pour lui notifier la décision de l'Assemblée

nationale. Une demi-heure après, la séance était reprise et M. Buffet faisait la déclaration suivante

Messieurs, conformément aux ordres de l'Assemblée, une députation de son bureau, dont j'avais l'honneur de faire partie, s'est rendue auprès de M. le maréchal de Mac-Mahon et lui a fait part de la décision de l'Assemblée.

Je dois dire que, pour vaincre la résistance, les objections et les scrupules de l'illustre maréchal, nous avons dû faire un énergique appel à cet esprit de dévouement et de sacrifice au pays, dont le maréchal a déjà donné tant de preuves, et dont il donne aujourd'hui une preuve plus éclatante encore en acceptant les hautes, mais si difficiles fonctions que l'Assemblée lui confie.

La séance était levée à minuit moins dix.

M. Thiers était renversé, et il était remplacé.

On avait précipité les événements, de peur qu'une dernière habileté du vieux parlementaire ne les retournât en sa faveur. Mais, par la loi des Trente, il était serré dans des bandelettes solides que M. Buffet tenait d'une main ferme. Tout mouvement lui était impossible. Il s'agissait d'une exécution.

Effet de la chute de M. Thiers en France et à l'étranger. — La disparition de M. Thiers toucha la France et l'Europe. Quoique l'événement fût prévu, il y eut, partout, de l'émotion et de l'inquiétude. La France perdait quelque chose de l'estime que sa conduite, sous la direction du vieux président, lui avait value depuis la guerre. Les partis l'emportaient. L'ère des crises et des imprudences allait-elle se rouvrir?

La droite renversait M. Thiers avant même qu'il eût mis à exécution la convention de libération conclue par lui, deux mois auparavant, comme si l'on eût voulu lui enlever l'honneur du grand acte que sa volonté tenace avait accompli. Il s'était plaint beaucoup, trop peut-être, de l'ingratitude des partis ; mais, maintenant, on lui

donnait raison. Il y avait, dans la précipitation de l'attaque, quelque chose de malséant.

On dit que la reconnaissance n'a rien à voir avec la politique et que ni les constitutions ni les lois ne se font par sentiment. C'est vrai. Mais les solutions que l'on apportait n'étaient pas si claires ni si heureuses qu'il fût nécessaire d'enlever brusquement à M. Thiers un pouvoir dont il ne faisait pas trop mauvais usage. Non, ce n'était pas pour le pays qu'on tremblait, c'était pour un système politique dont les dernières chances disparaissaient de jour en jour.

La vraie raison de sa chute. — La monarchie, déjà blessée et demi-morte, était le corps sur lequel on se battait. M. Thiers, la veille même de la journée parlementaire qui amena sa chute, avait expliqué, avec sa précision et sa clarté habituelles, le véritable sujet du conflit :

Je suis chargé par M. le maréchal — ce qui est peut-être d'ailleurs superflu — d'exprimer l'espérance et la conviction que MM. les ministres actuels continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'un nouveau ministère ait été formé.

Les candidats battus aux récentes élections, tous conservateurs de droite, ont été battus pour cause de monarchisme (mot emprunté au patois politique) réel ou soupçonné. Voilà la vérité pure ; mais, d'un certain côté, on appelle rouge quiconque appuie le gouvernement. Il n'y a donc pas de quoi s'alarmer au point où on le fait sincèrement ou par une feinte calculée. Du reste, nous allons présenter des lois qui prouveront que nous ne nous endormons pas au bord du précipice et que nous ferons, pour sauver l'avenir, tout ce qui est humainement possible.

Et c'est précisément parce qu'il proposait ces lois que M. Thiers fut jeté au précipice sur le bord duquel il se penchait.

M. Thiers a rendu des services à la France ; il en rendrait encore, c'est possible ; mais il faut qu'il tombe avant

d'avoir fondé la République, voilà la véritable raison de sa chute.

Grandeur des débats. — Dans ce débat magistral, qui se formulait en deux termes : république ou monarchie, il y avait un autre débat plus grave encore. On sentait que la « démocratie, » selon l'expression déjà employée, « coulait à pleins bords ». C'était contre elle que M. Batbie réclamait « un gouvernement de combat ». Les « nouvelles couches sociales » montaient les unes sur les autres comme des flots menaçants. Mais, ici, M. Thiers, comme ses adversaires, était déjà débordé.

M. Thiers a été renversé par la droite. Il eût été renversé par la gauche. Les barrières qu'il eût essayé d'élever étaient aussi fragiles que ces « chinoiseries » qu'il raillait tant. On avait pu l'enchaîner lui-même : eût-on pu ligoter un pays tout entier? Comme Hercule enfant, le suffrage universel rompait les liens qu'on lui imposait. Il fallait maintenant lui faire sa place, ou plutôt lui laisser la place : elle lui appartenait tout entière.

Aveuglement des passions politiques : les conservateurs ne virent pas, qu'en renversant M. Thiers, ils renversaient le dernier des conservateurs ; les républicains ne comprirent pas que cette Assemblée, qu'ils attaquaient si violemment, fonderait, pour de longues années, en France, le régime républicain !

Le maréchal de Mac-Mahon. — Pour obtenir l'acceptation du maréchal de Mac-Mahon, il avait fallu, malgré les engagements pris, « vaincre sa résistance, ses objections et ses scrupules ».

Il assistait, paraît-il, à la séance de l'Assemblée, près de Mme Dufaure ; il lui disait : « Faites donc parler votre mari ; avec lui, tout ira bien. Mais que M. Thiers se taise ; il brouillerait tout. » Sa présence devint gênante, un peu pour tout le monde. « On l'engagea à quitter la salle, sans qu'il sût trop pourquoi. »

Dès que la démission de M. Thiers devint certaine, un des amis du maréchal, qui n'était pas député, vint le prévenir et lui dire que l'Assemblée allait probablement le nommer président de la République. Le maréchal se récria. Il dit que M. Thiers était indispensable et que, quant à lui, il ne pourrait accepter.

Il n'oubliait pas que M. Thiers l'avait nommé au commandement en chef de l'armée. M. Thiers connaissait ces scrupules du héros de Magenta. Nous avons rappelé, qu'à l'occasion du procès intenté contre *le Figaro* par le général Trochu, le maréchal avait, devant M. Thiers, déclaré qu'étant, le matin, général de Napoléon III, il n'admettait pas que l'ex-gouverneur de Paris eût accepté, le soir, d'être le général de la République. M. Thiers avait interprété ces paroles dans le sens que leur avait attribué le général de Cissey : « Il a voulu dire qu'ayant été votre général, il n'accepterait jamais d'être le général de vos adversaires (1). »

C'est cette parole qui avait fait croire à M. Thiers, comme il le dit à M. Jules Simon, que le maréchal de Mac-Mahon refuserait d'être son successeur

Entretien entre M. Thiers et le maréchal de Mac-Mahon. — La loyauté du maréchal faisait son hésitation. Il commanda sa voiture, prit son épée et se fit conduire à la présidence. Il insista auprès de M. Thiers pour que celui-ci gardât le pouvoir, du moins jusqu'à la libération du territoire. M. Thiers dit qu'il en avait assez, que la majorité était ingouvernable, et, qu'après lui, personne ne pourrait gouverner. Le maréchal demanda conseil à M. Thiers sur ce qu'il aurait à faire au cas où l'Assemblée l'appellerait, lui maréchal, à la présidence.

M. Thiers n'était pas d'humeur à considérer de sang-froid une difficulté politique qui avait sa chute pour point de départ. On raconte que M. Thiers répondit

(1) *Notes et Souvenirs*, p. 267.

sèchement au maréchal : « Vous êtes seul juge. »

— « Si vous me promettez de revenir sur votre détermination et de retirer votre démission, je refuserai, répliqua le duc de Magenta.

— Quant à cela, maréchal, c'est moi qui suis seul juge en cette affaire. Je n'ai jamais joué la comédie, je ne jouerai pas celle-là (1). »

Si le mot est exact, il était injuste et déplacé.

La situation n'avait évidemment pas d'autre issue raisonnable que l'acceptation. Avant d'être le « général de M. Thiers », le maréchal de Mac-Mahon était l'élu de l'Assemblée, de l'Assemblée souveraine et, par conséquent, du pays.

Il rentra à l'hôtel du commandement, rue de Grenelle. Là, il trouva le bureau de l'Assemblée qui venait lui notifier le vote. L'entrevue dura vingt minutes environ. M. Buffet fut persuasif, éloquent. Comme le dit spirituellement le document auquel nous empruntons ces détails, « il avait l'art de faire céder les autres, bien qu'il ne cédât jamais lui-même ». Parlant au nom de l'Assemblée souveraine, il finit par l'emporter sur les hésitations et les scrupules du maréchal.

La décision du maréchal. — Le premier mot de celui-ci est un mot d'obéissance :

— « Puisque c'est, en quelque sorte, un devoir de salut public que vous voulez m'imposer, dit-il, je me soumets. »

Et il ajouta :

« J'ai accepté les fonctions de président ; je compte que chacun, comme moi, ne pense qu'à l'intérêt sacré du pays. Merci, messieurs, je compte sur tous les concours et je les estime trop pour ne pas les apprécier. »

M. Buffet et le bureau quittèrent le maréchal, pour aller rendre compte à l'Assemblée.

(1) Pessard, *Mes Petits Papiers*, p. 325.

La séance était levée quand le nouveau président de la République fit parvenir au palais la lettre suivante, adressée à l'Assemblée nationale :

Messieurs les représentants,

J'obéis à la volonté de l'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale, en acceptant la charge de président de la République. C'est une lourde responsabilité imposée à mon patriotisme. Mais, avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée, qui sera toujours l'armée de la loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays ; nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société.

Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat.

Maréchal DE MAC-MAHON,
Duc de Magenta.

Le soir même, le maréchal de Mac-Mahon, deuxième président de la République française, prenait possession de ses fonctions en adressant aux préfets la proclamation suivante qui fut affichée, le dimanche 25 mai, dans toute la France.

Aux préfets : Je viens d'être appelé, par la confiance de l'Assemblée nationale, à la présidence de la République.

Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions.

Je réponds de l'ordre matériel, et je compte sur votre vigilance et votre concours patriotique.

Le ministère sera constitué aujourd'hui même.

Le Président de la République,
Maréchal DE MAC-MAHON.

CONCLUSION

Ainsi s'achève le drame de ces trois années où la France fut si malheureuse. Le dix-neuvième siècle l'avait vue grande et prospère. Même parmi ses erreurs et ses entraînements, elle avait servi et honoré l'humanité. Après la Révolution, la victoire napoléonienne avait conquis et libéré les peuples. La littérature, la science, l'art français avaient enrichi, sans trêve, le patrimoine de la civilisation.

Et ce siècle n'en était pas à son déclin qu'il avait vu, une fois encore, la France vaincue, démembrée. Le pays avait été accablé ; la population avait diminué de deux millions d'âmes ; la fortune publique avait subi une perte sans précédent. La guerre civile avait suivi la guerre étrangère : on avait entrevu la séparation possible de Paris et de la France. Deux provinces, les meilleures, les plus chères, avaient été détachées. La France, selon le mot cruel de ses adversaires, avait été « saignée à blanc ». On pouvait croire à son agonie.

Sa politique généreuse avait encouragé, chez les autres, la réalisation de l'unité, dont elle-même avait donné l'exemple. Elle n'avait pas tenu compte des avertissements qui lui venaient, non seulement des siens, mais de l'étranger. En 1866, quelqu'un disait publiquement, et à son adresse : « Il ne peut être désirable pour la France, qu'en Allemagne s'élève une puissance supérieure en force, un empire de soixante-quinze millions d'âmes, qui s'étendrait jusqu'au Rhin. » Ces paroles avaient été prononcées par M. de Bismarck en plein Parlement. Elles

dénonçaient le péril autrichien. La France s'était réveillée en face du péril prussien (1).

L'Allemagne, guérie des longues suites de la guerre de Trente ans, reprenait, en Europe, la place qu'elle avait occupée au moyen âge : elle était redevenue l'Empire. Mais l'axe était au Nord maintenant, non au Sud. L'empire nouveau avait voulu se faire proclamer à Versailles.

La masse compacte que faisait ainsi, au milieu de l'Europe, la Germanie reconstituée pesait d'abord sur la France. Resserrée dans des frontières plus étroites, celle-ci était refoulée vers les mers occidentales. La prépondérance que sa population, ses armées, sa langue, son influence lui assuraient en Europe, disparaissait en raison de la force comparative des agglomérations récentes.

Sur le Rhin, cette phase de l'histoire européenne se réglait contre elle. Une solution qu'on voulait croire définitive était intervenue. La victoire affirmait qu'au delà de la nouvelle frontière, il n'y avait plus de France.

Mais les choses ne sont pas si simples. Tout d'abord, même dans la séparation, les volontés n'avaient pas fléchi. Au dix-neuvième siècle, on répétait la parole déjà entendue au quinzième siècle : « La terre prise, les cœurs ne se mouvront. » L'âme commune se perpétuait. « Je ne tiens pas tant que ça à avoir une quantité de Français chez nous, » avait dit M. de Bismarck, et il disait encore : « Nous ne devons pas nous flatter d'arriver très promptement à ce qu'en Alsace la situation soit comme en Thuringe, sous le rapport des sentiments allemands. » Il s'abstenait volontairement d'examiner une pareille éventualité pour les populations lorraines. Ces paroles et ce silence émanaient d'un sentiment juste : le problème subsista.

(1) *Discours* du prince DE BISMARCK, t. II, p. 40.

En fait, une autre France vivait et restait fidèle au delà des frontières. C'est celle dont une histoire antique a formé les mœurs et l'âme et qui, partout, en Europe et hors d'Europe, se retrouve elle-même parce que son existence n'est rien qu'amour. Cette France-là est insaisissable et indestructible : « Il y a donc de la France partout, » dit un soldat (1).

Sur le territoire national, cette France impérissable s'était ressaisie avec une vivacité, une vitalité singulières, au lendemain des désastres qui l'avaient accablée. Ses adversaires avaient été si étonnés de cette résurrection qu'ils lui en faisaient un grief.

Le relèvement si prompt vient du peuple français, de son ressort, de son optimisme, de sa belle humeur. La France était encore accablée et prostrée qu'elle souriait parmi ses larmes. Mobile et légère, elle croit peu au perpétuel et au durable dans les œuvres des hommes. Elle laisse passer l'orage et se remet au travail.

Après la guerre et après la Commune, quelques mois écoulés, il y eut, en France, une explosion incroyable d'activité et de prospérité. Nous aurons à exposer la vie du pays, le mouvement de l'opinion, les manifestations de ce relèvement, de ce renouveau. Elles furent si nombreuses et si diverses, dans les affaires, dans la production industrielle, dans la littérature, dans la science, dans les arts, dans la direction de l'esprit public, qu'elles méritent d'être signalées en détail ; elles furent si éclatantes que, malgré le parti pris d'une opinion extérieure prévenue, — et un peu déçue, — elles s'imposèrent à tous, aux indifférents, aux adversaires.

Il est facile de reconnaître quelque chose de ces dispositions renaissantes de la nation dans le jeu des organismes politiques qui fonctionnèrent dès que la crise

(1) H. de Balzac, *la Duchesse de Langeais.*

évolua vers son terme : le gouvernement de la Défense nationale, l'Assemblée de Versailles et le gouvernement de M. Thiers.

Il serait hors de mon sujet d'insister sur la noblesse des sentiments qui animèrent les hommes du 4 Septembre : leur effort désespéré ajouta quelque chose à la physionomie historique de la France.

On est tout aussi à l'aise quand on parle de l'Assemblée nationale. La France l'avait élue dans des circonstances où le malheur, le trouble, le désordre eussent justifié bien des erreurs. Or, personne ne conteste, aujourd'hui, que cette Assemblée, mandatée par le peuple, fut digne de ce peuple. En somme, elle sut résister à ses propres entraînements. Le bon sens et l'amour du pays arrêtèrent bien des fautes sur le point de se commettre. Elle accomplit lentement, mais avec persévérance, l'œuvre de reconstitution pour laquelle elle avait été choisie. Elle vit surgir de grands talents, de nobles caractères, — et pas une âme basse.

N'est-il pas remarquable que, dans une crise pareille, où la France paraissait abandonnée de Dieu et des hommes, où le gouvernement responsable s'était effondré, où tant de compétitions pouvaient se faire jour, personne ne voulut prendre une autre voie que la voie droite? On n'eut à se garder ni des ambitions traîtresses d'une famille de Guise, ni de la duplicité d'un Fouché, ni de l'intrigue corrompue d'un Talleyrand. Jamais la France ne fut plus sincèrement et plus loyalement aimée par ceux qui la servaient.

M. Thiers, avec tous ses défauts et ses petitesses, était un homme compétent, autorisé, dévoué, un excellent patriote ; son intelligence supérieure, son activité prodigieuse, sa longue vie publique, ses études l'avaient préparé au rôle que les événements lui imposèrent.

L'opinion lui fit confiance, comme il le méritait. Peu

de peuples, en somme, dans des circonstances analogues, eussent vu sortir, de leur sein, un chef d'État pareil à ce « petit bourgeois qui avait l'âme fière ».

La tâche qui lui incombait était triple : conclure la paix ; réparer les maux causés par la guerre ; assurer au pays une forme politique durable, sinon une constitution.

Dans la négociation des préliminaires de paix, M. Thiers n'eut pas le temps, peut-être, de déployer ses grandes qualités. Engagé d'avance dans le parti de la paix, il fut pris au dépourvu, ne trouvant pas, auprès de lui, l'appui que donne naturellement un gouvernement régulier, une administration traditionnellement préparée et entraînée. Il crut devoir négocier seul, seul face à face avec le plus redoutable adversaire, et celui-ci vainqueur, M. de Bismarck !

On discutera, à la lumière des révélations qui se produisent chaque jour, la question de savoir si M. Thiers eût pu conclure un traité plus avantageux et s'il eût pu sauver Metz. Il négligea peut-être un peu trop la Conférence de Londres. Il ne tint pas assez compte de l'appui que lui prêtait, du moins pour la négociation, la détermination de Gambetta et de ses généraux, de poursuivre la guerre jusqu'au bout.

Mais, autour de M. Thiers, tout le monde voulait la paix. Il n'eût pas été suivi s'il eût laissé entrevoir seulement la possibilité diplomatique de reprendre les hostilités. Il fut désarmé par les siens, plus encore que par ses adversaires. Et puis, il négociait à quelques lieues de Paris encore en armes et déjà en insurrection. Cependant il sauva Belfort et obtint une diminution d'un milliard sur le chiffre de l'indemnité.

Dans tout le travail qui suivit la négociation fatale, rapatriement des prisonniers, liquidation de l'indemnité, évacuation progressive du territoire, vote de la loi militaire, il montra une énergie, une ténacité intelligente et

souple, qui prouvent ce qu'il eût pu faire, au début, s'il eût été mieux secondé et si les circonstances n'eussent été si difficiles.

Il fut l'organisateur des grands emprunts et le libérateur du territoire. Sa sagesse, son expérience, sa compétence fournirent, jusqu'à un certain point, caution pour la France. Les emprunts, il est vrai, furent onéreux. Le pays paya un peu cher la hâte fiévreuse de l'illustre vieillard. Mais pouvait-on payer trop cher la prompte libération des provinces occupées et du pays?

Dans cette seconde partie de sa tâche, M. Thiers fut vraiment admirable. Il mit la main à toutes les grandes œuvres. Il reconstitua l'armée ancienne et prépara l'armée nouvelle. Il renoua les relations avec l'Europe. Il sut passer entre le double écueil de la question romaine. Budgets, emprunts, impôts, réorganisation administrative, affaires commerciales et industrielles, tout porte sa marque et son empreinte. Ses manies mêmes avaient du bon, puisqu'elles l'amenaient à promener partout, sous ses lunettes clairvoyantes, l'œil du maître.

Sa correspondance diplomatique, abondante, précise, spirituelle, allant droit au but, et avec une aisance et une promptitude singulières, révèle la vigilance perpétuelle de l'homme au sommeil léger que le moindre bruit tenait en éveil, qu'aucune occupation n'absorbait entièrement et qui n'était accablé par aucun travail ni par aucun devoir.

A la tribune, dans son salon, dans les commissions et les conférences, il était toujours prêt et toujours captivant. Patriote expérimenté, il flattait « la noble blessée » et lui rendait la vigueur, rien qu'à l'appel d'une voix familière où résonnait de l'histoire. Il était plein du passé. Le présent ne l'empêchait pas de penser sans cesse à l'avenir. A soixante-quinze ans, il gardait les longs espoirs et les vastes pensers.

Sur la troisième partie de son œuvre, les sentiments

sont plus partagés. Monarchiste d'origine, de relations et peut-être de sentiment, M. Thiers fut l'initiateur de la République. Certains ont dit qu'il ne songeait qu'à rester au pouvoir et à perpétuer un provisoire qui le maintenait à la présidence. Il s'est défendu, avec force, de ce sentiment mesquin. Son allure nerveuse et sa décevante habileté ont parfois autorisé les soupçons. Mais la révélation, maintenant obtenue, des difficultés qu'il rencontra, à l'intérieur et à l'extérieur, la connaissance exacte des faits dont il avait seul la clef, plaident pour lui.

Il se désintéressa de la cause monarchique parce qu'une restauration durable lui parut de réalisation impossible. Le pays ne la voulait pas. Les partis dynastiques ne surent jamais abdiquer l'un ou l'autre leurs préférences. Ils se déchiraient cruellement.

Il alla vers la République, parce qu'il comprit que la France, dégoûtée des sauveurs, n'avait plus confiance qu'en elle-même, et qu'après les révolutions et les catastrophes qui avaient mis fin aux différentes expériences monarchiques, elle voulait prendre en main la conduite de ses destinées.

Étant le bourgeois et le monarchiste qu'il était, avoir discerné l'avenir de la démocratie et de la République, ce n'est pas un acte d'égoïsme sénile, c'est une profonde et rare clairvoyance. Un esprit moins droit et moins ferme eût été tenté de jouer les Monk. D'ailleurs, il fut écarté pour s'être déclaré en faveur de la République et pour avoir soumis à l'Assemblée un projet de constitution républicaine. Ses ambitions personnelles eussent donc été bien mal averties.

Le vote de l'Assemblée qui l'éloigna de la présidence ouvrit une crise constitutionnelle grave. Après une longue agitation, l'Assemblée dut revenir au point où elle en était quand elle le renversa. Si on l'eût écouté et suivi, cette crise dangereuse, ou tout au moins stérile, eût été évitée.

Trente-trois années de paix intérieure et extérieure datent de son Consulat. La France a fait l'apprentissage de la liberté. La démocratie a commis des fautes c'est vrai. Quel est donc le régime qui peut se proclamer impeccable? De 1815 à 1848, la période avait été aussi de trente-trois ans, et ce simple rappel de dates tranche le débat, du moins s'il s'agit de la stabilité.

La France républicaine s'est mise à l'œuvre pacifiquement. Elle a donné l'exemple d'une grande nation poursuivant sa destinée sous le poids d'un lourd passé, malgré les difficultés inhérentes à sa constitution politique et à la situation qu'elle occupe dans le monde.

Elle a retrouvé, au dehors, des alliances et des sympathies que la doctrine prétendait lui interdire. Elle a étendu son domaine au delà des mers et se prépare à entrer vaillamment dans l'ère des concurrences universelles qui s'annoncent pour un prochain avenir. Elle a repris le contact avec cette Méditerranée qui fut son berceau.

Elle accepte résolument toutes ses tâches et tous ses devoirs. Toujours active et toujours généreuse, rien d'humain ne lui est étranger. Elle reste fidèle à la formule confiante et optimiste qui fut toujours la sienne. L'expérience du passé lui a appris que la victoire ou la défaite ne sont que des incidents militaires et diplomatiques au cours d'une existence séculaire et dans le développement ininterrompu d'une dramatique histoire.

FIN DU TOME SECOND

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VI

VERS LA LIBÉRATION

CHAPITRE VII

LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

CHAPITRE VIII

L'APOGÉE

CHAPITRE IX

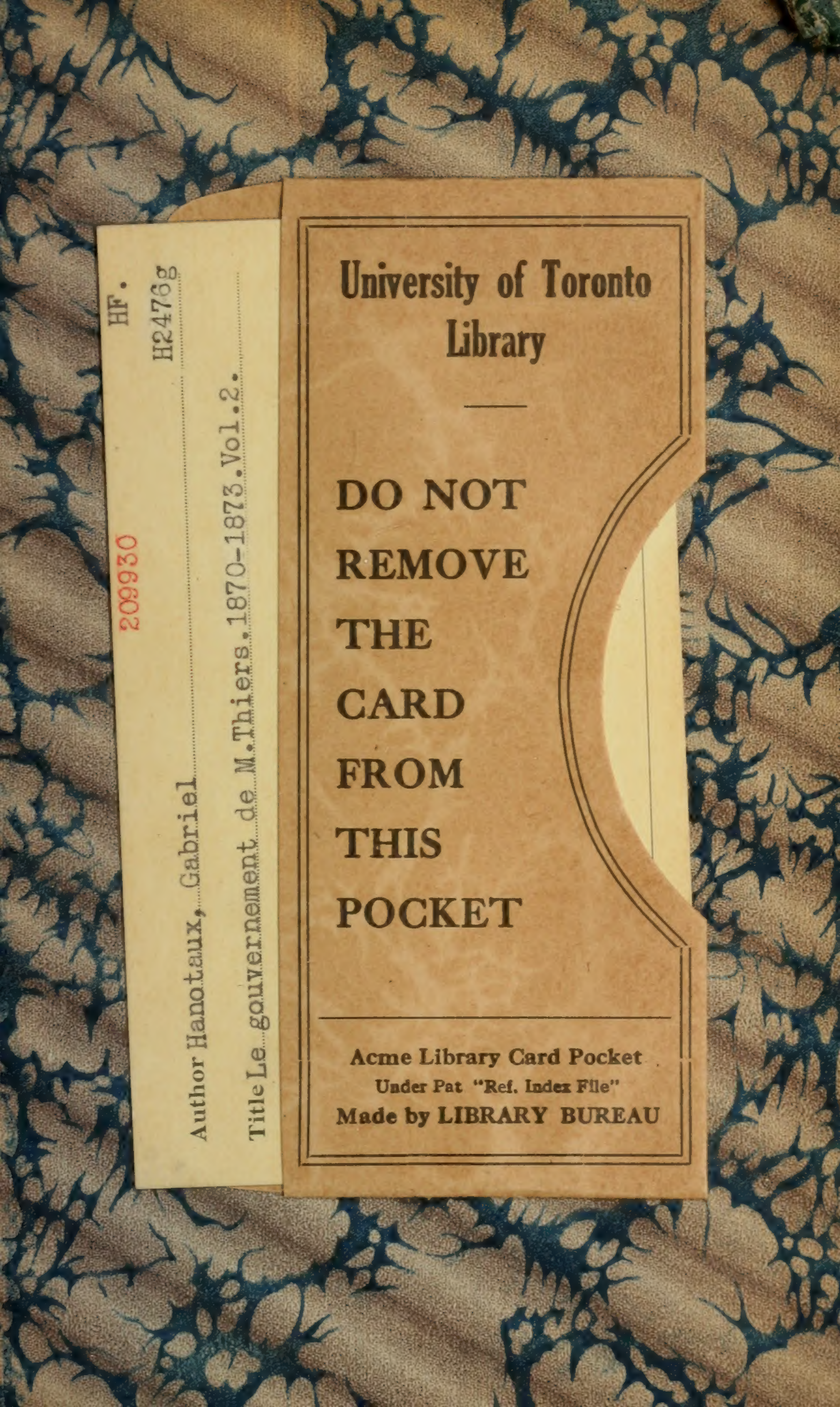
LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

CHAPITRE X

LE 24 MAI

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie. 8, RUE GARANCIÈRE. — 31955.





HF.
H2476g
209930
Author Hanotaux, Gabriel
Title Le gouvernement de M. Thiers. 1870-1873. Vol.2.
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

